2015
2020

CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DU TAMPON



CARINE PINNA

Chargée de mission Politique de la Ville

06/07/2015

PREAMBULE 4

I. LE TERRITOIRE DU TAMPON 4

A. DONNEES DEMOGRAPHIQUES 6
B. STRUCTURES FAMILIALES 11
C. VIE ECONOMIQUE 15
D. NIVEAUX DE RESSOURCES 28
E. LE TRANSPORT 34
F. LES PROJETS URBANISTIQUES 37
G. LE LOGEMENT 39
EVOLUTION DU TYPE DE LOGEMENT 39
EVOLUTION DU TYPE D'HABITAT 40
CONFORT DES LOGEMENTS 42
LE PARC DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX 43
LA DEMANDE LOCATIVE SOCIALE 46
PREVISION D'EVOLUTION DU PARC 47
H. LOCALISATION DES STRUCTURES 49

II. LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA COMMUNE DU TAMPON 56

A. LE QUARTIER PRIORITAIRE DU CENTRE-VILLE 57
B. LE QUARTIER PRIORITAIRE DES ARAUCARIAS 61
C. LE QUARTIER PRIORITAIRE DE LA CHATOIRE 66
D. LE QUARTIER PRIORITAIRE DE TROIS-MARES 70

III. ETAT DES LIEUX DE LA POLITIQUE DE LA VILLE SUR LE TAMPON : 73

A. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE ET LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 73
1. LE CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (CEJ) 73
2. LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) 74
B. LE PROGRAMME DE REUSSITE ÉDUCATIVE (PRE) – 2010-2014 74

IV. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU CONTRAT DE VILLE 75

A. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE 75
B. REUNIONS DE TRAVAIL 76
C. LA MISE EN PLACE DES CONSEILS CITOYENS 77

V. LES AXES STRATEGIQUES DU CONTRAT DE VILLE 78

AXE 1 - Accompagner les parcours et prévenir les ruptures

I. CONSTRUIRE LES TRAJECTOIRES SCOLAIRES ET EDUCATIVES 79

A. LUTTER CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE ET FAVORISER LA REUSSITE EDUCATIVE 79
B. PROMOUVOIR LA SANTE ET LE BIEN-ETRE DES ENFANTS ET DES JEUNES 81
C. ACCOMPAGNER LES PARENTS DANS LEUR ROLE DE CO-EDUCATEUR 83

II. SECURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS 85

A. CONNAITRE LE TISSU ECONOMIQUE, LA SITUATION DE L'EMPLOI ET LE FONCTIONNEMENT DU MARCHE DU TRAVAIL 85
B. DEVELOPPER L'OFFRE DE FORMATION ET/OU L'ACCES A L'OFFRE EXISTANTE 88
C. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET/OU L'IMPLICATION DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) DANS LES QUARTIERS 88
D. FORMER ET PROFESSIONNALISER LES ACTEURS DES QUARTIERS 89

III. PREVENIR LES SITUATIONS DE PRECARITE 89

A. FAVORISER LE LIEN SOCIAL 89
B. GARANTIR L'ACCES AUX DROITS POUR TOUS COMME LEVIER DE CITOYENNETE 90

AXE 2 - Vivre sa ville et son quartier

I. FAIRE DES ESPACES COLLECTIFS DES ESPACES COMMUNS 93

A. FAVORISER LES USAGES POSITIFS DES ESPACES COLLECTIFS POUR EN FAIRE DES ESPACES COMMUNS ET PARTAGES 93
B. POURSUIVRE LA REQUALIFICATION DES ESPACES EXTERIEURS 95
C. PREVENIR ET TRAITER LES INCIVILITES ET LES ATTEINTES A LA TRANQUILLITE PUBLIQUE 97

II. DEVELOPPER L'EDUCATION ET LA PRATIQUE ARTISTIQUE ET CULTURELLE, FAVORISER L'ACCESSIBILITE DE L'OFFRE SPORTIVE, DE SANTE ET AUX EQUIPEMENTS PUBLICS 99

A. AMELIORER L'ACCES A L'OFFRE 100
B. DEVELOPPER L'OFFRE DANS LES QUARTIERS 101
C. RENDRE L'OFFRE PLUS ACCESSIBLE 103

AXE 3 - Dynamiser les quartiers de la ville

I. AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL 104

A. DIVERSIFIER ET DYNAMISER L'OFFRE COMMERCIALE ET DES SERVICES EN FONCTION DES BESOINS DES HABITANTS ET DES PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT DES QUARTIERS 104
B. ANALYSER LES BESOINS ET LES PROJETS ECONOMIQUES POUR MIEUX STRUCTURER L'OFFRE DE SERVICES ET D'EMPLOI 106
C. INTEGRER L'INNOVATION ET LES LOGIQUES COLLABORATIVES COMME DES LEVIERS DE DEVELOPPEMENT DANS LES QUARTIERS 107
D. SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA CREATION ET LA REPRISE D'ACTIVITES ET D'ENTREPRISES PAR LES HABITANTS DES QUARTIERS ET SECURISER LES PARCOURS D'ENTREPRENEURS, DE L'EMERGENCE AU SUIVI POST CREATION 107

II. MIEUX INSERER LES QUARTIERS DANS LA VILLE 109

A. PROMOUVOIR LA MIXITE ET LA MOBILITE SOCIALES 110
B. POURSUIVRE LE RENOUVELLEMENT URBAIN AFIN DE RENFORCER LA QUALITE DU TISSU URBAIN 112
C. INTEGRER LES QUARTIERS DANS LES RESEAUX DE COMMUNICATION TAMPONNAIS ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION 114
D. TRANSFORMER LES REPRESENTATIONS DES QUARTIERS ET LUTTER CONTRE LEUR STIGMATISATION 114

LA CONTRIBUTION CITOYENNE 119

I. CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 127

II. CONTRIBUTION DE LA REGION REUNION 129

III. CONTRIBUTION DE LA CASUD 129

IV. CONTRIBUTION DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS 130

1. EN CE QUI CONCERNE LE VOLET ECONOMIQUE DU CONTRAT DE VILLE 130
2. EN CE QUI CONCERNE LE VOLET URBAIN DU CONTRAT DE VILLE 130
3. EN CE QUI CONCERNE LE VOLET LOGEMENT 130

V. L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES 131

VI. LA DIMENSION EUROPEENNE DU CONTRAT DE VILLE 132

1. L'ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA FRANCE ET LA COMMISSION EUROPEENNE APPROUVE LE 8 AOUT 2014 132
2. ONZE OBJECTIFS THEMATIQUES DONT 3 MAJORITAIREMENT CONCERNES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE 133
3. 3 CONVENTIONS CADRES ENTRE LE MINISTERE DELEGUE A LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS D'ELUS 133
4. DES ACTEURS CONCERNES 133
5. UNE MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 7 DU REGLEMENT FEDER AU TRAVERS DE 2 AXES : 133
6. AU-DELA DE L'ARTICLE 7 DU FEDER, LE FSE 133
7. LE PROGRAMME OPERATIONNEL NATIONAL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES : 133
8. UN PROTOCOLE ADDITIONNEL RELATIF A LA POLITIQUE DE LA VILLE AU CONTRAT DE PLAN ETAT / REGION 2015 – 2020 133

VII. LA CONTRIBUTION DE PÔLE EMPLOI 134

I. QU'EST-CE QU'UN CEJ ? 136

II. LE BILAN 137

MISSION D'APPUI 146

1. AIDER LES FAMILLES A CONCILIER VIE PROFESSIONNELLE, VIE FAMILIALE ET VIE SOCIALE 147
2. SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE 150
3. ACCOMPAGNER LES FAMILLES DANS LEURS RELATIONS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE 156

I. BILAN 2014 DU PRE 159

A. BILAN FINANCIER 159

1. LES DEPENSES REALISEES OU ENGAGEES POUR 2014 SONT LES SUIVANTES : 159
2. RECAPITULATIF DES DEPENSES ET DES RECETTES : 160

B. BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF POUR 2014 160

1. SUR LE PLAN QUANTITATIF : 160
2. SUR LE PLAN QUALITATIF : 161

II. PERSPECTIVES 2015 DU PRE 162

Préambule

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales, avec l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leur unité urbaine et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et en Polynésie française officialise l'entrée de la ville du Tampon dans le dispositif de la politique de la ville. Quatre quartiers sont déclarés prioritaires : La Chatoire, Les Trois-Mares, Les Araucarias et le Centre-ville.

Le contrat de ville 2015-2020 du Tampon est le premier signé par la commune. Elle est en effet la seule commune de la Réunion à entrer dans le dispositif. Par ce document, l'Etat, la ville du Tampon et l'ensemble des partenaires signataires se fixent des objectifs ambitieux d'intervention dans les quartiers prioritaires tamponnais jusqu'en 2020.

Présentation du Tampon

I. Le territoire du Tampon

GENERALITES

La superficie de la commune du Tampon est de 165,4 km² (6,6% du territoire réunionnais) pour une population de 74 998 habitants au recensement INSEE de 2011 (9% de la population réunionnaise), soit une densité de 453,4 habitants au km² en 2011.

La commune du Tampon est limitrophe des communes de Saint-Pierre, Entre-Deux, Plaine des Palmistes, Sainte-Rose, et Petite Ile. Le territoire s'étend depuis la Plaine de Cafres (altitude moyenne de 1500 m) vers le sud sur un plateau en pente douce et à l'est vers le Grand Tampon.

La commune est rattachée à la CASUD (Communauté d'Agglomération du Sud) comprenant les communes du Tampon, de Saint-Joseph, de Saint-Philippe et de l'Entre-Deux.

L'habitat est assez concentré dans les zones de basse altitude, notamment où se situe le Centre-Ville. L'habitat est en revanche plus dispersé sur les zones d'altitude : les plaines hautes et les parties les plus éloignées de la RN3, la «route de plaines », qui est l'axe routier majeur traversant la commune.

Le territoire communal est divisé en 21 quartiers (25 selon l'échelle IRIS).

PLAN DE SITUATION ET LOCALISATION DES QUARTIERS DE LA COMMUNE

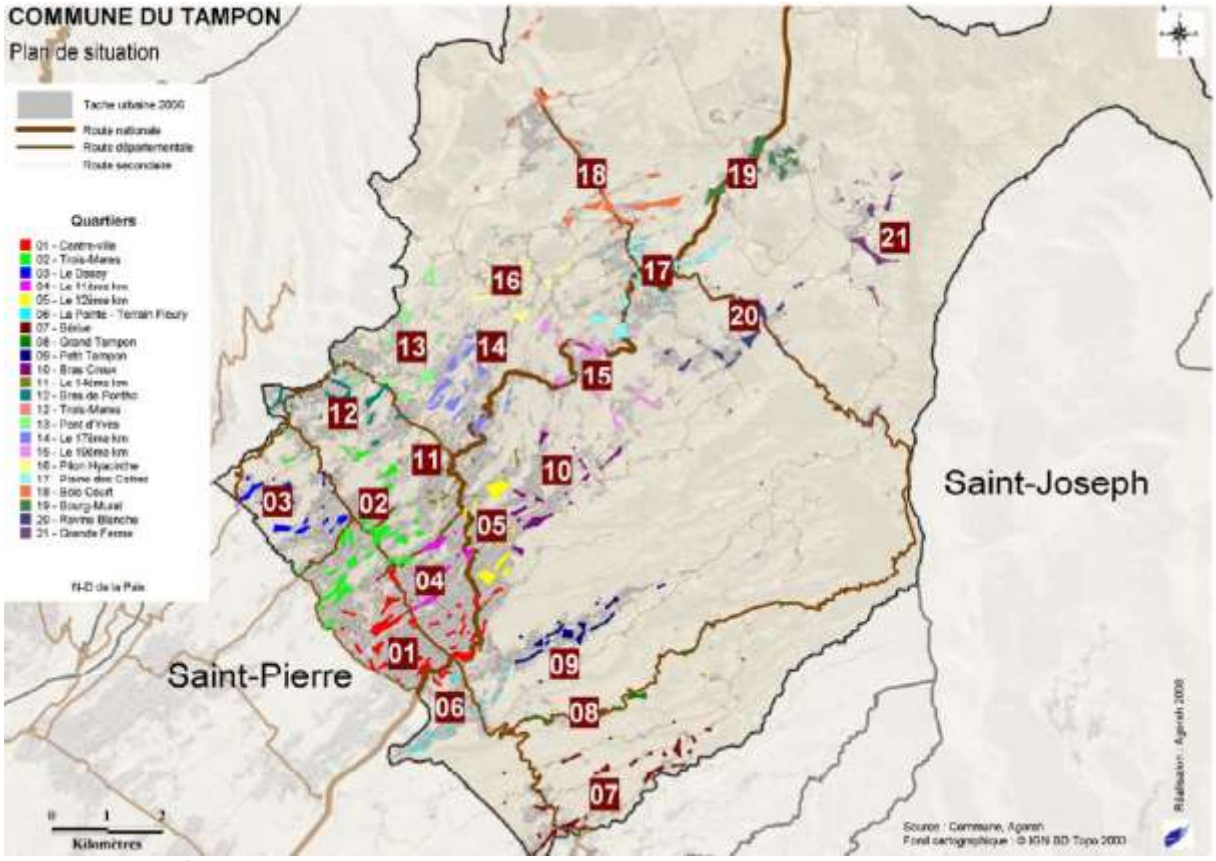

Source : Agorah 2008

LES QUARTIERS SELON L'ECHELLE IRIS (INSEE)



IRIS N° 0101 - CENTRE VILLE-MAIRIE
IRIS N° 0102 - CENTRE VILLE-GENDARMERIE
IRIS N° 0103 - LA CHATOIRE-LA ROSERAIE
IRIS N° 0104 - CITÉ DE LA SIDR - CROISÉE DES QUATRE CENTS
IRIS N° 0105 - LYCÉE DU TAMPON 10ÈME KM
IRIS N° 0106 - LE 11 ÈME KM-COUCHANT DE LA R. BLANCHE
IRIS N° 0107 - LE 11 ÈME KM
IRIS N° 0201 - LE DASSY
IRIS N° 0202 - LES 400-LA RAVINE DES CABRIS
IRIS N° 0203 - LA RAVINE DES CABRIS - L'HERMITAGE
IRIS N° 0204 - LES TROIS MARES NORD
IRIS N° 0301 - LE 14 ÈME KM
IRIS N° 0401 - LE 12 ÈME KM
IRIS N° 0501 - TERRAIN FLEURI-LA POINTE
IRIS N° 0601 - LE BRAS DE PONTHO
IRIS N° 0701 - LE PONT D' YVES
IRIS N° 0801 - LE 17 ÈME KM
IRIS N° 0901 - BRAS CREUX
IRIS N° 1001 - LE PETIT TAMPON-GRAND TAMPON
IRIS N° 1101 - BÉRIVE
IRIS N° 1201 - LES 19 ET 23 ÈME KM
IRIS N° 1202 - BOIS COURT-PITON HYACINTHE
IRIS N° 1203 - BOURG MURAT-ROUTE NOTRE DAME DE LA PAIX
IRIS N° 1204 - ZONE FORESTIÈRE DE LA PLAINE DES CAFRES
IRIS N° 1205 - ZONE FORESTIÈRE DU VOLCAN

A. Données démographiques

EVOLUTION DE LA POPULATION

Le recensement INSEE de 2011 fixe à 74 998 la population de la commune du Tampon, soit une évolution de 7% par rapport au dernier recensement de 2006.

G1 : évolution de la population du Tampon entre 1982 et 2011

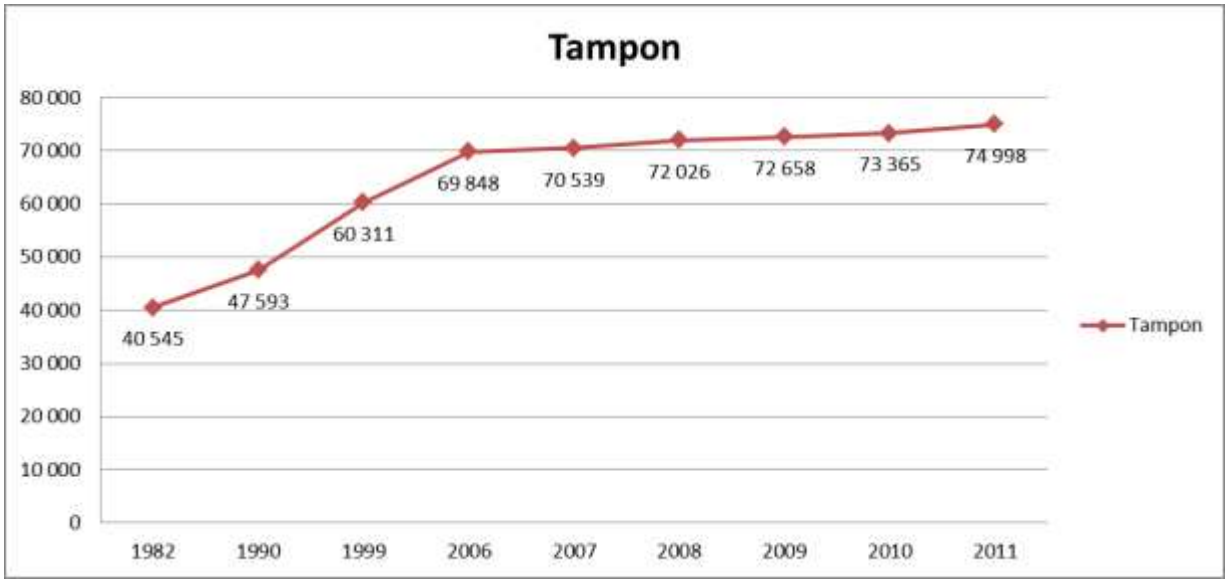

Source Insee, RP 1982 à 1990 dénombrements - RP1999, RP2006 et RP 2011 exploitations principales

La population de la commune croit rapidement entre 1982 et 2006 : une augmentation de 72% entre 1982 et 2006. L'évolution se stabilise depuis 2006, avec une augmentation annuelle moyenne de 1.4%.

Ce taux d'évolution de la commune du Tampon peut s'expliquer d'une part par la variation du solde naturel (naissance/décès) qui est de +1,3% en moyenne annuellement et d'autre part du solde migratoire (entrées/sorties) qui évolue de +0.2% en moyenne chaque année.

L'évolution du solde naturel de la commune, bien que positif, est de moins en moins importante : elle passe de 1,9% en moyenne entre 1974/1982 à 1,3% en moyenne entre 2006 et 2011.

Cette évolution annonce le **vieillissement de la population**.

L'évolution moyenne du solde migratoire qui a augmenté entre 1974 à 1999, passant de -0,3% à +1,2% entame une phase descendante avec +0,2% entre 2006 et 2011.

G2 : évolution de la population de La Réunion entre 1982 et 2011

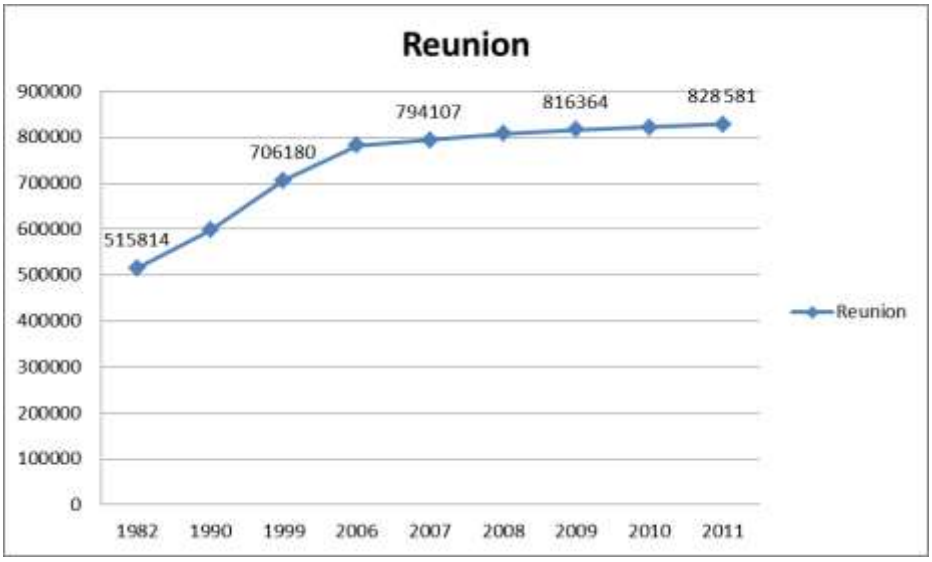

Source Insee, RP 1982 à 1990 dénombrements - RP1999, RP2006 et RP 2011 exploitations principales

L'évolution de la population de la commune du Tampon suit le même profil que celle La Réunion, avec un bond dans l'évolution entre 1982 et 2006 puis une stabilisation de l'évolution. La population réunionnaise a augmenté de 61% entre 1982 et 2006. Depuis 2006 l'évolution reste constante chaque année avec 1,2% d'augmentation en moyenne chaque année.

CARACTERISATION DE LA STRUCTURE DE LA POPULATION DU TAMPON

Caractérisation de la structure de la population par sexe

En 2011, sur les 74 998 individus résidant au Tampon, 36 280 sont des hommes et 38 718 sont des femmes soit une proportion de 48% pour les hommes et 52% pour les femmes.

Lors du recensement de 2006, la répartition homme-femme représentait les mêmes pourcentages. Chaque type de population a évolué selon le même profil que l'évolution de la population de la commune.

Caractérisation de la structure de la population par âge

G3 : évolution de la population du Tampon par tranche d'âge en 1999, 2006, et 2011

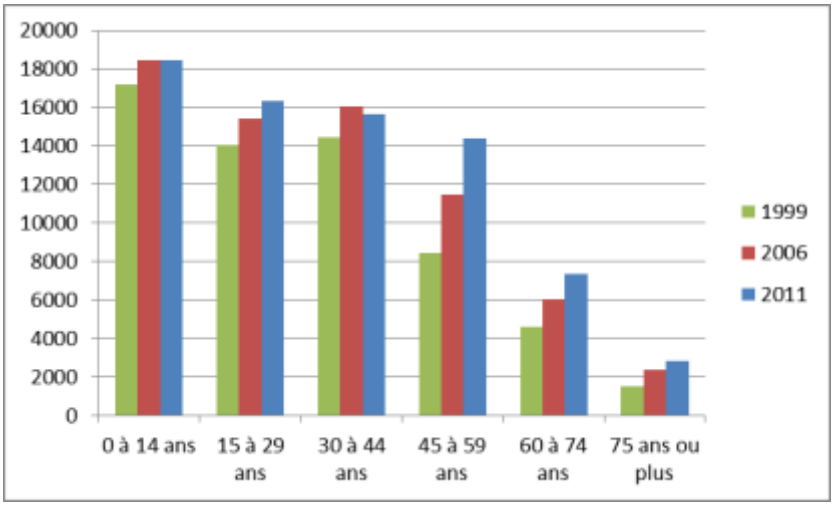

Source Insee, RP1999, RP2006 et RP 2011 exploitations principales

T1 : Evolution de la population par tranche d'âges

	2011	Part dans la population 2011	2006	Part dans la population 2006	EVOLUTION 2006/2011
Population	**74998**		**69849**		**7,4%**
0 à 14 ans	18453	25%	18489	26%	-0,2%
15 à 29 ans	16363	22%	15434	22%	6,0%
30 à 44 ans	15631	21%	16060	23%	-2,7%
45 à 59 ans	14395	19%	11479	16%	25,4%
60 à 74 ans	7345	10%	6042	9%	21,6%
75 ans ou plus	2812	4%	2344	3%	20,0%

Source Insee, RP2006 et RP 2011 exploitations principales

Les moins de 30 ans représentent 47% de la population du Tampon, et les moins de 45 ans représentent 68% en 2011, alors qu'en 2006 ils représentaient 71% et 76% en 1999.

Les catégories ayant les plus fortes augmentations sont les 45-59 ans avec une évolution de 25,4%, les 60-74 ans avec +21 ,6% et les plus de 75 ans avec +20% entre 2006 et 2011.

La population du Tampon vieillit.

Zoom sur la jeunesse :

G4 : évolution de la population du Tampon par tranche d'âge : zoom sur la jeunesse

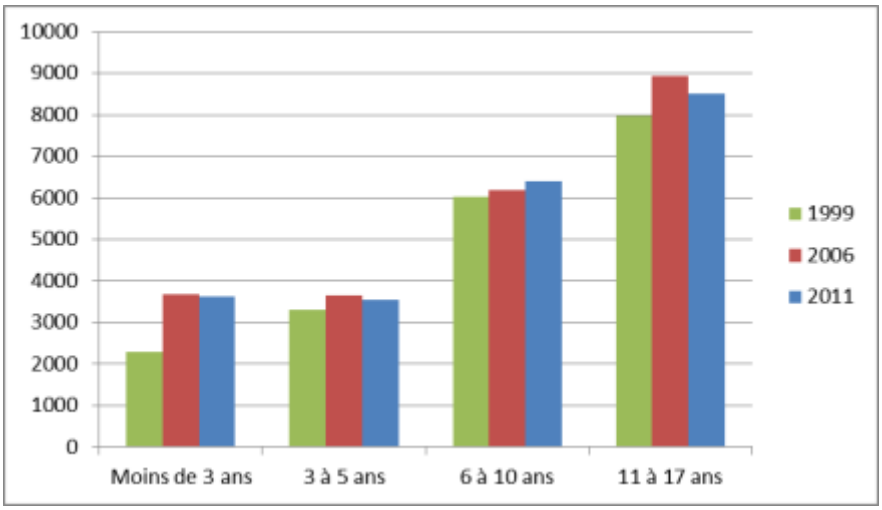

Source Insee, RP1999, RP2006 et RP 2011 exploitations principales

En 2011, les moins de 18 ans représentent 29% de la population de la commune (22 075 jeunes) répartis selon le tableau suivant :

T2 : Evolution de la population par tranche d'âges-zoom sur la jeunesse

	2011	part dans la jeunesse 2011
Moins de 3 ans	3616	16%
3 à 5 ans	3544	16%
6 à 10 ans	6406	29%
11 à 17 ans	8509	39%

Les moins de 3 ans représentent 5% de la population totale de la commune.

Entre 2006 et 2011, seule la catégorie des 6 – 10 ans est en évolution croissante de +3,6% alors que les autres catégories ont une évolution négative : -1,6% pour la catégorie de moins de 3 ans, -3,3% pour les 3 à 5 ans et -4,7% pour les 11-17ans.

Source Insee, RP 2011 exploitations principales

CARACTERISATION DE LA POPULATION CAF

Remarque importante : l'INSEE et la CAF ne recensent pas la population par le même système concernant la répartition par âge. L'INSEE considère l'âge révolus alors que la CAF considère l'âge atteint dans l'année. Ces 2 modes de calculs différents expliquent les différences dans le nombre de population par âge.

Entre 2009 et 2013, le nombre d'allocataires CAF augmente en moyenne de 2% annuellement, passant de 20 038 à 21 733, soit une augmentation de 8% sur 4 ans.

G5 : évolution de la population CAF

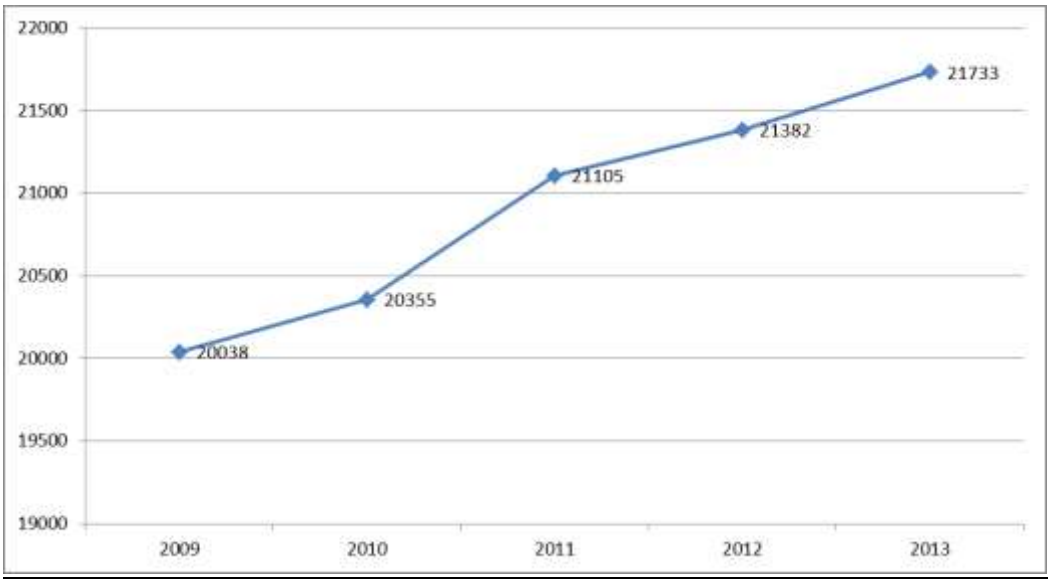

Source CAF REUNION

Le nombre de personnes couvertes par les prestations légales de la CAF augmente moins rapidement avec une moyenne d'évolution de 1%. Cette évolution réduit le nombre moyen de personnes couvertes par un allocataire de la CAF. En 2009, la CAF couvrait 2.7 personnes par allocataire. En 2011, la CAF couvre 2.5 personnes par allocataire, soit une baisse de -5% du nombre de personnes couvertes par allocataire.

Cette diminution peut s'expliquer par la diminution de la catégorie des moins de 3 ans de la population.

Si le nombre d'allocataires aux sens des prestations légales de la CAF est en constante augmentation, le nombre de personnes couvertes par allocataire diminue.

En 2013, le taux de couverture de la CAF est de 73,5% (sur la base du nombre d'allocataires 2013 CAF et du recensement quinquennal de l'INSEE 2011).

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de couverture Tampon	73,6%	74,2%	73,7%	73,6%	73,3%	73,0%	73,4%	73,5%
Taux de couverture Réunion	74,6%	74,2%	73,2%	72,7%	72,9%	72,9%	73,0%	73,6%

Source CAF REUNION

Entre 2006 et 2011, le taux de couverture a diminué de 0,8% au Tampon et de 2,3% sur le territoire réunionnais.

Zoom sur la population de la mutualité sociale agricole

La gestion de la MSA Réunion n'est pas identique à celle de la France Métropolitaine. L'ensemble de ces allocataires est géré pour la partie allocation par la CAF.

T3 : Evolution de la population MSA

	2009	2010	2011	2012	2013
population MSA	188	187	178	181	182

Source CAF REUNION

Avant 2011, le nombre absolu d'allocataires de la MSA était en diminution. Depuis 2011, ce nombre évolue positivement (2% en moyenne annuellement). Bien que le nombre d'allocataires augmente, sa part dans le total des allocataires est en baisse de -3% en moyenne depuis 2009. La part d'allocataire du régime agricole passe de 0,94% à 0,84% soit une baisse de -11% en 5 ans.

Caractérisation des enfants des allocataires (de 0 à 18 ans)

G6 : évolution de la population enfants d'allocataires CAF

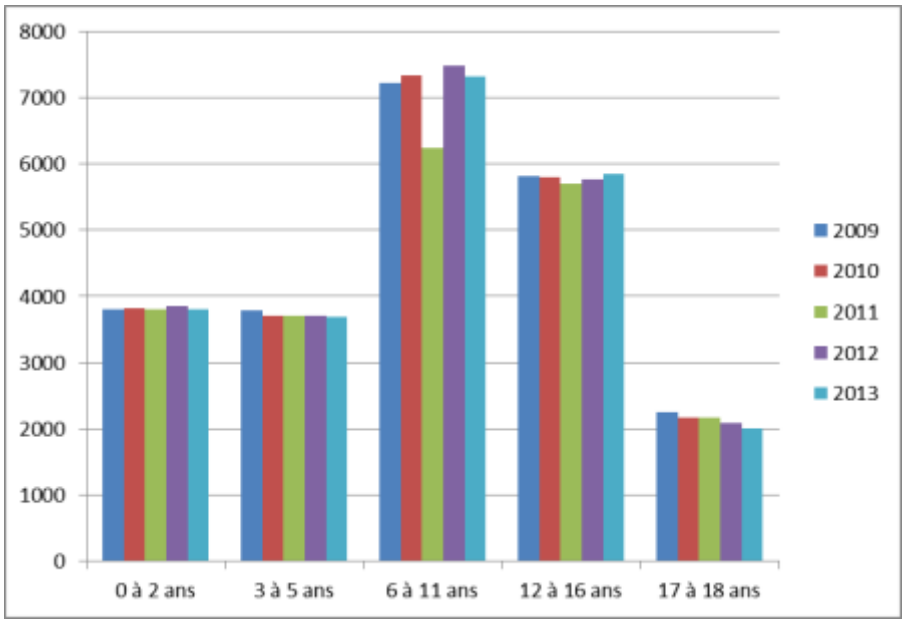

Source CAF REUNION

En 2013, la population du Tampon comptait 22 636 enfants d'allocataires CAF dont 32% sont des enfants âgés de 6 à 11 ans, 25% des enfants de 12 à 16 ans, 17% des enfants de moins de 3 ans, 16% des enfants de 3 à 5 ans et 9% des enfants de 17 à 18 ans.

Cette population a diminué de 1% en 5 ans avec la plus grosse diminution dans la catégorie des 17-18 ans (-11%).

T4 : Evolution de la population enfants d'allocataires

	2009	2013	EVOLUTION
0 à 2 ans	3795	3800	0,1%
3 à 5 ans	3783	3687	-2,5%
6 à 11 ans	7222	7309	1,2%
12 à 16 ans	5810	5843	0,6%
17 à 18 ans	2253	1997	-11,4%
TOTAL	22863	22636	-1,0%

Source CAF REUNION

Caractérisation des enfants des allocataires au sens du CEJ

Les catégories concernées par le CEJ sont :

- Les 0-5 ans
- Les 6-11 ans
- Les 12-17 ans.

G7 : évolution de la population enfants d'allocataires au sens du CEJ

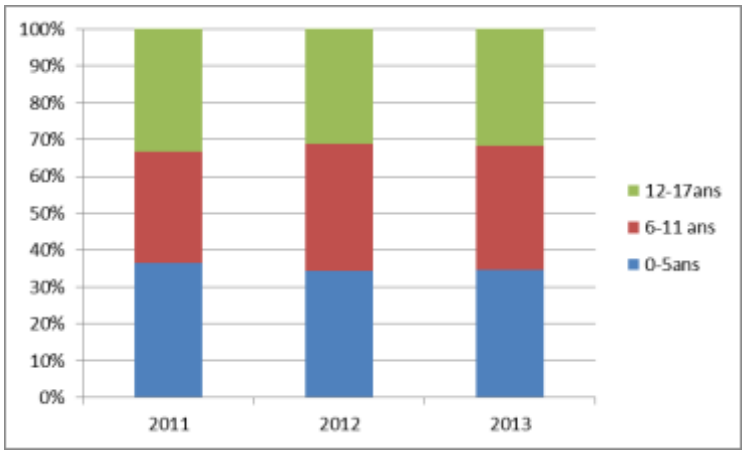

La part de chaque catégorie d'âge reste constante.

En 2013, les 0-5 ans représentent 35% de la population enfants CAF, 34% sont des enfants de 6 à 11 ans et 32% de 12 à 17 ans.

Source CAF REUNION

B. Structures familiales

CARACTERISATION DES MENAGES DU TAMPON

L'INSEE définit 6 catégories de familles (cf. ci-dessous répartition des ménages).

G8 : répartition des ménages

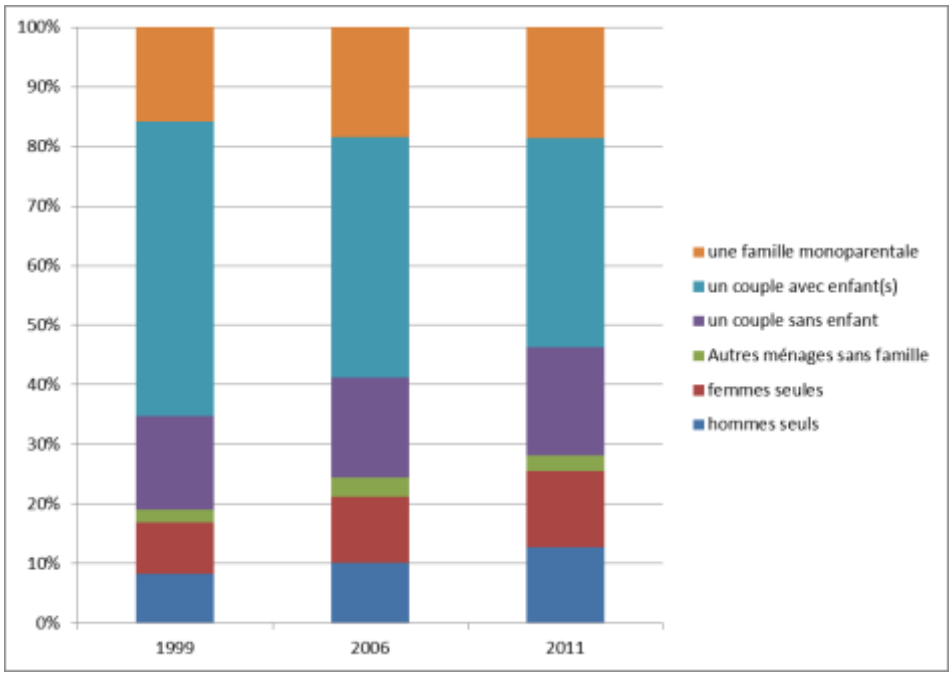

Sources : Insee, RP1999 exploitations complémentaires etRP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

En 2011, le Tampon compte 28 125 ménages dont 35% sont des couples avec enfants, 19% des familles monoparentales, 18% des couples sans enfants, 13% des femmes seules, 13% des hommes seuls et 3% des autres familles sans ménages.

La part de familles monoparentales dans la composition des ménages évolue de +17% entre 1999 et 2011, tandis que la part de famille « couple avec enfant(s) » diminue de -29%.

Le nombre de ménages de la commune du Tampon évolue de +16% entre 2006 et 2011. Dans le même temps, le nombre de ménages de La Réunion évolue de +14%.

Au Tampon, la part des familles diminue (72% en 2011 vs 76% en 2006) au profit des ménages d'une personne.

Le profil d'évolution entre 2006 et 2011 de la commune du Tampon suit le profil d'évolution de La Réunion : Il y a une forte augmentation du nombre de ménages hommes et femmes seules, bien que leurs nombres absolus ne représentent chacun que 13% de la population des ménages.

Le nombre de couples avec enfants augmente moins rapidement que celui du nombre de ménages, d'où une diminution de son poids dans la répartition des ménages.

En 2011, la part des familles monoparentales (19%) est inférieure à celle de La Réunion (20,5%). Par contre la part des ménages d'une personne est de 26% contre 24% pour La Réunion.

G9 : évolution des types de ménages et positionnement Réunion entre 2006 et 2011

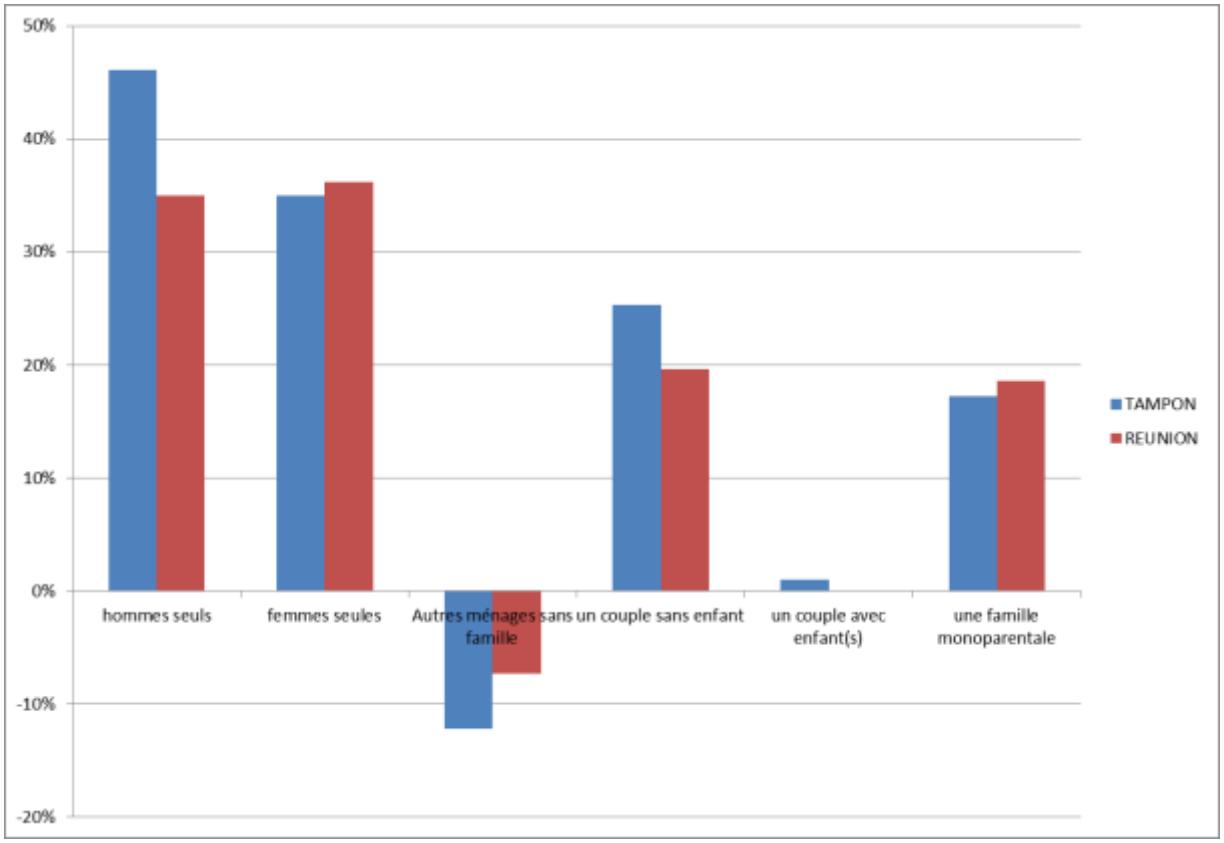

Sources : Insee RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

CARACTERISATION DES FAMILLES MONOPARENTALES

En 2011, sur les 20 681 familles recensées par l'INSEE sur le territoire du Tampon, 26,5% sont des familles monoparentales :

G10 : évolution des familles monoparentales

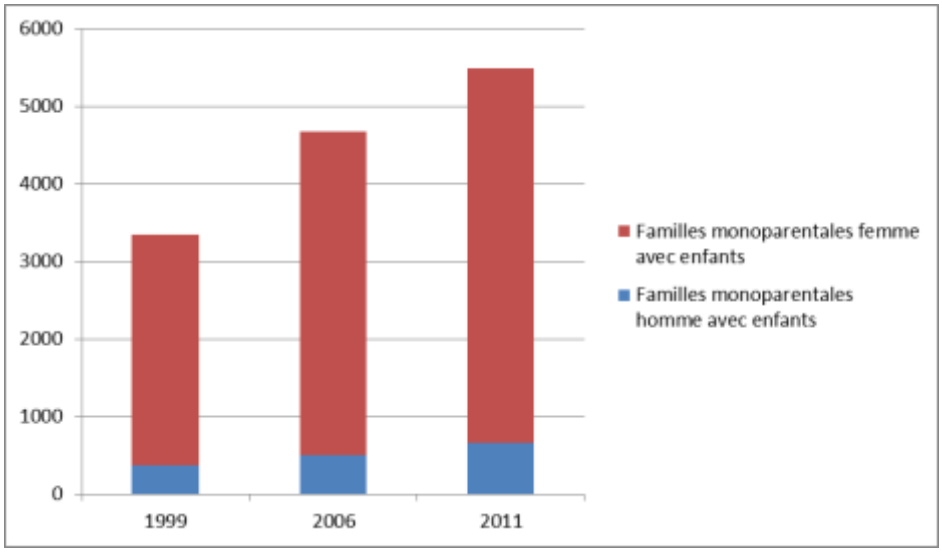

Sources : Insee, RP1999 exploitations complémentaires etRP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

Le nombre de familles monoparentales évolue positivement : +17% entre 2006 et 2011 et +64% entre 1999 et 2011 pour arriver à 5 486 familles en 2011 dans la commune.

La répartition entre les familles monoparentales reste constante : 88% des familles monoparentales sont des femmes avec enfants et 12% sont des hommes avec enfants.

G11 : évolution des familles monoparentales et position Réunion entre 2006 et 2011

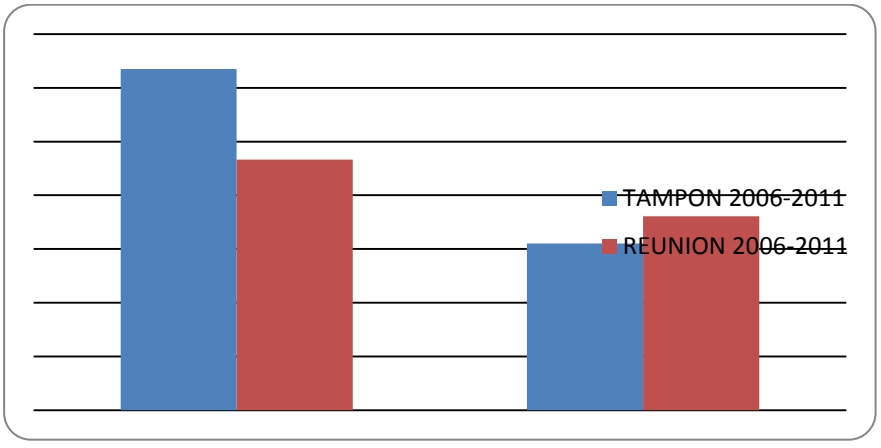

Sources : Insee RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

L'évolution des familles monoparentales par type montre que les familles monoparentales des hommes avec enfants augmentent plus rapidement dans la commune du Tampon (32%) que sur tout le territoire réunionnais (23%) alors que l'évolution des familles monoparentales des femmes avec enfants augmente moins rapidement (16% d'évolution pour le Tampon contre 18% pour l'ensemble de La Réunion).

CARACTERISATION DES FAMILLES ALLOCATAIRES DE LA CAF

La caisse d'allocation familiale définit 4 catégories de familles :

- Les personnes isolées (hommes et femmes)
- Les familles monoparentales (un enfant, deux enfants, trois enfants et plus)

- Les couples sans enfants
- Les couples avec enfants (un enfant, deux enfants, trois enfants et plus).

G12 : Evolution des ménages CAF

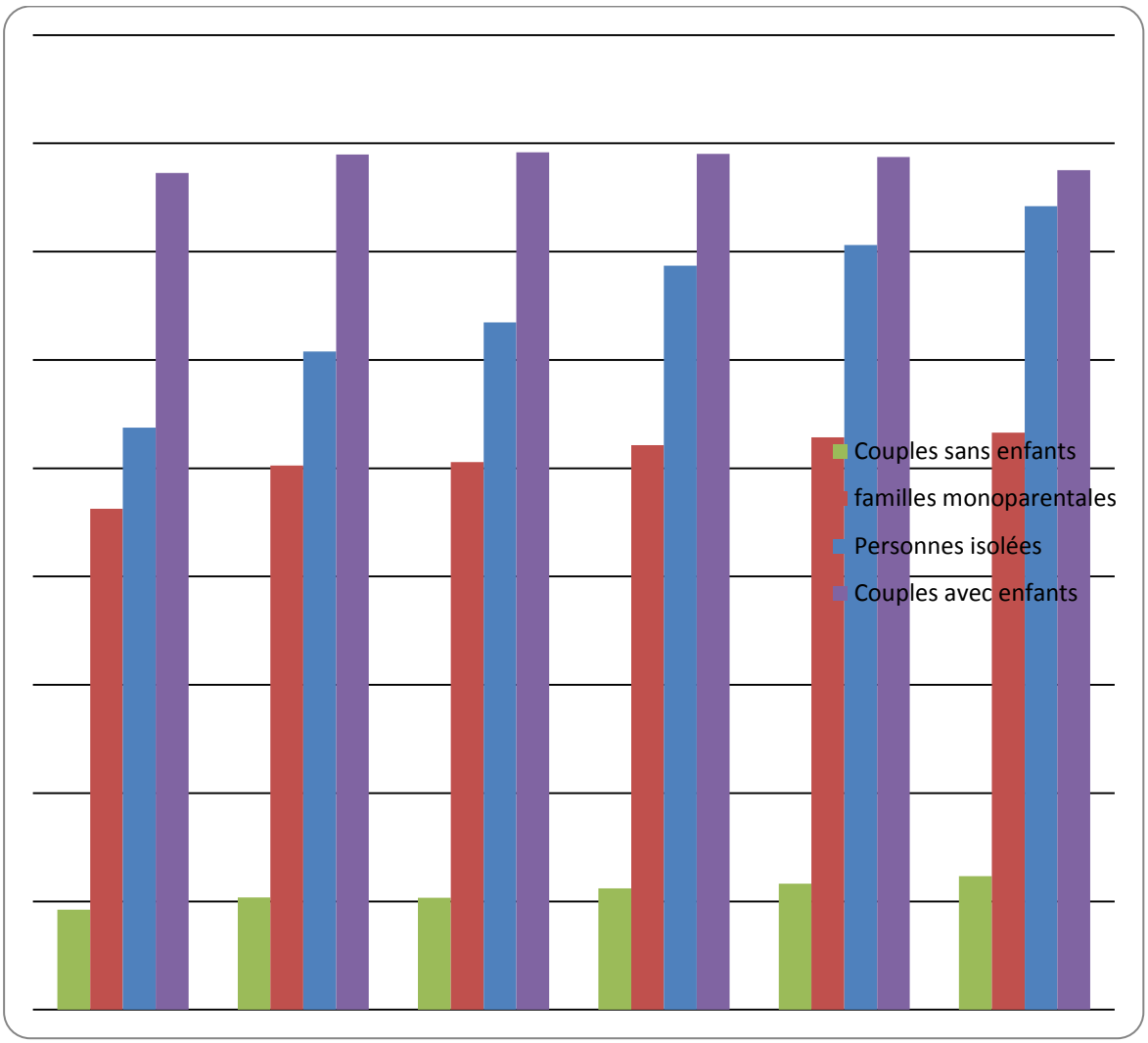

Source CAF REUNION

En 2013, 21 733 familles sont recensées au Tampon au sens des prestations légales de la CAF dont 36% sont des couples avec enfants, 34% des personnes isolées, 25% des familles monoparentales et 6% des couples sans enfants.

Le nombre de familles a évolué positivement de +16% passant de 18 653 à 21 733 familles mais le poids de chaque catégorie est en moyenne le même entre 2006 et 2013 avec des variations différentes dans les sous catégories de chaque type de familles.

En 2013, 24% des familles tamponnaises ont des enfants que ce soit des couples ou des familles monoparentales.

Zoom sur les familles monoparentales

En 2013, la CAF comptabilisait 5 330 familles monoparentales vs 4 627 en 2006, soit une augmentation de 15%.

G13 : répartition des familles monoparentales

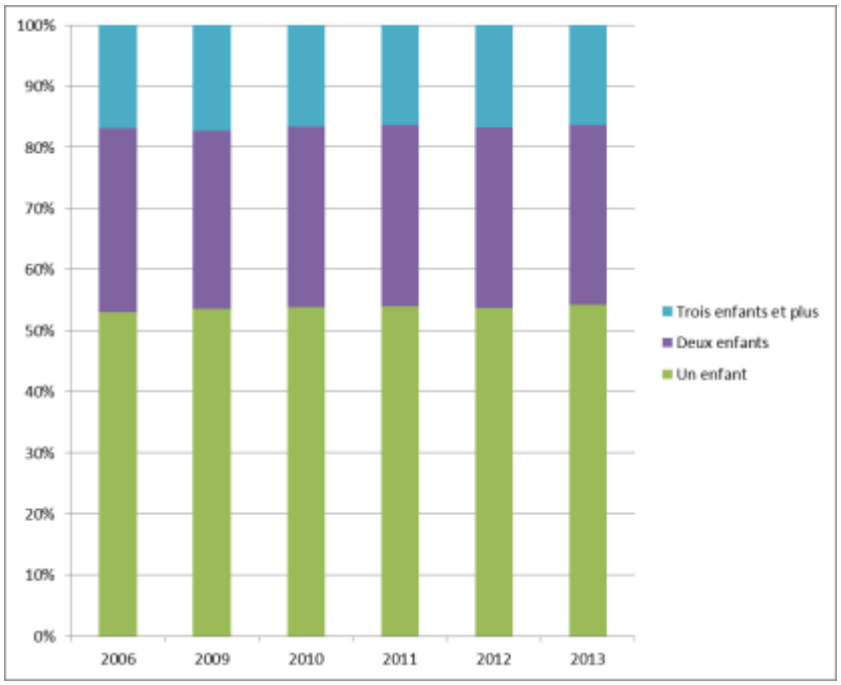

En 2013, les familles monoparentales avec un seul enfant représentent 54% des familles monoparentales, 29% pour les familles avec 2 enfants et 16% pour les familles avec 3 enfants ou plus.

En 2013, le nombre de familles monoparentales avec 3 enfants et plus diminue légèrement (-1,5%) par rapport à 2012, mais augmente depuis 2006 (+11%).

Source CAF REUNION

Zoom sur les familles nombreuses

Les familles nombreuses regroupent à la fois les familles des couples avec 3 enfants ou plus et les familles monoparentales de 3 enfants ou plus.

G14 : répartition des familles nombreuses

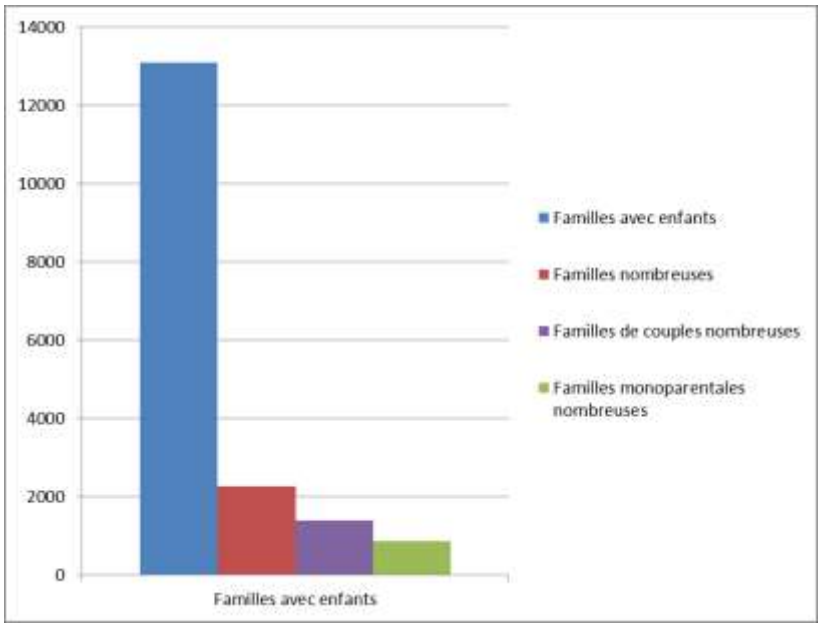

Sur le Tampon, le nombre de familles d'allocataires ayant des enfants évolue de 6% depuis 2006. Il est de 13 081 en 2013 (vs 12 353 en 2006). En 2013, 60% des familles d'allocataires ont des enfants (vs 66% en 2006).

Parmi eux, 17% sont des familles nombreuses (vs 20% en 2012) soit 10% du nombre total de familles allocataires de la commune (vs 14% en 2006).

Le nombre de familles nombreuses diminue de -10% entre 2006 et 2013 : 2 532 en 2006 à 2 277 en 2013.

Source CAF REUNION

C. Vie économique

LE PAYSAGE ECONOMIQUE DU TAMPON

Le Tampon est une **ville commerciale et artisanale,** structurée autour de deux pôles d'attractivité : le centre-ville et La Plaine des Cafres.

Les commerçants du Tampon sont engagés dans une démarche « commerce qualité service » qui conduit à une amélioration de l'image, de la qualité de service et de la satisfaction client. L'association des commerçants du Tampon est partenaire de la Ville et de la CCI Réunion pour la redynamisation du centre-ville.

Le tissu économique de la Plaine des Cafres s'articule autour de quelques commerces et de petites entreprises artisanales.

L'**activité agricole** fait partie de la tradition et de l'identité du Tampon. Les principales richesses sont le maraichage, la production de viande et la production laitière. Une Charte agricole a été mise en place en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et les acteurs du monde agricole. Un marché forain se tient tous les vendredis matin.

L'**activité touristique** se développe autour de l'agro-tourisme, le Tampon est une ville pionnière du tourisme rural. Le positionnement de la commune du Tampon au « cœur » du Parc National de la Réunion constitue un atout pour le tourisme. I

Le tourisme est bien implanté sur la commune du fait de l'exposition privilégiée et de l'accès au Piton de la Fournaise.

La **Cité du Volcan**, ré ouverte en aout 2014 est un pôle d'attraction touristique permettant le développement touristique de la Plaine des Cafres.

L'activité économique du Tampon s'articule autour de 3 grands pôles : le secteur tertiaire, l'agriculture et l'industrie.

- Le secteur tertiaire regroupe les commerces, le transport et les services divers répondant aux besoins de la population, ainsi que le secteur public. Il est de loin le plus important en nombre d'établissements (3 496 en 2011 soit 63%) et en nombre d'emplois sur la commune (9 224 emplois en 2011 soit 82%). Si le nombre d'établissement est en hausse par rapport à 2010 (3 347 en 2010), le nombre de postes salariés accuse une baisse (9 441 en 2010).

- Le secteur de l'industrie englobant l'industrie et la construction comptent 1 088 établissements et 1 721 postes salariés en 2011, ce qui le place en seconde position dans l'économie tamponnaise.

- Avec 989 exploitations et moins de 3% des emplois salariés en 2011, l'agriculture arrive en troisième position. Le nombre d'exploitations agricoles est globalement en baisse sur les dernières décennies (1 083 exploitations en 2000 et 1 339 en 1989). Il est à noter que le secteur agricole emploie essentiellement une main d'œuvre saisonnière ou journalière, le plus souvent familiale.

  Tous secteurs confondus, la commune du Tampon compte 5 563 établissements actifs au 31 décembre 2011, soit une augmentation de 3,6% par rapport à 2010. Environ 24% des établissements de la micro région sud sont sur la commune du Tampon.

	Nombre établissements 2011	% en 2011	Nombre établissements 2010	% en 2010	Evolution
Ensemble	5 563	100%	5369	100%	3,6%
Agriculture, sylviculture et pêche	989	17,8%	960	17,9%	3,0%
Industrie	393	7,1%	394	7,3%	-0,3%
Construction	685	12,3%	668	12,4%	2,5%
Commerce, transports, services divers	2 704	48,6%	2607	48,6%	3,7%
dont commerce et réparation automobile	1 051	18,9%	1057	19,7%	-0,6%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	792	14,2%	740	13,8%	7,0%

Sources : Insee - Exploitations complémentaires.

Le tissu économique du Tampon est essentiellement composé de très petites entreprises, et majoritairement d'entreprises sans salariés : 96% des établissements ont moins de 10 salariés. En 2011, 4 259 de ces établissements ne possèdent pas de salariés et 1 090 ont moins de 10 salariés *(Source : chiffres clés de l'INSEE).*

En 2011, les établissements actifs proposent 11 272 postes salariés, soit une légère baisse par rapport à 2010 (11 426). Ces effectifs salariés représentent environ 19% des effectifs salariés de la micro région sud.

	Total 2011	% en 2011	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus	Total 2010	% en 2010	Evolution
Ensemble	11 272	100%	2 935	1 487	2 086	1 113	3 651	11 426	100%	-1,35%
Agriculture, sylviculture et pêche	327	2,90%	150	44	74	59	0	305	2,67%	7,21%
Industrie	560	4,97%	233	178	149	0	0	542	4,74%	3,32%
Construction	1 161	10,30%	580	191	275	0	115	1 138	9,96%	2,02%
Commerce, transports, services divers	3 981	35,32%	1 658	717	536	318	752	4 034	35,31%	-1,31%
dont commerce et réparation automobile	1 506	13,36%	696	412	250	148	0	1 469	12,86%	2,52%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	5 243	46,51%	314	357	1 052	736	2 784	5 407	47,32%	-3,03%

Sources : Insee - Exploitations complémentaires.

En 2013, sur les 596 nouveaux établissements, 63,4% sont des commerces, transport et services divers, 15,3% sont des établissements de construction, 13,9% sont des administrations publiques, enseignement, santé et action sociale, et 7,4% sont des industries.

Zoom sur l'agriculture

L'agriculture de la commune s'articule autour de 3 pôles :

- L'élevage sur la Plaine des Cafres : des exploitations consacrées à l'élevage et/ou à la production de lait, dans les quartiers de Bras Sec, Ravine Blanche, 23ème Km, Piton Manuel, Piton Mahot, Grande Ferme, Petit Tampon.
- Le maraîchage (hors-sol, en pleine terre ou en serres) sur la mi pente : exploitations situées notamment à Piton Hyacinthe et Bras-Creux.
- La canne : exploitations réparties dans les quartiers de Petit Tampon, Grand Tampon, Bérive, Dassy, Trois-Mares, Bras de Pontho et Pont d'Yves. Souvent ces exploitations pratiquent la diversification avec la culture d'ananas, l'arboriculture...

Entre 2000 et 2010, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 8% passant de 1 083 à 992 exploitations, tandis que la SAU moyenne augmente.

Recensement agricole 2010 SUPERFICIES						
	Canne à sucre	Légumes et tubercules	Superficie toujours en herbe et fourrage	Fruits	SAU	Superficie totale
Le Tampon	1 471	557	5 041	184	7 448	8 703
Recensement agricole 2010 NOMBRE D'EXPLOITATIONS						
	Canne à sucre	Légumes et tubercules	Superficie toujours en herbe et fourrage	Fruits	SAU	Nombre d'exploitations
Le Tampon	187	538	375	175	959	992

Sources : AGRESTE 2010.

Entre 2000 et 2010 le nombre d'exploitation d'élevages a diminué de 38% passant de 1 168 à 723 exploitations.

Recensement agricole 2010 CHEPTELS				
	Total bovins	Total Porcins	Total volailles	Total UGB
Le Tampon	11 957	4 354	412 147	17 955
Recensement agricole 2010 NOMBRE D'EXPLOITATIONS				
	Bovins	Porcins	Volailles	UGB
Le Tampon	287	56	380	565

Sources : AGRESTE 2010.

DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU définit quatre axes prioritaires pour le développement économique du Tampon :

- Aménagement équilibré du territoire (cf. § Aménagement du territoire)
- Préservation et valorisation de l'environnement
- Soutien des filières économiques prioritaires
    - Affirmer la ruralité comme identité du territoire
        - Promouvoir la filière agricole, reconquérir les terres en friche et développer une activité agricole raisonnée
        - Développer l'attractivité touristique des hauts : démarche touristique globale autour des équipements existants (Cité du Volcan, Parc des palmiers), statut de Village Créole de Bourg Murat, image agrotouristique des villages.
    - Moderniser et dynamiser le tissu commerçant
        - Requalification de la rue Hubert de Lisle et des espaces publics urbains
        - Réalisation de locaux commerciaux en pied d'immeuble (sites stratégiques)
        - Mise en valeur des produits du terroir sur le pôle artisanal des Grands Kiosques à Bourg Murat
    - Répondre aux besoins des entreprises en favorisant l'implantation d'activités productrices d'emplois marchands (Création de nouvelles zones d'activités, développement des filières agroalimentaires et artisanales, réalisation de projets d'immobilier d'entreprise pour l'implantation de nouvelles filières)
- Réussir le développement solidaire et conforter les pôles d'excellence
    - Renforcer le lien social : Implantation et diversification d'équipements de proximité, développement du tissu associatif, mise en place du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) sur le quartier de La Châtoire, développement des jardins collectifs
    - Développer des pôles d'excellence par des équipements structurants autour des filières universitaire, culturelle, sportive et médico-sociale
        - Université du Tampon
        - CREPS de la Plaine des Cafres pour le sport de haut niveau
        - Equipements scientifiques (volcanologique et météorologique)

- Médico-social avec la clinique Durieux.

La Fondation Père Favron a un projet d'EPAD sur le Tampon à La Plaine des Cafres qui devrait permettre la création d'une cinquantaine d'emplois sur le secteur.

En 2014, la maison d'Emploi du Grand Sud a recensé 27 projets publics sur le territoire du Tampon qui se répartissent comme suit :

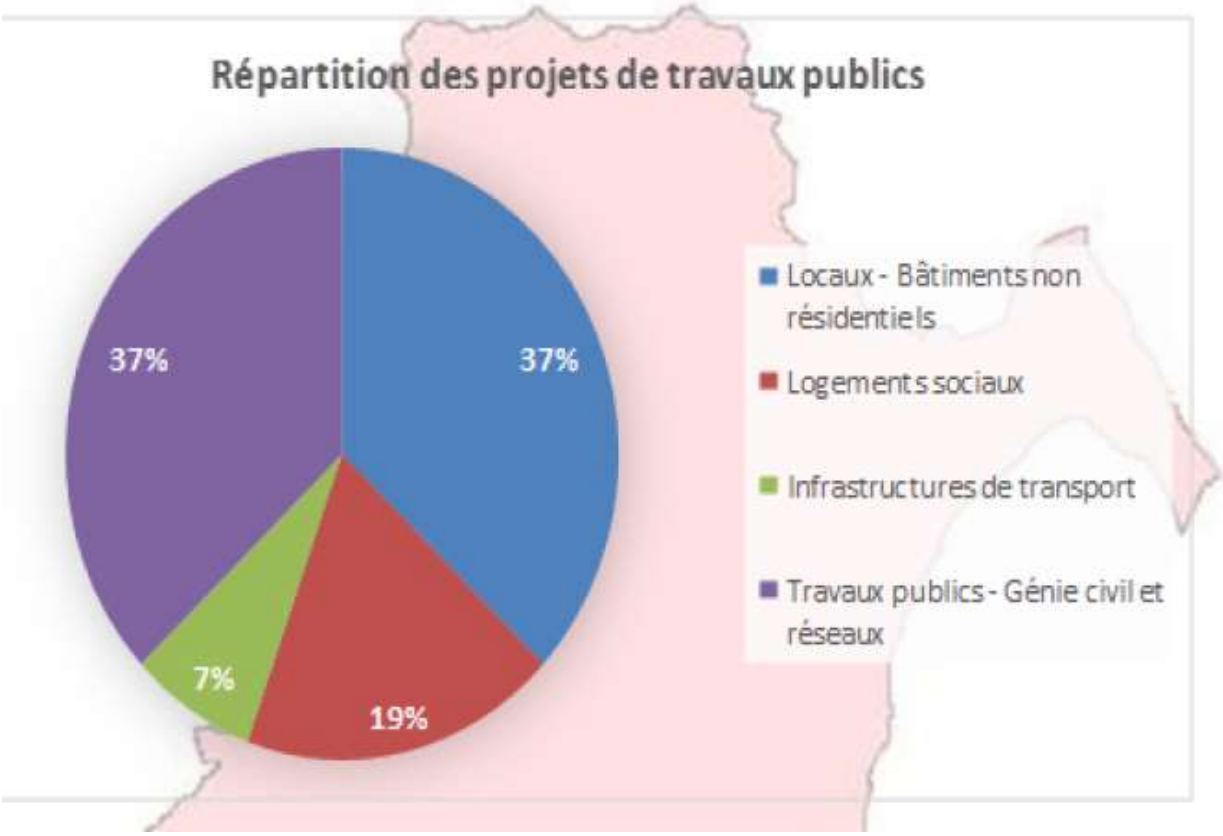

Source : Maison de l'Emploi du Grand Sud – Portrait de la commune du Tampon

Le tableau page suivante précise la programmation des travaux recensés.

Ouvrage	Maître d'ouvrage	Opération	Tranche	Début	Fin
Locaux					
Bâtiments non résidentiels	CHU - Site Sud	GHSR Tampon - Réhabilitation de l'Unité Eveil et EVC - Unité UHR et UCC	G	févr-14	mars-16
Bâtiments non résidentiels	Conseil Général Patrimoine	Collège Terrain Fleury - Remplacement menuiseries	C	janv-13	oct-13
Bâtiments non résidentiels	Conseil Général Patrimoine	UT Tampon - Désamiantage et aménagement de bureaux	C	sept-13	janv-14
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Lycée Roland Garros - Réhabilitation et mise aux normes bâtiment A, administration	H	déc-13	août-15
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Maison du Volcan - Aménagement muséographie extérieure et scénographique	F	mai-13	déc-13
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Lycée Bois Joly Potier - Réhabilitation - Plan de relance	G	sept-14	août-16
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Lycée Pierre Lagourgue - Mise aux normes accessibilité et traitement des façades	D	juin-14	janv-15
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Lycée Pierre Lagourgue - Mise aux normes accessibilité au gymnase	C	nov-14	sept-15
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Lycée Roland Garros - Réhabilitation et mise aux normes logement de fonction	E	déc-14	déc-16
Bâtiments non résidentiels	Conseil Régional Direction des Bâtiments et Architecture	Lycée Roland Garros - Réhabilitation et mise aux normes internat filles/garçons	F	déc-14	déc-16
Logements					
Logement social	SIDR	Opération Les Violettes - 32 LLTS - Prog 2013		déc-13	avr-15
Logement social	SODEGIS	Opération Pivet-Velin - 54 LLTS - Prog 2013		janv-14	déc-15
Logement social	SODEGIS	Opération Palissandre - 30 LLTS - Prog 2013	F	janv-14	juil-16
Logement social	SODEGIS	Opération Résidence Amaryllis - 9 LLTS - Prog 2013		janv-14	janv-15
Logement social	SODEGIS	Opération Le Poker d'As 2 - 44 LLTS - Prog 2013		janv-14	déc-15
Infras Transports					
Infrastructures de transport	Commune du Tampon	Construction d'une seconde retenue collinaire - Plaine des Cafres Piton Villiers - Terrasement Equipement Etanchéité	C	juin-13	sept-13
Infrastructures de transport	Conseil Régional Direction Régionale des Routes	RN3 Aménagement à court terme 2*2 voies St-Pierre Le Tampon - Section mon Caprice/Azalée au Tampon	F	août-14	déc-14
Réseaux et autres					
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Alimentation en eau potable 2012	G	oct-13	juin-14
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Ouvrages d'assainissement des eaux usées de la CA SUD - Déplacement, renforcement et réparation matériaux biologiques de construction	C	août-13	août-16
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Réseaux eaux usées 2011 Tampon/St-Joseph/Entre-Deux - Extension	E	oct-13	mars-14
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Syndicat des Hirondelles - Modernisation d'alimentation en eau potable 2012	A	avr-14	déc-15
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Canalisation Jean Payet Syndicat des Hirondelles - Protection	C	sept-13	févr-14
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Réservoir Payet Go	D	oct-13	oct-14
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Captage des Hirondelles - Réhabilitation	B	sept-13	déc-13
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Postes de refoulement au Tampon - Renforcement	D	août-13	janv-14
Travaux publics - Génie civil et réseaux	CA SUD	Réservoir au 17è km	E	juil-13	juil-14
Travaux publics - Génie civil et réseaux	Commune du Tampon	Complexe sportif de Trois Mares - Aménagement	E	sept-13	mai-14

Source : CER BTP - ADIL

CARACTERISATION DE LA POPULATION ACTIVE DE LA COMMUNE

Le nombre d'actifs se caractérise, selon l'INSEE, par le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de personnes au chômage.

En 2011, la population active au Tampon constitue 43,2% de la population totale (vs 41,2% en 2006).

Sur le territoire tamponnais, les 15-64 ans représentent 49 499 personnes avec 32 369 personnes actives soit un taux d'activité de 65,4% contre 63,4% en 2006 pour les 15 à 64 ans, correspondant à une évolution de 12% du nombre d'actifs entre 2006 et 2011.

Ce taux d'activité des 15 à 64 ans reste néanmoins inférieur de plus de 2 points à celui de La Réunion (67,7% en 2011).

En 2011, 20 431 personnes entre 15 et 64 ans avaient un emploi, soit un taux d'emploi de 41,3% sur Le Tampon pour la population de 15 à 64 ans.

Les hommes de la population de 15 à 64 ans possèdent le plus fort taux d'emploi avec 47,3% tandis que les femmes ont 35,7% de taux d'emploi.

G16: taux d'activités et taux d'emploi par tranches d'âges

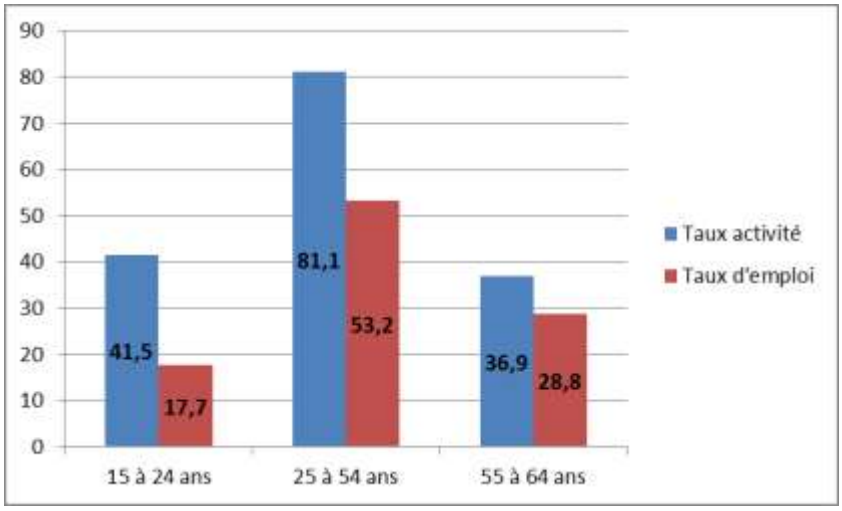

La **tranche 25-54 ans** a le plus fort taux d'activités, en évolution de 8% par rapport à 2006.

Sources : Insee RP2011 exploitations complémentaires.

G17: taux d'activités par sexe

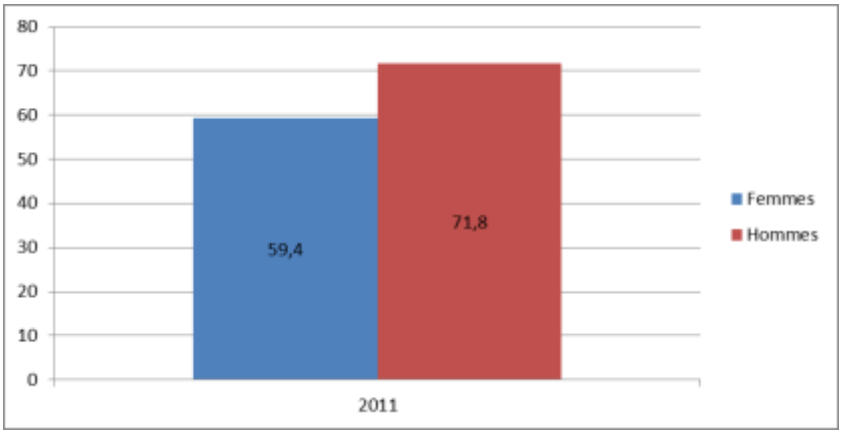

Le taux d'activités des hommes est plus important que celui des femmes.

Toutefois, ces 2 taux augmentent par rapport à 2006.

Sources : Insee RP2011 exploitations complémentaires.

G18: évolution du nombre d'actifs par catégories

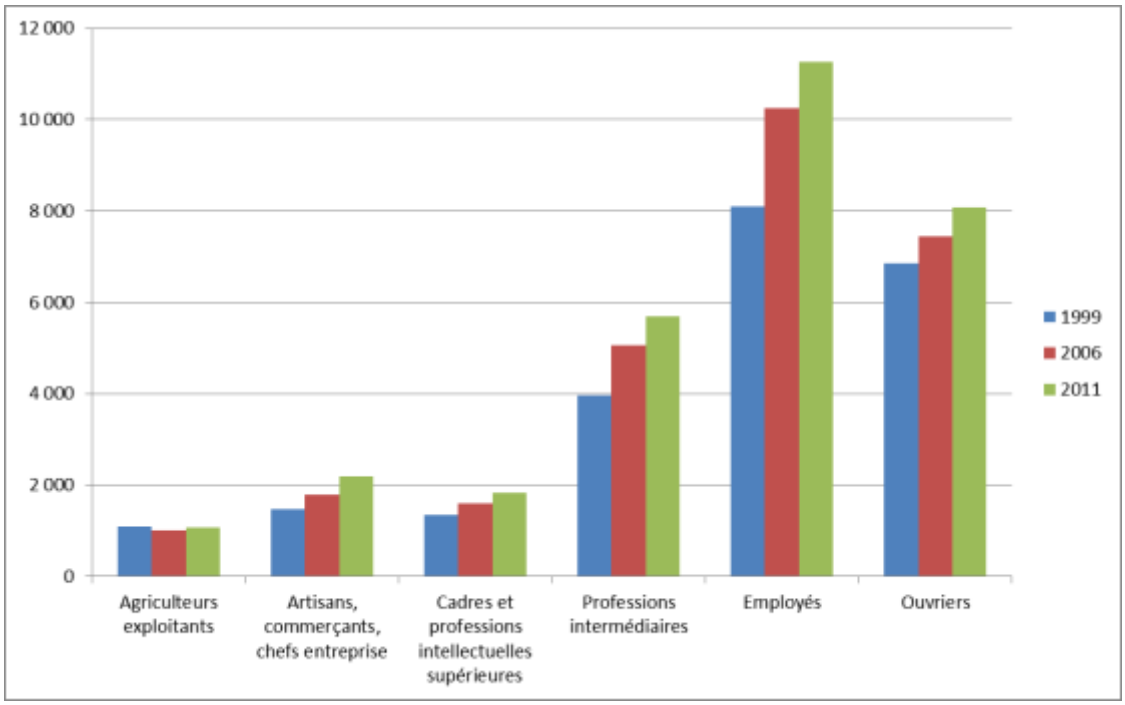

Sources : Insee, RP1999 exploitations complémentaires, RP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

En 2011, 35% des actifs sont des employés, 25% des ouvriers, 18% des professions libérales, 7% des artisans, 6% des cadres et 3% des agriculteurs. La population des employés est importante et augmente compte tenu de l'activité tertiaire dominante sur la commune.

G18: répartition du nombre d'emploi par catégories

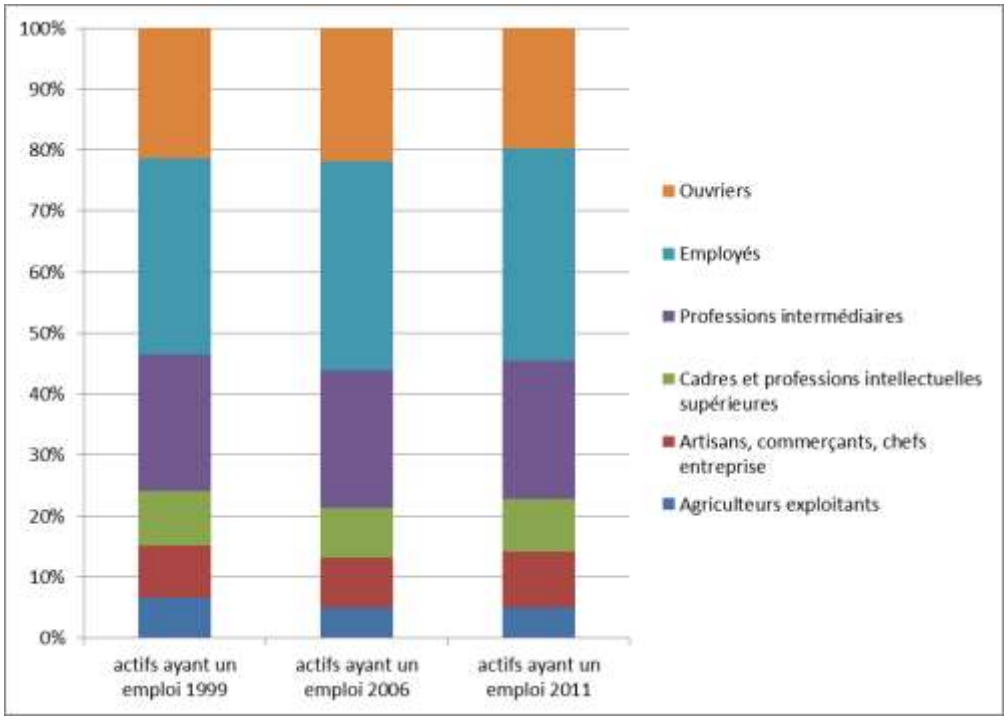

Le nombre d'emploi par catégorie suit le profil du nombre d'actifs avec un nombre plus important d'employés, d'ouvriers puis de cadres.

Sources : Insee, RP1999 exploitations complémentaires etRP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

En 2011, la population de la commune du Tampon comptait 11 938 actifs au chômage soit une évolution de +20% par rapport à 2006.

G19: évolution du nombre de chômeurs

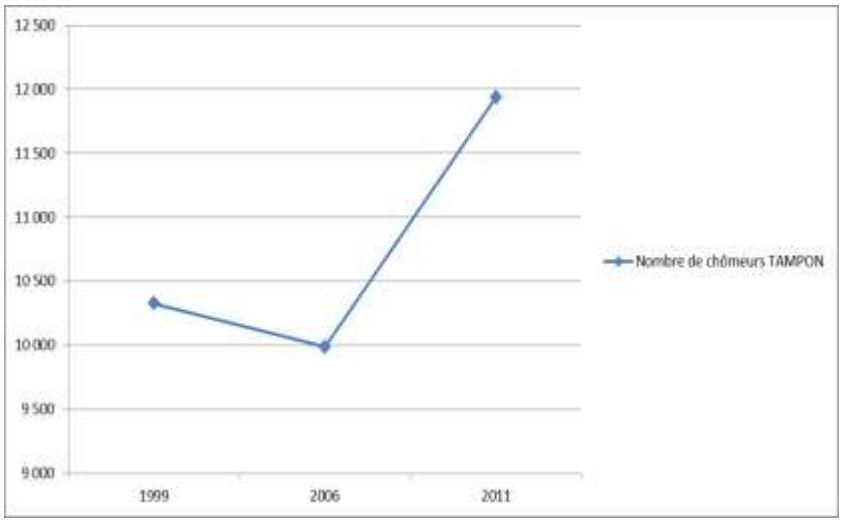

Après une diminution du nombre de chômeurs de 3% entre 1999 et 2006, la crise économique mondiale touche également la commune du Tampon qui connait une augmentation du nombre de chômeurs de +20% entre 2006 et 2011.

Cette tendance est également celle du territoire réunionnais avec une augmentation de 23% entre 2006 et 2011.

Sources : Insee, RP1999 exploitations complémentaires etRP2006 et RP2011 exploitations complémentaires.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans

	2011	2006
Nombre de chômeurs	**11 938**	**9 988**
Taux de chômage en %	36,9	34,7
Taux de chômage des hommes en %	34,2	30,8
Taux de chômage des femmes en %	39,9	39,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	50,8	52,6

Sources : Insee. RP2006 et RP2011 exploitations principales.

En 2011, sur le territoire du Tampon, plus d'un actif sur 3 est au chômage (36,9% vs 34,7% en 2006). Ce taux est supérieur de 1,4 point à celui de La Réunion (35,5%).

Chez les femmes, le taux de chômage en 2011 est de 39,9% (vs 39,1% en 2006), également au-dessus du taux de La Réunion qui est de 38,5%.

EMP G2 - Taux de chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans par sexe et âge en 2011

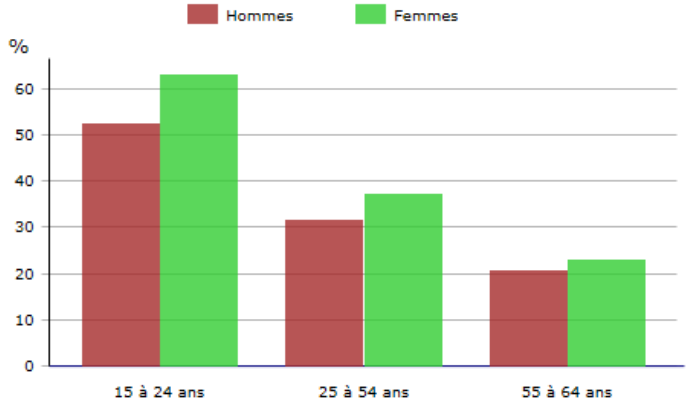

C'est chez les jeunes femmes de 15 à 24 ans que le taux de chômage reste le plus élevé (63,2%).

Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Parmi les inactifs, il est à souligner que, malgré une légère baisse entre 2006 (6,3%) et 2011 (6,0%), le taux de retraités et préretraités reste supérieur à celui de La Réunion (5,1% en 2006 et 4,8% en 2011).

CARACTERISATION DE LA POPULATION ACTIVE ALLOCATAIRE DE LA CAF

Le nombre d'actifs CAF se caractérise par le nombre de personnes avec emploi.

En 2013, 6 467 allocataires sont actifs, soit 30% des allocataires de la CAF. La proportion du nombre d'actifs reste stable entre 2011 et 2013.

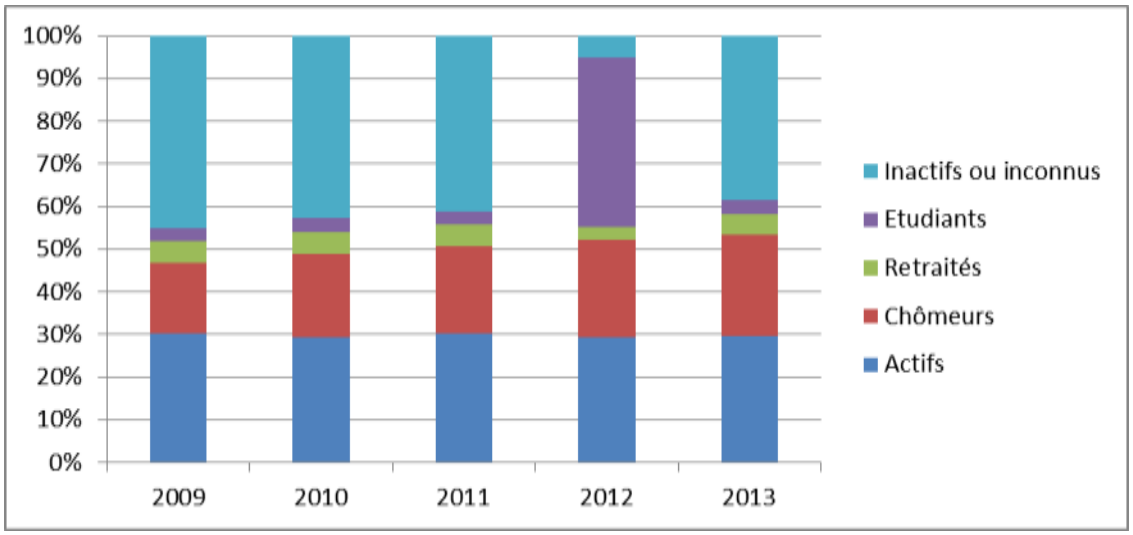

Sources : CAF Réunion

La part d'inactifs ou inconnu est très importante, au minimum 38% par an sauf en 2012 qui voit le taux d'inactifs diminuer au profit de taux d'étudiants.

En 2013, le taux d'activité des femmes est de 9,31% et celui des hommes 9,03% (Source : CAF Réunion).

G20: Répartition des allocataires CAF selon activités

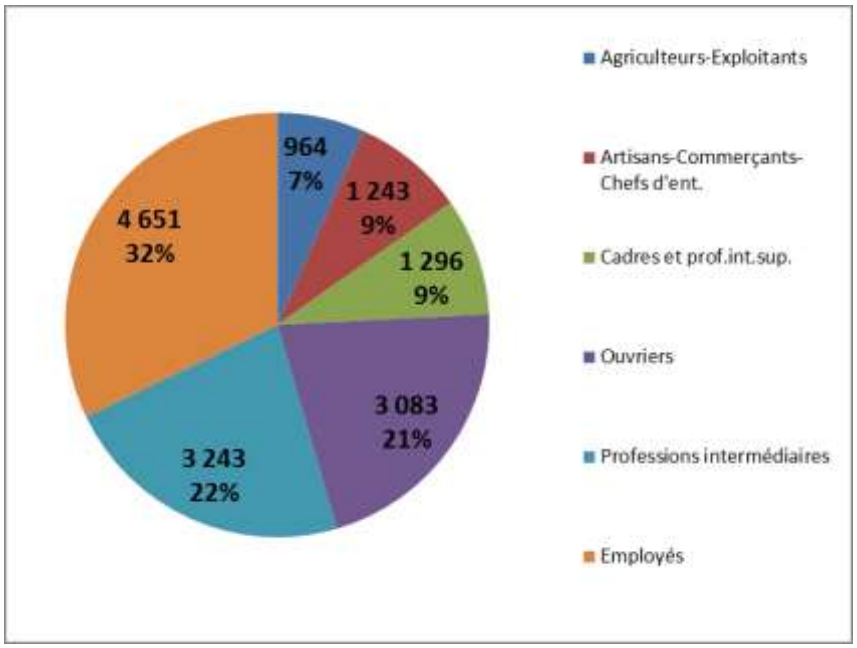

En 2013, 32% des actifs sont des employés soit 4 651 allocataires,
22% des professions intermédiaires, 21% des ouvriers.

Les cadres et les artisans représentent chacun 9% des allocataires actifs.

Enfin les agriculteurs regroupent 7% des allocataires actifs avec 964 individus.

Sources : CAF Réunion

Sur les allocataires CAF présents sur la commune du Tampon, 25% des enfants d'allocataires de moins de 6 ans ont des parents en activité et 29% des enfants entre 6 et 17 ans révolus ont des parents en activités.

CARACTERISTIQUES DE L'EMPLOI AU TAMPON

L'indicateur de concentration d'emploi, qui renseigne sur l'attractivité du territoire, s'améliore entre 2006 et 2011 : il passe de 73 en 2006 à 74,1 en 2011.

Il reste néanmoins inférieur à celui de la commune de Saint-Pierre qui est de 141,4 en 2011 (vs 144,7 en 2006) et qui constitue le pôle d'attractivité économique et administratif du bassin sud.

EMP T5 - Emploi et activité

	2011	2006
Nombre d'emplois dans la zone	15 248	13 830
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	20 573	18 939
Indicateur de concentration d'emploi	74,1	73,0
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	57,5	56,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail.

Sur les 20 573 actifs ayant un emploi :

- 81,8% sont salariés (soit 16 830)
- 18,2% sont non-salariés,
- 44,7% sont des femmes
- 56,2% travaillent sur la commune de résidence (soit 11 572).

En 2011, les femmes représentent 48% des actifs salariés (soit 8 079) et 29,7% des non-salariés. 30,7% des femmes salariées sont à temps partiel (elles étaient 31,9% en 2006).

Parmi les 16 830 emplois salariés, 74% des emplois salariés sont des CDI, 19% des CDD et 7% des emplois précaires.

G18 : Répartition des actifs salariés par type de contrat

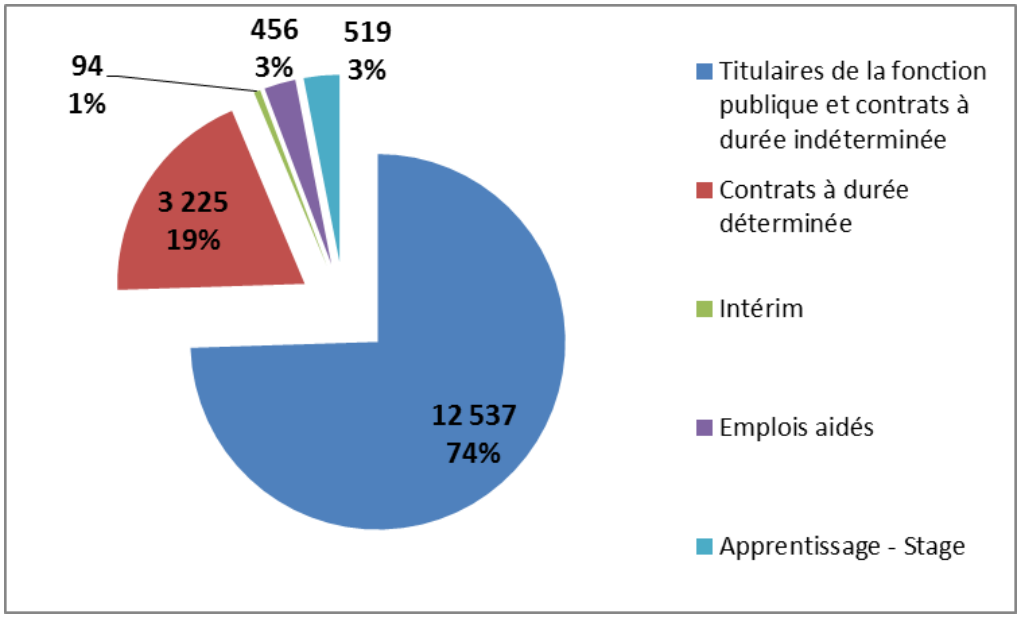

Source : Insee, RP2011 exploitation principale

LA DEMANDE D'EMPLOI SUR LA COMMUNE DU TAMPON

En 2011, 13 068 demandeurs d'emploi ont été recensés, inscrit au Pôle Emploi.

G21: évolution du nombre de demandeurs d'emploi

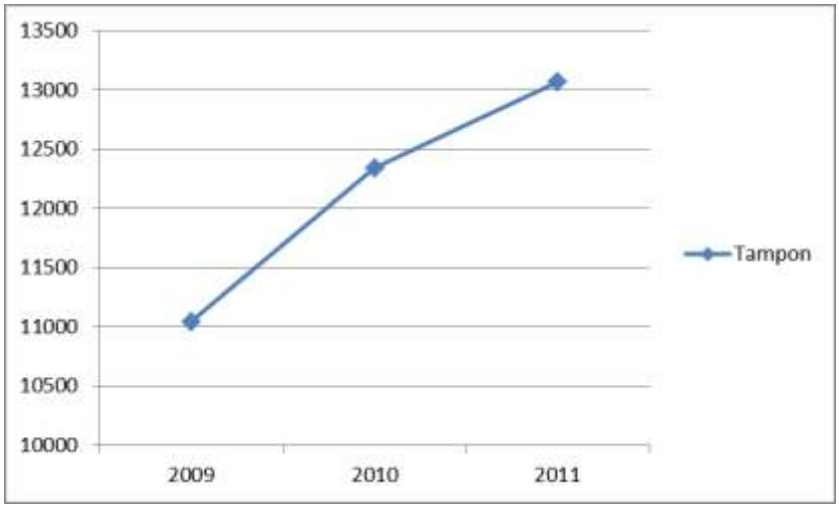

Entre 2009 et 2011, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de +18% sur le Tampon,
suivant l'évolution du territoire de la Réunion qui sur le même période a augmenté de 19%.

Source INSEE 2009,2010 et 2011, DEFM

Le diagnostic territorial partagé, réalisé par la Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion, montre qu'en décembre 2013, la demande d'emploi en fin de mois de catégorie A (DEFM A1) de la commune du Tampon représente 23,1% de la demande d'emploi de la microrégion sud et 9,2% de la demande d'emploi de La Réunion.

Sur la commune du Tampon, 12 130 DEFM A sont enregistrés fin décembre 2013, soit une augmentation de 72% depuis décembre 2006 (7 064 DEFM A). Fin 2013, les femmes représentent 52,1% des DEFM A de la commune.



Les 25-49 ans constituent 63% des DEFM A fin décembre 2013.

Source Maison de l'Emploi du Grand Sud / DIECCTE – Nostra (données Pôle Emploi)

Si l'on ajoute les DEFM B2 et DEFM C3, on dénombre 13 873 DEFM ABC dont 58,1% sont des demandeurs de longue durée, en hausse de 5,7% par rapport au mois de décembre 2012.

Le diagnostic territorial partagé publié par la Maison de l'Emploi du Grand Sud (MDEGSR) montre qu'entre 2006 et 2013, les DEFM A augmentent sur le territoire du Tampon, quel que soit le niveau de formation :

[1] Demandeurs d'emploi en recherche active, disponibles sans emploi
[2] Demandeurs d'emploi en recherche active, en activité réduite courte (78 heures ou moins au cours du mois précédent)
[3] Demandeurs d'emploi en recherche active, en activité réduite longue (plus de 78 heures au cours du mois précédent)

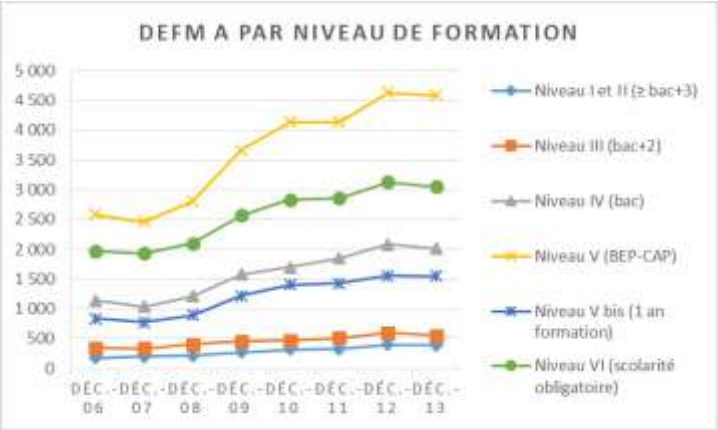

Les demandeurs d'emploi de niveau V sont les plus nombreux (37,8 % de la DEFM A) en décembre 2013.
Les demandeurs de niveau I à III issus d'une formation universitaire représentent une part de 7,7 %.
Le niveau IV constitue 16,6 % de la demande d'emploi totale.

Source : Diagnostic territorial partagé MDEGSR

L'OFFRE D'EMPLOI SUR LA COMMUNE DU TAMPON

Le diagnostic territorial partagé, réalisé par la Maison de l'Emploi du Grand Sud Réunion, sur la base des données DIECCTE - Nostra (données Pôle Emploi), fait état de 2 424 offres d'emploi enregistrées (OEE cumul depuis janvier) en décembre 2013 :

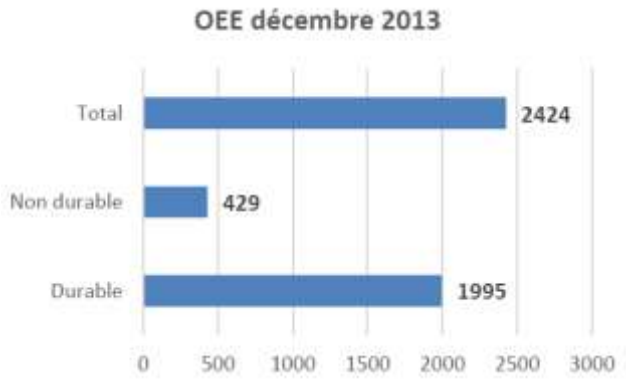

L'offre d'emploi enregistrée au Tampon représente 20,7% de l'offre d'emploi de la microrégion sud, en hausse de 36,1% par rapport à 'année précédente.

La part des offres d'emploi durables représente 82,3% des OEE totales.

Source Maison de l'Emploi du Grand Sud / DIECCTE – Nostra (données Pôle Emploi)



Si l'évolution des offres d'emploi durable est importante en 2013, elle s'est fortement dégradée entre 2008 et 2012.

Source : Diagnostic territorial partagé MDEGSR

D. Niveaux de ressources

LES FOYERS FISCAUX

En 2011, le Tampon recense 39 389 foyers fiscaux dont 73,1% sont non imposables soit 28 775 foyers.

G22: évolution du nombre de foyers fiscaux

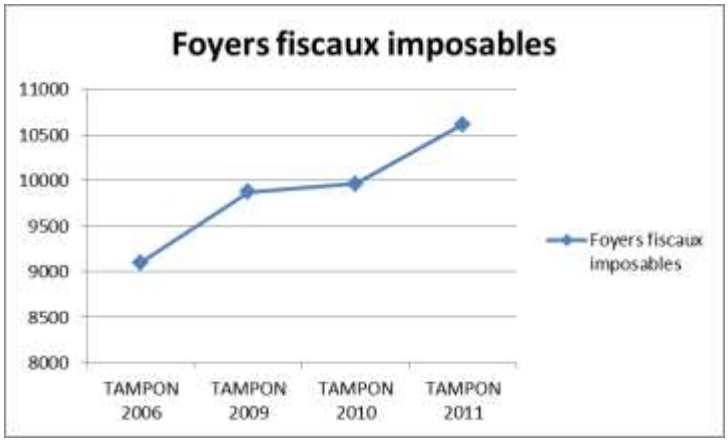

Entre 2006 et 2011, le nombre de foyer fiscaux imposables a augmenté de 17% contre 12% pour l'ensemble de l'Ile de La Réunion.

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques

LES REVENUS NET DECLARES MOYENS

Au Tampon, en 2011, le revenu net déclaré moyen est de 16 225 € soit 1 352 € par mois *(Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques)*. Il masque toutefois de fortes inégalités et un appauvrissement de la population :

- Un revenu net déclaré moyen de 38 650 € pour les 26,9% de foyers fiscaux imposables, soit 3 221 € mensuel (vs 3 185 € en 2009 et 3 145 € en 2006)
- Un revenu net déclaré moyen de 7 953 € pour les 73,1% de foyers fiscaux non imposables, soit 663 € mensuel (vs 668 € en 2009 et 687 € en 2006)

A La Réunion, en 2011, le revenu net déclaré moyen est de 16 910 € soit 1 409 € par mois *(Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques)*. Il masque toutefois de fortes inégalités :

- Un revenu net déclaré moyen de 39 775 € pour les 28,4% de foyers fiscaux imposables, soit 3 315 € mensuel

- Un revenu net déclaré moyen de 7 858 € pour les 71,6% de foyers fiscaux non imposables, soit 655 € mensuel.

LES REVENUS FISCAUX DES MENAGES

La pyramide des revenus fiscaux des ménages en 2010 (*Source : Insee-DGFIP, Revenus fiscaux localisés des ménages)* montre une forte représentation des bas et très bas revenus à La Réunion. Le Tampon affiche toutefois un revenu médian par unité de consommation (UC) supérieur de 70 € à celui de la CASUD :

- Le revenu mensuel médian par UC est de 853 € pour le Tampon (24 965 ménages fiscaux)
- Le revenu mensuel médian par UC est de 783 € pour la CASUD (41 317 ménages fiscaux)
- Le revenu mensuel médian par UC est de 862 € pour La Réunion (273 183 ménages fiscaux)
- Le revenu mensuel médian par UC est de 1 562 € pour la France métropolitaine.

En 2011, 24 417 ménages fiscaux sont recensés sur le territoire du Tampon. A l'échelle des quartiers IRIS, les revenus fiscaux localisés des ménages se répartissent comme suit sur le territoire du Tampon :

G22: répartition des ménages fiscaux selon le quartier IRIS

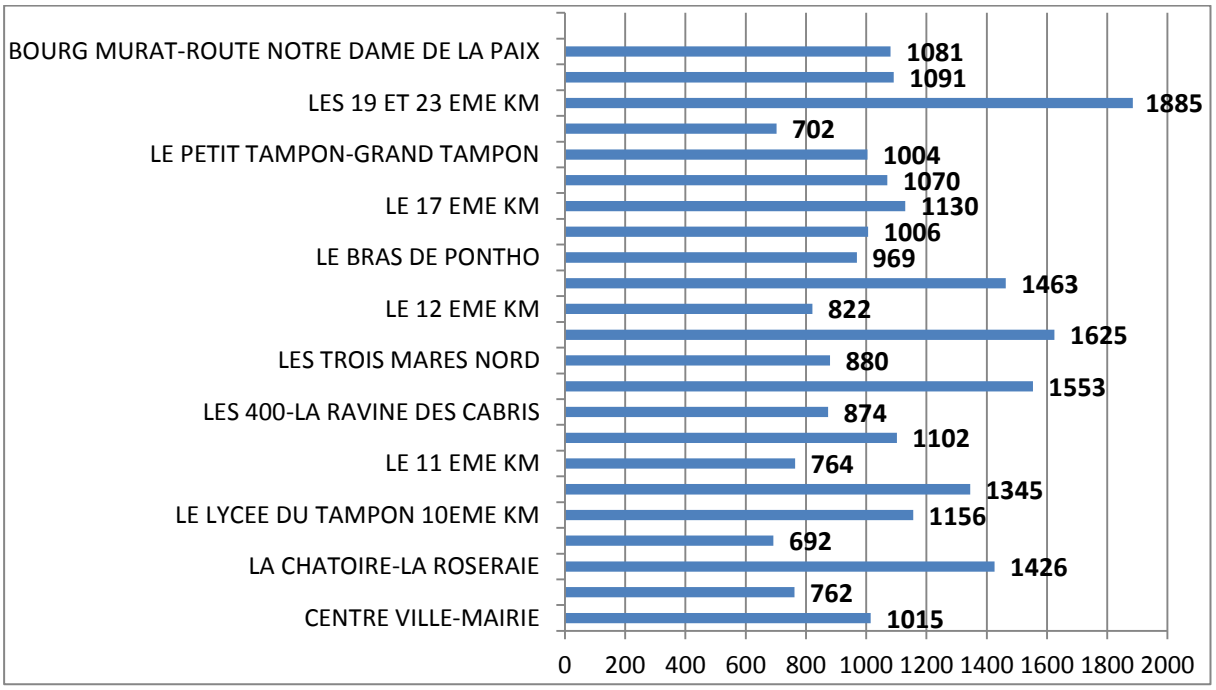

Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

G22: revenu mensuel médian par ménage selon le quartier IRIS

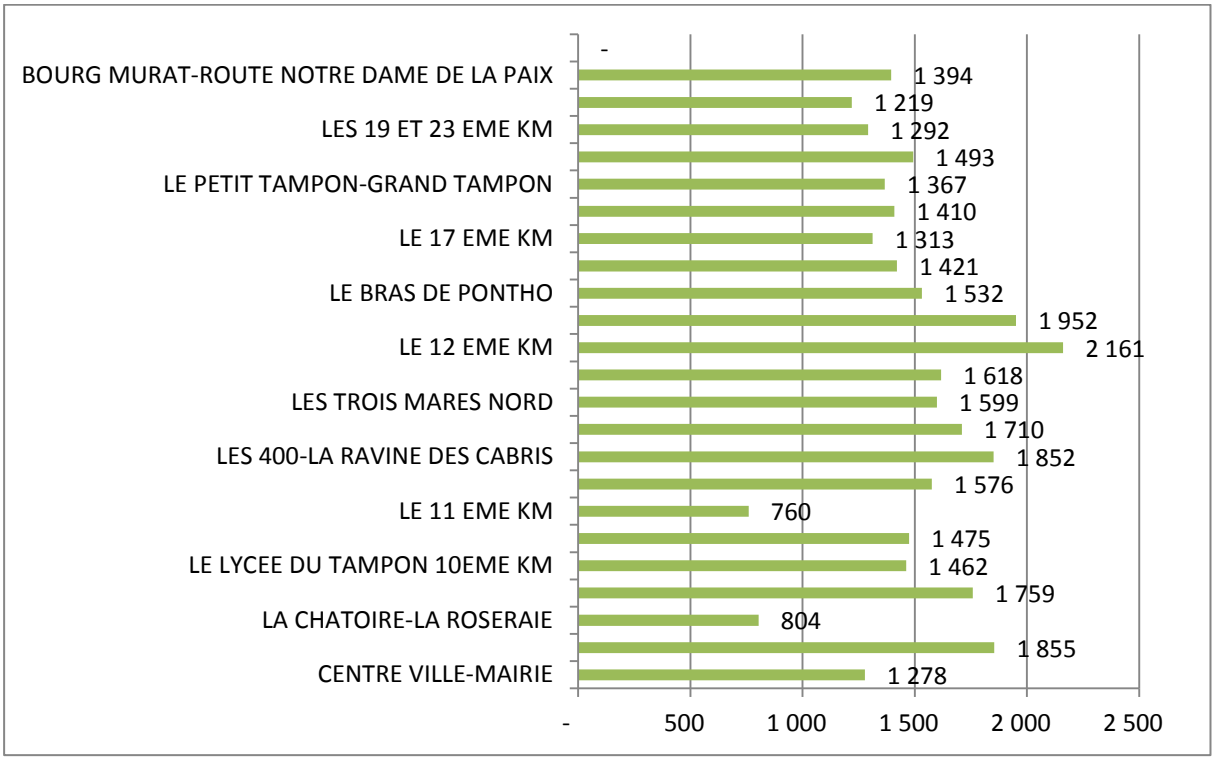

Source : Insee-DGFIP Revenus fiscaux localisés des ménages

Les quartiers de la Chatoire et du 11ème km affichent les plus bas revenus mensuels médians par ménage.

CARACTERISATION DE LA POPULATION CAF

Revenus de la population

Le taux de couverture de la CAF en 2013 est de 73,5%, équivalent à celui de La Réunion (73,6%).

Zoom sur les types d'allocation CAF

En 2013, la CAF comptait 21 733 allocataires sur la commune du Tampon, soit 29% de la population du Tampon, selon la ventilation suivante :

T5 : ventilation des types d'allocations CAF

Types allocations	Nombres d'allocataires	% allocataire Tampon
Allocation familiale	11676	54%
Complément familiale	1449	7%
Allocation de rentrée scolaire	7335	34%
Allocation de soutien familial	3037	14%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	425	2%
Prestation d'accueil des jeunes enfants	3571	16%
Allocation de logement à caractère familiale	6283	29%
Allocation de logement à caractère sociale	4846	22%
RSA	9931	46%
RSO	588	3%
Allocation aux adultes handicapés	1316	6%

Sources : CAF Réunion

Certains allocataires bénéficient à la fois de prestations familiales, logement et de solidarité.

Zoom sur les tranches de quotient familial

G23: répartition du quotient familial

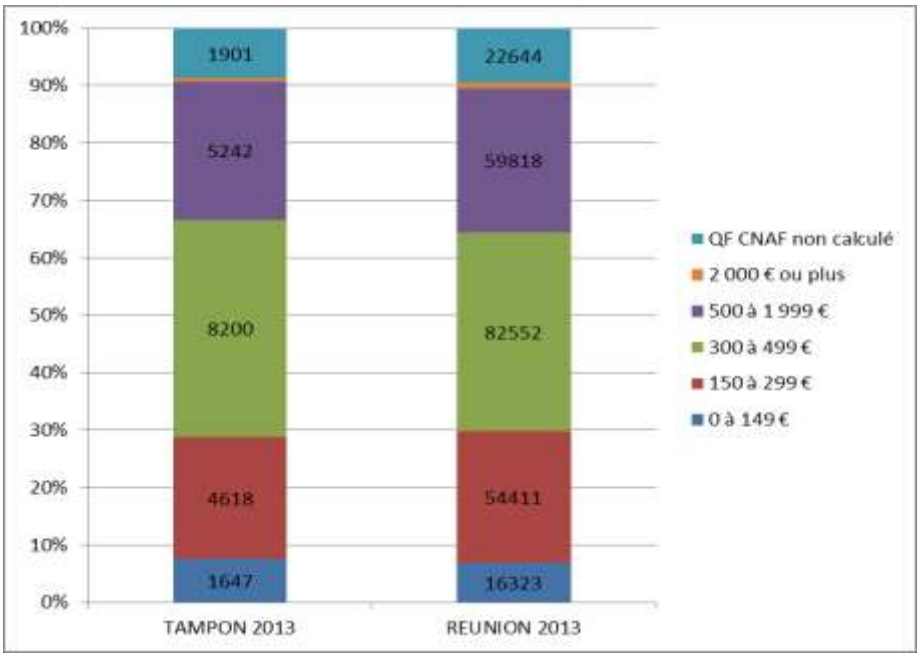

En 2013, 38% des allocataires CAF sont dans la tranche du quotient familial « 300 à 499 euros »,
24% dans la tranche «500 à 1 999 euros »,
21% dans la tranche « 150 à 299 euros »,
7% dans la tranche « 0 à 149 euros » et
1% dans la tranche « 2 000 et plus ».
10% des QF n'ont pu être calculé.

Sources : CAF Réunion

Au total, 66,6% des allocataires de la CAF ont un quotient familial CNAF < 500€, ce qui représente 14 465 allocataires (en hausse de 7% entre 2009 et 2013).

Zoom sur les revenus d'allocataires

Les allocations versées par la CAF représentent une part des revenus des allocataires.

37% des allocataires perçoivent moins de 50% de leurs revenus par la CAF et 34,7% des allocataires dépendent à 100% des prestations de la CAF.

T6 : évolution de la part des allocations dans le revenu des allocataires

Part des revenus	Evolution 2009/2013
moins de 50	-2%
50 à 74%	30%
75 à 99%	54%
100%	9%
NC	1%

Sources : CAF Réunion

Zoom sur les minimas sociaux

Les **minimas sociaux** constituent des prestations versées sous conditions de ressources. Ils visent à assurer un montant minimal de ressources à une personne ou à sa famille.

A La Réunion, les minimas sociaux sont composés :

- Du RSA (Revenu de Solidarité Active) entré en vigueur le 1er janvier 2011
- Du RSO (Revenu de SOlidarité) spécifique aux départements d'outre-mer
- De l'AAH (Allocation Adultes Handicapés).

En 2013, au Tampon on dénombre :

- 9 931 bénéficiaires du RSA, couvrant 23 869 personnes
- 588 allocataires du RSO, couvant 656 personnes
- 1 316 allocataires de l'AAH couvrant 1 962 personnes.

Zoom sur les bénéficiaires des minima sociaux (RSA socle et/ou RSO et/ou AAH)

En 2013, 10 533 allocataires du Tampon, soit 48% des allocataires CAF, percevaient les minimas sociaux CAF (RSA socle et/ou RSO et/ou AAH), couvrant 23 280 personnes, c'est 3,7% de plus qu'en 2012 et 14% de plus qu'en 2010.

G23: évolution de la population couverte RSA socle et/ou RSO et/ou AAH

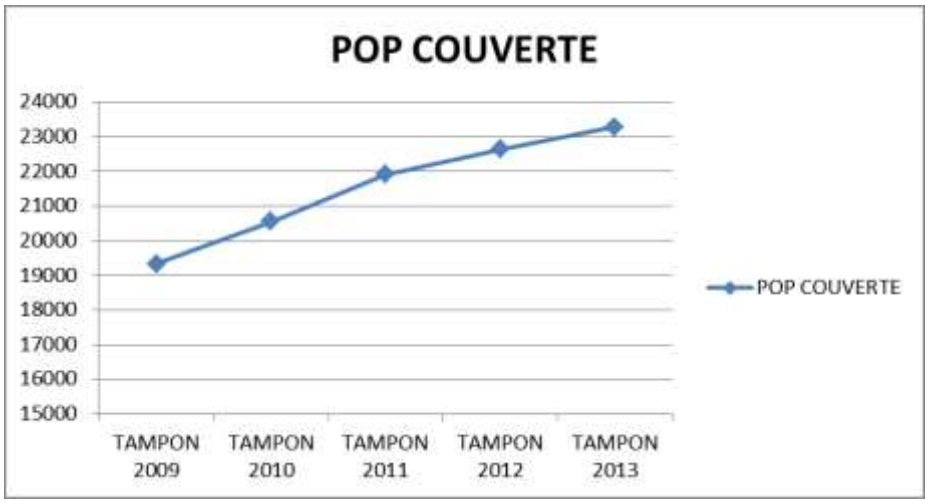

Depuis 2009, le nombre de personnes couvertes à augmenter de 20% au Tampon mais augmente moins vite que le nombre d'allocataire qui augmente de 25% sur la même période.
En 2009, un allocataire couvrait 2,29 personnes et en 2013 un allocataire couvre 2,21 personnes.

Sources : CAF Réunion

G15: répartition des familles allocataires des minima sociaux

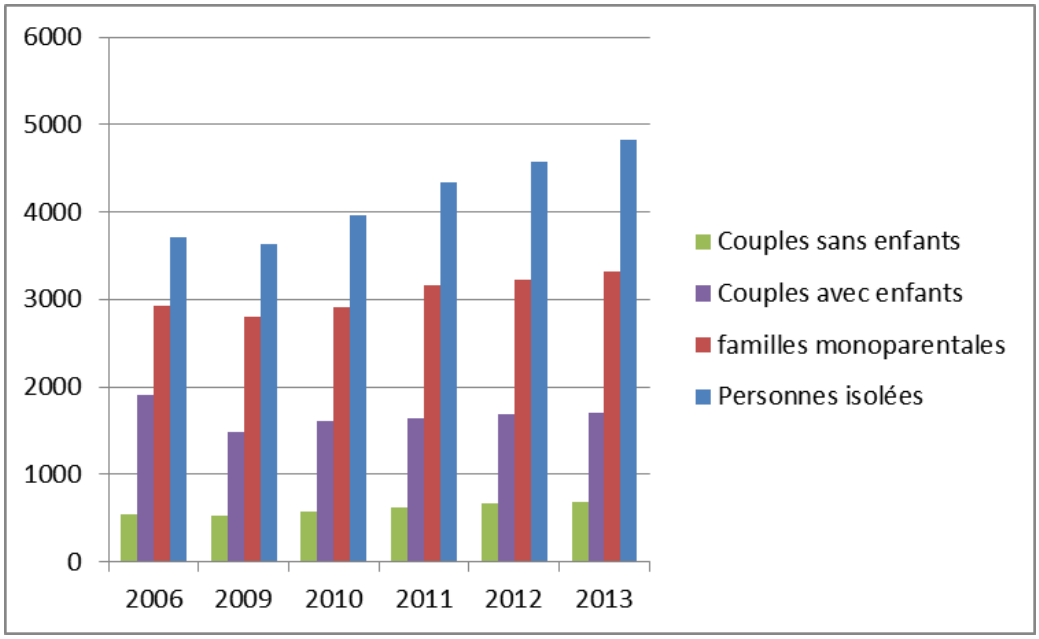

Source CAF REUNION

La population percevant des minima sociaux a diminué de -7% entre 2006 et 2009 pour augmenter à partir de 2009 de 24% jusqu'en 2013, soit une évolution de +16% entre 2006 et 2011.

46% des allocataires du RSA sont des personnes isolées dont 62% sont des hommes et 38% sont des femmes. Ce nombre est en évolution constante depuis 2009 : il y a 36% d'hommes isolés de plus en 2013 par rapport à 2009, contre 28% d'évolution des femmes isolées.

T4 : Répartition de la population des minimas sociaux

	2006	2009	2010	2011	2012	2013
% des personnes isolées	41%	43%	44%	44%	45%	46%
% des familles monoparentales	32%	33%	32%	32%	32%	31%
% des couples sans enfants	6%	6%	6%	6%	7%	7%
% des couples avec enfants	21%	18%	18%	17%	17%	16%

Source CAF REUNION

G23: répartition du nombre d'allocataires de minima sociaux par tranche d'âge Tampon et Réunion

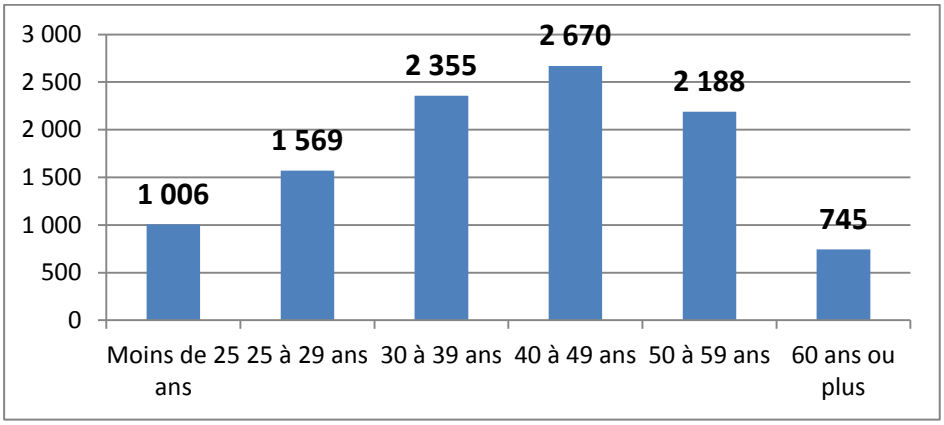

Sources : CAF Réunion

La répartition de la commune du Tampon suit le même profil que celle de la Réunion :

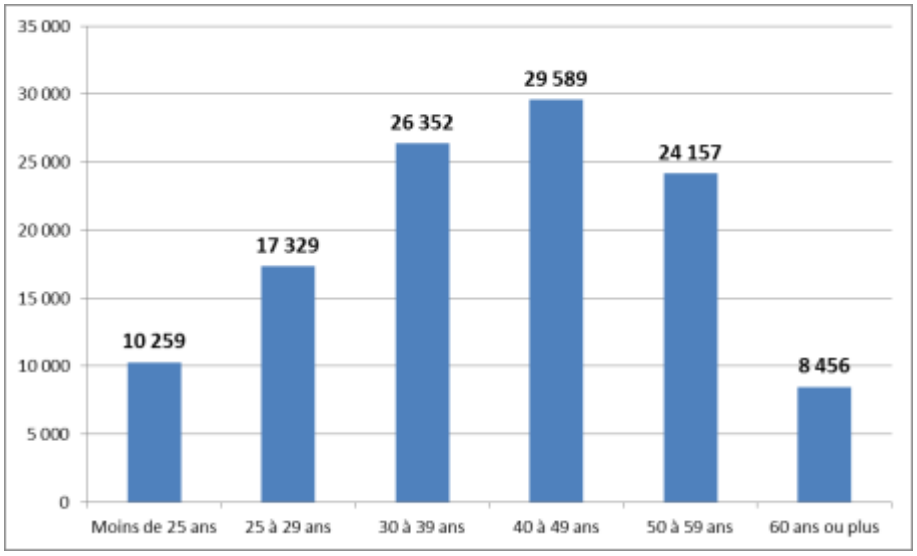

Sources : CAF Réunion

Zoom sur le RSA

Le RSA comprend 2 composantes :

- Le **RSA activité seul** qui s'adresse aux travailleurs modestes à faibles revenus d'activité. Il correspond à un complément de revenu financé par l'Etat. Pour pouvoir en bénéficier, les revenus professionnels ne doivent pas être supérieurs à environ un smic pour une personne isolée (cf. illustration ci-dessous). Ce volet n'est pas considéré comme un minimum social mais comme un complément de revenus.

- Le **RSA socle**, qui a remplacé le RMI. Financé par le Département, son montant varie selon la situation familiale du bénéficiaire. Il se décompose en 2 parties :
    - le **RSA socle seul** qui comprend les personnes n'ayant aucun revenu d'activité et percevant donc uniquement le RSA socle. Il constitue le seul revenu de l'allocataire
    - le **RSA socle et activité** qui regroupe les personnes avec de faibles ressources d'activité et dont l'ensemble des ressources est inférieur au montant forfaitaire. Ils bénéficient donc à la fois d'une partie du RSA socle et du RSA activité.



Lecture • Le schéma considère le cas d'une personne seule sans enfant ne disposant pas d'autres ressources initiales que son revenu d'activité. Si ce dernier est inférieur au montant forfaitaire (par exemple 250 euros par mois), il percevra à la fois du « RSA socle » et du « RSA activité ». Si ce dernier est supérieur au montant forfaitaire sans atteindre le revenu garanti (par exemple 750 euros par mois), il percevra uniquement du RSA activité.

Source : Les minima sociaux en 2008-2009, années de transition, DREES

En 2013, 9 937 foyers, soit 94% des allocataires de minima sociaux du Tampon, perçoivent le RSA, pour une population couverte de 23 880 personnes. Ils se répartissent de la façon suivante :

- 7 773 perçoivent le RSA socle, pour une population couverte de 18 123 personnes
- 1 300 le RSA activité seul, pour une population couverte de 3 320 personnes
- 864 le RSA socle et activité, pour une population couverte de 2 437 personnes
- 1 555 le RSA majoré[4], pour une population couverte de 4 506 personnes.

RSA Socle seul	78%
RSA activité seul	13%
RSA socle et activité	9%

Sources : CAF Réunion

Les foyers allocataires du RSA augmentent de +6,6% entre 2012 (9 323) et 2013 (9 937) et +64,7% entre 2010 (6 035) et 2013, pour une population couverte de 22 691 en 2013 et 14 498 en 2010.

E. Le transport

LE RESEAU ROUTIER

La RN3, gérée par la Région Réunion, relie Saint-Pierre à Saint-Benoit en traversant la commune du Tampon. Cette 2x1 voie très sinueuse, en zone urbaine dense, reçoit un trafic de l'ordre de 20.000 véhicules/jour. Elle est l'unique lieu de passage permettant de relier le sud et l'est par les Plaines et d'accéder à la Plaine des Cafres et au volcan.

[4] Le RSA socle peut être majoré pour les personnes seules (veuves ou séparées) avec des enfants à charge.

Chaque jour, plus de 35 000 véhicules empruntent l'entrée est de la commune générant un trafic important et de gros ralentissements aux heures de pointe. La restructuration de la circulation et la voie de contournement Est Bel-Air 10ème km par Terrain Fleury ont pour objectif le désengorgement du centre-ville.

LE RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN

La commune du Tampon accueille 2 réseaux de transport urbain et un réseau interurbain sur son territoire :

- le réseau AOTU (Autorité organisatrice de transport urbain) géré par la CASUD dont fait partie la commune (CARSUD),
- une ligne du réseau AOTU de la CIVIS (ALTERNEO, ligne 2),
- 2 lignes du réseau départemental (CAR JAUNE, ligne H et H1).

Réseau CARSUD

Depuis 2010, la CASUD a pris la compétence "Transport" et a créé son nouveau réseau : CARSUD.

Le réseau CARSUD possède des lignes interurbaines dont 2 passent sur le territoire du tampon :

- Ligne STA reliant la commune de L'Entre-Deux à la commune du Tampon : 7 passages par jour entre 6h15 et 17h30,
- Ligne STC reliant le Tampon à Saint-Joseph avec un passage au centre hospitalier de Saint-Pierre : 10 passages par jour entre 5h35 et 18h15.

Les autres lignes interurbaines relient les autres communes de la CASUD.

L'AOTU gère aussi les 18 lignes intra urbaines de la commune :

- T01 : Petit Tampon-Gare du Tampon
- T02 : Mairie 23ème –Ravine Blanche – Gare du Tampon
- T03 : Mairie 23ème – Mairie Trois Mares – Gare du Tampon
- T04 : Grand Tampon – Gare du Tampon
- T05 : Ligne d'équerre – Bérive – Gare du Tampon
- T05B - Eglise de Bérive/Ville Blanche/Ligne d'Equerre/Eglise de Bérive
- T06 : Gare du Tampon – Chemin Isautier – Bd du Lycée – Gare du Tampon
- T07 : Gare du Tampon – Bel Air – Gare du Tampon – Hermitage – Portail – Gare du Tampon
- T08 : Bras-Creux – Fidelio Robert – Gare du Tampon
- T09 : Rondpoint 14ème – Chemin Fourcade – Gare du Tampon
- T09B : Mairie Trois-Mares – Epidor-Mazeau/Mairie du Trois-Mares – Expédit – Mairie Trois-Mares
- T10 : Gare du Tampon – Marché Forain – Médiathèque – Trésor Public – Centre-Ville – Gare
- T11 : Mairie 23èmekm – RN3 – Gare du Tampon
- T12 : Mairie 23ème km – Petite-Ferme – Grande-Ferme – Mairie 23ème km – Bois-Court – Mairie 23ème km
- T12B : Mairie 23ème km/Chemin Deurveilher – Père Hauck – Mairie 23ème km -
- T12B1 : Mairie 23ème km – Notre Dame de la Paix – Coin Tranquille – Mairie 23ème km
- T13 : Pont-d' Yves – Bras de Pontho – Gare du Tampon
- T14 : Gare du Tampon – Chemin Stéphane – Champcourt – Gare du Tampon.

Ces lignes urbaines sont présentes depuis 5h30 pour les bus les plus matinaux et ce jusqu'à 19h pour les bus de certaines lignes. La fréquence varie selon les lignes. Plus les lignes font des trajets proches du centre-ville, plus la fréquence est élevée : allant de 30 minutes à 85min pour les secteurs les plus

éloignés. Sur les 18 lignes disponibles, 13 d'entre-elles partent ou ont pour terminus la Gare du Tampon. Les autres lignes sont des lignes entre des quartiers proches comme la ligne T12, ce qui permet au résident d'un quartier éloigné de prendre des correspondances pour le centre-ville.

La tarification :

- Les moins de 3 ans : gratuit s'ils sont sur les genoux des accompagnateurs
- Les 3-12 ans : demi-tarif de 0.70 euros
- Les scolarisés : demi-tarif de 0.70 euros sur présentation de la carte de transport scolaire.
- Les étudiants : gratuit sur présentation de la carte libre circulation
- Les personnes âgées : gratuit sur présentation de la carte Gramoune
- Trajet à l'intérieur d'une commune : 1.30 euros
- Tarif à l'intérieur de 2 communes : 1.40 euros
- Tarif à l'intérieur de 3 communes : 2.80 euros
- Tarif à l'intérieur de 4 communes : 4.20 euros
- Abonnement mensuel sur l'ensemble du territoire CASUD : 30 euros.

Cette tarification est valable pour 2 heures hormis un retour.

Transport à la demande

La CASUD propose un service de transport à la demande sur les lignes T05B, T9B, T12B, T12B1. Accessible par une simple réservation téléphonique, ce service s'adapte aux horaires et aux attentes des clients. Simple et adaptable, le transport à la demande est à la fois une extension souple à un réseau existant. La réservation doit être effectuée 2 heures avant au minimum.

Réseau CIVIS

La CIVIS a modifié une de ses lignes fin 2009 afin de permettre la déserte de l'Université du Tampon. La ligne a 2 arrêts sur la commune : un arrêt à la gare du Tampon et un arrêt à l'Université du Tampon, avec une fréquence de 30 min de 6h00 à 19h00, et 3 trajets supplémentaires en période scolaire.

Le titre de transport de cette ligne n'est pas compatible avec ceux de la CASUD. Il est de 1.50 euros, ou 30 euros mensuel, ou 240 euros annuel. Les étudiants possédant la carte libre circulation ont la gratuité sur ce réseau.

Noctambus

Le service Noctambus est un service de transport à la demande du réseau Alternéo qui fonctionne les Vendredis, Samedis et Veilles de jours fériés entre 20h et 4h du matin sur les communes de la CIVIS et qui dessert également l'Université du Tampon.

Réseau départemental

Le département gère un réseau interurbain sur l'ensemble du territoire réunionnais. Le Tampon est traversé par 2 lignes : ligne H et ligne H1.

La ligne H est une ligne reliant la gare de Saint-Pierre à la gare de Saint-Benoit en passant par la gare du Tampon et la Plaine des Palmistes. Ce trajet est effectué 3 fois dans la journée.

La ligne H1 relie la gare de saint-Pierre et l'Université du tampon en passant par la gare routière du Tampon. Elle n'a pas de fréquence fixe et dépend de sa fréquentation selon les horaires d'entrée à l'université et de sortie avec 12 rotations dans la journée.

Pour la ligne H, la tarification varie de 1.40 euros à 4.20 euros selon la distance du trajet ; elle est de 1.40 pour la ligne H1. Les étudiants possédant la carte libre circulation ont la gratuité sur ce réseau.

L'offre de transport en commun

En pleine évolution, l'offre de transport en commun reste insuffisante notamment pour la desserte des quartiers éloignés du Centre-ville où les fréquences de passage sont faibles.

Par ailleurs, les amplitudes horaires ne permettent pas aux personnes souhaitant pratiquer des activités en soirée d'utiliser ce mode déplacement dans la mesure où les dernières lignes s'arrêtent à 19 heures.

LE TRANSPORT SCOLAIRE

Dans le cadre de sa politique de transport, la CASUD organise le transport scolaire avec son nouveau réseau CARSUD. Les transports scolaires pour les élèves domiciliés sur le territoire de la CASUD sont gratuits sur le circuit organisé pour permettre aux jeunes de fréquenter l'établissement scolaire le plus proche de leur domicile. Il s'adresse aux élèves inscrits en maternelles, primaires, collèges et lycées.

F. Les projets urbanistiques

L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) fixe les grandes orientations du territoire en matière d'aménagement :

- Polariser les centres urbains par la définition :
  - d'un **pôle urbain principal** regroupant le centre-ville et Trois-Mares et rayonnant sur l'espace périurbain, caractérisé par les quartiers de Bras de Pontho, Pont d'Yves, Bras Creux, 14e et 17e kilomètre. C'est au sein de cette zone préférentielle que le développement urbain sera privilégié
  - d'un **pôle secondaire** autour du 23ème km (Plaine des cafres).
- Conforter la vocation urbaine des bourgs de proximité : Bois Court, Bourg Murat, Bérive, Pont d'Yves et Bras de Pontho
- Structurer les villages au sein de l'espace rural afin de limiter la pression foncière : Piton Hyacinthe, Grande Ferme, Petite Ferme, Ravine Blanche, Coin Tranquille, Notre Dame de la Paix, Grand Tampon et Ligne d'Equerre.
- Garantir une offre de logements publics et privés diversifiée, adaptée aux quartiers (maison de ville dans les bourgs)
- Assurer un maillage cohérent du territoire (réseau routier) et une offre de déplacement intermodale
- Conforter les équipements de proximité

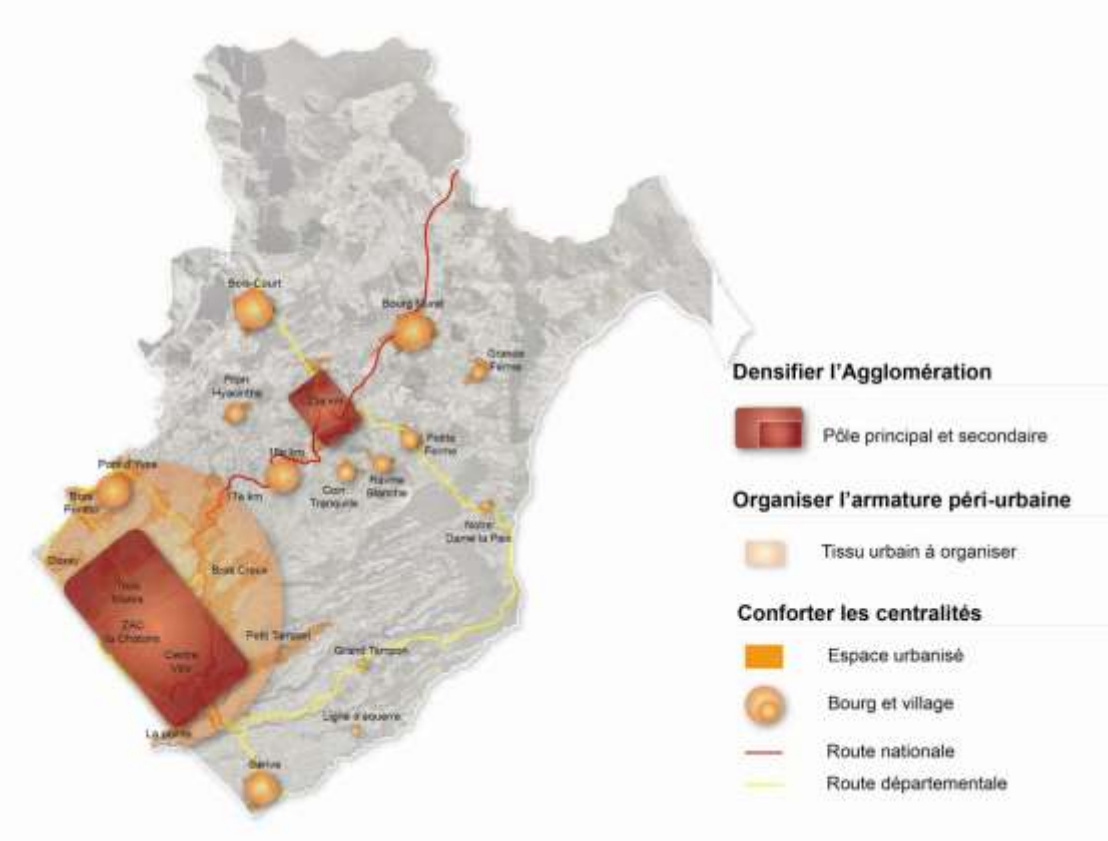

Source Plan Local d'Urbanisme – Volet PADD – version décembre 2012

Le dernier PLH Communal (Programme Local de l'Habitat) a été réalisé en décembre 2003. Valable 6 ans, le programme n'est donc plus d'actualité. La démarche de réalisation d'un PLHI a été initialisée en 2011 à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de la CASUD. A ce stade de la démarche, seul le diagnostic a été réalisé. Les aspects de prospective territoriale sont à venir.

La mise à jour des zones à enjeux sera intégrée dans le prochain PLU (Programme Local d'Urbanisme).

Le tableau ci-dessous met en évidence le dynamisme démographique de la commune :

Variation annuelle moyenne de la population 1999 – 2008

	Taux moyen annuel	Du au solde naturel	Du au solde migratoire apparent
CASUD	1,8	1,2	0,6
Grand sud	1,6		
Réunion	1,5	1,4	0,1
France	0,7	0,4	0,3
Entre-Deux	1,7	1	0,8
Saint-Joseph	1,6	1,2	0,5
Saint-Philippe	0,6	1,1	-0,5
Le Tampon	2	1,3	0,7

Source Diagnostic du PLH intercommunal de la CASUD (mars 2012)

LES ZAC (ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTE) :

La ZAC Châtoire (ou Paul Badré) est la principale ZAC du Tampon. Cette ZAC a été lancée en 1995. Si l'objectif initial était de construire 4000 logements, cet objectif a été ensuite revu de moitié. La ZAC regroupe notamment un collège, une école, une clinique, une gare routière et un terrain de bi-cross. Il est estimé que la ZAC est aujourd'hui réalisée à 80%.

G. Le logement

LE PARC DE LOGEMENTS ET SON EVOLUTION

Evolution du type de logement

Le parc total de logements au Tampon a progressé de 16% depuis 2006 *(source INSEE)* : en 2011, il est de 31 669 logements (vs 27 308 en 2006) répartis comme suit :

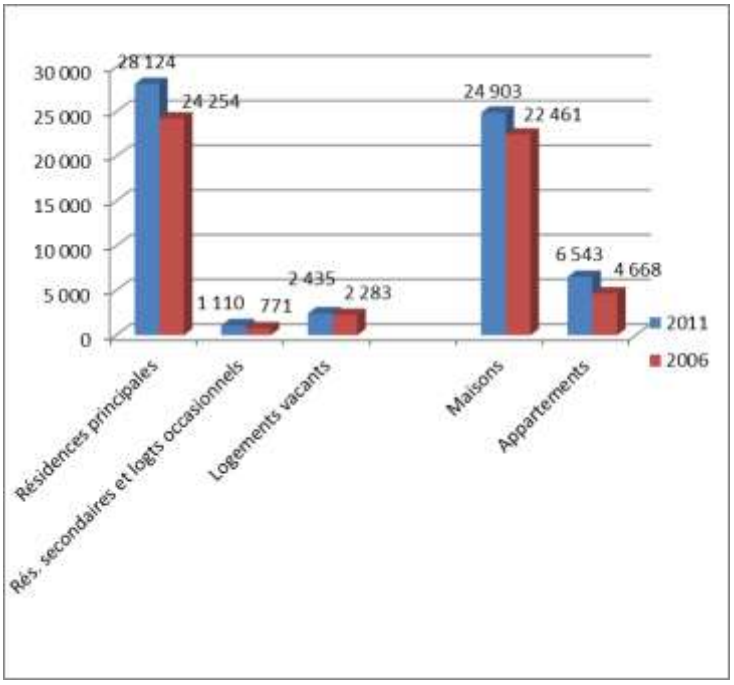

Le parc de logement est principalement composé de résidences principales (88,8%). Leur nombre augmente de +16% entre 2009 et 2011. Le nombre de logements vacants (7,7% du parc) et de résidences secondaires (3,5% du parc) augmentent également sur la période.

Les logements sont principalement des maisons : 78,6% des logements en 2011, puis des appartements : 20,7%. La proportion des maisons par rapport aux appartements a cependant tendance à diminuer, puisqu'en 2006 on dénombrait 82,3% de maisons pour 17,1% d'appartements. Cela montre une tendance d'évolution vers un logement collectif plus marqué.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

Ancienneté du parc selon le type de logement :

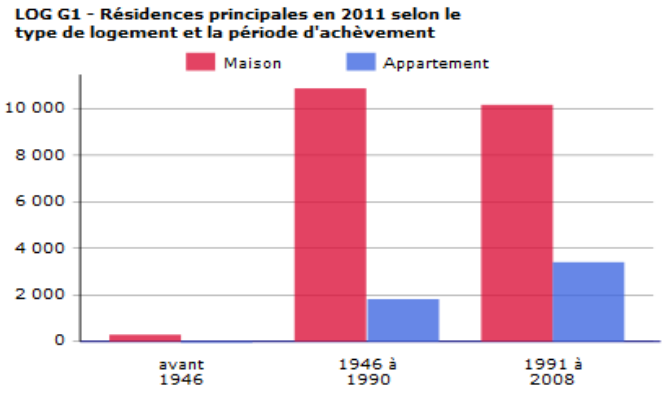

Résidences principales construites avant 2009.
Source : Insee, RP2011 exploitation principale.

Même si l'habitat en maison reste encore prévalent sur le territoire du Tampon, on note que la part d'appartements a considérablement progressé depuis les années 1990.

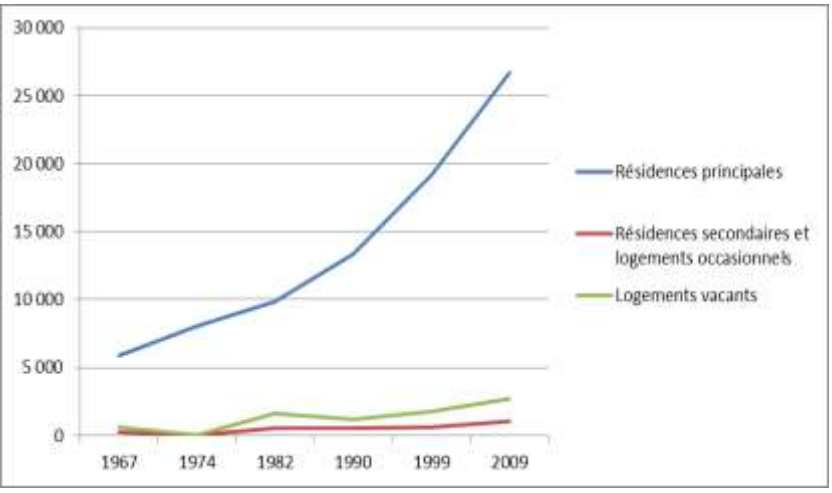

L'évolution du nombre de logements depuis les années 60 suit la progression ci-dessous :

Evolution du type d'habitat

Nombre de pièces des résidences principales :

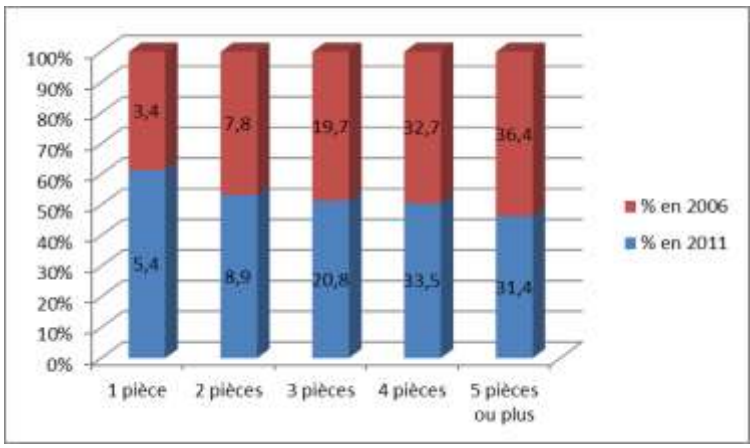

La tendance qui est ici perceptible entre 2006 et 2011 montre que les logements ont un nombre plus réduits de pièces. Cela peut être l'expression d'un tassement de la natalité, mais aussi un phénomène de décohabitation des familles, notamment chez les jeunes. Le nombre de logements de 5 pièces est d'ailleurs en recul : 31,4 % en 2011 pour 36,4 % en 2006.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

Depuis les années 60, le nombre d'habitants par logement a fortement diminué :

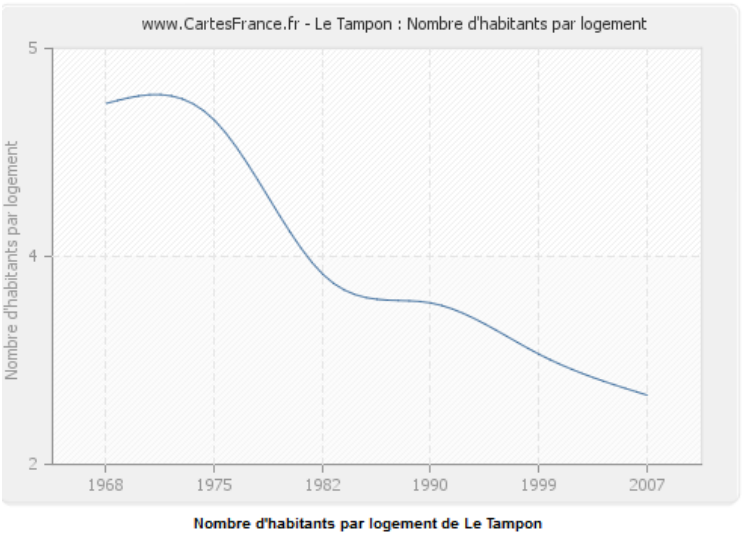

Nombre d'habitants par logement de Le Tampon

Nombre moyen de pièces des résidences principales :

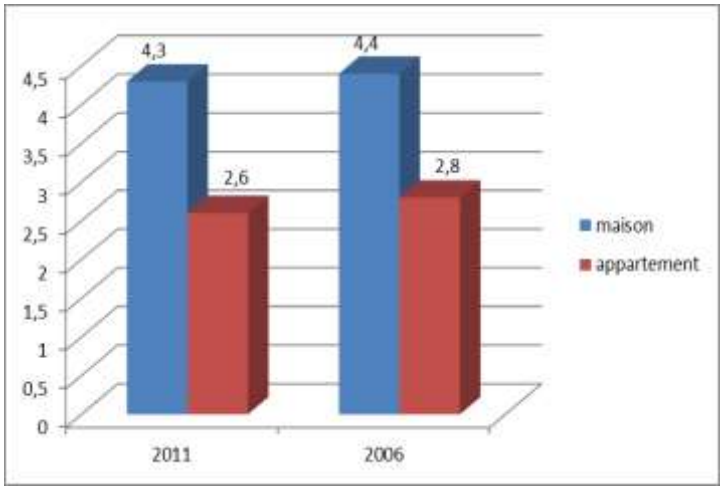

Que ce soit en maison ou en appartement le nombre moyen de pièces est en effet en diminution.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

A noter que la diminution du nombre de pièces est corrélée à la diminution de la taille des ménages :

	1967	1974	1982	1990	1999	2008
CA CIVIS (Communauté Villes Solidaires)	4,85	4,52	4,16	3,71	3,25	2,87
CA Intercommunale de la Réunion Est (CIREST)	5,14	4,82	4,43	3,98	3,48	3,11
CA du Sud	**5,01**	**4,47**	**4,06**	**3,58**	**3,16**	**2,78**
CA Territoire de la Côte Ouest (TCO)	4,92	4,75	4,41	3,94	3,40	3,03
CA Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR)	5,00	4,53	4,07	3,63	3,08	2,72
Réunion	4,97	4,61	4,21	3,76	3,26	2,89
France	3,10	2,92	2,73	2,60	2,43	2,30
Entre-Deux	4,51	4,19	4,00	3,58	3,14	2,71
Saint-Joseph	4,91	4,49	4,06	3,58	3,19	2,82
Saint-Philippe	5,15	4,75	4,27	3,77	3,43	2,94
Le Tampon	5,14	4,47	4,04	3,57	3,13	2,75

Source Diagnostic du PLH intercommunal de la CASUD (mars 2012)

Confort des logements

Taux d'équipement des ménages en équipements de confort :

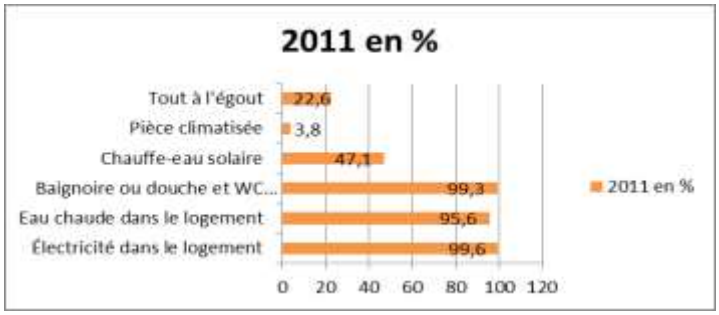

Parmi les éléments de confort décrits dans les graphiques ci-contre, on peut relever que le taux d'équipement des ménages s'est amélioré entre 2006 et 2011.
En particulier le taux d'équipement en chauffe-eau solaire est passé de 34,5% à 47,1%.

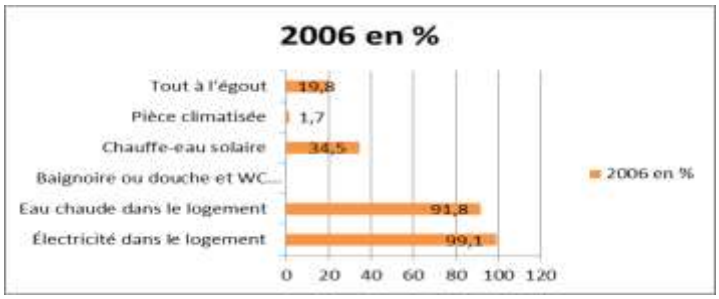

Le nombre de pièces climatisées était de 1,7 en 2006, il s'élève à 3,8 en 2011.
Concernant l'électricité dans le logement, en 2006 le taux d'équipement avoisinait déjà les 100% avec 99,1%. La progression s'est poursuivie et le taux d'équipement atteint 99,6% en 2011.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

Taux d'équipement des ménages en automobiles :

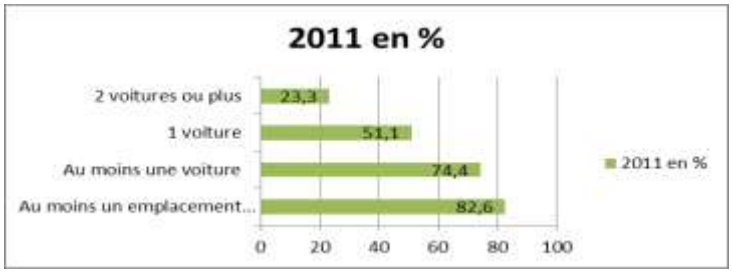

La proportion des ménages ayant deux véhicules ou plus progresse entre 2006 et 2011. Rappelons la voiture représente le second poste de dépenses des ménages après le logement, voire même le premier poste si le logement fait l'objet d'une prise en charge sociale.



Le nombre de places réservées au stationnement augmente fortement (+7,9%), ce qui est à mettre en relation avec une progression du parc automobile conjuguée aux d'efforts des aménageurs sur le stationnement des véhicules.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

Résidences principales selon l'aspect du bâti :

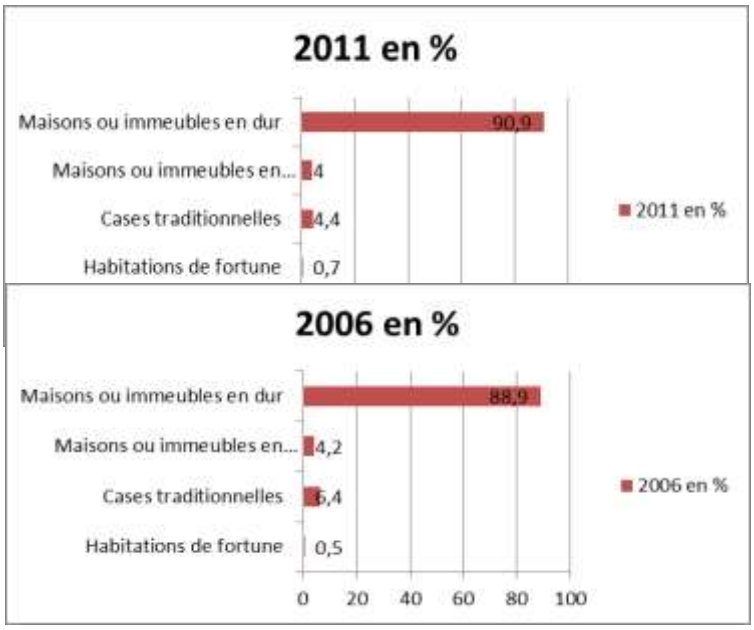

Le nombre de maisons en dur progresse de 2 % entre 2006 et 2011. L'habitat traditionnel s'infléchit corrélativement de 2%.

On constate néanmoins une progression de 0,2% des habitations de fortune entre 2006 et 2008, ce qui laisse présumer que des situations d'extrême urgence au regard de l'habitat continuent à perdurer et à s'aggraver.

Sources : Insee, RP2006 et RP2011 exploitations principales

FOCUS SUR LE LOGEMENT SOCIAL

Le parc de logements locatifs sociaux

Au 1er janvier 2013, on dénombre 3 393 logements sociaux (comprenant 6 places en centre d'Hébergement et de Réinsertion sociale et 49 ventes de LLS). Comparé aux 27 207 résidences principales recensées au titre de la taxe d'habitation, on arrive à un taux de logements sociaux de 12,47 % au 1er janvier 2013 *(Source DEAL Réunion – Mars 2014).* Ce taux traduit un déficit de 2 048 logements sociaux sur le territoire du Tampon pour atteindre le seuil des 20 % de la loi SRU.

Il est à noter qu'au 1er janvier 2013, La Réunion atteint le taux de 20% de logements sociaux avec des écarts importants en fonction des territoires (33,7% pour Saint-Denis, 29,7% pour la CINOR, 20,6% pour Saint-Pierre et 11,6% pour la CASUD).

Le déficit de logements locatifs sociaux peut s'expliquer par les politiques publiques du logement mises en œuvre sur les communes de la CASUD et notamment les efforts de l'Etat et des communes en faveur de l'accession très sociale à la propriété.

Sur les 3 338 logements sociaux (déduits des logements dédiés à l'hébergement ou à la vente), la répartition entre bailleurs sociaux est la suivante :

- SIDR : 1 166 logements sociaux, soit 34,9 % du parc social
- SHLMR : 1 154 logements sociaux, soit 34,6 % du parc social
- SOGEDIS : 1 018 logements sociaux soit 30, 5% du parc social.

Début 2014, le parc est de 3 354 logements locatifs sociaux, soit une augmentation 16 logements par rapport début 2013 *(Source ARMOS).* Il se décompose en 715 logements individuels et 2 639 logements collectifs (78,7%). Début 2013, 78,5% des logements du parc locatif social sont des logements collectifs (soit 2 619 logements), les logements individuels représentant 21,5 % du parc (719 logements).

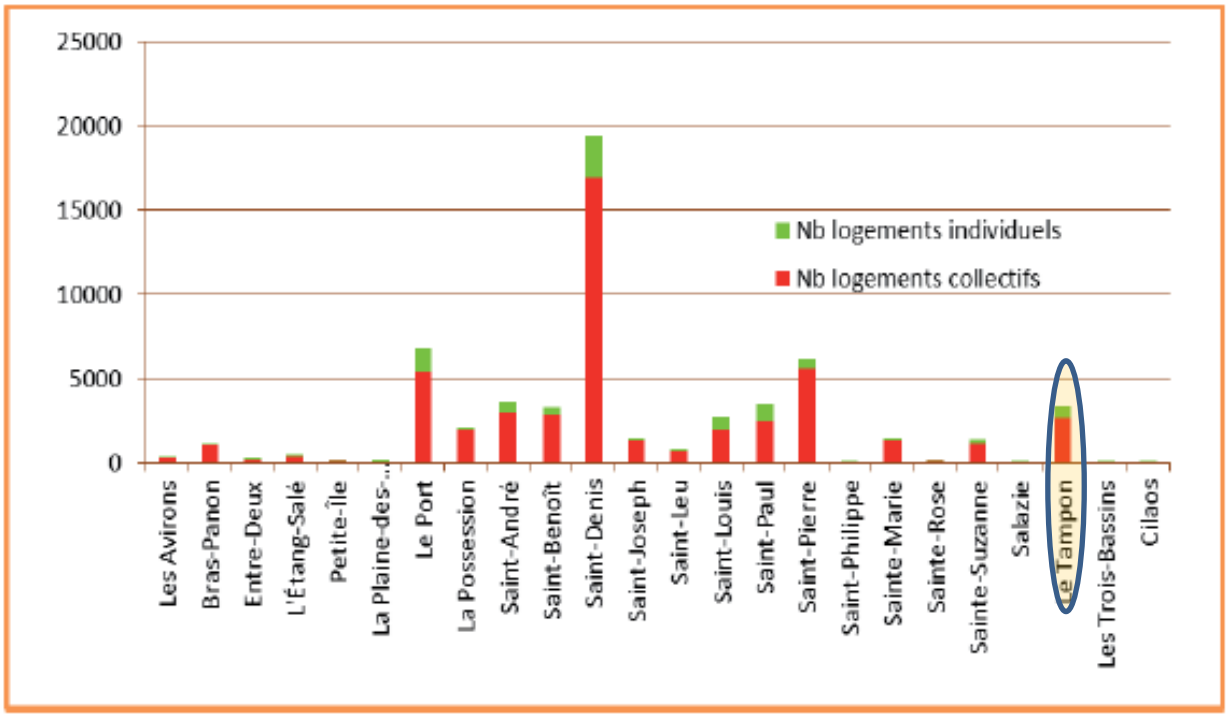

Répartition communale du parc des bailleurs sociaux selon le type de construction

Source DEAL – Chiffre & statistiques – Le Parc Locatif des Bailleurs Sociaux à La Réunion – Situation au 1er janvier 2013

Le parc locatif est assez récent :

- 34% des logements du parc ont moins de 10 ans (achevés après 2003)
- 38% des logements du parc ont entre 10 et 20 ans (achevés entre 1993 et 2002)
- 28% des logements du parc ont plus de 20 ans (achevés avant 1993).

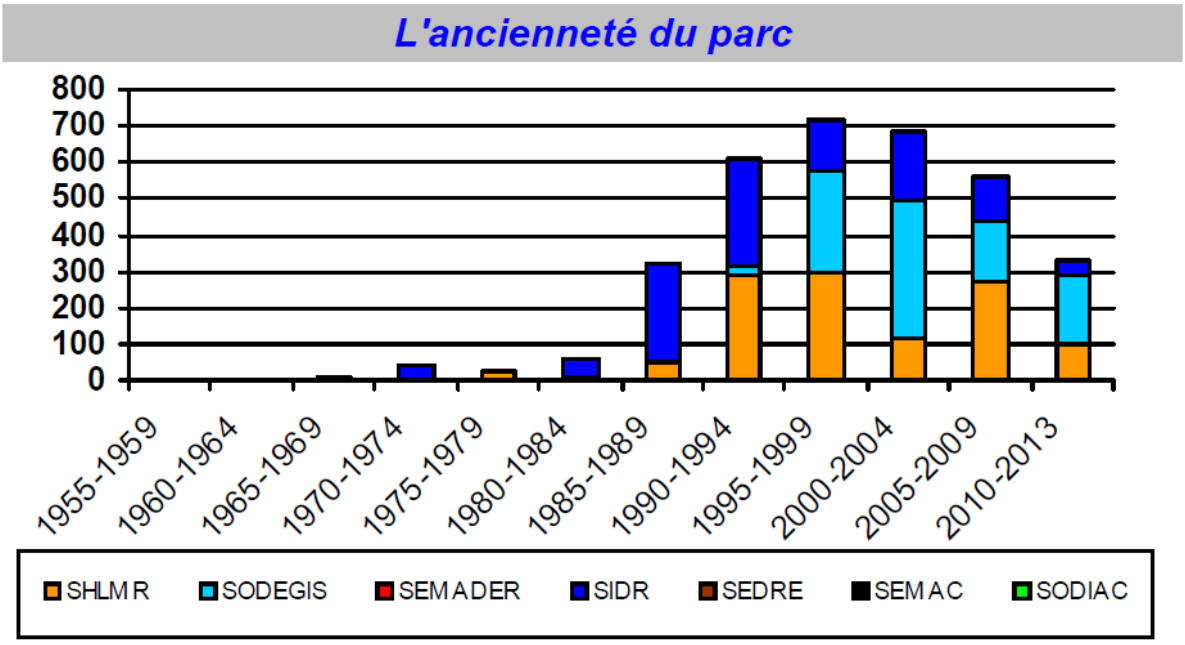

Source ARMOS – Situation du logement social au Tampon au 1er janvier 2014

La CASUD et le Tampon disposent aujourd'hui d'un parc réduit de logements locatifs sociaux si l'on se réfère aux autres collectivités de La Réunion :

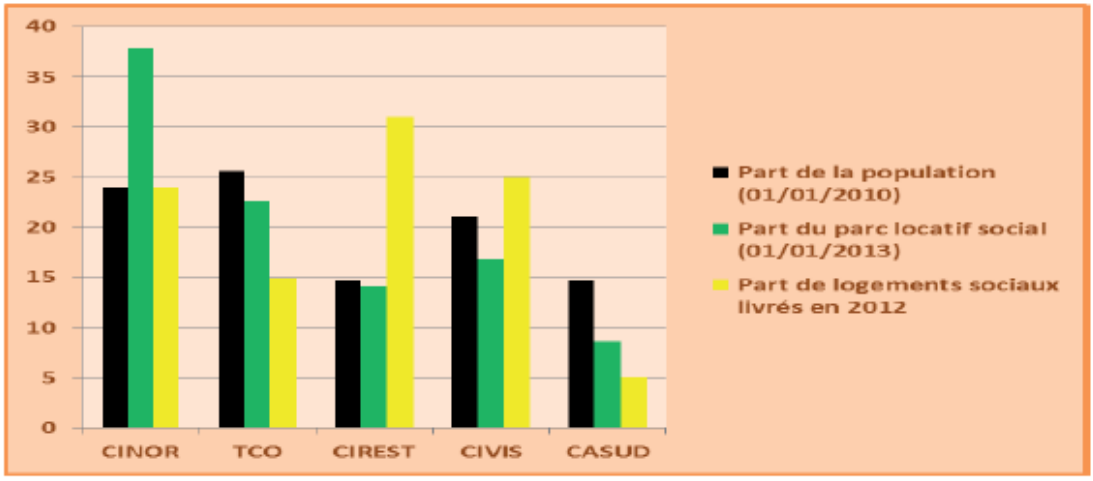

Répartition du parc Locatif Social et de la population selon les EPCI

Source DEAL – Chiffre & statistiques – Le Parc Locatif des Bailleurs Sociaux à La Réunion – Situation au 1er janvier 2013



Nombre de logements locatifs sociaux pour 1000 habitants

Source DEAL – Chiffre & statistiques – Le Parc Locatif des Bailleurs Sociaux à La Réunion – Situation au 1er janvier 2013

8,9 % de la population du Tampon loue un logement social.

3300 logements sociaux sont proposés à la location au 1er janvier 2013. Le nombre de logements sociaux pour 1000 habitants est de 45,5 pour mille sur le Tampon. Il est de 42,2 pour mille sur la CASUD, 51,1 pour mille sur le Sud (CASUD et CIVIS) et de 71,8 pour mille sur La Réunion.

La proportion de logements vacants dans le parc locatif social est passée de 3,7 au 1er janvier 2012 (vs 1,6 pour La Réunion) à 1,8 au 1er janvier 2013 (idem Réunion). Seuls 61 logements étaient vacants au 1er janvier 2013 (vs 1 047 à La Réunion).

Au 1er janvier 2014, le parc de logements locatifs sociaux est composé de : 16% de T1 ; 21% de T2 ; 34% de T3 ; 22% de T4 et 7% de T5 et +.

La répartition du parc des bailleurs sociaux par type de financement est la suivante :

Parc locatif social au 01/01/13	PLR/PSR	HMO/O	ILN	Autres financements	LLS	LLTS
3 338	55	23	52	769	1 687	752

Source DEAL – Chiffre & statistiques – Le Parc Locatif des Bailleurs Sociaux à La Réunion – Situation au 1er janvier 2013

- PLR/PSR : programme à loyer réduit et programme social de relogement
- HLM-O : habitation à loyer modéré ordinaire.
- ILN : immeuble à loyer moyen loyer normal.
- LLS : Logement locatif social
- LLT : Logement locatif très social

En annexe 2 figure un récapitulatif des logements sociaux sur le Tampon.

La demande locative sociale

Au 1er janvier 2011, l'ARMOS recensait 1 323 demandeurs actifs.

Attribution par taille de ménages

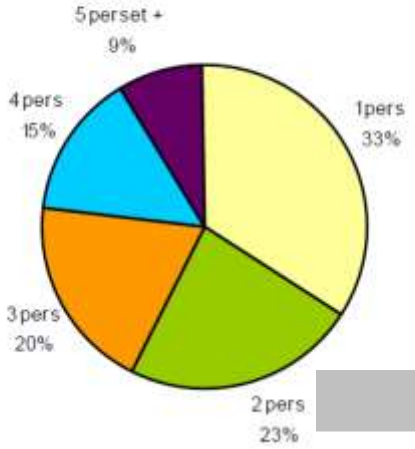

En 2013, 517 attributions ont été effectuées (vs 538 en 2010) dont 469 dans le parc ancien et 48 en primo location (vs 79 en 2010).

Les petits logements sont les plus demandés.

Taux de rotation

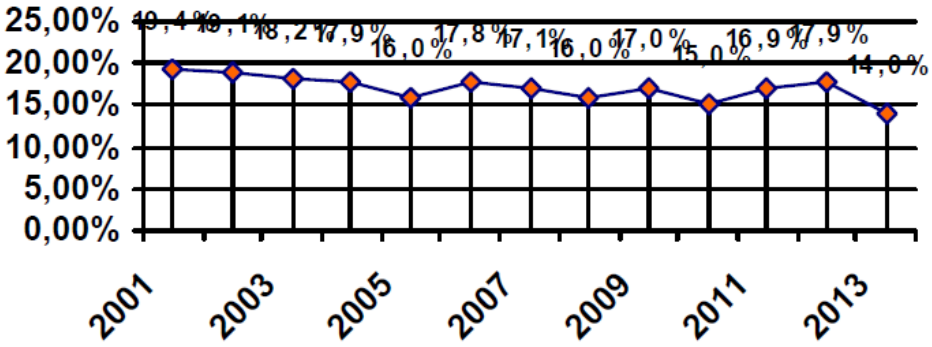

Source ARMOS – Situation du logement social au Tampon au 1er janvier 2014

Prévision d'évolution du parc

653 logements devraient venir compléter le parc d'ici fin 2015.

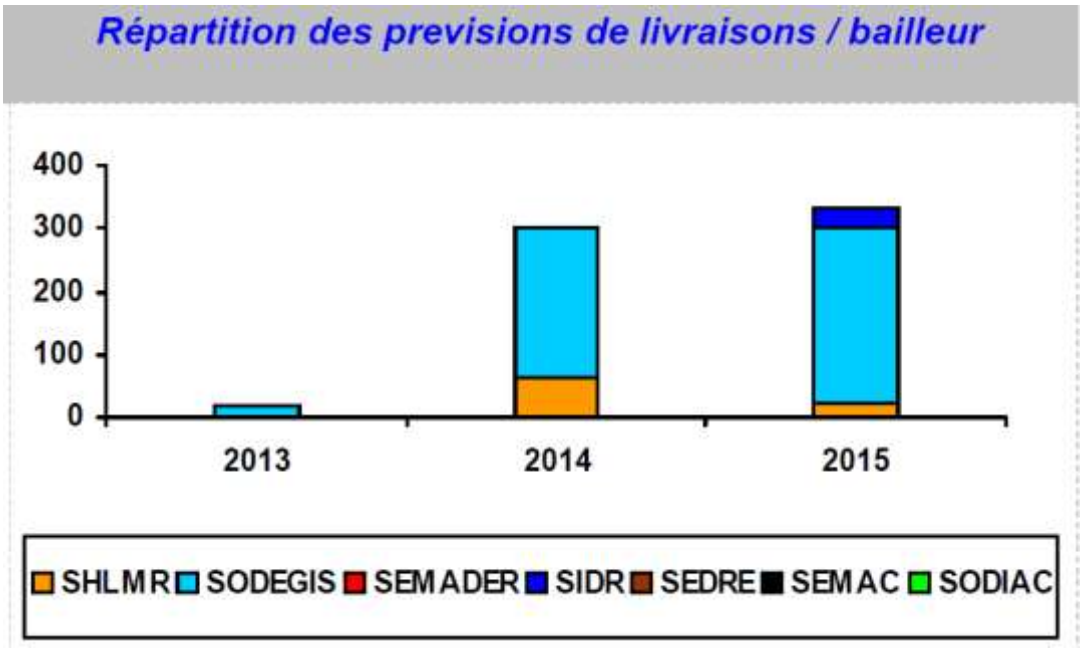

Source ARMOS – Situation du logement social au Tampon au 1er janvier 2014

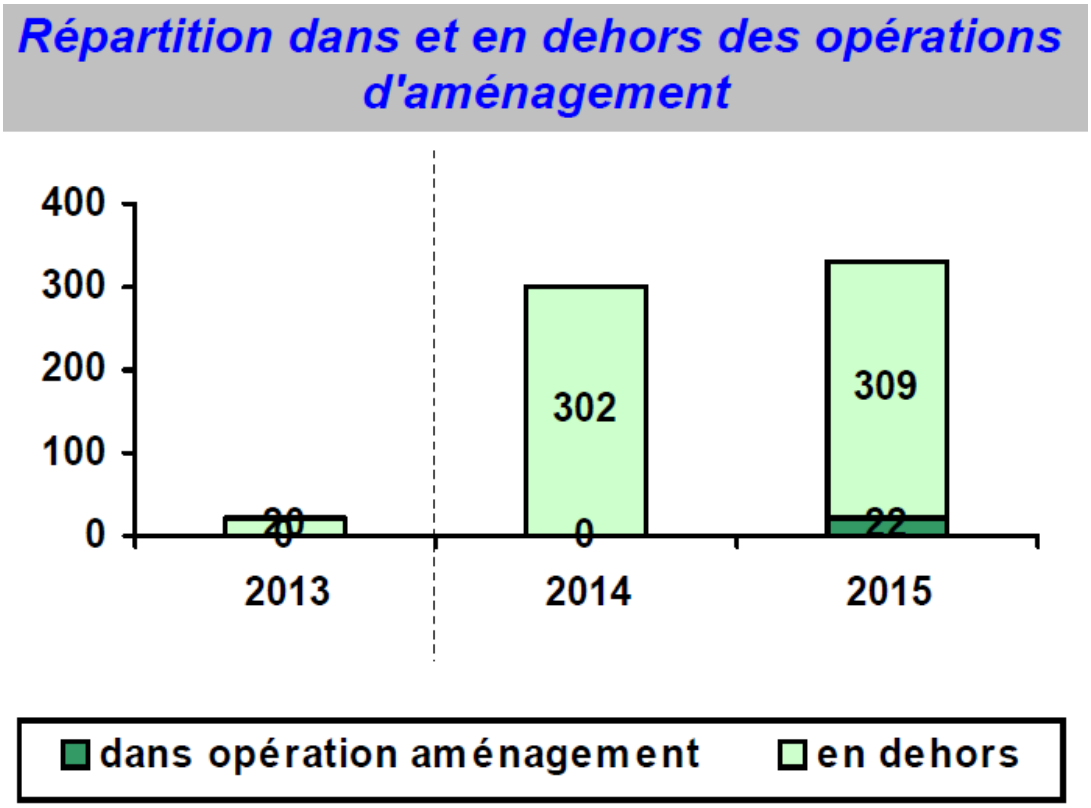

Source ARMOS – Situation du logement social au Tampon au 1er janvier 2014

FOCUS SUR LES LOGEMENTS INSALUBRES

La dernière étude de l'Agorah qui date de 2008 recense 1 134 habitats insalubres répartis sur 21 sites et 350 poches d'insalubrité.

En 2008, la répartition sur le territoire du Tampon était la suivante :

N°	Nom	Nombre de bâtiments insalubre	%
1	Centre Ville	150	13
2	Trois Mares	147	13
3	Dassy	47	4
4	11ème km	34	3
5	12ème km	50	4
6	La Pointe – Terrain Fleury	22	2
7	Bérive	63	6
8	Grand Tampon	15	1
9	Petit Tampon	49	4
10	Bras Creux	42	4
11	14ème km	39	3
12	Bras de Pontho	50	4
13	Pont d'Yves	52	5
14	17ème km	56	5
15	19ème km	45	4
16	Piton Hyacinthe	36	3
17	Plaine des Cafres	63	6
18	Bois Court	68	6
19	Bourg Murat	41	4
20	Ravine Blanche	35	3
21	Grande Ferme – N – D de la Paix	30	3
Total		**1 134**	100

Source : inventaire des ZHPI – Agorah –2008

Le diagnostic faisait état de 707 maisons pouvant être améliorées et de 427 maisons à détruire ou pouvant faire l'objet d'une amélioration lourde.

Concernant les risques naturels, et au regard du PPRI approuvé, 2% des logements sont soumis au risque d'inondation. Si la mise en œuvre d'un PPRM sur les mouvements des terrains est à l'étude, en comparaison avec d'autres communes, le « mal logement » n'est pas fortement accentuée par la problématique d'aléas de risques naturels.

En 8 ans, le nombre de logements insalubres a augmenté de 34 %. La part de l'insalubrité représente 5% du parc des résidences principales.

En 2008, les secteurs du Centre-Ville et de Trois Mares concentraient 26% des maisons insalubres, ce qui faisait de ces secteurs des sites prioritaires dans l'éradication de l'insalubrité.

En relation avec l'étalement urbain, l'insalubrité est plutôt diffuse sur le territoire (77% de logements recensées) avec 60 % des logements qui se trouvent en zone urbaine.

En comparaison avec l'étude de 1999, on remarque que l'état du bâti s'est amélioré.

La répartition de l'insalubrité sur le territoire :

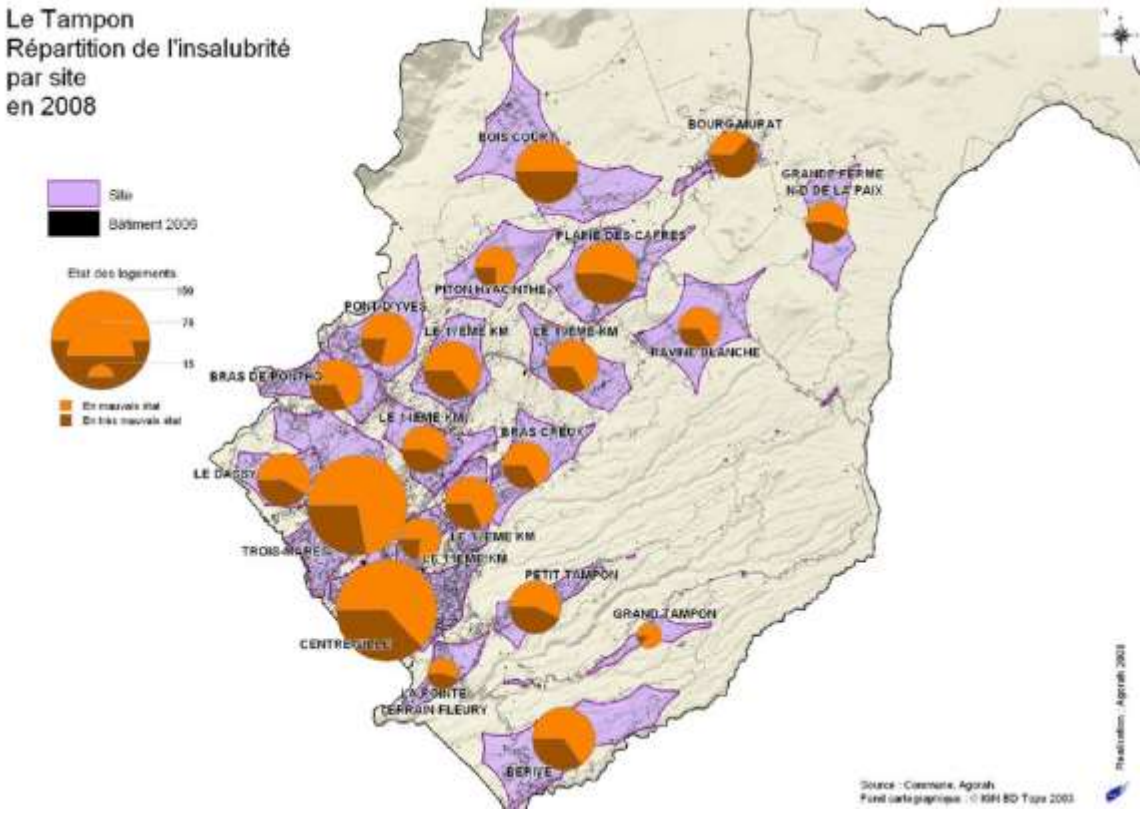

Le territoire n'a connu qu'une seule opération de RHI, localisée à Nid Joli (22 logements) lancée au début des années 90.

Sur Trois Mares, le degré d'insalubrité n'est pas suffisamment élevé pour justifier aujourd'hui d'une opération de RHI. Il apparait que la réhabilitation de logements sociaux (LTS) ainsi que l'amélioration lourde pour les « cases » constituent les modalités d'intervention à venir sur ce secteur.

H. Localisation des structures

LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les écoles du Tampon

La commune du Tampon compte 40 écoles :

- 24 écoles primaires dont une privée
- 8 écoles élémentaires
- 8 écoles maternelles.

Pour l'année scolaire 2013/2014, 10 699 élèves sont inscrits dans les écoles du Tampon.

En 10 ans, les taux de fréquentation des écoles ont évolué positivement de 16% entre 2004 et 2014.

La commune du Tampon a ouvert des classes de très petite section dans certaines écoles afin de scolariser des enfants de moins de 3 ans. En 2013, il y a eu 147 élèves inscrits en très petite section.

T7 : évolution du nombre d'enfants scolarisés sur la commune

ECOLES	2004	2014	Evolution
Elémentaire Louis Clerc Fontaine	432	424	-2%
Maternelle SIDR 400	232	243	5%
Elémentaire Iris Hoarau	421	505	20%
Primaire Vincent Séry	132	444	236%
Maternelle Georges Besson	255	281	10%
Elémentaire Antoine Lucas	418	460	10%
Maternelle Terrain Fleury	251	260	4%
Elémentaire Charles Isautier	408	539	32%
Primaire du Pont d'Yves	133	391	194%
Elémentaire du 12EME	372	377	1%
Maternelle du 12EME	226	262	16%
Elémentaire du 14EME	420	378	-10%
Maternelle du 14EME	207	268	29%
Elémentaire du 17EME	247	340	38%
Maternelle du 17EME	186	226	22%
Elémentaire du Bras Creux	354	391	10%
Maternelle Bras Creux	219	232	6%
Elémentaire Jules Ferry	380	411	8%
Maternelle Jules Ferry	251	264	5%
Primaire Petit Tampon	355	377	6%
Primaire Dassy	90	159	77%
Primaire Just Sauveur	432	466	8%
Primaire Ligne D'Equerre	45	66	47%
Primaire Bras de Pontho	290	288	-1%
Primaire Champcourt	217	220	1%
Primaire Aristide Briand	314	401	28%
Primaire Alfred Isautier	218	319	46%
Primaire Jean Albany	44	100	127%
Primaire Piton Ravine Blanche	111	155	40%
Primaire du 19ème	224	168	-25%
Primaire Bois Court	199	199	0%

Primaire Bourg Murat	132	113	-14%
Primaire Coin Tranquille	100	65	-35%
Primaire du 23ème	347	310	-11%
Primaire Grande Ferme	80	76	-5%
Primaire Notre Dame de la Paix	19	39	105%
Primaire Petite Ferme	37	108	192%
Primaire Piton Hyacinthe	195	233	19%
Primaire Edgard Avril	384	322	-16%
TOTAL	**9377**	**10880**	**16%**

Source : Affaires scolaires du Tampon.

Les collèges du Tampon

Au Tampon, il existe 7 collèges :

- Collège La Châtoire avec 761 élèves
- Collège Michel Debré - 23ème Km avec 940 élèves
- Collège du 14ème Km avec 913 elèves
- Collège du 12ème Km (2013) avec 410 élèves
- Collège de Terrain Fleury avec 1060 élèves
- Collège de Trois-Mares avec 1024 élèves
- Collège privé Marthe Robin avec 375 élèves

Les lycées du Tampon :

3 lycées sont présents sur la commune :

- Lycée Bois Joli Potiers avec 1 230 élèves
- Lycée Roland Garros avec 2291 (BTS, prépa inclus)
- Lycée Pierre Lagourgue avec 786 élèves

LES EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

(*Source : site mairie du Tampon)*

Les équipements sportifs

De nombreux équipements sportifs sont présents sur l'ensemble de la commune.

Centre-Ville

- 2 terrains de basketball (rue Paul Hermann)
- Complexe Klébert Picard: Terrain de football, Piste d'athlétisme dont 960m2 couverts, 2 plateaux polyvalents
- Terrain de basket ball, 5 courts de tennis, 1 piscine
- 1 salle d'haltérophilie, 1 salle d'arts martiaux
- Plateau vert (Ravine blanche)
- Piste d'athlétisme, Aires de lancers, Sauts hauteur et longueur (Centre-ville-Jules Ferry)
- Boulodrome (Araucarias)
- Boulodrome (place Libération SIDR 400)
- Zac Paul Badré : Piste de vélo bicross, 2 plateaux polyvalents, boulodrome, piste d'athlétisme, terrain de football

- Complexe sportif du 14ème : terrain de football/rugby, piste d'athlétisme, 3 plateaux polyvalents, Gymnase, Salle polyvalente, Mur d'escalade, terrain de sport canin, boulodrome, 2 terrains de tennis
- Complexe du 10ème Km: Dojo, salle de jeux et d'esprit, gymnase basketball, plateau polyvalent basketball extérieur, salle de musculation, salle de boxe

Trois Mares

- Complexe William Hoarau: Terrain de football A et B, Gymnase. 2032m2 couverts, 4 courts de tennis.
- Piscine (79 rue Montaigne. Tél. 02 62 43 79 53)
- Lycée Pierre Lagourgue: Stade, Gymnase, Salle danse
- Salle d'arts martiaux, Plateau polyvalent, Piste d'athlétisme, Mur d'escalade, skate-park, boulodrome
- Université: salle de danse, salle de gymnastique, mur d'escalade, piste d'athlétisme, terrain de football, plateau polyvalent, salle polyvalente.
- Ligne des 400 Champ court: Terrain de football, Boulodrome.
- La Chatoire: 2 plateaux polyvalents
- Pont d'Yves : terrain de football, plateau polyvalent, boulodrome
- Dassy: plateau polyvalent, parcours santé du Parc des Palmiers

Plaine des Cafres

- Complexe sportif du 23ème km: salle de danse, dojo
- 20ème Km: boulodrome
- 19ème Km : terrain de football, plateau polyvalent, boulodrome
- 17ème Km: terrain de football, 2 boulodromes, plateau polyvalent
- 28ème km : terrain de football, plateau polyvalent (école)
- 27ème km : boulodrome, plateau polyvalent, rampe de skate
- Grande Ferme : boulodrome, terrain de football
- Petite Ferme : boulodrome
- Notre Dame de la Paix : terrain de football, terrain de basketball, boulodrome
- Complexe Sportif du 23ème km : terrain de football, piste d'athlétisme, gymnase, salle de musculation, 2 plateaux polyvalents, boulodrome
- Bois Court : terrain de football, plateau polyvalent, boulodrome
- Coin Tranquille: plateau sportif
- Piton Hyacinthe : terrain de football, plateau polyvalent

Secteur Bérive -Bras Creux- Ligne d'Equerre-Petit Tampon

- Terrain Fleury: TCMT (payant):11 terrains de tennis, piscine, plateau polyvalent
- Bérive: terrain de football, boulodrome, plateau polyvalent
- Bras Creux : terrain de football, boulodrome, skate-park
- Petit Tampon : terrain de football, plateau polyvalent, piste motocross
- Grand Tampon : terrain de football, boulodrome, plateau vert
- 12ème Km : terrain de football, boulodrome, plateau polyvalent
- La Pointe:3 terrains de football, boulodrome, terrain de basketball (½), parcours de santé (3 boucles), 1 terrain de Beach polyvalent
- Parcours de Santé Bel Air (rue Kerveguen) Surface : 4 hectares / Longueur : 2 kms Ateliers sportifs / Module pour enfants / Points d'eau.

<u>Les équipements culturels</u>

- Une médiathèque
- Une maison des jeunes et de la culture
- Un théâtre
- Une salle d'exposition Beau Demoulin

Une cartographie non exhaustive est présentée page suivante.

C1 : répartitions des équipements de la commune

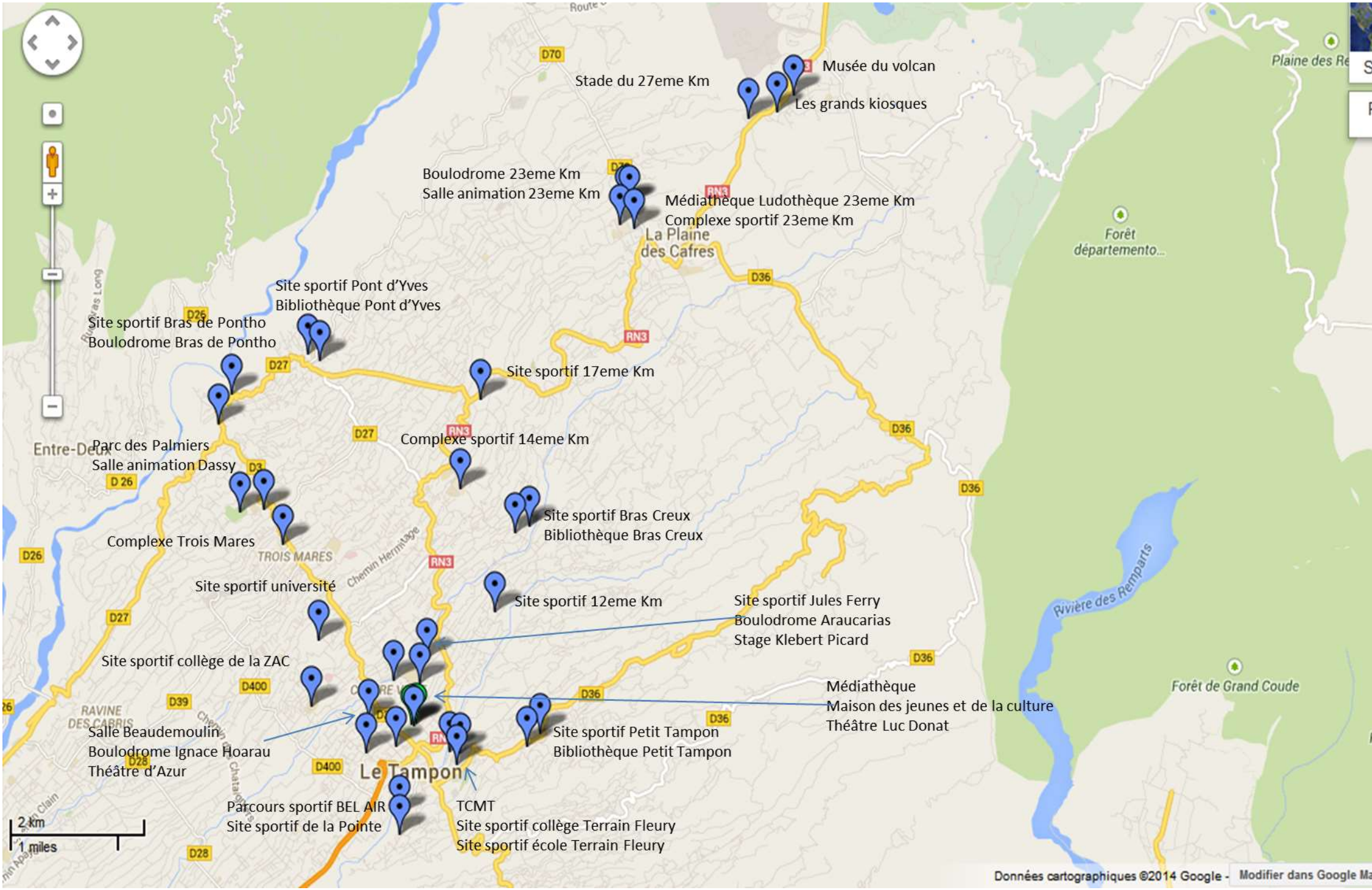
Musée du volcan
Stade du 27eme Km
Les grands kiosques
Boulodrome 23eme Km
Salle animation 23eme Km
Médiathèque Ludothèque 23eme Km
Complexe sportif 23eme Km
La Plaine des Cafres
Site sportif Pont d'Yves
Bibliothèque Pont d'Yves
Site sportif Bras de Pontho
Boulodrome Bras de Pontho
Site sportif 17eme Km
Entre-Deux
Parc des Palmiers
Salle animation Dassy
Complexe sportif 14eme Km
Site sportif Bras Creux
Bibliothèque Bras Creux
Complexe Trois Mares
TROIS MARES
Site sportif université
Site sportif 12eme Km
Site sportif Jules Ferry
Boulodrome Araucarias
Stage Klebert Picard
Site sportif collège de la ZAC
Médiathèque
Maison des jeunes et de la culture
Théâtre Luc Donat
Salle Beaudemoulin
Boulodrome Ignace Hoarau
Théâtre d'Azur
Site sportif Petit Tampon
Bibliothèque Petit Tampon
Le Tampon
Parcours sportif BEL AIR
Site sportif de la Pointe
TCMT
Site sportif collège Terrain Fleury
Site sportif école Terrain Fleury
Forêt départemento...
Rivière des Remparts
Forêt de Grand Coude
2 km
1 miles
Données cartographiques ©2014 Google -
Modifier dans Google Ma

Les services administratifs

La mairie centrale de la commune se trouve au centre-ville et accueille ses administrés pour toutes les demandes sur son domaine de compétences.

Il existe également 6 mairies annexes accueillant les administrés des quartiers :

- Une mairie annexe à la Plaine des Cafres
- Une mairie annexe à la Bérive
- Une mairie annexe à Bras creux
- Une mairie annexe au 17ème Km
- Une mairie annexe à Pont d'Yves
- Une mairie annexe à trois Mares.

Des centres municipaux sont également présents, notamment pour la permanence des élus :

- Un centre municipal à la Chatoire
- Un centre municipal au 17éme Km
- Un centre municipal au 14éme Km
- Un centre municipal au Petit Tampon.

Les tamponnais ont accès à d'autres services administratifs :

- La commune du Tampon accueille également un CCAS présent sur le site de la Mairie Centrale de la commune.
- Des PMI (protection maternelle infantile) ont été mises en place par le Conseil Général. Une PMI est disponible en centre-ville et une autre à la Plaine des Cafres couvrant également le quartier de Trois Mares. Dans le cadre des missions des PMI, le Tampon accueille aussi un dispensaire et un centre de planification familiale (CPF) au Tampon.
- Les services de la CGSS de Saint-Pierre accueillent aussi des Tamponnais.
- La CAF possède un guichet Tampon rue Jules Bertaut ; toutefois, la CAF située à Saint-Pierre gère également des allocataires du Tampon.

Zoom sur les services pour les jeunes

Pour guider les jeunes de plus de 16 ans, la commune dispose de services adaptés :

- Le centre d'information et d'orientation situé sur le site du Lycée Roland Garros.
- Une antenne de la mission locale accessible par internet : http://www.cybdusud.org/ ou sur le site en ville du Tampon, rue Victor Le Vigoureux. Le site internet est un relais d'informations aux jeunes avec les offres de la mission locale.
- La mission locale gère le foyer des jeunes travailleurs : 15 logements diffus dans les Araucarias. Ces logements ne sont utilisés que par des hommes à très bas revenus. Les sanitaires de l'immeuble sont communs.

II. Les quartiers prioritaires de la commune du Tampon

Tout en réaffirmant la double finalité de la politique de la ville, celle d'assurer l'égalité entre les territoires et d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers en difficultés, la loi n°2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini en profondeur le cadre d'action de cette politique de solidarité nationale.

Désormais celle-ci s'exercera dans un périmètre unique d'intervention : le quartier prioritaire de la politique de la ville ou QPV, selon un critère simple et objectif de concentration urbaine de pauvreté.

La liste des communes d'outre-mer comprenant des quartiers prioritaires a été publiée le 30 décembre 2014. Au Tampon 4 quartiers ont été retenus : le Centre-ville, les Araucarias, la Chatoire et Trois-Mares.

Nom du quartier	Code QPV	Population concernée	Revenu médian (seuil de bas revenus de l'unité urbaine = 7900 €)	Densité (habitants/km2)
Centre-Ville	QP974048	1260 personnes	7200 €	4447 hab/km^2
Les Araucarias	QP974047	2270 personnes	4600 €	8710 hab/km^2
La Chatoire	QP974045	2070 personnes	4000 €	8188 hab/km^2
Les Trois-Mares	QP974046	1370 personnes	7200 €	5334 hab/km^2

La commune du Tampon entre pour la 1ère fois de son histoire dans la politique de la ville. A la différence des autres communes de l'île, il n'existe pas à proprement parler de statistiques spécifiques à chaque quartier prioritaire. Les outils devront être mis en place. Cependant, afin d'élaborer des propositions cohérentes en vue du développement économique, social, urbain des quatre quartiers, il a fallu élaborer un diagnostic à partir des données fournies par des partenaires, les services administratifs et les rencontres.

A. Le quartier prioritaire du Centre-Ville

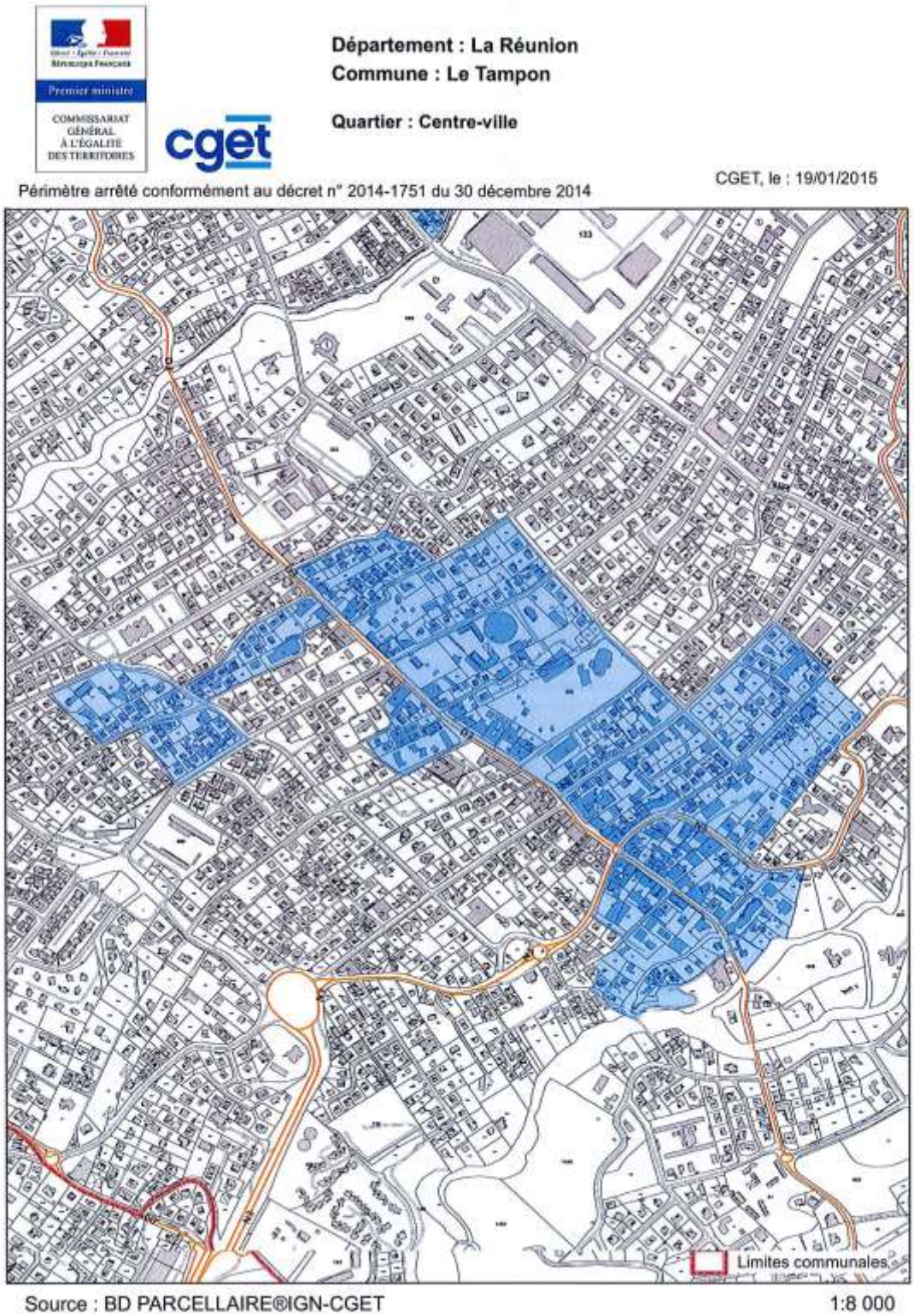

a) Histoire du quartier

Les premières concessions accordées en 1725 puis en 1728 entre la ravine des Cabris et la rivière d'Abord préfiguraient l'actuel centre-ville du Tampon, conforté par la création dans les années 1860 de la route Hubert Delisle.

Dans un récit intitulé *« Guide à l'usage du voyageur pour le canton de Saint-Pierre »*, Jules Herman, homme politique et érudit du début du XXème siècle écrivait : *« Au neuvième kilomètre (environ) par 500 à 600 mètres d'altitude, arrive la Route Hubert Delisle, route coloniale qui traverse dans toute leur étendue la commune de Saint-Pierre et celle de Saint-Joseph. Depuis les ravines du Tampon, dont le cours tombe à la Rivière d'Abord jusqu'au Bras de Pontho, cette belle route, lors de l'arrivée de la fièvre paludéenne, s'est couverte de fermes et de charmantes et remarquables villas. »*

A l'Ouest du Chemin de la Plaine, la localité est appelée les Six-Cents et à l'Est, elle a gardé son nom de Tampon, nom qui tend à se généraliser pour toute la région haute. Au Tampon se trouve une église donnée par M. Le Coat de Kerveguen. Et aux Six-Cents, le curé Rognard a élevé avec le denier de la Foi, un autre temple. Au rond-point formé par la coupure du Chemin de la Plaine se trouve un hôtel confortable tenu par M. Louis-Joseph Hoareau. Les deux localités désignées officiellement par le même nom de Tampon sont munies de gendarmerie, poste de police, dépôt de rhum, mairie avec un adjoint spécial représentant le maire de Saint-Pierre. Ces deux localités demandent leur érection en commune spéciale. »

La *« croisée de la Plaine »* (aujourd'hui *« rond-point des Chandelles »*) a de tous temps constitué un nœud d'échanges, avec la RN3, seule route qui traverse l'île du Sud à l'Est.

Au fils des années, la route Hubert Delisle est devenue une colonne vertébrale autour de laquelle s'est articulé l'actuel centre-ville du Tampon, avec la construction de l'église en 1911, la mairie, en 1918 ou encore la gendarmerie, au début du XXème siècle, le cinéma Eden, en 1934 et l'ancien marché en 1935.

La mairie fut reconstruite au même emplacement et inaugurée le 21 février 1965. L'antique gendarmerie en bois et bardeaux fut remplacée par un immeuble à la fin des années soixante, tandis que le marché fut transféré rue Albert Fréjaville.

Le centre-ville s'est densifié progressivement, à partir des années 70, avec notamment l'apparition de commerces et bâtiments en béton, remplaçant les antiques constructions en bois. On peut citer la construction du théâtre d'une capacité de 600 places à la fin des années 70, puis de la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) dans les années 80 et enfin la médiathèque, inaugurée en 2007.

Le centre-ville du Tampon offre également la particularité d'avoir un poumon vert, sur un site ayant autrefois appartenu à la famille Le Vigoureux, acquis par la municipalité dans les années 60 et baptisé *« parc Jean de Cambiaire »* en 1988, en hommage à un ancien directeur du Crédit Agricole qui s'était fortement impliqué dans le développement de la Réunion.

Dans sa configuration actuelle, le centre-ville allie logements (les Camphriers, immeuble Sita « jardin colonial »…), commerces (centre commercial Leclerc) et services publics (finances publiques, services municipaux…).

b) Equipements et services du quartier

EDUCATION	• Elémentaire Louis Clerc Fontaine (424 élèves) • Maternelle SIDR 400 (243 élèves) • Primaire Marthe Robin (477 élèves) • Collège Marthe Robin (375 élèves) • Lycée Roland Garros (2291 élèves – BTS, prépa inclus)
CULTURE	• Médiathèque du Tampon • Salle d'exposition Beaudemoulin • Théâtre Luc Donat • Maison des Jeunes et de la Culture • LCR Camphrier • LCR Orion
SPORT	• *Complexe Klébert Picard : un terrain de foot, une piste d'athlétisme, un plateau polyvalent, un plateau basket, une salle de musculation / haltérophilie, un dojo, 6 courts de tennis* • *Une piscine municipale* • *Un stade Jules Ferry (terrain + piste d'athlétisme)*
SANTE	• Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) • Médecins • Infirmiers • Dentistes • Kinésithérapeutes • Pharmacies
SOCIAL	• CCAS • Maison des générations • Club de 3ème jeunesse « Joie et Amitié » • PMI (+ dispensaire + centre de planning familial) • GUT • Guichet CAF • Crèche – Relais d'assistants maternels
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	• Police municipale • Gendarmerie • Cabinet d'avocats • Etude notariale • Etude d'huissier
AUTRES SERVICES PUBLICS	• Mairie centre • Pôle Emploi • Mission locale • ADI • *Poste* • Eglise • Mosquée • Banques • Trésorerie (impôts) • Parc Jean de Cambiaire
LOGEMENTS SOCIAUX	• Abdoul Hay Patel (2007) – Sodegis – 69 logements LLS • Le Camphrier (2011) – Sodegis – 77 logements LLS • Concorde (2000) – SHLMR - 36 logements LLTS • Convenance (1995) – SHLMR – 32 logements LLS • Greenpie (2003) SHLMR – 26 logements LLTS • Vieux marché (1995) – SIDR – 19 logements LLS

	• Rolland Raelison (2015) – Sodegis – 42 logements (29 LLS, 13 LLTS)
COMMERCES	• Tous commerces • Centre commercial Leclerc
RESEAU DE TRANSPORT	• Arrêts de bus • Taxis

c) Atouts et faiblesses du quartier

ATOUTS	FAIBLESSES
• Nombreux équipements (cf point a) ci-dessus)	
Sur le groupe d'habitation du Vieux Marché : • Parkings sous-terrain et aériens avec système de sécurité • Bonne desserte en transport en commun • Liaisons piétonnes existantes et utilisées par les locataires • En plein centre-ville (bénéficie des commerces de proximité, des services publics, etc.) • Peu de vacance • Faible taux de rotation • Appropriation des logements et des parties communes	• Manque de sécurité • Manque d'éclairages • Manque de sanitaires et ceux présents ne sont pas assez entretenus • Parkings mal indiqués et non sécurisés • Parc Jean de Cambiaire « mal fréquenté » : sentiment d'insécurité • Pas de dynamisme • Pas de rénovation • Centre-ville non attractif et ne jouant pas son rôle de vitrine • Problèmes de ramassage des emballages des commerces • Fermetures des commerces trop tôt • Routes et trottoirs non entretenus • Insécurité liée à la présence de vélos sur les trottoirs (incivilités) • Absence de piste cyclable • Manque de vidéo protection • Problèmes de parking et donc de circulation à la sortie des écoles (stationnements « sauvages »)
• Etude PLHI CASUD : selon volet de lutte contre l'habitat indigne	
• Alamanda : travaux à démarrer septembre 2015 ? – Sodegis – 75 logements LLTS • Violettes : livraison fin 2015 – début 2016 ? – SIDR – 32 LLTS (résidence pour personnes âgées) • Jasmins : livraison fin juillet 2015 – SHLMR – 22 LLTS • Poker d'As 2 – livraison octobre 2015 ? – Sodegis – 44 logements LLS • Pivet Velin - livraison janvier 2016 ? – Sodegis – 54 logements LLS	
• « Cité de la culture » : rénovation du théâtre Luc Donat, créations d'équipements culturels (théâtre de verdure, aire de danse hors les murs) dans le Parc Jean de Cambiaire • Cinéma Eden (en cours d'acquisition par la Ville) : création d'une maison de pratiques amateurs	
• Immobilier d'entreprise : siège social de la SODEGIS	
• Pôle d'échange	
• Projet de nouvelle gendarmerie ou réfection des locaux existants	

B. Le quartier prioritaire des Araucarias

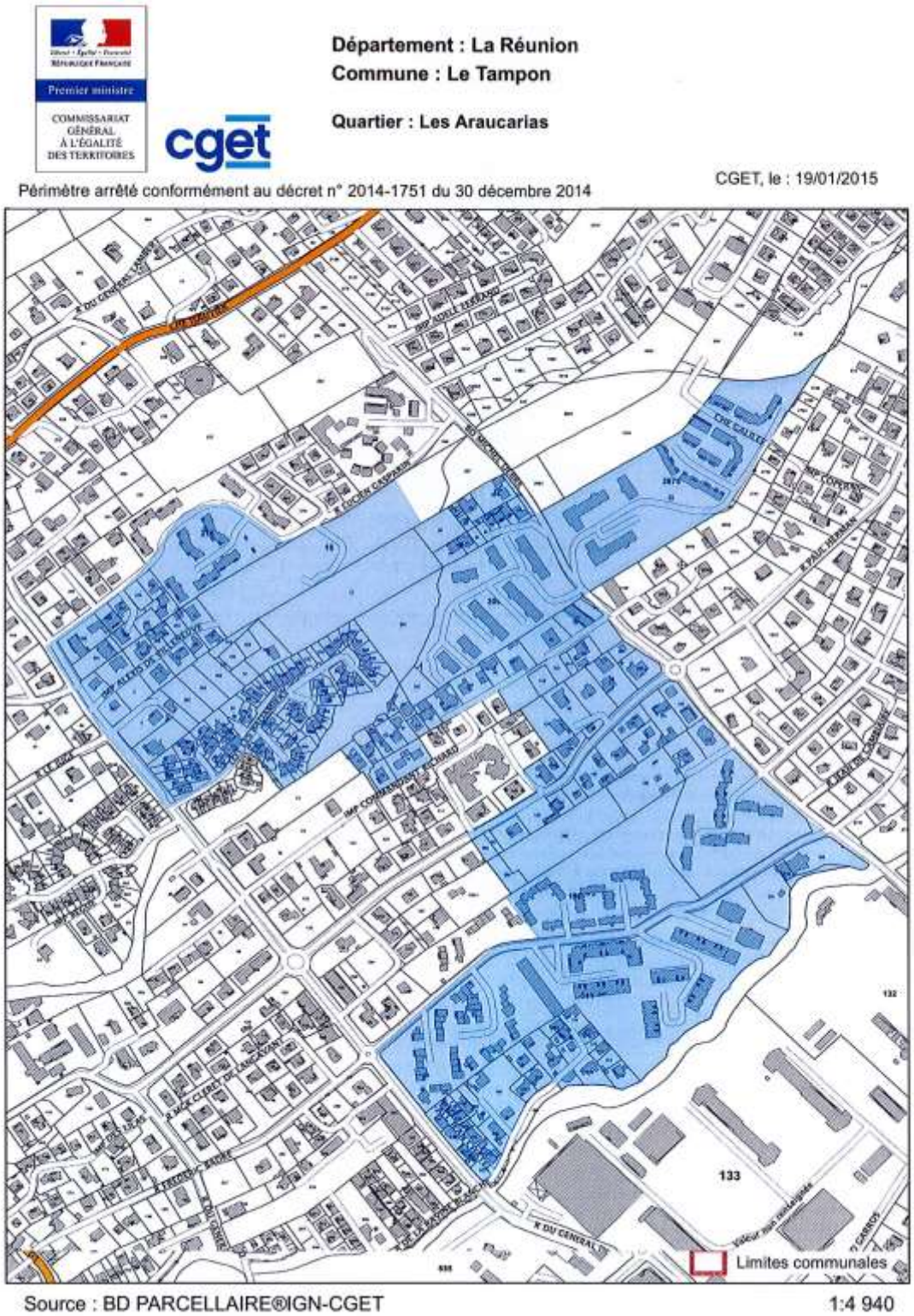

a) Histoire du quartier

Jusque dans les années 70, l'actuel quartier dénommé *« les Araucarias »* n'était qu'une frange rurale limitrophe du centre-ville. Pourtant, la construction du lycée Roland Garros, inauguré en 1965 et l'aménagement du boulevard du lycée, devenu rue du Général de Gaulle en 1972 posaient les bases d'un développement inéluctable.

Le bitumage de la rue Paul Herman, dans sa partie basse au début des années 70, la création du boulevard Michel Debré dans les années 80, l'aménagement de la rue Frédéric Badré dans la même période, la construction de la piscine dans les années 70, ont constitué une trame à partir de laquelle le quartier, jusque-là agricole et rural, s'est urbanisé.

Dans les années 70, il n'existait qu'un immeuble, perdu au milieu des champs et des terrains en friche, desservi par un petit chemin, devenu rue Frédéric Badré.

Dans les années 80, la construction de logements sociaux a donné naissance au quartier des Arauracias, vraisemblablement à cause de la présence sur le site de ces arbres de la famille des résineux.

Dans les années 90, la construction de l'église, puis des immeubles de la cité Halley sur les ex terrains Isautier et la construction de l'école Charles Isautier ont achevé de donner une identité au quartier qui constitue une extension naturelle du centre-ville.

b) Equipements et services du quartier

EDUCATION	• Primaire Charles Isautier (535 élèves) • Lycée Roland Garros (2291 élèves – BTS, prépa inclus)
CULTURE	• *Médiathèque du Tampon* • *Salle d'exposition Beaudemoulin* • *Théâtre Luc Donat* • *Maison des Jeunes et de la Culture* • Salle d'animation des Araucarias • Réfectoire élémentaire Jules Ferry • Réfectoire primaire Charles Isautier • LCR Araucarias • LCR Molina • Théâtre d'Azur
SPORT	• Complexe Klébert Picard : un terrain de foot, une piste d'athlétisme, un plateau polyvalent, un plateau basket, une salle de musculation / haltérophilie, un dojo, 6 courts de tennis • Une piscine municipale • Un stade Jules Ferry (terrain + piste d'athlétisme)
SANTE	• Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) • Médecins • Cabinet paramédical
SOCIAL	• Pôle petite enfance (CCAS) : micro crèche familiale • Maison de l'Enfance (CCAS) : Relais Assistants maternels (RAM) + Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) • Micro-crèche Bisounours • Crèche Poneys Câlins (association) • Jardins collectifs : Jardin Kaloupilé (SIDR) ; Ravine blanche (SIDR) • Association de 3ème jeunesse « Tonton » • Foyer des jeunes travailleurs (Mission locale) • Associations : ARVEL, Harmonie, Potentiel, Théâtre d'Azur, Zarboutan,

	Banque alimentaire des Mascareignes, Dance Amazone, association socio-culturelle et sportive de la Ravine Blanche, Kapatchan, Ligue de Hip Hop, Coccinelles musicales, Not 2 Musik, Olympique football féminin tamponnais, Padmasana yoga, Team moto vitesse Réunion, VaoVao, association sportive pour personnes handicapées du Tampon
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	• *Police municipale* • *Gendarmerie* • *Cabinet d'avocats* • *Etude notariale* • *Etude d'huissier*
AUTRES SERVICES PUBLICS	• *Mairie centre* • *Pôle Emploi* • *Mission locale* • *Poste* • Eglise • *Mosquée* • *Banques* • *Trésorerie (impôts)* • *Parc Jean de Cambiaire* • Bureaux de la SIDR
LOGEMENTS SOCIAUX	• Araucarias (1989) – SIDR – 132 logements LLS • Badamiers (1979) – SHLMR – 133 logements LLS/PSR • Belvédère (1989) – SIDR – 134 logements ILM – Logements vendus aux locataires • Champacs 1 (1990) – SIDR – 135 logements LLS • Champacs 2 (1990) – SIDR – 136 logements LLS • Halley 1 (1991) – SIDR – 137 logements LLS • Halley 2 (1991) – SIDR – 138 logements LLS • Halley 3 (1991) – SIDR – 139 logements LLS • Jupiter (2003) – SIDR – 140 logements LLS • Kerveguen (1980) – SHLMR – 141 logements LLS • Molina (2003)- SHLMR – 120 logements LLS • Platanes 1 (1987) – SIDR – 143 logements LLS • Platanes 2 (1987) – SIDR – 144 logements LLS • Ravine Blanche 1 (1970) – SIDR – 145 logements LLS • Ravine Blanche 2 (1984) – SIDR – 146 logements LLS • Ravine Blanche 3 (1985) – SIDR – 147 logements LLS
COMMERCES	En partie basse des Araucarias, situés que la rue du Général de Gaulle • Camion pizza • Vendeur de samoussas et autres • Petit commerce de proximité (Kadi) • Boulangerie • Repas à emporter • Photographe
RESEAU DE TRANSPORT	• Arrêts de bus • Taxis

c) Atouts et faiblesses du quartier

ATOUTS	FAIBLESSES
• Proximité avec le boulevard du Général de Gaulle, donc avec les commerces de proximité et les équipements publics (Lycée-Stade-Piscine) • Existence d'associations socio-culturelles	• Pas ou peu de surveillance des enfants, qui sont livrés à eux-mêmes et se mettent en danger (skate board ou vélo à la tombée de la nuit)/Risque d'accident • Manque de sécurité

• Bonne desserte en transport en commun • Liaisons piétonnes existantes et utilisées par les locataires	• Une agression à proximité du commerce a été observée • Regroupement de jeunes auprès des arrêts de bus : alcool, bruit, violences
• 2 jardins collectifs • Projet d'aménagement d'un parcours sportif intégrant plusieurs activités • Demandes des habitants à être associés aux projets et actions • Demande importante de soutien scolaire/aide aux devoirs par les familles mahoraises • Demande d'un encadrement / accompagnement des habitants au niveau des formations qui peuvent aux besoins d'emploi en tension • OVVV	• Manque d'activités pour les jeunes (« pauvres gamins ») • Familles mahoraises isolées • Séchage du linge dans les parties communes, les balcons, les barrières et les trottoirs • Nuisances sonores surtout sur la partie basse du groupe (très bruyant, à l'origine des départs et des conflits de voisinage) • Attroupements des jeunes et moins jeunes en bas de l'immeuble (nuisances sonores, addictologie)
• Proximité avec le boulevard du Général de Gaulle, donc avec les commerces de proximité et les équipements publics (Lycée-Stade-Piscine) • Existence d'associations socio-culturelles • Bonne desserte en transport en commun • Liaisons piétonnes existantes et utilisées par les locataires • 2 jardins collectifs • Projet d'aménagement d'un parcours sportif intégrant plusieurs activités • Demandes des habitants à être associés aux projets et actions • Demande importante de soutien scolaire/aide aux devoirs par les familles mahoraises • Demande d'un encadrement / accompagnement des habitants au niveau des formations qui peuvent aux besoins d'emploi en tension • OVVV • Bon état du bâti dans l'ensemble sauf sur les Platanes et Ravine Blanche 1 où les parties vieillissantes et les façades en mauvais état nécessitent des travaux • L'appropriation des logements et du quartier est effectif sur Halley depuis la création du jardin Kaloupilé (création et renforcement du lien social, très bonne mobilisation des locataires et grandes satisfactions) • Présence de chauffe-eaux solaires sur une partie des logements • Taux de rotation et d'impayés faibles sur les groupes d'habitations où il existe une appropriation des logements par les habitants	• Nuisance sonore du fait de la conception du bâti • Délinquance • Présence de quelques Véhicules Hors d'Usage (VHU) • Tri sélectif non respecté • Absence de chauffe-eaux solaires sur une partie des logements • Perte de repères et dérives des jeunes • Pas ou peu d'implication des gens du quartier dans les associations • 2 plateaux noirs et un espace enfant délaissés • Pas ou peu de communication sur ce qui existe et ce qui est fait sur le quartier • Manque de travail • Bars et bureau de loto du boulevard Général de Gaulle « occupés » par des pères de familles oisifs • Accès aux droits limités, voire nul pour certaines personnes • Sentiment d'insécurité • Manque d'animation • Manque d'entretien des routes et des budgets • Manque de rénovation urbaine • « Quartier dur » au sein duquel « il n'y a rien » • Il faut sortir du quartier pour vivre économiquement • Une tranche de personnes illettrées rencontre des difficultés dans le cadre de leurs démarches administratives • Population vieillissante qu'il faut prendre en charge
• Etude PLHI CASUD : selon volet de lutte contre l'habitat indigne • Terrain Moulan (SEMAC) : travaux à	• Les Champacs 1 et 2 concentrent des personnes en difficultés socio professionnelles, le taux d'impayé y est élevé

	démarrer 2015 – 2016 (69 logements LLS)	(*7,26 % contre 1,27 % pour Ravine Blanche 2 & 3*) et la petitesse des logements (*17 m²*) initialement pensés pour les étudiants explique en majeure partie le fort de rotation (*11,11 % contre 5,5 % pour Ravine Blanche 2 & 3*)
	• Projet de Mairie annexe	
	• Etude sur la restructuration urbaine du quartier des Araucarias (SIDR) – Financement des travaux	
	• Déménagement crèche familiale ? • Extension des services du RAM • Déménagement de la micro-crèche Bisounours	
	• Contrat local d'éducation artistique (actions 2015 – 2016 – validées fin avril 2015) – « Les nouveaux jardins » en lien avec les jardins collectifs	

C. Le quartier prioritaire de la Chatoire

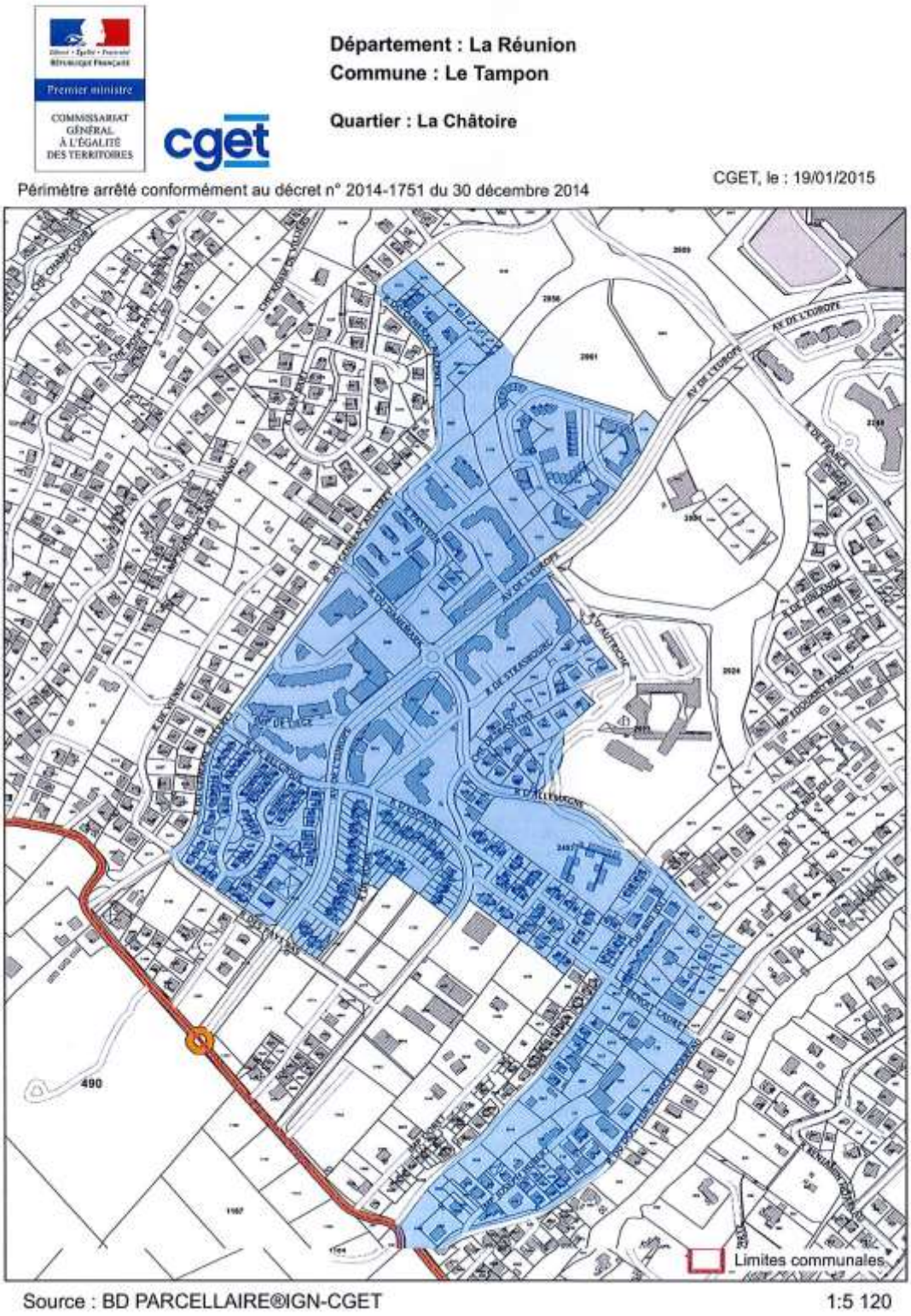

a) Histoire du quartier

Enserré entre le centre-ville et Trois-Mares, le quartier de la Châtoire fut longtemps considéré comme l'extrémité ouest du centre-ville, avec d'un côté une urbanisation naissante et de l'autre un espace rural et agricole peu peuplé, voué à la culture du café du 18ème au début du 20ème siècle.

Au plan historique, ce quartier fut habité par des personnages marquants de l'histoire contemporaine du Tampon : Jules Herman, ancien maire de Saint-Pierre, ancien président du Conseil général au début du 20ème siècle, le docteur Ignace Hoareau, qui a donné son nom à une rue du quartier ou encore Benjamin Hoarau, instituteur, militant syndical et politique, qui fonda en 1922 la Société Sportive Tamponnaise, la première association sportive du Tampon qui n'était pas encore érigée en commune.

En 1987, la municipalité a décidé de créer une zone d'activités (ZAC) de la Chatoire afin de proposer une offre importante de logements, d'équipements collectifs et de dynamiser l'approche du quartier de Trois-Mares.

En 1992, lorsque l'Ecole Militaire Préparatoire de la Réunion (EMPR) a fermé ses portes, les collectivités –dont la commune du Tampon - et l'Etat ont conjugué leurs efforts pour transformer le site en campus universitaire. Inauguré officiellement le 26 novembre 1994 par Edouard Balladur et François Fillon, Premier ministre et ministre de l'enseignement supérieur, le campus accueille aujourd'hui 3 500 étudiants alors que les prévisions de 2007 tablaient sur 3 800 étudiants pour la période 2014-2020.

Parallèlement au développement de Trois-Mares, le quartier de la Chatoire s'est considérablement développé et urbanisé depuis les années 90 avec la construction de plusieurs centaines de logements dans ce qui est devenue la ZAC Paul Badré, du nom d'un ancien maire. On y trouve également des logements pour étudiants, proche du campus universitaire.

L'urbanisation du quartier s'est accompagnée de l'installation d'équipements publics tels que la clinique Durieux, d'un collège, d'une école, d'un boulodrome et d'une salle d'animation.

Le quartier de la Châtoire a accueilli le premier centre commercial du Tampon. Inauguré le 3 novembre 1995, il comportait 3 500 m² dédiés au commerce alimentaire, 800 m² de galerie marchande et une quincaillerie, le tout sur une superficie totale, parkings compris, de plus de 16 hectares.

Ce centre commercial a généré 200 emplois directs.

Traversé par la Ravine Don Juan, le quartier a eu longtemps à souffrir des crues de cette ravine pour sa desserte. Un ouvrage construit par la commune en 2013 a permis de remédier à cet inconvénient.

b) Equipements et services du quartier

EDUCATION	• Primaire Just Sauveur (466 élèves) • Collège de la Chatoire (761 élèves) • Université (3500 étudiants), une bibliothèque universitaire
CULTURE	• Salle d'animation ZAC Paul Badre • Réfectoire primaire Just Sauveur • LCR Belle-Vue • LCR Fushias • LCR La Bruyère
SPORT	• Un plateau noir (handball, basket) + piste d'athlétisme • Un terrain de football synthétique + piste d'athlétisme • Une piste de bi-cross • Un boulodrome
SANTE	• Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.)

	• Médecins • Kinésithérapeute • Pharmacie
SOCIAL	• Crèche Petits Marmailles • Jardins collectifs et familiaux de la Chatoire • 2 ADAPEI • Maison de la Famille - lieu de ressources associatives lié au CLSPD (FHFOM, Ligue contre la violence routière, AFEVV, AMEFA, etc). Centre d'accueil de jour pour les femmes victimes de violences (FHFOM) • ARVEL • Club de 3ème jeunesse « La bonne idée » » • Clinique Durieux, maternité, centre de dialyse • Aire de jeux
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	• *Police municipale* • *Gendarmerie* • Antenne de Justice et du Droit
AUTRES SERVICES PUBLICS	• Centre municipal (mairie annexe) • Poste • Eglise • Antenne de la Sodegis • Antenne de la SHLMR
LOGEMENTS SOCIAUX	• Bellevue A, B, C (1995) – Sodegis – 128 logements LLS • Bourbon Bois (1994) – Bourbon Bois – 34 logements LLS • Catleyas (1994) Bourbon Bois – 44 logements PSI/PTZ • Chatoire (1992) – SHLMR – 176 logements LLS • Chatoire (1992) – Bourbon Bois – 11 logements PSI/PTZ • Commerson (1998) – Sodegis – 70 logements LES • Don Juan 1 (1996) – Sodegis – 9 logements LES • Don Juan 2 (1996) – Sodegis – 11 logements LES • Europa (1996) – SHLMR – 131 logements LLS • Les Fuschias (1997) – SEMPRO – 77 logements LLS • Molière (2002) – Sodegis - 93 logements LLS • Orchidées 1 (2000) – Sodegis – 83 logements LLS • Orchidées 2 (2002) – Sodegis – 96 logements LLS • Nid Joli (1994) – Sodegis – 14 logements LLS • Nid Joli (1994) – Sodegis 1 logement LLS • Nid Joli (1996) – Sodegis – 8 logements LLS • La Bruyère (2010) – Sodegis – 88 logements (53 LLTS étudiants – 35 LLTS – RPA)
COMMERCES	• Grande surface • Marchand de légumes et produits alimentaires • Point chaud • Garage • Auto-école • Distributeur automatique de billets
RESEAU DE TRANSPORT	• Arrêts de bus • Taxis
ZONES D'ACTIVITES	• Zone industrielle 2ha

c) Atouts et faiblesses du quartier

ATOUTS	FAIBLESSES
• Sports vacances • Espace rencontre : LCR de la SHLMR mis à disposition de l'association ARVEL	• Pas d'itinéraires sécurisés pour les enfants qui se rendent à l'école, manque de liaisons piétonnes plus sécurisées

• Présence d'associations • Actions avec la CASud sur la gestion des déchets ont bien fonctionné	• Bruits de motos (« pousse ») • Équipements/structures sous utilisés ou pas utilisés par les habitants • Pas ou peu de participation des habitants aux ateliers et activités proposés par l'association Femmes des Hauts Femmes d'Outre-Mer à destination des enfants • Dégradation de l'aire de jeux (utilisés par des jeunes qui y laissent des détritus) • Pas d'entretien de l'aire de jeux
• Résidentialisation en cours sur Bellevue • Surface et agencement des logements de Bellevue • PIL en cours, piloté par le CCAS avec la peinture des cages d'escalier comme support • Etude PLHI CASUD : selon volet de lutte contre l'habitat indigne • Pivoines –SEMADER- 46 PSLA	• Regroupement de jeunes alcoolisés qui donne un fort sentiment d'insécurité • Terrain de foot non utilisé • Manque d'accompagnement à la prise d'initiatives • Le rapport des jeunes avec la MLS n'est pas stable et il est demandé de les y accompagner • Addictions chez les adolescents • Familles monoparentales importantes • Oisiveté des jeunes • Difficulté à bien vivre ensemble liée à l'interculturalité • Dégradation du climat social depuis les 5 dernières années
• Proximité de la zone d'activités • Réserve foncière de 2,5 ha en face de l'université qui sera desservie par la tranche 1 de la voie urbaine. Développement de la zone par de l'immobilier d'entreprises en lien avec la recherche et la formation structurés autour du pôle universitaire	• Fatalisme des habitants, d'où un renfermement sur eux-mêmes • La mobilisation des habitants est difficile • Présence de Véhicules Hors d'Usage (VHU)
• Projet de gare routière • Voie urbaine TSCP	
• Extension du centre commercial la Chatoire • Pôle médical + extension de la clinique Durieux	
• Evolution de la Maison de la Famille en Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CDIDFF) • Création de sections jardins d'enfants (crèche Petits marmailles)	
• Transformation de l'Antenne de Justice et du Droit en Point d'Accès au Droit	
• Création d'une bibliothèque (ancienne maison de justice – à côté de la Poste) • Projet d'implantation d'un cinéma (projet privé – mitoyen du projet de gare routière)	•

D. Le quartier prioritaire de Trois-Mares

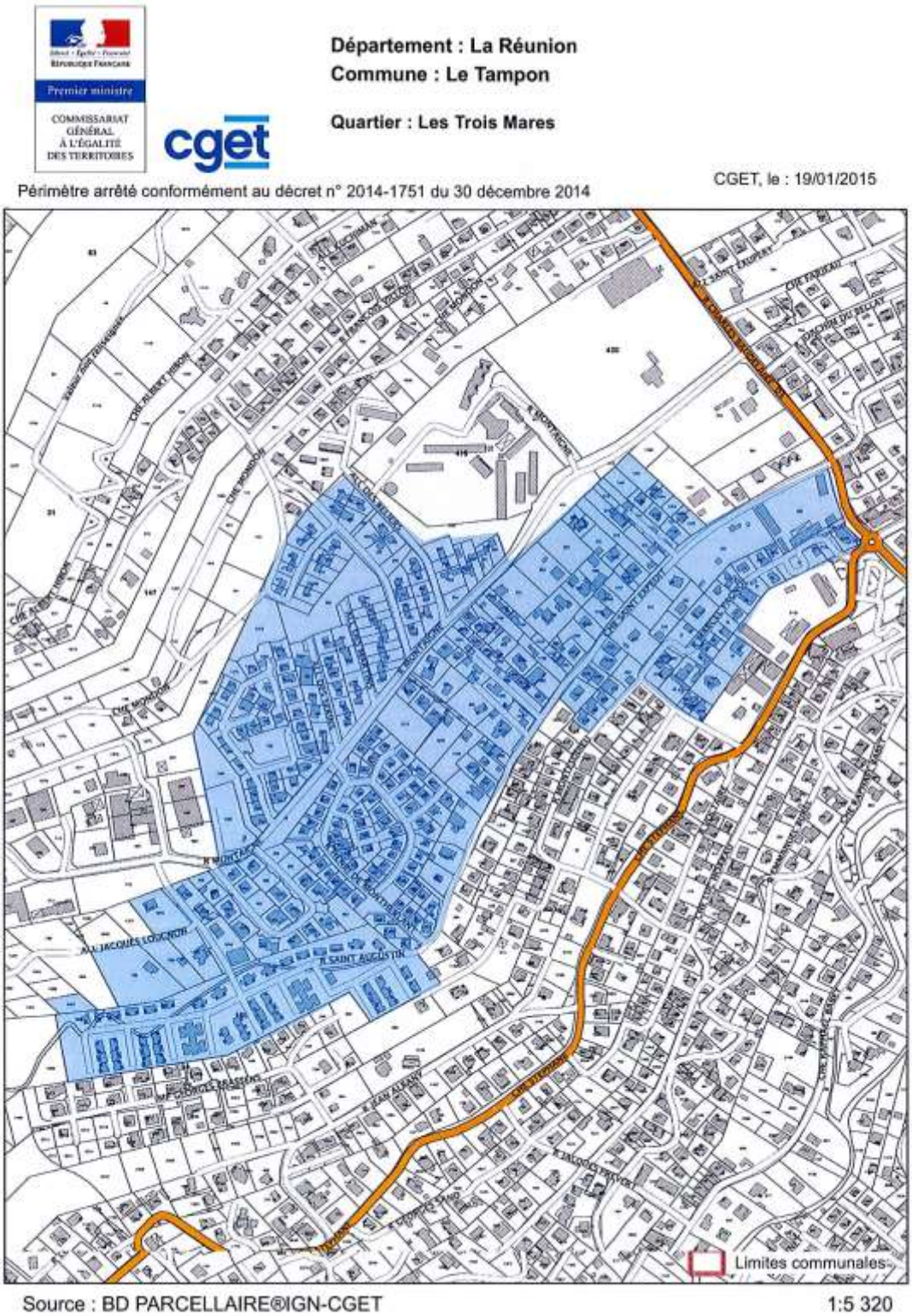

a) Histoire du quartier

La configuration physique et géologique du quartier de Trois-Mares exclut l'hypothèse de la présence de mares ou d'étangs qui seraient à l'origine de l'appellation de l'endroit. Jules Herman avance l'idée selon laquelle le nom de Trois Mares serait la francisation d'une locution malgache, phonétiquement *« Tohamahare »* qui signifierait *« qui mène vers la haut »*.

Cela peut s'expliquer par le fait que Trois-Mares se trouvait effectivement sur le chemin du haut Mahavel, région qui comprenait autrefois Bras de Pontho, Pont d'Yves et Bois Court.

Historiquement, Trois-Mares fait partie du berceau du peuplement du Tampon, puisque les premières concessions accordées en 1725 comprenaient des lots de terre dans cette zone.

Jusque dans les années 1920, Trois-Mares fut essentiellement un lieu de production de café, puis resta un quartier rural, tourné vers les cultures vivrières et le géranium.

En 1972, l'inauguration de l'Ecole Militaire Préparatoire de la Réunion (EMPR) marqua un tournant pour un quartier appelé à un bel avenir. Sa proximité d'avec le centre-ville du Tampon le prédestinait à accueillir l'extension naturelle de la population et des équipements d'un centre-ville en plein essor humain et économique, lui conférant ainsi une forte attractivité.

Dans les années 90, le quartier de Trois-Mares a bénéficié d'un plan d'aménagement et de développement qui lui a permis de connaître la plus forte croissance démographique de tous les quartiers du Tampon.

Progressivement, le quartier a accueilli un collège, un gymnase, une piscine, des logements sociaux ainsi que la première zone d'activités économiques du Tampon.

Le 13 aout 2004, un lycée était inauguré dans le quartier de Trois-Mares. Un an plus tard, le 27 aout 2005, ce lycée –le 3ème du Tampon- était officiellement baptisé *« Lycée Pierre Lagourgue »* en hommage au docteur Pierre Lagourgue, ancien député, sénateur, président du conseil général et du conseil régional.

Le quartier de Trois-Mares a également bénéficié de la construction d'une gendarmerie inaugurée en 2010, fruit d'une étroite collaboration entre les services de gendarmerie et la commune, qui a débouché sur la mise en place d'un bail emphytéotique administratif pour la construction de la caserne et des logements attenants.

Le quartier de Trois-Mares dispose également sur son territoire du Parc des Palmiers qui comptera à terme près de la moitié des espèces de palmiers recensés dans le monde, sur une vingtaine d'hectares.

b) Equipements et services du quartier

EDUCATION	• Elémentaire Iris Hoarau (505 élèves) • Primaire Vincent Séry (444 élèves) • Maternelle Georges Besson (281 élèves) • Collège de Trois-Mares (1024 élèves) • Lycée Pierre Lagourgue (786 élèves)
CULTURE	• Bibliothèque de Trois-Mares • Salle de répétition musicale • *Salle Henri Affa* • Réfectoire primaire Vincent Séry • Réfectoire élémentaire Iris Hoarau • LCR Aurore
SPORT	• Une piscine municipale • Un skate park

	• 2 complexes sportifs *William Hoarau : 4 courts de tennis en construction, un gymnase, un terrain de football, un terrain de rugby, une salle de tennis de table • * Pierre Lagourgue : un terrain de foot synthétique, une piste d'athlétisme, une salle de danse, une salle d'arts martiaux, un plateau noir
SANTE	• Cabinet de garde (ouvert de 18h30 à minuit du lundi au vendredi, de 13h à minuit le samedi et de 8h à minuit le dimanche et jours fériés.) • Médecins • Infirmiers • Dentistes • Kinésithérapeutes • Pharmacies
SOCIAL	• CCAS Trois-Mares (mairie annexe) • Club de 3ème jeunesse « Les Myosotis » • PMI • Cabinet de radiologie – Scanner • GUT
PRESENCE JUDICIAIRE DE PROXIMITE	• Police municipale • Gendarmerie
AUTRES SERVICES PUBLICS	• Mairie annexe • Eglise • Banques • CASUD
LOGEMENTS SOCIAUX	• Aurore (2008) – SHLMR – 129 logements LLS • Coteaux (2008) – SHLMR (2008) – 68 logements LES • Trois-Mares (2008) – Bourbon Bois – 89 logements LES • Trois-Mares les bas (2008) – Bourbon Bois – 27 logements LES
COMMERCES	• Grande surface • Garages • Auto-écoles • Distributeur automatique de billets • Moyenne surface • Commerce de proximité (Primeurs et produits alimentaires, esthétique, coiffeur, prêt à porter, bijouterie, boulangerie pâtisserie, boucherie charcuterie, fleuriste, restaurants, bars, point chaud, etc. • Cabinets d'assurances, expert-comptable • Artisans
RESEAU DE TRANSPORT	• Arrêts de bus • Taxis
ZONES D'ACTIVITES	• Zone d'activité de Trois-Mares (1990) – 15 ha

c) Atouts et faiblesses du quartier

ATOUTS	FAIBLESSES
• Sports vacances • Présence d'une association d'Arts Martiaux • 1 LCR conventionné avec la mairie et occupé notamment par l'association Les Aurores pour leurs actions de développement local • Actions de sensibilisation au tri en habitat collectif	• Pas de local pour les activités de l'association d'Arts martiaux • Problèmes de stationnement à côté du lycée Pierre Lagourgue • Présence de Véhicules Hors d'Usage (VHU) • Présence de dépôts sauvages
• Besoin identifié de réhabilitation LTS Trois-Mares (61 logements). A intégrer au plan	•

	PLHI CASUD. • Eventuelle maîtrise d'œuvre urbaine sociale (MOUS) en lien avec le projet de réhabilitation LTS : relogement accompagnement social pendant les travaux	
	• Extension sur 11 ha et modernisation structurelle de la Zone d'activité de Trois-Mares + 11 ha (courant 2016 – 2017) –	•
	• Projet de création de crèche	•

CARTOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES ET DE LEURS EQUIPEMENTS

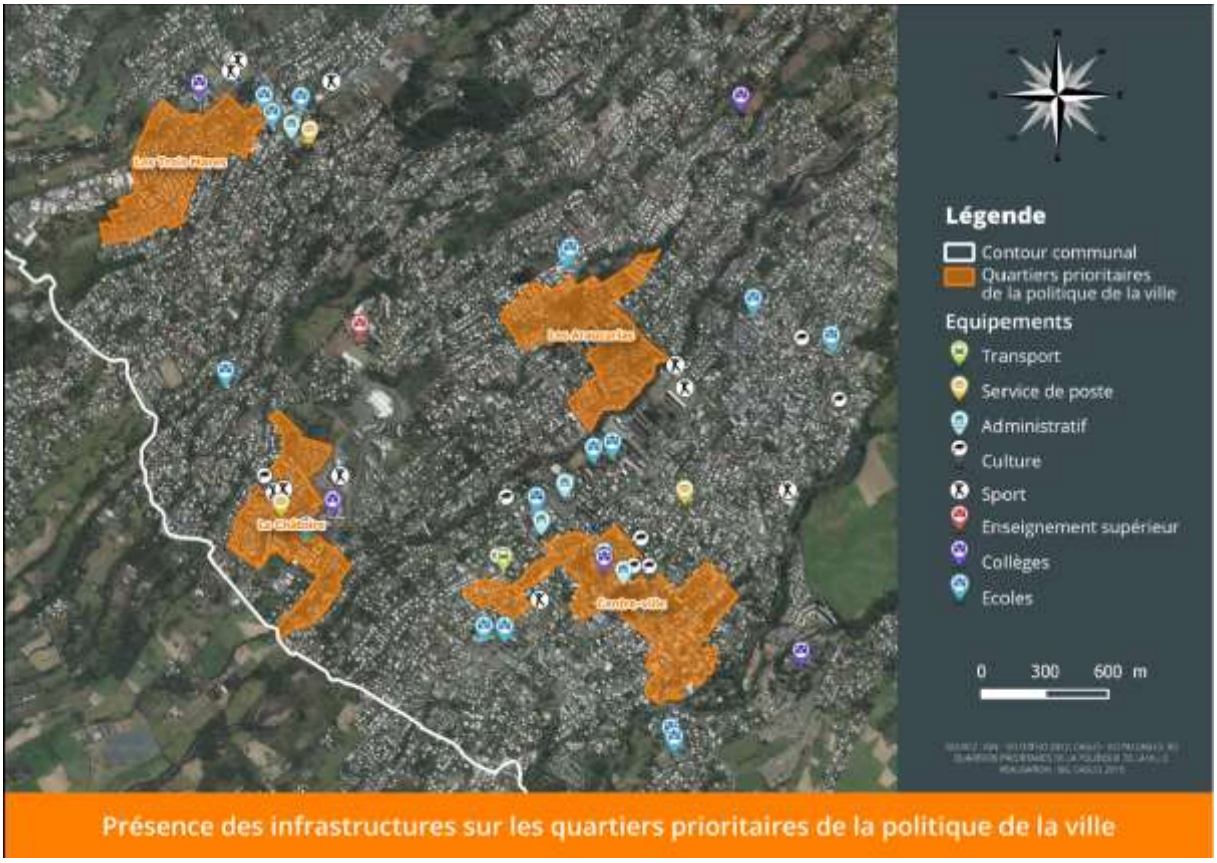

III. Etat des lieux de la politique de la ville sur le Tampon :

A. La Convention Territoriale Globale et le Contrat Enfance Jeunesse

En 2009, la commune du Tampon s'est engagée dans une Convention Territoriale Globale (CTG) et un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de La Réunion. Ces contractualisations reposent sur une analyse des besoins du territoire afin de répondre au mieux aux attentes des familles et de la jeunesse.

1. Le Contrat Enfance jeunesse (CEJ)

Le contrat « Enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus. Il vise :

- d'une part, à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil sur le territoire en apportant une réponse et une politique tarifaire adaptées aux besoins des familles et de leurs enfants.
- d'autre part, à favoriser l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands, en recherchant l'épanouissement et l'intégration des enfants et des jeunes dans la société.

2. La Convention Territoriale Globale (CTG)

Créée par la CAF de La Réunion, la Convention Territoriale Globale de services aux familles s'appuie sur un diagnostic du territoire pour définir les orientations prioritaires au regard de l'offre existante et des besoins identifiés sur le territoire.

Elle a pour objectif de contribuer à mieux définir les responsabilités des acteurs sociaux et à coordonner leur action autour d'un projet territorial commun et partagé, afin d'améliorer le service rendu aux familles et de faciliter les relations de proximité.

La Convention Territoriale Globale s'articule autour des 4 grandes missions de la CAF définies précédemment à travers 4 axes prioritaires :

- l'enfance et la jeunesse
- la parentalité et l'éducation
- l'habitat et la vie des quartiers
- la précarité, l'insertion et l'égalité des chances.

En vue d'une nouvelle contractualisation, un diagnostic de territoire partagé a été établi avec les acteurs sociaux afin de proposer des orientations et d'identifier des actions à mettre en œuvre sur la commune du Tampon en réponse aux enjeux du diagnostic au regard des besoins des familles et des jeunes.

Les actions proposées doivent couvrir non seulement les champs concernées par le Contrat Enfance Jeunesse, mais également les champs non couverts par la CEJ comme l'habitat, l'animation sociale ou la précarité.

B. Le Programme de Réussite Éducative (PRE) – 2010-2014

Porté par le Centre communal d'action sociale du Tampon (CCAS), un Programme de réussite éducative (PRE) a été mis en place en juin 2010 à la Plaine des Cafres.

Jusqu'au 31 décembre 2014, le PRE sur la commune du Tampon concerne une cinquantaine d'élèves en difficulté, scolarisés dans les 11 écoles élémentaires et le collège Michel Debré, implantés sur le territoire de la Plaine des Cafres, classé "dispositif éclair" et allant du 19ème km au 27ème km.

Des actions individuelles et collectives sont proposées hors temps scolaires aux enfants et à leur famille afin d'augmenter leurs chances de réussite éducative et scolaire.

Depuis sa mise en place en 2010, nous assistons à une demande de plus en plus forte des partenaires et des familles pour l'entrée de nouveaux enfants dans le dispositif.

Le PRE de la Plaine des Cafres est prorogé sur 3 ans. La dotation pour 2015 s'élève à 70 500 €. Il est désormais porté par la Caisse des écoles de la commune du Tampon.

IV. La démarche d'élaboration du contrat de ville

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a défini le nouveau cadre contractuel de la politique de la ville.

Le contrat de ville doit être un « projet de territoire coproduit » par lequel « les signataires s'engagent à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs » fixés par la loi. Ces objectifs recouvrent une double finalité : l'amélioration des conditions de vie des habitants des quartiers et la réduction des écarts de développement entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Par circulaire n° 5729/SG du 30 juillet 2014, le Premier ministre a précisé que les contrats doivent être construits autour de trois piliers :

- **pilier "cohésion sociale"** : tout en prêtant une attention particulière aux familles monoparentales et à la solidarité intergénérationnelle, ce pilier doit prendre en compte les questions de mobilisation de ressources dans les champ de la petite enfance, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé et du sport. Assurant la définition d'une stratégie territoriale d'accès aux droits, il est par ailleurs appelé à prévoir des mesures de soutien aux associations susceptibles de les faire bénéficier du "choc de simplification".
- **pilier "cadre de vie et renouvellement urbain"** : ce pilier doit assurer la programmation de créations d'équipements tout en visant la mobilité dans le parc résidentiel et l'installation de nouvelles activités dans les quartiers. Il est attentif à la question de l'amélioration des relations entre la police et la population des quartiers. Pour les quartiers concernés par les nouveaux projets de renouvellement urbain, les contrats de ville doivent fixer les grands objectifs de transformation du quartier et de mixité sociale dans lesquels s'inscriront ultérieurement les conventions passées par l'ANRU en vue de la réalisation de ces projets.
- **pilier "développement de l'activité économique et de l'emploi"** : ce pilier doit veiller à assurer le développement économique et l'accès à l'emploi dans les quartiers prioritaires, la présence des opérateurs emploi-insertion de droit commun dans les quartiers tout en fléchant les emplois aidés et les aides à l'emploi vers les jeunes issus de ces quartiers dans lesquels, par ailleurs, le soutien à l'entrepreneuriat doit être organisé. Ce pilier pourra mobiliser les engagements financiers de la Caisse des dépôts et consignations et de l'Etablissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA).

Après les attentats du 11 janvier 2015, un 4ème pilier est venu s'ajouter : le **pilier « valeurs de la République et citoyenneté »** traduisant l'engagement des signataires en faveur des valeurs républicaines : citoyenneté, laïcité, lutte contre les racismes et l'antisémitisme.

A ces 4 piliers s'ajoutent **trois priorités transversales** : la jeunesse, l'égalité femmes/hommes, la lutte contre les discriminations.

Pour cela, des instances de pilotage et de production ont été mises en place :

A. La gouvernance du contrat de ville

La mise en place d'une gouvernance est un enjeu majeur pour la mise en œuvre du contrat de ville. Un comité de pilotage a été mis en place. Il est chargé d'arrêter les grandes orientations, de valider le projet de contrat, de prendre les arbitrages politiques et financiers.

Il rassemble l'ensemble des signataires du futur contrat : Etat – sous-préfet délégué à la cohésion sociale, sous-préfet d'arrondissement – CASUD, Rectorat de la Réunion, DRJSCS, DIECCTE, Mission locale, Pôle Emploi, PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), Gendarmerie, DAC OI, bailleurs sociaux (Sodegis, SIDR, SHLMR, Bourbon Bois), CAF.

Il s'est réuni à 3 reprises :

- 6 mai 2015 : lancement de la démarche
- 5 juin 2015 : validation des grands axes stratégiques
- 16 juillet 2015 : signature de l'accord-cadre du contrat de ville

B. Réunions de travail

Au Tampon, l'élaboration du contrat de ville a été faite en partenariat avec la CASUD. Ont également été associés les partenaires institutionnels signataires du contrat, les habitants et élus des quartiers, les associations, les acteurs locaux investis dans les quartiers prioritaires.

Un **atelier participatif** réunissant habitants de quartiers, élus de quartiers, partenaires associatifs, partenaires économiques s'est tenu le 27 mai 2015 à la Médiathèque du Tampon. La contribution citoyenne a été enrichie par celle des élus de quartiers (réunion du 10 juin 2015).

Outre cette initiative qui fournit un socle à la démarche d'association et de participation des citoyens à l'élaboration du contrat de ville, à son suivi et son évaluation, l'ensemble de la démarche d'élaboration mise en œuvre offre une place importante aux partenaires notamment porteurs de politique de droit commun.

Les services communaux et le CCAS ont notamment été impliqués dans l'élaboration des propositions sur les piliers cohésion sociale et valeurs républicaines : réunions de travail, échanges de mails, de documents, de projets de fiches actions.

Dans l'élaboration du contrat de ville de la commune du Tampon, la CASUD a travaillé à mettre en exergue la perception et le diagnostic des quartiers sur les piliers suivants :

- Cadre de vie et renouvellement urbain
- Développement économique et emploi

La méthodologie retenue, au regard du temps imparti, a été la suivante :

1. **Sur le pilier cadre de vie et renouvellement urbain**
   - 2 réunions partenariales ont eu lieu dont 1 en co-animation avec la DEAL
   - 1 rencontre avec la SODEGIS
   - 1 rencontre avec la SHLMR
   - Plusieurs échanges de documents de diagnostic par mail avec les 3 bailleurs (SODEGIS, SHLMR et SIDR)
2. **Sur le pilier développement économique et emploi**
   - 1 réunion d'optimisation du partenariat déjà établi avec les acteurs de l'emploi (Pôle Emploi, Maison de l'Emploi et DIECCTE)
   - 1 réunion de travail avec le service économique de la mairie
3. **Communément aux 2 piliers**
   - 2 réunions de coordination avec les services de l'État
   - 2 comités de pilotage
   - 1 réunion axée sur la contribution citoyenne sur les 4 quartiers (associations, délégués de quartier et habitants)
   - 1 réunion centrée sur l'apport des élus en terme de perception et diagnostic des quartiers, ainsi qu'en terme de projets sur le territoire

De ces temps de collecte de données et de travail en commun, il en est ressorti une lecture du territoire concerné comme suit :

1. **La volonté politique affichée** porte principalement sur l'amélioration des conditions de vie sur ces quartiers au travers de la mise en œuvre d'actions spécifiques devant être menées à destination des habitants en :
   - adaptant l'offre institutionnelle et associative à leurs besoins spécifiques
   - agissant sur la réduction des écarts qui se creusent entre les différents groupes de population dans un objectif de mixité, de dialogue et d'échanges

2. **Le cadre de vie et le renouvellement urbain**

L'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des personnes résidentes sur ces quartiers notamment en développant un modèle de gestion urbaine et sociale de proximité. Ce modèle prendra appui sur des diagnostics en marchant et associera élus, les techniciens de la collectivité, les conseils citoyens, les associations de quartier et les représentants de l'État.

3. **Le développement économique et l'emploi**

Les porteurs de projets dans le cadre de la politique de la ville veilleront à inscrire les prises en charge des publics dans une logique de construction, de suivi et de continuité de parcours, ainsi que de progression vers l'insertion professionnelle durable.

La stratégie régionale retenue par l'État pour la période 2015-2017 s'articule autour de deux orientations stratégiques déclinées en priorités :

- Soutenir le développement économique et le développement de l'emploi en :
  - Identifiant et accompagnant les porteurs de projets dans le cadre de la structuration de filières et accompagner la démarche d'innovation
  - Accompagnant les entreprises pour gagner en compétitivité
  - Développant l'esprit, la création et la reprise d'entreprise
  - Anticipant les mutations économiques et sécuriser les parcours professionnels
- Favoriser l'insertion professionnelle et l'accès à l'emploi, dynamiser la montée en compétences en :
  - Accompagnant les publics les plus éloignés de l'emploi sur le marché du travail
  - Soutenant les actions en faveur des jeunes en liaison avec le plan « Prioité jeunesse »
  - Accompagnant la montée en compétences et en qualifications
  - Contribuant à améliorer les conditions d'accès et de retour à l'emploi des travailleurs handicapés
  - Contribuant à améliorer les conditions d'accès et de retour à l'emploi des travailleurs seniors

Le Pôle emploi du Tampon s'implique aux côtés de la ville et de ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville. (Annexe – Contributions des partenaires)

C. La mise en place des conseils citoyens

La commune du Tampon possède une forte culture participative. Elle est l'une des communes initiatrices de la création d'instances de démocratie participative avec les conseils de quartiers.

La question de la création des conseils citoyens a donc été abordée avec le service des quartiers. Ce service s'est chargé de la distribution dans les quartiers prioritaires des formulaires de candidature.

V. Les axes stratégiques du contrat de ville

A l'issue des divers échanges, l'architecture du contrat de ville du Tampon repose sur **trois axes stratégiques** déclinés en grandes orientations :

AXE 1. ACCOMPAGNER LES PARCOURS ET PRÉVENIR LES RUPTURES

1. Construire les trajectoires scolaires et éducatives
   - *Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative*
   - *Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes*
   - *Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateur*
2. Sécuriser les parcours professionnels
   - *Connaître le tissu économique, la situation de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail*
   - *Développer l'offre de formation et/ou l'accès à l'offre existante*
   - *Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers*
   - *Former et professionnaliser les acteurs des quartiers*
3. Prévenir les situations de précarité
   - *Favoriser le lien social*
   - *Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté*

AXE 2. VIVRE SA VILLE ET SON QUARTIER

1. Faire des espaces collectifs des espaces communs
   - *Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés*
   - *Poursuivre la requalification des espaces extérieurs*
   - *Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique*
2. Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle, favoriser l'accessibilité de l'offre sportive, de santé et aux équipements publics
   - *Améliorer l'accès à l'offre*
   - *Développer l'offre dans les quartiers*
   - *Rendre l'offre plus accessible*

AXE 3. DYNAMISER LES QUARTIERS DE LA VILLE

1. Agir pour le développement économique local
   - *Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et des services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers*
   - *Analyser les besoins et les projets économiques pour mieux structurer l'offre de services et d'emploi*
   - *Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme des leviers de développement dans les quartiers*
   - *Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post création*
2. Mieux insérer les quartiers dans la ville
   - *Promouvoir la mixité et la mobilité sociales*
   - *Poursuivre le renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain*
   - *Intégrer les quartiers dans les réseaux de communication tamponnais et de la communauté d'agglomération*
   - *Transformer les représentations des quartiers et lutter contre leur stigmatisation*

AXE 1 : ACCOMPAGNER LES PARCOURS ET PREVENIR LES RUPTURES

I. Construire les trajectoires scolaires et éducatives

Le rôle de l'école et de toute la communauté éducative est de former des citoyens responsables et de transmettre aux jeunes des connaissances et une culture commune basée sur les valeurs fondamentales de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité, de tolérance et de respect.

La réussite scolaire et éducative est un facteur déterminant d'épanouissement, d'insertion sociale et professionnelle dont il faut que chaque jeune soit pleinement acteur. Dans le cadre du contrat de ville, chaque institution, éducation nationale, collectivités, partenaires associatifs, a un rôle à jouer pour faire vivre et transmettre au quotidien les valeurs de la République, accompagner chaque jeune dans la construction de son avenir en tant que citoyen autonome et responsable.

Ces **objectifs fondamentaux** seront atteints par :

- la mise en œuvre et la poursuite de dispositifs éducatifs spécifiques de la politique de la ville, notamment la mise en place du programme de réussite éducative dans les quartiers prioritaires et de veille active (23ème km) ;
- l'élaboration de projets éducatifs répondant aux besoins des territoires ;
- le développement, la cohérence et d'articulation des politiques éducatives de droit commun

Les **priorités** sont ici de 3 ordres :

A. lutter contre le décrochage scolaire pour que chaque jeune puisse construire son avenir professionnel et trouver sa place dans la société, et développer les dispositifs de réussite éducative pour apporter un soutien éducatif, périscolaire, culturel, social et sanitaire aux jeunes et à leurs familles
B. promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes pour que chacun puisse profiter d'un environnement favorable à son épanouissement personnel et à sa réussite éducative et scolaire
C. accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateurs, leur participation à l'action éducative étant déterminante pour la réussite des enfants, en particulier des plus fragiles.

A. Lutter contre le décrochage scolaire et favoriser la réussite éducative

a) Donner – redonner le goût aux apprentissages

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Renforcer les passerelles Sécuriser les transitions	Accompagner l'entrée à l'école par des passerelles entre PMI / crèches et écoles maternelles, en développant le partenariat avec les structures petite enfance et en mettant en place des relais vers les écoles maternelles, dont des parcours individualisés de réussite éducative	- Renforcer le PRE par la création d'une ERE dans les nouveaux QPV - Flécher les postes affectés à la scolarisation des enfants de moins de 3 ans des quartiers prioritaires	- CAF - PMI - Education Nationale - Commune
	Accompagner les transitions GS-CP et CM2 - 6ème	- Soutenir la mobilisation des équipes éducatives, les équipes médico-sociales, le coordonnateur du PRE - Assurer l'harmonisation des secteurs de recrutement des écoles avec ceux des collèges afin de	- Education Nationale - Commune - Conseil Départemental

		favoriser la liaison CM² /6ème	
Renforcer l'autonomie des enfants et des jeunes	Développer les projets péri et extrascolaires	- S'appuyer sur le contrat enfance jeunesse - S'appuyer sur le PRE (PRE à créer dans les QPV) - Mobiliser sur les appels à projets politique de la ville et le dispositif Ville Vie Vacances	- Commune - Education Nationale - CAF - CLSPD - DJSCS - Projets d'établissement
Diversifier les méthodes et outils pour apprendre	Maintenir et développer les projets autour de la lecture, du plaisir d'apprendre dès le plus jeune âge	- S'appuyer sur le Contrat enfance jeunesse - Encourager la fréquentation des bibliothèques et ludothèques municipales - Encourager le développement des bibliothèques hors les murs (bibliobus)	- DAC OI - Commune - Education Nationale
	Favoriser l'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire	- Développer les actions hors les murs pour ouvrir la culture aux publics des quartiers	- DAC OI - Commune
	- Diffuser les pratiques pédagogiques numériques : développer les équipements numériques (tablettes, vidéo) - Développer l'apprentissage des compétences numériques	- Développer les partenariats établissements scolaires / médiathèque	- DAC OI - Commune - Education Nationale
Faciliter l'accès à l'offre extrascolaire de loisirs, de sports, de culture	- Mieux communiquer sur l'offre existante, encourager sa visibilité à destination des professionnels des quartiers et notamment des équipes éducatives et des familles des QPV - Encourager la diversité, la visibilité de l'offre en termes d'horaires, de lieux, de tarifs pour les familles de ces quartiers - Faciliter l'accès aux pratiques sportives	- Mettre en place des outils de communication - Organiser la coopération entre les centres d'animation et les associations sportives de proximité - Ouvrir les équipements sportifs scolaires en dehors des heures d'ouverture des établissements. - Développer l'accueil de loisirs sans hébergement et dispositifs vacances - Continuer à mobiliser la participation aux appels à projets politique de la ville et VVV - Mettre en place des outils de communication (journal municipal, annuaire des associations) - Faciliter l'appropriation des espaces sportifs par les jeunes des quartiers - Mettre en place des actions sportives de proximité	- Commune - Associations - Education Nationale - CAF - DJSCS - Conseil Départemental - Conseil Régional

b) Mobiliser et remobiliser

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Permettre l'accrochage scolaire et prévenir le décrochage	- Développer et accompagner les projets éducatifs autour de l'estime de soi dans les établissements et pendant les vacances - Mieux accompagner les enfants	- S'appuyer sur les dispositifs lecture mis en place par la direction de la culture - Favoriser l'articulation avec les acteurs de la prévention	- DAC OI - Commune - Education nationale - UDAF

scolaire	- Mise en place et développement de dispositifs spécifiques d'accompagnement - Développer le partenariat avec les associations	- Mise en place du dispositif CLAS - S'appuyer sur le PRE - S'appuyer sur les dispositifs d'aide à la réussite	- ARVEL - CAQCT
Accompagner les jeunes dans la définition de leur projet personnel, sans discrimination à l'orientation et à l'insertion	- Contribuer à la découverte des métiers et faire le lien entre parcours de formation et métiers	- Organiser des forums métiers dans les quartiers et les établissements scolaires - Faciliter l'accueil des élèves de troisième en stage d'observation en milieu professionnel - Accompagner vers le droit commun de la formation et de l'emploi - Proposer des stages de découverte des métiers - Flécher le recrutement des services civiques à destination des jeunes issus des QPV - Créer des espaces jeunes (PIJ)	- DJSCS - Commune - Education Nationale - MDE - Mission locale - Collectivités et chambres consulaires
Accompagner le raccrochage	- Développer des projets partenariaux avec les lycées professionnels pour les jeunes en décrochage scolaire afin de leur faire découvrir des métiers et favoriser le retour à la scolarité	- Partenariat à mettre en place avec la Région et les lycées professionnels	- Région - Lycées - EDUCATION NATIONALE - (MLDS) - Commune
	- Favoriser le retour à la formation des jeunes décrocheurs en priorité dans les QPV	- S'appuyer sur les dispositifs de lutte contre le décrochage scolaire, les actions d'accompagnement et de remobilisation (Mission de lutte contre le décrochage scolaire – réseau Formation qualification emploi FOQUALE) - Partenariat avec la PJJ - Service civique	- Région - Education nationale - Associations - PJJ - DJSCS

B. Promouvoir la santé et le bien-être des enfants et des jeunes

a) Améliorer le climat scolaire et le bien-être

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Valoriser le cadre de vie et la bienveillance	- Aménager les abords des écoles (en termes d'usages, d'embellissements et de sécurité des cheminements piétons) et améliorer le cadre de vie scolaire	- En lien avec les services municipaux, la police municipale, proposer des aménagements améliorant la sécurité des abords des écoles	- Commune - Gendarmerie - Police municipale - CLSPD - Education nationale - Les habitants
Développement de l'estime de soi	- Développer des projets autour de l'estime de soi, notamment autour de la communication bienveillante, et de la médiation entre pairs	- S'appuyer sur le PRE - S'appuyer sur les ateliers du Point Info Santé	- Commune - Education Nationale - Conseil Départemental (Point Info Santé, …) - Associations - CLSPD

	- Développer des projets autour de la lutte contre le harcèlement, de l'égalité filles-garçons, de la lutte contre la discrimination et communiquer	- Mettre en place des formations dédiées à l'égalité filles / garçons - Proposer des actions de sensibilisation	- Commune - Education Nationale - Point Info Santé - Associations - CLSPD

b) Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Faciliter le suivi des parcours santé	- Eviter les ruptures de soins et accompagner les enfants vers le soin - Mobiliser le droit commun pour l'accompagnement physique vers le soin de tous les enfants	- Faire un diagnostic - Mise en place d'un contrat local de santé - Mise en place d'un dispositif Atelier Santé ville - S'appuyer sur le PRE - Mobiliser les crédits de l'ARS, du département et le droit commun	- Commune - ARS - Education Nationale - Associations - CCAS - PMI
Eduquer à la santé	- Développer les projets partenariaux autour de la nutrition/obésité, la sexualité, addiction, compétences psychosociales, lutte contre les abus d'écran et risques des réseaux sociaux, e-réputation dans les écoles ou durant les temps péri ou extra-scolaire	- Faire un diagnostic - Mise en place d'un contrat local de santé - Mise en place d'un dispositif Atelier Santé ville - S'appuyer sur le PRE - Mobiliser les crédits de l'ARS, du département et le droit commun - Encourager le développement des interventions en faveur du planning familial auprès des jeunes - Encourager les actions de sensibilisation sur les grossesses précoces	- Commune - Education Nationale - Point Info Santé - Associations - CLSPD - PMI - Etat
Prévention des risques en santé psychosociale	- Accompagner le développement de projets selon les besoins - Faire connaitre et développer les ressources	- Faire un diagnostic des besoins et de l'offre disponible dans les QPV - S'appuyer sur les équipes pluridisciplinaires - Mobiliser le droit commun pour la mise en place de point d'écoute - Développer les interventions des associations en partenariat avec les établissements scolaires	- Commune - Education nationale - Point Info Santé - Associations - CLSPD - PMI

c) Détecter les troubles de l'apprentissage et prévenir l'illettrisme

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Repérage précoce des troubles de l'apprentissage	- Développer le partenariat entre les services de la ville et du rectorat pour mettre en œuvre un projet de prévention des troubles des apprentissages - Proposer des parcours individualisés de réussite éducative pour favoriser l'accès aux soins, en lien avec les	- Développer un projet partenarial de prévention des troubles des apprentissages - S'appuyer sur le PRE et l'ASV - Proposer des formations à destination du personnel enseignant	- Education Nationale - Commune - Région - Conseil départemental - Etat

	équipes éducatives - Mieux faire connaître à la communauté éducative les troubles de l'apprentissage		
Prévention de l'illettrisme et acquisition des compétences clés	- Développer des partenariats pour développer des projets et des accompagnements de prévention de l'illettrisme *(cf Sécuriser les parcours professionnels)*	- S'appuyer sur les dispositifs existants en matière de prévention de l'illettrisme - Renforcer le dialoguer entre les acteurs du soutien scolaire et de l'accompagnement à la scolarité	- Région - Education Nationale - Commune - CAF - PMI - GUT - UDAF - Commune - Europe (FSE) - Associations

C. Accompagner les parents dans leur rôle de co-éducateur

a) Favoriser la participation des parents des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Soutenir la fonction parentale	- Développer et accompagner des projets de soutien aux parents	- Mettre en place le soutien aux groupes de paroles, cafés des parents, loisirs partagés ou loisirs parents enfants, en lien avec la CAF, dans le cadre des dispositifs réseaux d'écoute, d'accompagnement et d'appui aux parents (REAAP) et CLAS	- CAF - PMI - GUT - UDAF - Commune - Europe (FSE) - Education nationale - PRE
	- Accompagner individuellement les parents dans leur parentalité dans les parcours individualisés de réussite éducative	- S'appuyer sur le PRE	- Education nationale - Commune - Etat
	- Favoriser l'accès aux droits des parents	- *Cf partie accès aux droits*	-
	- Réduire les inégalités d'accès des parents aux dispositifs de la CAF en matière de soutien à la parentalité	- Développer le taux de recours des familles au réseau REAAP - Ouvrir de nouveaux lieux d'accueil parents enfants	- CAF - PMI - GUT - Commune - CCAS
	- Promouvoir le départ en vacances en famille	- Faire connaître les dispositifs existants et les soutenir - Augmenter le nombre de familles bénéficiaires des aides directes et indirectes au départ en vacances de la CAF	- CAF - PMI - GUT - Commune - Education nationale - ARVEL
Concourir à l'appropriation des codes de l'école	- Promouvoir les moments de rencontres entre parents et équipes éducatives	- Mettre en place des cafés des parents et des débats dans les écoles et les collèges, si possible dans un lieu réservé aux parents - S'appuyer sur les projets d'écoles, d'établissements	- CAF - PMI - GUT - Commune - Education nationale - PRE

Valoriser les projets issus des parents	- Soutenir les réseaux de parentalité et les projets intergénérationnels du type parrainage de proximité	- Mobiliser les associations de parents d'élèves, les associations locales, en lien avec le réseau REAAP et la CAF	- CAF - PMI - GUT - Commune - Education nationale - PRE - Associations

b) Faciliter le lien entre parents et école

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Aider les parents à mieux s'impliquer dans la vie de l'école	- Mettre en place des lieux et modalités d'accueil pour les parents au sein de l'école	- S'appuyer sur les projets d'écoles, d'établissements - En lien avec « soutenir la fonction parentale »	- Commune - Education nationale - PRE
Développer les médiations parentales, notamment avec l'école	- Développer les projets associatifs dans les écoles et les collèges en dehors du temps scolaire - Favoriser les liens entre les écoles et les intervenants associatifs du CLAS	- Réseau REAAP - CLAS	- CAF - PMI - GUT - Commune - Education nationale - PRE - Associations

c) Permettre aux parents d'accéder aux ressources du territoire

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Réfléchir à une offre petite enfance adaptée dans les quartiers politique de la ville et favoriser l'occupation des places existantes	- Réaliser un diagnostic de l'offre existante dans les quartiers et identifier les besoins spécifiques des parents	- CTG - CEJ	- Commune - CAF - PMI - CCAS - SPL petite enfance
	- Réduire les disparités entre les quartiers	- Augmenter l'offre d'accueil (crèches) - Développer de nouveaux Relais d'assistants maternels en QPV	- Commune - CAF - PMI - CCAS - SPL petite enfance
	- Faciliter l'accès aux différents modes d'accueil	- Création de partenariats entre les professionnels de la petite enfance - Communication	- Commune - CAF - PMI - CCAS - SPL petite enfance
	- Permettre aux familles de se maintenir dans l'accueil	- Développer des modes d'accueil répondant aux besoins des familles	- Commune - CAF - PMI - CCAS - SPL petite enfance

Rendre visible et développer l'offre en soutien à la fonction parentale	- Identifier et communiquer sur les ressources parentalité auprès des écoles et collèges	- Créer un réseau parentalité dans les quartiers en lien avec la CAF	- Commune - CAF - PMI - CCAS - SPL petite enfance - Associations de quartier

II. Sécuriser les parcours professionnels

Le contrat de ville cible prioritairement, dans ses mesures relatives à l'emploi et à l'insertion, les habitants les plus fragiles des quartiers inscrits en politique de la Ville, à savoir les jeunes en situation de décrochage scolaire et ceux suivis par la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ainsi que les femmes, en particulier les femmes cheffes de familles monoparentales à bas revenus. Il a également été axé sur le déploiement de dispositifs visant à favoriser l'embauche des habitants issus des quartiers prioritaires, tels que la prise en compte des clauses sociales d'insertion dans les marchés publics ou le soutien financier apporté par les partenaires du contrat aux structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Des efforts doivent être engagés tant en matière de territorialisation des politiques d'emploi de droit commun que de coordination des acteurs et structures intermédiaires de l'emploi. L'orientation privilégiée de dispositifs d'emplois aidés en direction des habitants des quartiers, le soutien aux opérateurs emploi-insertion dans les quartiers ou la mise en place dans plusieurs quartiers de coordinations emploi devront témoigner de ces efforts.

Les actions déployées au titre de la politique de la Ville doivent aujourd'hui gagner en lisibilité et en cohérence et trouver ainsi pleinement leur place dans les dispositifs de droit commun. Chaque Tamponnais quel que soit son lieu de vie, de travail ou d'étude doit pouvoir trouver à proximité des réponses et un accompagnement pour son parcours de formation, d'insertion ou d'emploi.

En dehors des dispositifs dédiés habituellement aux parcours vers l'emploi, il apparaît également nécessaire de développer les projets artistiques et culturels, qui sont un vecteur puissant d'émancipation individuelle. Le développement des usages culturels est en effet une des clés du développement personnel, de l'intégration et de l'estime de soi. Ce sont donc des réponses globales et coordonnées qu'il nous faut garantir, visant à agir à la fois sur la demande de travail (formation, notamment linguistique, élargissement des choix professionnels, résolution des problématiques sociales, notamment l'accès au logement pour les jeunes), et sur l'offre (constitution de réseaux locaux de recrutement, lutte contre les discriminations, qualité de l'emploi).

Les **priorités** sont ici de 4 ordres :

A. Connaître le tissu économique, la situation de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail
B. Développer l'offre de formation et/ou l'accès à l'offre existante
C. Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers
D. Former et professionnaliser les acteurs des quartiers

A. Connaître le tissu économique, la situation de l'emploi et le fonctionnement du marché du travail

a) Se doter d'outils partagés d'analyse statistique et d'observation ainsi que de temps et de lieux de partage de l'information

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
Mieux connaître les besoins des employeurs du territoire et des filières	- Développer la coopération entre les acteurs de l'emploi, de l'orientation, de la formation et de l'insertion, et les entreprises du territoire - Co-construire un diagnostic partagé avec le service économique de la commune, Pôle Emploi, la Région, la CASUD, les chambres consulaires	- S'appuyer sur le diagnostic territorial de Pôle Emploi - S'appuyer sur les actions présentes sur le territoire (Pôle Emploi, PLIE, MLS, IEJ, etc.) - S'appuyer sur les initiatives ayant prouvé leur efficacité - Chantiers d'insertion - La clause sociale	- Pôle Emploi, - MDE - Commune - Chambres consulaires - CASUD - Associations - Région - Mission

	pour rendre visibles les métiers porteurs aux professionnels et aux habitants - Communiquer ce diagnostic et partager une information ciblée (besoin de main d'œuvre/offre de formation/viviers de demandeurs d'emploi - Identifier les projets d'implantation d'entreprises ou de projets économiques porteurs de création d'emplois dans et hors les quartiers - Mobiliser les offres de service des acteurs de l'emploi local	- La MDE	Locale - Réseau ESS
Créer un dispositif d'observation des parcours et de suivi des cohortes	- S'adosser au Plan local d'insertion par l'emploi (PLIE) - Suivre les cohortes de demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail	- Prendre appui sur les coordinations existantes pour mettre en lumière les besoins non couverts, proposer des formes innovantes d'accompagnement des demandeurs d'emploi, améliorer le fléchage des publics des quartiers vers le PLIE - Faire intégrer les questions relatives à la politique de la ville par les opérateurs de l'emploi : besoins des publics, projets	- CCAS - CASUD - MDE - PLIE
	- Assurer un meilleur suivi des bénéficiaires du RSA issus des quartiers	- Intégrer un critère géographique dans les logiciels d'insertion professionnelle utilisés par les acteurs sociaux - Mobiliser et partager l'expertise des acteurs sociaux des quartiers	- CAF - CCAS - CASUD - MDE - PLIE - Conseil départemental
Renforcer la coordination et la couverture territoriale des opérateurs de l'emploi	- Etablir un diagnostic des ressources accessibles - Travailler à la couverture des besoins	- Associer largement les acteurs publics (Région, service économique de la commune, CASUD), les organisations professionnelles, les chambres consulaires pour une meilleure connaissance de réseau et favoriser l'échange d'informations et d'initiatives - Associer tous les acteurs au diagnostic sur l'accessibilité des ressources d'information et d'accompagnement dans chaque quartier - Créer une cartographie territoriale adaptée avec identification des acteurs sur le territoire et la mise à disposition d'un 1er niveau d'information et d'orientation aux publics - Etablir une stratégie de présence des acteurs de l'emploi dans les quartiers (implantation, permanence, relais locaux…) - Coordonner l'orientation des publics	- CAF - CCAS - CASUD - MDE - PLIE - Région - Commune - Chambres consulaires
Mieux connaître les acteurs impliqués dans le	- Repérer les acteurs dont l'activité et/ou la présence sur le territoire influent sur son développement	- Mettre en place des démarches prospectives partagées à des échelles pertinentes	- Pôle Emploi, - MDE - Commune

développement économique du territoire	économique - Repérer le fonctionnement du marché du travail et la situation de l'emploi - Qualifier les acteurs de l'emploi du contrat de ville - Structurer une communication multi partenariale - Initier des passerelles entre les sphères économiques privées et publiques	- S'appuyer sur les instances de travail concerté et partagé existantes	- Chambres consulaires - CASUD - Réseau professionnel (commerçants, artisans, agriculture)

b) Encourager le dialogue social territorial

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
Favoriser les collaborations territoriales avec les entreprises, les branches professionnelles	- Contractualiser des objectifs avec les entreprises privées et les employeurs publics	- Parvenir à la conclusion de convention partenariat entre les acteurs de l'insertion et les entreprises - Faire l'état des lieux des projets de recrutement des employeurs du territoire de la commune - Développer les liens entre le service économique de la ville et le tissu économique pour promouvoir les différents dispositifs d'aide à l'emploi et au recrutement - Favoriser le rapprochement demandeurs d'emploi/entreprises - Favoriser le rapprochement des acteurs de l'emploi, des acteurs associatifs, des entreprises de quartier en lien avec les mairies annexes ou centres municipaux, notamment pour favoriser l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires (parrainage, information sur la création d'entreprise) - Faciliter le lien entre l'Ecole et l'entreprise pour les stages d'observation en classe de 3ème, l'évaluation des compétences, la mise en œuvre des projets professionnels, les mises en situation en milieu professionnel, l'alternance - Faciliter l'insertion professionnelle et les rencontres avec les recruteurs via des forums (job dating, journées professionnelles, etc.) - Mobiliser l'offre développée par Pôle Emploi en matière de services aux entreprises - S'appuyer sur le réseau de commerçants, d'artisans, d'agriculteurs du Tampon	- Pôle Emploi, - MDE - Commune - Chambres consulaires - CASUD - Associations - Région - Education nationale - Réseau professionnel (commerçants, artisans, agriculture)

B. Développer l'offre de formation et/ou l'accès à l'offre existante

a) Développer les compétences des habitants des quartiers prioritaires les plus vulnérables sur le marché du travail

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Prioriser l'accès des habitants des quartiers politique de la ville dans les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi	- Accroître la part des résidents en quartiers politique de la ville bénéficiaires d'un accompagnement au titre du PLIE, de la garantie jeune, d'un accompagnement renforcé de la Mission locale ou d'une formation dispensée en école de la 2ème chance - Promouvoir la candidature des jeunes sans qualification ou ayant peu de qualification issus des quartiers prioritaires, sur des emplois leur permettant d'acquérir des compétences, voire une qualification en vue d'une insertion durable dans l'emploi.	- S'appuyer sur les actions présentes sur le territoire (Pôle Emploi, PLIE, MLS, IEJ, , etc.) - S'appuyer sur les initiatives ayant prouvé leur efficacité - Chantiers d'insertion - Emplois d'avenir - La clause sociale - La MDE -	- Pôle Emploi, PLIE, MLS, IEJ, etc. - Education nationale / Université - Commune - Associations - RSMA

C. Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) dans les quartiers

a) Affirmer l'économie sociale et solidaire comme levier de développement local

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Favoriser le développement de structures et de projets	- Mobiliser les clauses sociales d'insertion - Former à l'économie sociale et solidaire - Favoriser la connaissance et le développement de l'ESS	- Développer les clauses sociales dans les marchés publics	- MDE - Réseau ESS - CRES
Valoriser la diversité de l'économie locale	- Favoriser la création d'activités - Développer l'économie plurielle - Favoriser le développement et/ou l'implication des entreprises de l'ESS dans les quartiers - Accompagner et coordonner les porteurs de projet dans leurs initiatives	- S'appuyer sur les différents statuts et modalités de création existants (création en individuel, en collectif, dans le secteur marchand classique ou de l'ESS, la création d'une activité à temps plein ou en complément de revenu) - Tenir des séances de travail partenariales pour s'accorder sur la notion d'économie plurielle - Créer une plate-forme d'accompagnement à l'ingénierie de projet (volets technique et financier) à destination des porteurs de projet - Assurer la transversalité entre les services des collectivités	- Pôle Emploi, - MDE - Commune - Chambres consulaires - CASUD - Associations - CRES

D. Former et professionnaliser les acteurs des quartiers

a) Former, informer et professionnaliser

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Travailler à l'amélioration du parcours d'insertion socio-professionnelle des habitants	- Améliorer l'employabilité des habitants - Mieux promouvoir la mobilité - Accroître les étapes de mise en situation de travail - Adapter les actions en fonction des publics et des territoires - Travailler au repérage et à la valorisation des compétences développées dans la sphère privée et transposables dans le milieu professionnel - Créer un observatoire des parcours -	- S'appuyer sur les formations conventionnées du Pôle Emploi, du PLIE, de la MLS - Orienter les achats de formation en fonction des remontées de besoin des habitants des quartiers - Actions relative à la mobilité en lien avec les opérateurs concernés (LADOM, CNARM, MLS, etc.) - Mettre en place des ateliers à destination des demandeurs d'emploi sur l'aide à la recherche d'emploi et le marché du travail (Pôle Emploi) - Organiser des actions de promotions de métiers et emplois : forum de recrutement, actions de parrainage, informations sur la création d'entreprise (Pôle Emploi et partenaires)	- Pôle Emploi, - MDE - Commune - Chambres consulaires - CASUD
- Accompagner la professionnalisation des pratiques	- Former les acteurs de l'emploi	- Le Pôle Emploi informera et formera les personnels d'accueil, travailleurs sociaux et partenaires de l'emploi implantés dans les quartiers prioritaires sur l'offre de services de Pôle Emploi, le marché du travail, l'utilisation des services sur le site pole-emploi.fr	- Pôle Emploi, - MDE - Commune - Chambres consulaires - CASUD

III. Prévenir les situations de précarité

Il est affirmé dans le contrat de ville que le traitement et la lutte contre la précarité relèvent des politiques de droit commun. L'enjeu de l'intervention de la politique de la ville est de garantir que celle-ci bénéficie aux habitants des quartiers, au-delà de ce droit commun.

Les **priorités** sont ici de 2 ordres :

A. Favoriser le lien social comme vecteur de prévention des situations de précarité
B. Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté

A. Favoriser le lien social

a) Consolider les relais de solidarité

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Maintenir et développer les dispositifs,	- Maintenir et développer les associations structurantes des quartiers	- S'appuyer sur le dispositif adulte-relais	- CCAS - CLSPD - ARVEL - CAQCT

réseaux et structures de solidarité			- Commune
	- Conforter le maillage associatif de proximité	- Continuer à mobiliser sur les appels à projets politique de la ville soutenir l'action des associations dans les quartiers - S'appuyer sur le programme de développement des espaces de vie sociale de la CAF	- CLSPD - CAF - Commune
	- Consolider et développer les réseaux locaux de solidarité de voisinage en direction des familles monoparentales précaires et des personnes âgées isolées	- Engager des démarches dans les quartiers - Expérimenter des projets favorisant les liens de proximité	- Associations - Conseils citoyens
	- Favoriser l'organisation d'échanges de services entra habitants	- Encourager les initiatives de solidarité et d'entraide, en particulier intergénérationnelles	- Associations - Conseils citoyens
	- Travailler en amont des situations de précarité avec les bailleurs sociaux et les acteurs publics pour prévenir les situations de surendettement et accompagner les personnes fragilisées	- S'appuyer sur la relation de proximité entre les bailleurs sociaux et leurs locataires, pour détecter les signaler les situations de personnes fragilisées et engager un travail en lien avec les services du département et l'IEOM (commission du surendettement) - Diffuser une information adéquate aux locataires en situation d'impayés (Fonds solidarité logement (FSL)	- Bailleurs sociaux - IEOM - CCAS

B. Garantir l'accès aux droits pour tous comme levier de citoyenneté

a) Lutter contre le non-recours

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Consolider et valoriser l'offre institutionnelle et associative d'accès aux droits	- Transformer l'antenne de justice et du droit en point d'accès au droit	- Poursuivre et développer les permanences au sein de la structure - Développer l'offre de services (huissier de justice, avocat) - Organisation par le conseil départemental d'accès au droit de formations en matière de médiation familiale, mise sous tutelle, et d'affaires Familiales (Divorce, séparation, garde d'enfant, interprétation des jugements de divorce surtout en ce qui concerne les droits de visite). - Organiser des réunions avec la gendarmerie une fois par semestre pour coordonner les missions dans différents cas (différents voisinage).	- Commune - CLSPD - Justice - CDAD
	- Développer l'offre d'accès aux droits de la CAF	- Favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours aux droits avec la mise en place notamment des « RDV des droits » ;	- CAF
	- Développer l'accès au droit des femmes victimes de violences,	- Favoriser, en lien avec l'AJD et le futur PAD, les associations d'aide	- CDAD - Justice

		aux femmes victimes de violences (FHFOM, AFEVV, etc.), l'accès aux droits du public en général et des femmes en particulier par l'accueil, l'écoute, l'information gratuite, l'accompagnement et/ou l'orientation dans les domaines juridique, professionnel, économique, social et familial, ceci de façon confidentielle - Créer un CDIDFF (créer un centre départemental d'information du droit des femmes et des familles) - Développer la connaissance des structures et associations spécialisées dans l'accès aux droits des femmes victimes de violences - Créer et diffuser des outils de sensibilisation et d'information des acteurs associatifs : annuaires, cartes, formations croisées, etc.	- Maison de la Famille - CLSPD
	- Renforcer et coordonner l'offre d'apprentissage du français pour favoriser les parcours de formation	- *En lien avec les actions de lutte contre l'illettrisme, les troubles de l'apprentissage, etc.*	-
- Permettre aux enfants d'accéder à l'offre d'accueil et aux familles d'y avoir recours	- Informer les familles sur les possibilités d'accueil - Faciliter les démarches administratives	- Communiquer sur la mise en place des structures d'accueil : crèche, ASLH, Camps d'ados, OVVV, etc - Informer et accompagner la réalisation des démarches	- Commune - Associations - CCAS - SPL Petite Enfance - Associations
- Assurer l'accès des personnes en situation de handicap et aux personnes âgées aux dispositifs de droit commun	- Garantir l'accessibilité physique aux services publics, au PAD - Elaborer une communication accessible à tout handicap (braille, grand caractère, pictogramme, etc)	- Inscrire les principes de l'accessibilité universelle dans les cahiers des charges	- CCAS - Commune - Services publics - PAD
- Permettre l'accès de tous aux aides facultatives par une meilleure information	- Garantir la connaissance et l'accès aux prestations d'aide sociale facultative	- Identifier les relais dans les quartiers qui permettraient de faire connaître les aides facultatives aux plus éloignés du droit - Associer les conseils citoyens dans la démarche de communication	- CAF - CCAS - Conseils citoyens - Commune
	- Mieux coordonner et valoriser les différents dispositifs destinés aux jeunes en situation de précarité et renforcer leur accompagnement par les services sociaux	- Garantir l'articulation des aides existantes visant à répondre aux besoins de première nécessité et à l'insertion des jeunes : état des lieux, définition des dispositifs - Communiquer sur ces dispositifs auprès des associations de quartier, des mairies annexes, des collèges, des lycées, de l'université, des services de la justice (PJJ, SPIP)	- Commune - CCAS - Associations - Elus - Education nationale - Université - PAD - Justice
- Aider les entreprises dans leurs	- Développer des services de conseil aux entreprises	- Mettre en place des outils pour l'accompagnement des entreprises à la réponse à la commande publique	- Commune - Chambres consulaires

démarches		- Mettre en place une plate-forme multiservices pour les entreprises	
	- Mettre en place des aides pour le conseil à la structuration des entreprises	- Mettre en place, en lien avec les chambres consulaires, des outils à l'information et à l'orientation des entreprises vers les bons interlocuteurs	- Commune - Chambres consulaires

AXE 2 : VIVRE SA VILLE ET SON QUARTIER

I. Faire des espaces collectifs des espaces communs

Ce sont les espaces publics qui font l'âme du quartier, lorsqu'ils sont appropriés par les habitants et sont propices aux rencontres. Certains lieux sont appréciés tout au long de l'année (places, parvis, rues commerçantes, brocantes, marché forain, parcs et jardins) et des animations ponctuelles donnent aussi vie au quartier (rencontres sportives). Mais les espaces publics génèrent parfois de l'insécurité ou de la répulsion quand ils sont mal entretenus et délaissés, devenant le théâtre de dégradations et d'incivilités (déjections canines, détritus, graffiti) voire d'appropriations négatives. Ces lieux sont alors évités ou contournés, notamment par les femmes qui font part d'un regard très différent sur le quartier de jour et de nuit, avec une insécurité nocturne parfois forte.

Face à ce sentiment d'abandon et d'insécurité, la police municipale et la gendarmerie sont jugées trop absentes, insuffisamment dotées de moyens en effectifs et moyens La politique globale de sécurité est questionnée : faut-il davantage de moyens policiers, de vidéo-surveillance, de réactivité ou d'accompagnement, ou agir sur l'ambiance des lieux (lumière, espace) ? Une des pistes d'amélioration évoquée est le réinvestissement des espaces publics par les citoyens, grâce à davantage d'activités, d'équipements (crèches, bibliothèques, ludothèques, mais aussi locaux associatifs partagés) et d'entretien, au bénéfice des habitants mais également pour ouvrir le quartier sur la ville. L'objectif est bien des quartiers plus vivants, plus propres (par l'action des services municipaux mais aussi des citoyens : campagnes de prévention, journée de "propreté citoyenne»), plus verts (davantage d'aires de jeux, d'espaces verts, de végétalisations).

Les **priorités** sont ici de 3 ordres :

A. Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés
B. Poursuivre la politique de requalification des espaces extérieurs
C. Prévenir les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

A. Favoriser les usages positifs des espaces collectifs pour en faire des espaces communs et partagés

a) Développer les actions d'animation des espaces publics et collectifs et co-construction avec les habitants

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Promouvoir les démarches d'installation innovantes en plein air	- Rechercher et proposer des lieux susceptibles d'accueillir de façon permanente des dispositifs d'animation permanents de l'espace public	- Mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité - Mobiliser les acteurs de l'éducation, de la culture, de l'animation, du sport et du secteur associatif et de la GUP dans chaque quartier - Mettre en place des démarches participatives sur les projets d'aménagement - Mobiliser le programme de déploiement d'équipements sportifs dans l'espace public	- Commune - ANRU - DEAL
- Favoriser la présence des habitants et des usagers dans l'espace commun	- Développer de nouveaux usages à destination de tous et notamment des plus jeunes	- Construire des aires de jeux et d'activités - Mettre en place des démarches participatives - Favoriser les actions ciblées pour les 6-12 ans dans l'espace public	- Commune - DEAL

- Favoriser la tenue d'événements permettant les échanges sur le quartier entre habitants, associations, usagers, intervenants extérieurs	- Consolider et développer dans l'espace public des animations et des événements collectifs ponctuels (brocantes, fête de quartier, etc)	- Mobiliser les conseils citoyens - Mobiliser le dispositif VVV en lien avec le CLSPD - Mobiliser les élus de quartier - Faciliter l'organisation de manifestations festives dans l'espace public (simplification des démarches administratives, aide technique et matérielle) - Favoriser les actions « hors les murs » de la direction de la culture - S'appuyer sur le réseau jardins partagés et le développer - S'appuyer sur les appels à projets politique de la ville	- Associations - CLSPD

b) Promouvoir les actions éducatives et de formation dans l'espace public

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Promouvoir les actions éducatives de formation dans l'espace public : favoriser les chantiers éducatifs, les chantiers écoles et promouvoir les chantiers d'insertion dans les quartiers	- Initier et favoriser la création de ces dispositifs sur les quartiers prioritaires par la sensibilisation et la mobilisation des acteurs en lien avec les habitants - Recenser avec les bailleurs sociaux les chantiers supports possibles et présentant une valeur ajoutée éducative - Impliquer les services communaux et associer les associations de quartier	- Mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité - Mobiliser les acteurs de l'éducation, de la culture, de l'animation, du sport et du secteur associatif et de la GUP dans chaque quartier - Mettre en place des démarches participatives sur les projets d'aménagement - Mobiliser le programme de déploiement d'équipements sportifs dans l'espace public	- DEAL - ANRU - DRJSCS - Commune - DIECCTE
- Favoriser la participation des acteurs des quartiers aux actions de valorisation de l'engagement citoyen et associatif	• Informer de façon active sur les dispositifs existants et inciter les acteurs à y participer	• Prioriser les jeunes des quartiers prioritaires pour les recrutements en service civique	- IAE
- Favoriser les démarches d'éducation populaire vis-à-vis des habitants	• Valoriser les actions notamment par des actions de communication sur les associations des quartiers impliqués dans une démarche d'éducation populaire	- Valoriser les actions sur le site internet de la commune et dans un journal municipal - Encourager la diffusion de l'information par le biais des mairies annexes, des services communaux et des délégués de quartier • S'appuyer sur les conseils citoyens et les partenaires politique de la ville	- Commune - Conseils citoyens

c) *Insérer le sport dans l'espace extérieur*

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Eviter les dégradations et rendre plus vivant l'espace commune	- Réfléchir dès sa conception aux usages sportifs possibles du mobilier urbain	- Impliquer les services techniques notamment en matière sportive et situationnelle - Mobiliser les acteurs du développement urbain	- Commune - DRJSCS - Associations
- Favoriser la pratique du sport par les femmes	- Favoriser la mise en œuvre d'animations sportives adaptées au public féminin	- Mobiliser les dispositifs d'animation sportive de la ville, les clubs féminins - Recenser les besoins et impliquer les habitantes des quartiers dans la programmation	- Commune - DRJSCS - Associations
- Développer l'offre ludique et la pratique sportive libre dans les espaces publics et collectifs	- Développer des lieux de pratique sportive dans les quartiers (skate park, espace fitness outdoor, accrobranches, etc)	- S'appuyer sur la direction des sports de la commune, la DRJSCS - Faciliter l'accès aux infrastructures des quartiers (planning, etc) et favoriser les pratiques sportives libres (formations des jeunes, etc)	- Commune - DRJSCS - Associations
	- Favoriser l'implantation dans les quartiers des animations sportives municipales de proximité	- Favoriser l'implantation d'animations accessibles tous publics ou visant un public familial et intergénérationnel (activité senior, gymnastique volontaire, école municipale des sports, etc)	- Commune - DRJSCS - Associations
	- Mobiliser les associations sportives tamponnaises pour l'animation de dispositifs tous publics	- S'appuyer sur les conventions d'objectifs liant la ville aux associations sportives	- Commune - DRJSCS - Associations
	- Accompagner les publics les plus fragiles pour favoriser leur accès aux espaces	- Mettre en place des dispositifs de médiation - Insérer le sport dans les dispositifs VVV, ASLH, Camps d'ados, etc	- Commune - Associations - CAF - Crédits politique de la ville

B. Poursuivre la requalification des espaces extérieurs

a) *Favoriser le partage des espaces et la mixité des usages*

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Développer et renforcer les flux dans les espaces	- Renforcer l'offre commerciale dans les quartiers	- Favoriser la mixité fonctionnelle dans les quartiers - Développer une stratégie de développement commercial en lien avec les bailleurs sociaux (% de bas d'immeubles dévolus aux locaux commerciaux) pour répondre aux objectifs de diversité commerciale et de services aux habitants , tout en favorisant les installations des acteurs associatifs, culturels, de l'économie sociale et solidaire, etc	- Commerçants - Chambres consulaires - Bailleurs sociaux
	- Renforcer l'accessibilité et les cheminements piétons	- Prendre en compte cette dimension dans les projets d'aménagement	- Associations

- Renforcer la place de la maîtrise d'usage dans les projets et prendre en compte la diversité des points de vue	- Associer les locataires, usagers et gestionnaires à l'élaboration et au suivi des projets de résidentialisation et de réhabilitation	- Mettre en place systématiquement la consultation, la concertation et la participation dans les projets de réhabilitation et de résidentialisation	- Associations - Bailleurs sociaux Conseils citoyens
- Faire émerger une identité de quartier en travaillant à développer le sentiment d'appartenance des habitants	- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité	- S'appuyer sur les associations de quartier et les conseils de citoyens pour impliquer les habitants dans l'élaboration d'actions d'animation dans les équipements de proximité - Encourager la participation des habitants aux démarches GUSP - Réaliser un travail de mémoire sur le quartier de la Châtoire pour développer, voire créer un sentiment d'appartenance	- Associations - Bailleurs sociaux Conseils citoyens

b) Embellir et requalifier les espaces publics et collectifs

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier	- Développer des « mesures incitatives » d'implication - Développer des ateliers d'activités d'échanges de service non monétaires	- S'appuyer sur la médiation sociale et culturelle - Développer des actions d'insertion socio-professionnelles (PIL, ACI, CI, Clause sociale, etc.) sur des supports de rénovation des parties communes - Fonds de participation des habitants - Échanges de service non monétaires	- CASUD - Bailleurs sociaux CCAS
	- Pérenniser un mode de concertation permanent avec les habitants	- S'appuyer sur les conseils citoyens pour faire remonter les priorités, le ressenti et les objectifs des habitants	- Conseils citoyens
	- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention	- S'appuyer sur les démarches de GUSP - Travailler sur des actions de prévention avec le CLSPD - Pérenniser les actions mises en œuvre avec la CASUD dans le cadre de la sensibilisation au tri dans les habitats collectifs	- CASUD - Bailleurs sociaux - CLSPD - Associations
	- Réduire le nombre de dépôts sauvages et de véhicules hors d'usage (VHU)	- Établir une cartographie des dysfonctionnements - Travailler à l'élaboration d'une convention avec les acteurs concernés	- CASUD - Bailleurs
- Favoriser la végétalisation des espaces	- Susciter et accompagner la création de jardins partagés, de jardins d'insertion, de jardins solidaires et intergénérationnels	- s'appuyer sur les initiatives des bailleurs sociaux - mobiliser les financements	- Bailleurs sociaux - Associations
- Promouvoir l'art dans la ville	- Favoriser la création de fresques, mosaïques, installations artistiques	- Mobiliser les bailleurs sociaux, les entreprises d'insertion, les associations, le CLSPD, le VVV et le FIPD	- Bailleurs sociaux - CLSPD - CAF - CASUD - FIPD

c) Travailler sur le mobilier urbain

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Favoriser l'inclusion numérique	- Favoriser la présence de mobiliers connectés et de couverture Wi-Fi dans les espaces extérieurs	- Partenariat avec les opérateurs, les services de la ville, les habitants	- Commune - Opérateurs de télécommunication - Habitants - Conseils citoyens
- Favoriser l'accessibilité aux personnes porteuses de handicap	- Favoriser l'installation de mobilier urbain adapté aux personnes porteuses de handicap	- Clause dans les marchés publics relatifs au mobilier urbain	- Commune - CCAS

C. Prévenir et traiter les incivilités et les atteintes à la tranquillité publique

a) Promouvoir les dispositifs de médiation

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Mise en place d'un dispositif de correspondants de nuit (CDN)	- Engager une réflexion sur l'optimisation de l'action, le périmètre des correspondants de nuit et les quartiers	- Mobiliser la gendarmerie, la police municipale et le service médiation gardiennage, le CLSPD	- Gendarmerie - Police municipale - Commune - CLSPD
	- Mettre en place un protocole d'actions avec les bailleurs sociaux pour renforcer les collaborations avec les correspondants de nuit	- Mobiliser les bailleurs sociaux, la gendarmerie, la police municipale et le service médiation gardiennage, le CLSPD	- Gendarmerie - Police municipale - Commune - CLSPD - Bailleurs sociaux
- Mieux connaître l'espace public et assurer sa tranquillité	- Engager une réflexion sur l'optimisation de l'action, le périmètre des médiateurs de jour dans les services publics	- Mobiliser la gendarmerie, la police municipale et le service médiation gardiennage, le CLSPD	- Gendarmerie - Police municipale - Commune - CLSPD - Bailleurs sociaux
- Contribuer à la lutte contre les toxicomanies	- Organiser la formation qualifiante des acteurs sur la question de la toxicomanie	- Mobiliser l'expertise des associations de lutte contre les dépendances (ANPAA, etc) et développer un partenariat - Travailler en lien avec les services de la gendarmerie, la police municipale, le CLSPD et le service médiation-gardiennage	- ASV - CLSPD - CCAS - Associations

b) Développer les marches exploratoires

Objectifs opérationnels	Action	Leviers	Partenaires
- Assurer une meilleure connaissance des territoires	- Encourager et diffuser les marches exploratoires - Utiliser le diagnostic en marchant comme outil de diagnostic et formation des personnels affectés sur les territoires - Thématiser les marches exploratoires	- Mobiliser l'ensemble des acteurs (équipements, bailleurs sociaux, associations) pour recenser les personnels concernés - Créer et partager des grilles communes d'analyse - Créer des feuilles de suivi par territoire	- Bailleurs - DEAL - Commune - Associations

c) Assurer la promotion et la publicité des dispositifs VVV(Ville Vie Vacances) dans les quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	Action	Leviers	Partenaires
- Optimiser les politiques de prévention	- Favoriser le déploiement des actions du dispositif VVV dans les quartiers prioritaires	- Augmenter le nombre de jeunes issus des quartiers prioritaires fréquentant le VVV	- Associations - CLSPD
- Elargir le nombre de participants	- Travailler à une meilleure communication sur les VVV afin que les publics ciblés soient bien informés - Favoriser l'accès des publics visés par la justice aux actions VVV	- Assurer une large diffusion des dispositifs de communication - Développer un partenariat avec la PJJ, SPIP, le service de Contrôle Judiciaire et d'Enquêtes (S.J.C.E)	- PJJ - PRE

d) Partager les diagnostics de sécurité entre acteurs

Objectifs opérationnels	Action	Leviers	Partenaires
- Optimiser la connaissance de la délinquance	- Conduire des diagnostics de délinquance ciblés sur les quartiers prioritaires	- Mobiliser les élus de quartiers, la gendarmerie, la police municipale, le CLSPD, le service médiation-gardiennage, les services de la ville	- CLSPD - Gendarmerie
- Mieux connaître les effets de la résidentialisation	- Systématiser la réalisation de diagnostics de résidentialisation auprès des locataires après toute démarche de résidentialisation	- Mobiliser les ressources des bailleurs sociaux et l'expertise des associations de proximité - Associer les habitants à toute démarche de résidentialisation (actions engagées dans les espaces communes, digicodes, etc)	- Bailleurs - Associations de quartier - Conseil citoyen

e) Veiller à l'articulation entre CLSPD et contrat de ville et assurer la mobilisation du droit commun en matière de prévention de la délinquance

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- renforcer les actions de prévention	- privilégier l'orientation des crédits du FIPD vers les actions proposées dans les quartiers prioritaires	- privilégier au moins 75% des crédits en faveur quartiers prioritaires	- FIPD
- harmoniser les politiques de sécurité	- favoriser les liens et les interactions entre le contrat de ville et le CLSPD	- travail partenarial de l'ensemble des acteurs - mettre en œuvre les fiches actions du contrat de ville dédiées à la lutte contre activités illicites dans l'espace public et à un meilleur partage des espaces communs	- CLSPD - Gendarmerie - Policé municipale - Commune
- sensibiliser les établissements scolaires	- rappeler la nécessité de signaler els infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires afin de réduire les incivilités et de renforcer la prise en charge des victimes	- partenariat entre le CLSPD, le service médiation-gardiennage (médiateurs mis à disposition des collèges et lycées), la DVAES, la police municipale, la gendarmerie, les équipes pédagogiques des collèges et lycées	- Commune - CLSPD - Education nationale - Police municipale - Gendarmerie
- avoir une meilleure connaissance des partenaires et de leur travail	- réaliser une cartographie de l'ensemble des instances locales oeuvrant dans le champ de la prévention de la délinquance	- s'appuyer sur les partenaires locaux	- CLSPD
- valoriser la politique d'aide aux victimes	- développer le partenariat avec les associations oeuvrant dans le domaine des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes	- s'appuyer sur la Maison de la Famille et l'Antenne de justice et du droit	- CLSPD - Antenne de justice - Maison de la Famille
- améliorer le lien entre police et population, notamment avec les jeunes	- développer les actions de prévention dispensées par les gendarmes dans les établissements scolaires situés en quartiers prioritaires	- s'appuyer sur la BPJJ	- CLSPD - Gendarmerie - Education nationale
	- favoriser les rencontres informelles entre gendarmerie et jeunes	- s'appuyer sur les dispositifs VVV (ex : organisation de rencontres sportives) et appels à projets du ministère de l'intérieur	- CLSPD - Gendarmerie - Associations - CAF - Crédits politique de la ville

II. Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle, favoriser l'accessibilité de l'offre sportive, de santé et aux équipements publics

Il faut souligner la qualité et la diversité d'un certain nombre d'équipements publics et services publics sociaux et médicaux dans les quartiers, ainsi que des équipements culturels et sportifs. Il y a cependant des manques à combler dans certains quartiers car tous n'ont pas autant de ressources.

Ce maillage de proximité constitué d'équipements publics, d'associations et de dispositifs doit pouvoir être préservé, consolidé et renforcé. Son accessibilité doit être simplifiée de façon à favoriser l'accès aux droits et permettre la lutte contre l'exclusion.

Cependant, un certain nombre d'habitants des quartiers politique de la Ville, notamment les plus en difficulté, restent éloignés de cette offre existante mais parfois peu lisible et insuffisamment accessible, adaptée ou coordonnée. Les acteurs du contrat de Ville se donnent comme objectif d'organiser les formes et les moyens du rapprochement entre cette offre et les publics qui en sont encore éloignés. Un effort particulier sera porté à l'éducation culturelle et artistique tout au long de la vie au profit des publics les plus éloignés de la culture et sur l'accès à l'offre de santé.

Les **priorités** sont ici de 3 ordres :

A. Améliorer l'offre de services en la rendant plus visible et lisible
B. Développer l'offre dans les quartiers, notamment dans l'espace public
C. Rendre l'offre plus accessible, notamment par la médiation

A. Améliorer l'accès à l'offre

a) Rendre l'offre plus visible et plus lisible

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Développer l'éducation et la pratique artistique et culturelle tout au long de la vie	- Cibler les publics les plus éloignés de la culture - Développer le partenariat entre structures culturelles et structures sociales, entre structures culturelles et établissements scolaires	- S'appuyer sur les projets de la direction de la culture de la commune et les appels à projets de la DRAC OI	- DRAC OI - Commune - Education nationale - CCAS - Conseil départemental - Associations
- Coordonner l'intervention des acteurs, services publics, associations	- Développer les conventions partenariales avec différents intervenants du champ culturel	- Développer des conventions avec les équipements culturels du département et de la région - Intégrer aux conventions d'objectifs avec les associations culturelles conventionnées par la ville des objectifs en matière d'intervention	- Seml Réunion Muséo - Conseil départemental - Associations - Commune
	- Renforcer la coordination des acteurs de l'apprentissage du français pour améliorer l'orientation du public	- Améliorer la connaissance de l'offre disponible par quartier qu'elle soit associative, institutionnelle ou privée	- Associations - Education nationale
	- Mettre en place un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants des quartiers prioritaires	- Mettre en exergue les thématiques prioritaires de santé communes aux quartiers prioritaires (santé des femmes, des jeunes, des personnes âgées, addictions, accès aux droits et aux soins, etc.) et encourager leur partage par les acteurs du territoire - Mise en place d'ASV - Mobiliser les crédits de l'ARS, le conseil départemental (Point Info Santé) comme leviers complémentaires de la coordination des acteurs professionnels, associatifs et institutionnels du secteur de la santé	- CCAS - ARS - Point Info Santé (conseil départemental) - Associations
	- Renforcer la coordination entre les services publics municipaux	- Améliorer la communication interne	- Commune

	présents dans les quartiers (centres municipaux, mairies annexes, maisons des associations)		
	- Coordonner les interventions de la politique sportive avec celle de la politique de la ville	- Partager les informations concernant les actions menées par la direction des sports - Partager les informations concernant le tissu associatif concerné par les appels à projets DRJSCS afin de flécher les associations éligibles aux financements du Comité national du sport (CNDS) - Associer les équipes de la politique de la ville au choix des implantations et à la conception des équipements sportifs et notamment ceux implantés sur l'espace public -	- Commune - DRJSCS - CNDS
	- Coordonner les interventions de la politique culturelle avec celle de la politique de la ville	- Partager les informations concernant les actions menées par la direction de la culture - Partager les informations concernant le tissu associatif concerné par les appels à projets - Associer les équipes de la politique de la ville au choix des implantations et à la conception des équipements culturels	- Commune - DRAC OI
- Améliorer et rationaliser la communication vers les publics	- Etudier les modalités de réalisation d'un outil de communication partagé prenant en compte les nouveaux usages digitaux (plate-forme numérique, guide, etc.) en particulier à destination des jeunes	- Mobiliser la direction de l'informatique et la direction de la communication - Favoriser la mise en relation entre associations	- Commune - Associations
	- Mobiliser les structures pour diffuser l'information au plus près des usagers	- S'appuyer sur les équipements municipaux (mairies annexes, centres municipaux), maison des associations, antenne de justice, accueils de proximité des bailleurs sociaux, associations, les délégués de quartiers, conseils citoyens	- Commune - Associations - Délégués de quartier - Conseils citoyens - AJD
	- Développer la communication externe de la collectivité	- Mise en place d'un journal d'information municipale pour garantir l'accès de l'information à tous - Développer les supports (mobilier urbain type « sucette Decaux », panneaux numériques)	- Commune

B. Développer l'offre dans les quartiers

a) Rapprocher l'offre vers les publics

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Poursuivre l'implantation d'une offre de	- Favoriser l'offre de santé de premier recours dans les quartiers prioritaires	- Renforcer les liens entre établissements de santé, le tissu associatif, le CCAS, le conseil départemental notamment au travers des ASV	- Commune - CCAS - Clinique Durieux

proximité			- GHSR - ARS - Point Info Santé
	- Programmer l'ouverture de nouvelle médiathèque dans les quartiers : La Chatoire et l'offre culturelle dans les quartiers (médiabus, bibliobus)	- Mise en œuvre de la programmation de la direction de la culture	- Commune
	- Décliner prioritairement dans les quartiers prioritaires les projets des directions de la ville (sport, culture, animation, associations, etc.)	- Mobiliser les directions « porteuses » des projets - Mobiliser les délégués de quartiers, les acteurs de la vie locale, les conseils citoyens	- Commune - Conseils citoyens
	- Encourager et faciliter l'offre associative et les initiatives des habitants	- Faciliter l'accès aux équipements municipaux aux associations et aux habitants des quartiers pour leurs activités - Mobiliser les conseils citoyens	- Commune - Conseils citoyens - Associations
	- Conforter la présence et l'action des associations de proximité	- Renforcer la mobilisation du droit commun - Soutenir les associations dans le cadre des appels à projets politique de la ville - Mobiliser les bailleurs sociaux pour permettre l'installation des associations dans les quartiers en pied d'immeuble (LCR)	- Commune - CASUD - Bailleurs sociaux - CLSPD
	- Encourager et accompagner l'émergence de pratiques sportives issues du tissu associatif, comme vecteur de lien social	- Consolider la dimension politique de la ville dans l'attribution des subventions communales aux associations sportives de proximité et tendre vers la réservation d'un pourcentage de ces subventions au profit d'actions dans les quartiers - Favoriser pour les associations sportives des quartiers, dans la mesure du possible, l'attribution de créneaux dans les équipements gérés par la direction des sports - Mettre à disposition des moyens matériels, dans la mesure du possible - décliner localement la convention interministérielle avec le ministère des sports :	- Commune - Associations - DRJSCS
	- Augmenter la part des crédits jeunesse de l'Etat vers les quartiers prioritaires	- Flécher les crédits jeunesse vers les quartiers prioritaires	- DRJSCS
	- Mobiliser les dispositifs de la DRAC OI pour développer l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie par la promotion des projets d'éducation artistique et culturelle	- Mobiliser les appels à projets de la DRAC OI	- Commune - DRAC OI - Associations
- Développer les actions « hors les murs »	- Maintenir et développer les actions mises en place par la direction de la culture	- Mobiliser le partenariat avec les artistes locaux et structures culturelles de l'île - Initier de nouvelles conventions partenariales	- Commune - DRAC OI - Associations - Structures culturelles
	- Consolider les actions	- Mobiliser les dispositifs mis en place par	- Commune

	culturelles (cinéma, spectacle vivant, etc.) dans l'espace public et accompagner les initiatives dans les espaces communes et privés « in situ »	la direction de la culture	- DRAC OI - Associations - Structures culturelles
	- Renforcer les actions de santé dans les quartiers type campagne de vaccination, de dépistage, etc.	- Mobiliser les ASV, les structures de santé et de petite enfance, la médecine scolaire	- CCAS - Médecine scolaire - Structures de santé
	- Développer l'offre sportive dans les espaces extérieurs	- Voir « Faire des espaces collectifs des espaces communes »	-

C. Rendre l'offre plus accessible

a) Garantir l'égalité de l'accès à l'offre

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Prendre en compte les usages et les besoins spécifiques des habitants en adaptant les conditions d'accès	- Maintenir et développer des dispositifs tarifaires adaptés	- Développer et pérenniser les dispositifs de gratuité d'accès aux activités culturelles proposées par la direction de la culture - Adapter la politique tarifaire aux publics - Développer la fréquentation des infrastructures culturelles de la ville	- Commune
	- Mettre en place un dispositif d'accès privilégié pour le public jeunes	- Lancer une réflexion sur la mise en place d'un dispositif spécifique aux jeunes - Mobiliser des dispositifs partenariaux	- Commune
- Diversifier les usages et les modes de fonctionnement des équipements	- Organiser des temps de rencontres et de collaboration entre les personnels des équipements municipaux et les habitants (manifestations d'habitants, d'associations, etc.)	- Encourager la participation des usagers, et notamment des jeunes, ainsi que leur implication dans la vie des équipements qu'ils fréquentent - Encourager les dispositifs innovants ou l'expérimentation de l'élargissement des horaires de certains équipements sportifs	- Commune - Associations - Conseils citoyens
- Développer la médiation et le « aller vers »	- Créer des postes de médiateurs dans les quartiers pour porter l'information, aller à la rencontre des usagers et être l'interface entre les habitants et les institutions	- Mobiliser le dispositif Adulte-Relais	- CAQCT - ARVEL
	- Expérimenter et/ou valoriser une démarche participative de santé grâce aux ASV par des médiateurs santé	- Recourir au dispositif Adulte-Relais - Mobiliser le volet Prévention et Promotion de la santé du Schéma de Prévention de l'ARS	- ARS - CCAS - Point Info Santé
	- Développer des actions culturelles et sportives dans l'espace public	- Mobiliser les dispositifs VVV, les appels à projets Politique de la ville, de la DRJSCS	- CAF - Crédits politique de la ville - DRJSCS
- Cibler les publics les plus éloignés	- Développer des actions de médiation entre apprentissage du français et activités culturelles	- Développer et faire connaître les initiatives autour de cours gratuits de français - Développer les échanges interculturels dans les quartiers - Mobiliser les appels à projets Politique de la ville	- Education nationale - Associations

AXE 3 : DYNAMISER LES QUARTIERS DE LA VILLE

I. Agir pour le développement économique local

Il a été constaté que si, les structures d'insertion et opérateurs de l'emploi proposent des offres d'accompagnement, d'intermédiation, d'ingénierie de parcours d'insertion au Tampon, la question de l'accès et/ou du maintien dans l'emploi durable demeure prégnante. La dynamisation du tissu économique des quartiers doit ainsi davantage bénéficier aux habitants, que ce soit en termes de développement économique endogène ou de créations d'emplois locaux. De plus les quartiers prioritaires peuvent pâtir d'un déficit d'image (Chatoire, Araucarias par exemple) qui impose de mettre en place des actions pour créer une réelle attractivité économique. Il est donc indispensable dans notre réflexion de **lier développement économique et emploi**. Il conviendra de détecter les porteurs d'idées ou de projets, notamment au sein de la population des quartiers et de les accompagner.

Par ailleurs, pour la population la question du développement économique est appréhendée en termes **d'offre commerciale**. Les commerces sont inégalement répartis entre les quartiers du Tampon. Il s'agit maintenant de créer une offre variée et accessible essentielle à l'attractivité et à l'ambiance des quartiers. D'où l'idée d'aider les commerçants à s'installer, valoriser l'artisanat, loyers à bas prix des locaux commerciaux, voir avec les bailleurs sociaux pour la création de locaux commerciaux en bas d'immeubles afin d'améliorer et diversifier l'offre commerciale, soutenir l'économie sociale et solidaire.

Les quartiers doivent être des lieux de vie. Le Tampon pâtit de son image de cité dortoir (contribution citoyenne). S'il est nécessaire de moderniser et rendre attractif le centre-ville, vitrine de la ville (pour reprendre les termes du président de l'association des commerçants du Tampon), le rendre vivant, il faut aussi redynamiser les autres quartiers prioritaires.

Il conviendra également de **recenser l'ensemble des dispositifs d'aide à l'installation, les partenaires...**

Les **priorités** sont ici de 4 ordres :

A. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et de services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers
B. Analyser les besoins et les projets économiques pour mieux structurer l'offre de services et d'emploi
C. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme des leviers de développement pour les quartiers et facteurs d'attractivité
D. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post-création

A. Diversifier et dynamiser l'offre commerciale et des services en fonction des besoins des habitants et des perspectives de développement des quartiers

a) Faire du commerce et des services des éléments d'attractivité des quartiers et de qualité de vie urbaine pour leurs habitants et usagers

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Améliorer l'attractivité des quartiers	- Améliorer les devantures commerciales,	- Mobiliser les financements existants, les bailleurs sociaux et les commerçants	- Chambres Consulaires - Commerçants
	- Rénover et rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les locaux commerciaux ainsi que ceux des bailleurs	- Mobiliser les financements existants, les bailleurs sociaux et les commerçants pour la mise en conformité de leurs locaux	- MDPH - Commune - AGEFIPH

	sociaux		
	- Identifier et valoriser le potentiel des locaux et espaces dédiés à l'activité économique dans les quartiers	- Organiser le recensement et la mutualisation des données et des expertises des acteurs tamponnais, avec le service du développement économique en lien avec les chambres consulaires et ordres professionnels, pour une diffusion aux acteurs de l'accompagnement de la création ou du développement d'activités, des locaux et espaces dédiés aux activités économiques.	- Commune - CASUD - Chambres consulaires - Ordres professionnels
	- Proposer dans les quartiers une offre de services adaptée aux porteurs de projets et entreprises en développement	- assurer l'étude par la CDC de la mise en place de CitésLab et des services de base pour permettre la mise en œuvre de ces actions	- Commune - CDC
- Elaborer des stratégies de développement économique local	- Qualifier et diversifier l'offre commerciale et de services afin de répondre aux besoins des quartiers et aux attentes des habitants	- Développer une stratégie de développement commercial en lien avec les bailleurs sociaux (% de bas d'immeubles dévolus aux locaux commerciaux) pour répondre aux objectifs de diversité commerciale et de services aux habitants , tout en favorisant les installations des acteurs associatifs, culturels, de l'économie sociale et solidaire, etc - S'appuyer sur les programmes immobiliers en priorité dans les quartiers prioritaires - Etudier la mise en place de baux commerciaux courts pour les locaux de pieds d'immeubles des bailleurs, favorisant l'implantation d'activités et réduisant l'investissement nécessaire pour les preneurs pendant la période critique que constitue le démarrage d'activité.	- Bailleurs sociaux - Commune
	- Anticiper les besoins de recrutement et de sous-traitance avec des formations adaptées et innovantes bénéficiant aux habitants des quartiers en lien avec les acteurs de l'emploi	- S'appuyer sur le diagnostic territorial de Pôle Emploi - S'appuyer sur les actions présentes sur le territoire (Pôle Emploi, PLIE, MLS, IEJ, etc.) - S'appuyer sur les initiatives ayant prouvé leur efficacité	- Pôle Emploi - CASUD
	- Encourager et soutenir les réseaux de voisinage d'entreprises autour de locaux et services mutualisés en partenariat avec les acteurs locaux (pépinières d'entreprises, incubateurs, etc.) - Implanter des espaces de coworking, des lieux de ressource dédiés aux entreprises	- S'appuyer sur les projets de développements des ZAE (Trois-Mares, ZAC Paul Badré)	- Commune - CASUD
- Aider les entreprises dans leurs démarches	- Développer des services de conseil aux entreprises	- Mettre en place des outils pour l'accompagnement des entreprises à la réponse à la commande publique - Mettre en place une plate-forme multiservices pour les entreprises	- Commune - Chambres consulaires
	- Mettre en place des aides pour	- Mettre en place, en lien avec les	- Commune

	le conseil à la structuration des entreprises	chambres consulaires, des outils à l'information et à l'orientation des entreprises vers les bons interlocuteurs	- Chambres consulaires

B. Analyser les besoins et les projets économiques pour mieux structurer l'offre de services et d'emploi

a) Mettre en œuvre les conditions pour que les grands projets de développement bénéficient aux quartiers

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Analyser les projets économiques et identifier les besoins des entreprises pour agir sur leur impact local en termes d'emploi et d'attractivité	- Partager l'information et coordonner les professionnels (direction des affaires économiques et touristiques, direction de l'aménagement du territoire et du développement durable, direction de l'urbanisme, politique de la ville, CASUD, lycées professionnels, etc.) dès la phase de définition des projets	- Mettre en place des outils de travail partagés (réunions, tableaux de bord, etc.)	- Commune - CASUD - Education nationale
	- Intégrer systématiquement les dimensions sociale et économique aux études préalables aux opérations d'aménagement	- S'appuyer sur les études urbaines en cours et programmées - Anticiper cette dimension dans les futures études urbaines	- Commune - CASUD
	- Accompagner et qualifier les écosystèmes locaux et les filières existant dans les quartiers pour développer des synergies et des opportunités avec les grands projets économiques	- S'appuyer sur le diagnostic territorial de la direction du tourisme et des affaires économiques - Prendre en compte les besoins des très petites entreprises des secteurs du commerce et de l'artisanat, ceux des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les grands projets de développement économique - Mettre en place une plateforme de coopération dédiée - Etudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par la CDC	- Commune - CASUD
- Mettre en place des coopérations intercommunales visant le développement économique des quartiers	- Organiser le dialogue, la collecte et l'échange d'informations avec les autres communautés d'agglomération	- Valoriser les protocoles de coopération existants et favoriser l'émergence de nouveaux protocoles - S'appuyer sur les démarches partenariales comme les groupes de travail	- CASUD - CIVIS - Région - Commune
	- Identifier les territoires de projets à partir d'études et d'analyses partagées concernant l'emploi et le développement économique	- PACTE, Investissement Territorial Intégré (ITI), expérimentations, réseaux économiques - Etudier les modalités de soutien des actions d'ingénierie par la CDC	- CASUD - Région - Commune

C. Intégrer l'innovation et les logiques collaboratives comme des leviers de développement dans les quartiers

a) Densifier et qualifier le tissu économique des quartiers

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Territorialiser l'économie sociale et solidaire (ESS)	- Appuyer l'émergence de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE)	- Favoriser l'émergence de PTCE	- Conseil départemental - CASUD
- Mettre en place un plan d'inclusion numérique et de développement numérique	- Développer l'accès au numérique et diversifier les usages	- Recenser les expertises et les ressources nécessaires à cette cartographie - Mobiliser les opérateurs privés	- Commune - CASUD - Opérateurs privés
- Positionner les quartiers comme des territoires d'expérimentation et d'innovation	- Recenser les acteurs et les parcelles disponibles pour l'innovation : numérique, architecturale, usages urbains, efficacité énergétique, végétalisation, etc.	- Engager cette démarche en partenariat avec les projets d'aménagement du territoire	- Commune - Bailleurs sociaux
	- Associer les habitants et les usagers à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets d'expérimentation	- S'appuyer sur les conseils citoyens, les démarches participatives existantes - Faire émerger des démarches ad hoc	- Conseils citoyens

D. Soutenir et accompagner la création et la reprise d'activités et d'entreprises par les habitants des quartiers et sécuriser les parcours d'entrepreneurs, de l'émergence au suivi post création

a) Favoriser la création d'activités des habitants des quartiers prioritaires

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Mieux mobiliser les dispositifs existants	- Soutenir les structures qui suscitent et accompagnent les projets portés par les habitants des quartiers, avec une attention particulière portée à l'entrepreneuriat collectif des femmes	- Prendre en compte les besoins spécifiques des quartiers prioritaires dans les conventions liant les signataires du contrat de ville et les structures - Favoriser l'accès des porteurs de projets issus des quartiers aux dispositifs d'accompagnement et de financement, en organisant une proximité entre les porteurs de projets demandeurs d'emploi suivis à Pôle Emploi et les partenaires de la création d'entreprise	- Commune - Pôle Emploi - MDE - CASUD
	- Simplifier et rendre visibles les aides à l'entrepreneuriat	- Mettre en place une plateforme multiservices (guichet unique) afin de clarifier les mécanismes d'aide - Conduire un travail de diagnostic commun afin de repérer et travailler au comblement des manques : amorçage, médiation bancaire, VAE, articulation avec la recherche d'emploi et la	- Commune - Chambres consulaires - Région - CDC - CCAS -

		formation) - Recenser les réseaux d'aide à l'entrepreneuriat (Région, CDC, etc.) afin de mieux cibler les aides	
	- Cibler les porteurs de projets issus des quartiers prioritaires dans les conventions conclues avec les dispositifs et structures d'accompagnement à la création	- Définir et suivre la mise en œuvre d'objectifs chiffrés avec les réseaux et acteurs de l'accompagnement	- Commune - Pôle Emploi - MDE - CASUD
	- Soutenir l'émergence de projets d'entrepreneuriat collectif des femmes, en lien avec le volet emploi	- Sensibiliser les femmes éloignées des dispositifs existants d'accompagnement en individuel et en collectif en lien avec les réseaux présents dans les quartiers prioritaires - Mettre en place un accompagnement global à l'émergence de projets ainsi qu'à leur montage économique qu'il s'agisse de création individuelle ou collective, de type économie sociale et solidaire par exemple, le tout adapté au rythme de vie des femmes - Développer l'accompagnement aux projets collectifs - Mettre en place des formations adaptées aux projets et aux profils hétérogènes des femmes - Développer en direction des femmes des quartiers des actions de promotion du Fonds de Garantie pour la création, la reprise et le développement d'entreprises à l'initiative des femmes (FGIF), système assurant le partage du risque financier entre l'Etat et les établissements de crédit, en faisant notamment en sorte que 50% des dossiers acceptés proviennent de femmes issues des quartiers prioritaires ou y installant leur activité	- Réunion Active - Pôle Emploi - CASUD
- Améliorer dans les quartiers la connaissance et l'accès aux dispositifs de financement et mieux orienter les dispositifs	- Mobiliser les dispositifs dédiés à l'entrepreneuriat dans les quartiers prioritaires - Développer une plateforme de financement dédiée à l'entrepreneuriat en particulier dans les quartiers prioritaires	- Mobiliser le crowfunding, les financements solidaires, le secteur bancaire classique, les fonds de revitalisation, les dispositifs de la CDC, etc. favorisant l'émergence de projets et l'accompagnement des créateurs ou repreneurs d'entreprises à tous les stades de leurs parcours. - La CDC soutient les réseaux associatifs et coopératifs d'aide à la création d'entreprise et facilite l'intervention des banques en confortant les fonds propres des porteurs de projets et en proposant des dispositifs de garantie. Elle propose au travers des réseaux dont elle est partenaire un accompagnement et / ou un financement aux porteurs de projets, aux créateurs, aux anciens créateurs qui souhaitent développer leur société	- CDC - CASUD - Commune
	- Faire bénéficier de manière privilégiée les bénéficiaires résidant en quartiers	- Fixer dans les conventions avec les opérateurs du dispositif NACRE un % de bénéficiaires issus des quartiers	- CDC - CASUD - Commune

	prioritaires du dispositif NACRE qui prévoit un accompagnement aux projets de création ou de reprise d'activité par des professionnels conventionnés par l'Etat et la CDC	prioritaires	
- Orienter les dispositifs de soutien au développement économique dans les quartiers prioritaires	- Orienter de manière privilégiée sur les quartiers prioritaires les actions de soutien de l'Etat à la création ou au développement d'activités	Fixer des objectifs en matière de résultats pour : - Les structures associatives accompagnées par le dispositif local d'accompagnement (DLA) implantées en quartiers prioritaires - Les projets de promotion de l'emploi initiés en quartiers prioritaires - L'attribution de fonds du Fonds départemental d'insertion (FDI) alloués aux structures implantées en quartiers prioritaires ou dont les actions seront conduites au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires - L'attribution de fonds des fonds de revitalisation orientés vers les quartiers prioritaires	- Région - Conseil départemental - CDC
- Mettre en place de nouveaux outils dédiés	- Compléter l'offre territorialisée d'accompagnement afin de renforcer la consolidation des activités économiques	- Mettre en place des dispositifs d'aide à la maturation des projets de création - Mettre en place des dispositifs d'aide à la consolidation et au développement des jeunes TPE	- Commune - CASUD
	- Développer une offre de locaux adaptés à la diversité des besoins et des parcours d'entrepreneurs	- Définir en amont de l'opération d'aménagement et mettre en œuvre la programmation des locaux d'activités dans le cadre de la mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité - Cibler prioritairement les quartiers politique de la Ville dans les engagements de mandature pour le développement économique - Etudier la mise en œuvre d'une plateforme de recensement de l'offre et des besoins en locaux. A ce titre, les bailleurs sociaux étudieront les moyens et les conditions d'accès privilégiés aux locaux (garantie, durée de bail, cautions….) dans le cadre d'engagements financiers des dispositifs d'accompagnement.	- Commune - CASUD

II. Mieux insérer les quartiers dans la ville

L'action résolue de la commune en matière de lutte contre l'habitat insalubre a notablement transformé les quartiers et permis la création d'une offre de logements sociaux très qualitative, notamment en centre-ville.

Le logement est un enjeu majeur : tantôt trop cher et inaccessible, tantôt insalubre ou dégradé, se loger est perçu comme un parcours du combattant. Quant au logement social, qui peut encore être développé, les procédures d'attribution sont jugées longues et parfois opaques. Du coup, la mixité sociale est fragile, du fait du départ des populations qui ont le choix ou au contraire d'arrivée de catégories sociales moins aisées.

Les conditions de logement sont aussi en question : taille insuffisante qui poussent les enfants à devoir aller dans la rue, intérieurs vétustes, isolation phonique ou thermique insuffisante, dégradations ou occupations illicites des parties communes qui créent des tensions, immeubles dégradés…

Un quartier inséré dans la ville est avant tout un quartier bien desservi par les transports (offre plurielle, fréquence élevée)e), à la circulation fluide et apaisée pour les piétons (y compris ceux à mobilité réduite), les cyclistes et les voitures, qui doivent pouvoir stationner aisément.

Les **priorités** sont ici de 4 ordres :

A. La promotion de la mixité et la mobilité sociales
B. Poursuivre le renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain et du bâti
C. L'intégration des quartiers dans les réseaux de communication tamponnais et de la communauté d'agglomération
D. La transformation des représentations des quartiers et de la lutte contre leur stigmatisation

A. Promouvoir la mixité et la mobilité sociales

a) Définir des objectifs partagés de mixité sociale et d'équilibre dans les attributions de logements sociaux

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Améliorer la connaissance sur l'occupation sociale des logements sociaux, son évolution et les besoins des locataires	- Créer un outil permettant une connaissance fine, dynamique et partagée de l'occupation sociale des immeubles et des mutations demandées dans les quartiers	- Proposer une étude co-financée par la ville, la CASUD, l'Etat et les bailleurs sociaux - Mettre en place un outil opérationnel pérenne infra quartier, voire à l'échelle du bâti, afin d'identifier et de dépasser les difficultés de partage et d'agrégation de données.	- CASUD - Commune - Bailleurs sociaux

b) Favoriser la mobilité choisie des ménages

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Renforcer la mobilité résidentielle des ménages des quartiers	- Renforcer la mobilité résidentielle des ménages des quartiers par les mutations et les décohabitations	- Mener une politique ambitieuse de développement de l'offre de logements sociaux, notamment dans les zones de déficit - Faciliter l'accès aux résidences étudiantes et aux foyers de jeunes travailleurs ou jeunes adultes (PLH) - Mettre en place un traitement spécifique de demandes de décohabitation, par voie de mutation.	- Bailleurs sociaux - Commune - CCAS
- Favoriser l'acceptation de la proposition de logement	- Adopter des mesures en faveur de l'attractivité de la proposition et de la prévention des refus	- Organiser des visites de quartiers pour les futurs locataires, informer sur les projets des établissements scolaires du secteur, valoriser les démarches engagées, faire découvrir positivement le quartier - Remettre en état des logements sociaux à l'entrée dans les lieux par le bailleur	- Bailleurs sociaux

- Renforcer l'accompagnement social des ménages	- Mettre en place un accompagnement social adapté	- Améliorer la coordination entre les travailleurs sociaux et les bailleurs sociaux - Favoriser une meilleure orientation et un accompagnement des familles vers et dans le logement lors d'opérations de rénovation ou de risque d'expulsion - Améliorer le repérage, la prise en charge et le maintien à domicile des personnes souffrant de troubles psychiques en mobilisant l'ensemble des acteurs - Mobiliser des outils de droit commun pour le maintien dans le logement et la prévention des impayés de loyers (FSL, AVDL ..)	- CCAS - Bailleurs sociaux

c) Mettre le projet urbain au service des mobilités sociales

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Faire du projet urbain un levier d'insertion	- Introduire des clauses sociales d'insertion dans tous les marchés publics réalisés dans les quartiers politique de la Ville	- Elargir l'application de clauses sociales d'insertion dans les marchés de travaux à l'ensemble des opérations menées dans les quartiers politique de la Ville. - Favoriser également l'application de clauses sociales d'insertion dans les marchés de prestations intellectuelles et de services de manière à diversifier les postes proposés. - Mettre en place une ingénierie des clauses sociales d'insertion renforcée en faveur des parcours d'insertion et d'accès à l'emploi durable - Etudier la mise en place d'un outil informatique (type logiciel) partagé entre les maîtrises d'ouvrage, les financeurs, les différents acteurs de l'accompagnement vers l'emploi (PLIE, MDE) et les entreprises du bâtiment (construction et maintenance) afin de fluidifier la transmission des informations sur les marchés « clausés » et de qualifier au mieux les modalités de réalisation des clauses sociales d'insertion - Développer les clauses sociales d'insertion en lien avec les acteurs de l'emploi et les habitants des quartiers politique de la Ville	- Commune - CASUD

B. Poursuivre le renouvellement urbain afin de renforcer la qualité du tissu urbain

a) Poursuivre les transformations du tissu urbain

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Création et consolidation de centralités connectées à leur environnement	- Diversifier l'offre de services et d'équipements et en optimiser la visibilité sur l'espace public	- Poursuivre le renforcement de l'offre en équipements et locaux associatifs dans les secteurs qui le nécessitent - Faire travailler en réseau des équipements et structures associatives avec l'ensemble des ressources environnantes et dans la ville - Créer des ouvertures physiques et/ou visuelles - Améliorer l'accessibilité des équipements et locaux - Améliorer l'orientation dans l'espace public (études-actions avec les services techniques communaux, affichage de plans dans les quartiers, etc.) - S'appuyer sur la mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité	- Commune - Bailleurs sociaux
	- Renforcer et dynamiser le tissu économique et commercial	- Voir « Agir pour le développement économique local »	-
	- Créer une offre d'espaces mobilisables pour le développement économique des habitants et usagers du quartier	- Créer une offre d'espaces mobilisables pour le développement économique des habitants et usagers du quartier	- Commune - Bailleurs sociaux
- Améliorer la lisibilité, la fluidité et la qualité des espaces	- Améliorer les déplacements et la qualité des espaces publics dans les quartiers par la création et le réaménagement de voiries	- Rénovations et opérations de voirie de proximité - S'appuyer sur la mise en place d'une démarche de gestion urbaine de proximité	- Commune - CASUD - Conseils citoyens - Associations
	- Mettre en cohérence les statuts des espaces avec leurs usages	- Poursuivre la résidentialisation des immeubles dans les secteurs qui le nécessitent - Clarifier le statut des espaces au regard des usages (cf. « améliorer le cadre de vie »)	- Bailleurs sociaux

b) Diversifier et améliore l'offre de logements

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Adapter l'offre de logements familiaux et spécifiques, selon les besoins des familles	- Diversifier l'offre de logements par des logements spécifiques dans les quartiers	- Affiner la programmation des logements familiaux et spécifiques dans les quartiers couverts par le contrat de Ville en fonction des conclusions des différents dispositifs d'observation	- Bailleurs sociaux

- Améliorer le cadre de vie des habitants des logements sociaux dans les quartiers prioritaires	- Poursuivre le programme de réhabilitation des logements sociaux	- Poursuivre la rénovation des ensembles immobiliers par les bailleurs sociaux dans les quartiers en prenant en compte leurs dimensions sociales	- Bailleurs sociaux
- Prévenir la dégradation et appuyer la réhabilitation des logements du parc privé	- Diagnostiquer l'insalubrité diffuse (habitat indigne, insalubre, indécent)	- Développer un partenariat avec les opérateurs spécialisés (service logement de la commune, CCAS, agences immobilières, etc.) - Alimentation de l'observatoire nominatif de l'habitat	- ARS - CCAS - Commune
	- Accompagner le financement des travaux	- Raccourcir les délais d'instruction et de traitement des dossiers d'aides à l'amélioration de l'habitat	- CCAS - ADIL
	- Améliorer l'information des locataires et propriétaires du parc privé	- Mobiliser l'expertise et les ressources de l'ADIL et de l'Antenne de justice et du droit (PAD) - Diffuser l'information aux relais dans les quartiers et les immeubles (associations locales, syndics, mairies annexes, centres municipaux, etc.)	- ADIL - Antenne de justice et du Droit (PAD) - Associations - Conseils citoyens

c) Associer les habitants et usagers aux transformations urbaines

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Associer, informer et concerter les habitants sur les projets de renouvellement urbain	- Mettre en place des lieux de concertation et organiser des temps de concertation avec la population des quartiers	- Former les professionnels urbains et sociaux, identifier les projets permettant un travail collectif de programmation avec les habitants, acteurs locaux et usagers - Mobiliser les conseils citoyens - Offrir un cadre durable et cohérent, multi-acteurs, pour suivre dans le temps les propositions ainsi que leur prise en compte aux diverses phases des projets - Mobiliser les outils de communication	- ANRU - DEAL - Bailleurs
- Favoriser la participation active par l'éducation populaire	- Associer les écoles (élèves, enseignants, personnels d'animation etc.) aux transformations du quartier : visites de chantiers proposées aux classes, projets pédagogiques avec les élèves	- Mobiliser des ressources de l'Education nationale	- Education Nationale
- Permettre aux habitants de porter des projets de travaux pour l'amélioration de la vie quotidienne	- Réaliser de petits aménagements souhaités par les habitants pour l'amélioration de la vie quotidienne	- Mettre en place une démarche de gestion urbaine de proximité - Application de la clause d'insertion dans les projets des bailleurs	- MDE - Bailleurs sociaux
- Accompagnement des chantiers pour en réduire les nuisances	- Charte de communication sur les chantiers à étoffer pour une meilleure prise en compte de la diversité des structures locales relais (dont éducation	- Créer une charte de communication sur les chantiers, partagée entre maitrise d'œuvre, d'ouvrage et entreprises prestataires	- Chambres consulaires - Commune

	nationale)		
	- Conventions de chantier en lien avec la GUP groupes de suivi des nuisances tout au long du chantier	- Intégrer ces conventions systématiquement dans les conventions GUP - Mobiliser les services techniques de la Ville	- Commune

C. Intégrer les quartiers dans les réseaux de communication tamponnais et de la communauté d'agglomération

a) Améliorer les mobilités des habitants des quartiers

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Améliorer la connexion des quartiers avec le reste de la ville	- Faciliter les mobilités grâce aux transports en commun dans les quartiers	- Prioriser des renforts d'offres dans les quartiers et favoriser leur insertion dans la ville	- CASUD
	- Créer des pistes cyclables	- Aménager des pistes cyclables en lien avec le centre-ville - Mettre en place les préconisations du plan d'action pour les mobilités actives du vélo et de la marche	- Commune
- Améliorer la connaissance sur les déplacements et les freins à la mobilité dans les quartiers	- Réalisation d'études et enquêtes dans les quartiers,	- Mobiliser la CASUD (études)	- CASUD
- Accompagner l'apprentissage de la mobilité	- Renforcer les actions de prévention et sécurité routière	- Développer les interventions dans les écoles et les centres de loisirs (gendarmerie, Ligue contre la violence routière) - Développer l'apprentissage du déplacement en vélo	- Associations - Gendarmerie nationale
- Renforcer la qualité de service	- Améliorer la qualité de services aux stations de bus	- Améliorer la propreté, la sécurité et l'éclairage des stations et abri voyageurs - Travailler sur l'éclairage nocturne des stations de transports publics et de leurs abords	-

D. Transformer les représentations des quartiers et lutter contre leur stigmatisation

a) Améliorer le cadre de vie

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Améliorer la qualité de gestion et de services	- Clarifier le statut et la gestion des espaces au - regard de leurs usages existants ou futurs	- Identifier dans les projets de territoire, des sites devant faire l'objet d'une clarification de la gestion des espaces, en lien notamment avec les bailleurs sociaux et les copropriétés privées afin de favoriser l'amélioration du cadre de vie	- Bailleurs sociaux

	Garantir une qualité de gestion et de services équivalente au reste de la ville	- Identifier des sites nécessitant un renforcement des opérations de maintenance et de propreté, mise en place d'actions de sur-entretien et réactivité accrue aux signalements par les bailleurs sociaux et les directions de la ville en charge des espaces publics : - Fixer des objectifs dans le cadre des conventions d'objectifs et de moyens passées entre la Ville et les bailleurs sociaux - Mise en place d'enquêtes de satisfaction complémentaires par les bailleurs sociaux, amélioration du contrôle et du suivi de la qualité des marchés de prestation d'entretien et de maintenance par les bailleurs sociaux.	- Bailleurs sociaux
	- Sensibiliser et impliquer les habitants et usagers aux problématiques de gestion	- Poursuivre les actions de sensibilisation en pieds d'immeubles et développer des actions de médiation (recours aux partenaires associatifs, etc.) - Réaliser des actions impliquant les habitants et les locataires : actions citoyennes, chantiers éducatifs, aménagements participatifs avec budgets participatifs de la ville et des bailleurs - Améliorer les moyens d'expression des habitants et de traitement des signalements : boites à idées pour permettre aux usagers de soumettre observations et problèmes - Renforcer la concertation avec les habitants, les locataires, les amicales de locataires et la maîtrise d'usage (gardiens, prestataires, usagers) - Valoriser le rôle des gardiens d'immeubles	- Bailleurs sociaux
- Favoriser le mieux vivre ensemble	- Favoriser la convivialité dans les immeubles	- Renforcer les politiques de convivialité élaborées avec les associations de locataires, appui au développement d'associations de locataires, ciblage des immeubles fragiles pour une programmation annuelle de temps conviviaux permettant le développement de la solidarité et de la co-veillance - Soutien aux expérimentations favorisant le lien de voisinage - Rappel du règlement intérieur des immeubles (affichage d'un document simplifié et lisible) et règles du respect mutuel - Renforcer les actions de médiation mises en place par les bailleurs sociaux pour la régulation des conflits de voisinage	- Bailleurs sociaux
	- Renforcer les liens existants entre les bailleurs sociaux et les acteurs sociaux des territoires	- Engager un travail associant notamment les mairies, les bailleurs et les acteurs sociaux afin de favoriser les actions de prévention et de médiation permettant de favoriser le vivre ensemble et d'accompagner les habitants : acteurs	- Bailleurs sociaux

		associatifs, etc.	

b) Lutter contre l'évitement scolaire et favoriser la mixité

Objectifs opérationnels	*Action*	*Leviers*	*Partenaires*
- Faciliter l'articulation écoles / familles / quartiers et la mise en réseau	- Ouvrir l'école sur le quartier	- Inscrire les écoles et établissements scolaires dans les événements de la ville : accueil de manifestations, relais d'information, visites avec les classes, projets pédagogiques - Promouvoir l'ouverture des établissements aux quartiers : espaces pour les parents, rencontres avec les acteurs des quartiers, réunions parents/professeurs, créneaux associatifs dans les équipements sportifs scolaires, etc. - Rendre visible les projets réalisés par les élèves en créant des espaces visibles depuis l'espace public - Programmer dans les écoles des événements organisés par les acteurs du quartier et destinés aux familles (ex. spectacles pour enfants, contes, concerts...) et développer des projets éducatifs en lien avec les acteurs de la ville et du quartier (CAUE, associations, bailleurs, etc.) sur le temps scolaire - Généraliser le lien et les partenariats avec les associations œuvrant dans la prévention	- Education Nationale
	- Ouvrir l'université du Tampon sur les quartiers	- Programmer des événements organisés par les acteurs des quartiers et des étudiants destinés aux habitants (spectacles, expositions, concerts…) - Travailler en lien avec les associations étudiantes et le service culturel de l'université	- Université - Associations
	- Permettre l'accueil des parents dans l'école	- Créer dès que possible un espace dédié aux familles /parents à l'intérieur des établissements	- Education nationale
- Favoriser la mixité scolaire	- Lutter contre l'évitement des écoles et établissements	- Poursuivre et réaffirmer la prise en compte des enjeux de mixité sociale et scolaire dans l'élaboration de la carte scolaire - Soutenir les projets d'écoles, d'établissements et de réseaux d'éducation Prioritaire allant dans le sens de cette action	- Commune - Education nationale
	- Développer des projets valorisants dans les écoles et les collèges	- Favoriser le lien entre écoles et institutions culturelles ou scientifiques (théâtre, MJC, médiathèque, conservatoire, centre d'art, cité du Volcan, etc.) - Prioriser les écoles et établissements en quartiers politique de la Ville dans l'affectation des résidences d'artistes (programme DRAC OI) et des dispositifs	- Commune - DAC OI - Réunion des Musées régionaux

		de type classes découverte, etc. - Réaliser un schéma directeur de communication : visibilité des projets d'équipements et des projets des écoles et établissements - Valoriser et développer les expériences de jumelage réussies	
	- Améliorer les locaux des écoles et leurs abords (parvis, entrées, accès…)	- Réaliser des aménagements de sécurité préventionnelle aux abords des équipements scolaires pour prévenir et contraindre les usages facteurs d'insécurité	- Commune - Police municipale - CLSPD

c) Valoriser les quartiers

Objectifs opérationnels	***Action***	***Leviers***	***Partenaires***
- Faire connaitre les atouts des quartiers	- Faire connaître les transformations urbaines réalisées dans les quartiers	- Inscrire des quartiers et assurer leur mise en visibilité dans les grands événements ou équipements emblématiques tamponnais	- Commune
	- Favoriser l'expression de l'identité des quartiers	- Utiliser des espaces publics emblématiques pour valoriser les actions et projets portés par les habitants des quartiers - Recourir à des opérations portes ouvertes et d'autres leviers de valorisation des talents des quartiers - Accompagner le recueil et la valorisation de la mémoire des habitants et la connaissance de l'histoire des quartiers, et permettre leur diffusion au-delà des quartiers pour permettre leur appropriation par tous les habitants - Agir pour dépasser les frontières strictes des quartiers et notamment favoriser les échanges entre habitants, entre quartiers, entre instances locales, etc.	- Commune - Associations - Conseils citoyens
	- Accueillir dans les quartiers la programmation de temps événementiels	- Mobiliser des équipements des quartiers pour accueillir les expositions, débats, conférences, temps festifs inscrits dans la programmation des grands événements tamponnais (animation, culture, etc).	- Commune

ANNEXES

La contribution citoyenne

Le 27 mai 2015 a été organisé à la Médiathèque du Tampon un atelier participatif afin de donner la parole aux habitants des quartiers prioritaires pour élaborer une contribution citoyenne au contrat de ville tamponnais 2015-2020. Une seconde réunion s'est tenue avec les élus le mercredi 11 juin 2015 en mairie du Tampon, initiée par M. Jacquet HOARAU, adjoint au maire, délégué à la politique de la ville. Le maire du Tampon, M. André THIEN AH KOON, a tenu à ouvrir la seconde réunion et encourager les élus à s'exprimer librement.

Ces deux réunions se sont déroulées sur le même schéma. Après avoir brièvement expliqué aux participants en quoi consistait la politique de la ville et un contrat de ville, il a été demandé aux personnes présentes d'identifier les problèmes rencontrés dans leur quartier et d'évoquer des propositions prenant en compte la spécificité de chaque quartier.

Rapidement, il s'est avéré que si certains quartiers ont des spécificités propres, les problématiques rencontrées sont majoritairement communes. La discussion s'est donc déroulée à bâtons rompus tout en suivant une thématique.

Voici la synthèse de ces moments de rencontre, déclinée autour de différents thèmes :

EDUCATION ET JEUNESSE

Le souci principal des habitants des quartiers concernent les jeunes : regroupements nocturnes, consommation de toxiques, errance, comportements à risque sur les routes, y compris chez des enfants de moins de 10 ans.

Ils déplorent le développement des incivilités et la tolérance des forces de gendarmerie et de la police municipale. A titre d'exemple, les passages à contre-sens des jeunes à vélo en centre-ville sur les trottoirs, l'absence de respect des règles de sécurité routière à la Chatoire et aux Araucarias (vélo, skate).

Les habitants des quartiers plaident pour une remise sur pied des dispositifs d'aide aux devoirs à l'intérieur et à l'extérieur des établissements scolaires, avec le concours éventuel d'associations. La lutte contre la déscolarisation et l'évitement scolaire sont des enjeux primordiaux pour les quartiers. Le chômage des jeunes découle aussi de ce manque d'accompagnement, de parcours scolaires et de formations, d'enseignement adaptés.

Les enjeux d'éducation dépassent le cadre strict de l'école et concernent plus largement l'offre de formations, d'activités culturelles, sportives. Les habitants déplorent le manque d'offre permettant d'encadrer les jeunes enfants et jeunes adultes, favorisant ainsi l'errance et les comportements à risque, donnant une mauvaise image de leur quartier et renforçant le sentiment d'insécurité.

Il est également constaté la démission des parents. Les difficultés liées aux jeunes sont aussi celles des parents qui peinent à suivre la scolarité des enfants, à comprendre l'institution scolaire, à proposer et imposer des activités à leurs enfants. Il faut favoriser des actions d'aide à la parentalité, d'accompagnement et de soutien des parents dans leur rôle.

Les habitants souhaiteraient être informés sur le secteur associatif de leur quartier, les activités qu'elles proposent.

D'une manière générale, les participants regrettent le manque de « lieux de vie » et de rencontres et d'offres en matières culturelle, sportive et de loisirs, la suppression d'activités ou le manque d'informations sur celles-ci. Certains proposent la création de kiosques dédiés au regroupement de jeunes, évitant ainsi le squat des aires de jeux et des arrêts d'autobus.

Il est apparu essentiel également d'aller vers les jeunes pour connaître leurs besoins. Il est important de développer une offre adaptée aux jeunes publics, avec des moments conviviaux portés par des acteurs non institutionnels (associations), avec un encadrement. Les « séjours » proposés aux jeunes dans le cadre des opérations Ville vie vacances sont perçus comme des moments structurants dans les parcours des jeunes.

En matière d'activités à destination des enfants, il est proposé de créer de nouveaux gymnases ou de lieux d'accueil pour la pratique de la gymnastique avec agrès. Les infrastructures actuelles sont en effet insuffisantes (manque de créneaux horaires) amenant les familles à se déplacer sur Saint-Pierre. Les jardins d'enfants doivent être sécurisés, modernisés. Des parcours ludiques, à thème doivent être proposés. Afin de sensibiliser les enfants et les jeunes à la sécurité routière, il est préconisé la création d'un centre communal de sécurité routière.

En matière de citoyenneté, de transmission des valeurs républicaines et de devoir de mémoire, il est proposé, pour les fêtes commémoratives - 11 novembre, 8 mai, - d'organiser les cérémonies en dehors des jours fériés avec les écoles, en lien avec les parents. Des activités civiques doivent être mises en place à destination des enfants et des jeunes.

On constate une différence des besoins en fonction des classes d'âge :

- Pour les enfants : il faut plus de loisirs en dehors de l'école, plus de structures d'accueil extra scolaires, plus d'aide aux devoirs, développer et sécuriser les jardins d'enfants, mettre en place des infrastructures conformes (sols) et rénover celles existantes y compris dans les écoles et mettre en place des actions en faveur de la transmission des valeurs républicaines ;
- Pour les jeunes (adolescents et jeunes adultes), il faudrait développer les activités occupationnelles sportives, éducatives, de rencontre. Il faut créer des lieux pour les accueillir, proposant des activités dans un cadre sécurisé (loisirs/culture, accompagnement vers l'emploi, le permis de conduire, le logement …), des lieux ouverts en soirée, pas forcément avec des animateurs. Il faut aussi innover pour les accueillir différemment et faire qu'ils participent à la définition du projet.

EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE

Les habitants des quartiers font état du taux de chômage important chez les jeunes ainsi que les jeunes seniors. Il est constaté que les dispositifs d'aide à l'emploi (contrats aidés) privilégient les 16-25 ans. Les 26 - 50 ans ne disposent pas de dispositifs de retour d'aide à l'emploi, ils sont exclus et délaissés par la société.

Les projets des bailleurs d'amélioration de l'habitat social et les projets de réhabilitation urbaine sont désignés comme autant de portes d'entrée pour l'emploi des habitants des quartiers (travaux de peinture, d'entretien, métiers de l'environnement, etc.). Les participants y voient une occasion d'investissement local, d'insertion professionnelle, notamment pour les jeunes.

Ce sont souvent les « jeunes » qui sont évoqués dans la recherche d'emploi. Plusieurs pistes sont évoquées : le développement des jardins collectifs, la mise en place de chantiers d'insertion avec les bailleurs (ACI), augmenter les contrats aidés des associations, créer des animateurs de quartier, mettre en place des agents de médiation de nuit dans les quartiers. Les habitants souhaitent un soutien de l'Etat, notamment dans la prise en charge financière des recrutements.

Il est constaté également que les jeunes titulaires de qualifications (ex : BAFA) ne trouvent pas à s'employer sur la commune. Il est souhaité la mise en place d'activités à destination des jeunes enfants pour favoriser leur embauche sur la commune. Par ailleurs, il est proposé de mettre en place des actions de découverte des métiers (ex : forum des métiers de l'uniforme) et des job dating.

Au-delà de ces possibilités, il s'agit plus généralement de créer de l'économie dans le quartier, de développer l'emploi marchand, d'aider les personnes à créer leurs propres emplois, ou d'aider les personnes à valoriser leurs compétences. Il convient de valoriser l'initiative économique des habitants des quartiers et de mettre en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement. Il est cependant souligné que les tentatives d'implantation de commerce de proximité sont souvent vouées à l'échec à cause des grandes surfaces.

D'une manière générale, les personnes sans emploi sont isolées. Les participants constatent également que beaucoup de jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle Emploi, par manque d'information, par manque de formation, par manque d'accompagnement mais aussi parce qu'ils y sont mal renseignés quand ils s'y rendent. Les jeunes porteurs d'un bracelet électronique sont discriminés. Il est préconisé que la Mission locale et Pôle Emploi aillent à la rencontre de la population, dans les quartiers.

Ils souhaitent davantage de formation et plus diversifiées (informatique, métiers de l'environnement) et la création de centres de formation (métiers de l'environnement), de prévention, et la remise sur pied des Guichets Jeunes.

FAIRE FACE A LA PRECARITE

Dans les quartiers, les participants perçoivent la précarité des habitants de leur quartier : présence de sans domicile fixe, mineurs pour certains … Au regard de ces populations, il est nécessaire de créer des structures d'hébergement. D'autres catégories de population sont en difficulté, isolées et connaissent un accès aux soins et aux droits difficiles : familles mahoraises, personnes âgées, etc.

Les associations sont perçues comme des lieux d'aide et de rencontres sur un très grand nombre de thématiques : insertion, jeunesse, soutien scolaire, échanges culturels, personnes âgées… Les participants notent l'existence de certaines associations ou des centres de regroupement associatif telle la Maison de la Famille à la Chatoire, mais déplorent ne pas être informés sur leur localisation et leurs activités. Ils souhaitent la pérennisation dans le temps de l'action de l'ARVEL à la Chatoire sur le repérage et l'insertion des publics difficiles et l'agrandissement de la Maison de la Famille.

Les procédures administratives sont lourdes, compliquées (aides sociales, retraite, mutuelle, etc.). Les personnes pouvant prétendre aux droits sont confrontés à des formulaires complexes, des administrations en manque de moyens et pas toujours à même de les accompagner dans le cheminement administratif. Ils sont par ailleurs mal informés sur leurs droits et la localisation des services publics. Le public défavorisé socialement est souvent défavorisé culturellement : illettrisme, accès à la langue (créole/français/langue mahoraise).

Les participants listent une série d'orientations et d'actions visant à rapprocher les habitants des services publics pour un meilleur accès aux droits. Ils ont ainsi listé une série d'orientations et d'actions :

- amélioration de l'accueil des services publics : Trésor public : flexibilité des horaires, renforcement des effectifs ; 2ème Poste en centre-ville
- installation d'un scanner 24/24 à la Clinique Durieux
- regrouper les professionnels de santé et les répertorier
- organiser une permanence de garde des médecins week-end et jours fériés pour la délivrance des certificats de décès notamment
- mise en place d'une permanence médicale à Trois-Mares sur le modèle de celle existant au centre-ville
- organiser une permanence de garde des pharmacies week-end et jours fériés pour la délivrance des médicaments
- créer une chapelle ardente à Trois-Mares

- créer un plan des services publics existant sur la commune et dans les quartiers

L'accès à l'information doit être amélioré. Le tout numérique, le tout internet n'est pas envisageable pour un public souvent bénéficiaire de minimas sociaux. Les participants préconisent la publication d'un journal municipal qui permettait un égal accès de l'information à tous, et d'équiper les services publics de postes informatiques en libre accès

De manière générale, il est souhaité de rapprocher les services des citoyens : Maison de quartier, mairie annexe, écrivain public …

Le vieillissement et l'absence de modernité des services publics municipaux sont relevés (ex : peindre et moderniser la mairie du centre-ville).

Les participants sont préoccupés par le manque de structures, d'activités et d'animations destinées aux personnes âgées. Il manque des associations de 3ème jeunesse, des lieux pour se divertir et se rencontrer. Ils proposent la mise en place d'activités telles que le chant, la broderie, la couture et souhaiteraient être informés de l'existence de telles activités dans leur quartier. Ils préconisent également la mise en place de petits bus pour favoriser les activités et faciliter le déplacement des personnes âgées à travers la ville, vers le centre-ville.

Les habitants ressentent la nécessité d'améliorer la prise en charge des personnes âgées malades et dépendantes. Ils sont favorables à la création de « crèche » pour personnes âgées, de structures d'accueil médicalisées (sur le modèle de l'ancien Foyer Béthanie) et spécialisées dans la maladie d'Alzheimer.

Les participants demandent également la mise en place d'actions de prévention en matière de santé (promotion du sport, ateliers santé, lutte contre le diabète, le surpoids, etc.). Ils préconisent également la mise en place d'un centre de désintoxication (contre la toxicomanie, l'alcoolisme et dépendance aux médicaments etc.), la mise en place de structures pour les aidants familiaux.

LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics, lieux de rencontres et de convivialité, sont insuffisants : manque de place, parcs, jardins... Lorsqu'ils existent, ils sont insuffisamment entretenus (trottoirs, toilettes publiques, jardins d'enfants, …) et victimes d'incivilités (déjections, détritus, graffiti, bris de verre, préservatifs usagés …). L'absence d'entretien rend les lieux insécurisants, sentiment renforcé par le regroupement de bandes, le spectacle de bagarres, d'agressions et l'éclairage public insuffisant dans les rues, aux arrêts de bus. Le parc Jean de Cambiaire est délaissé par les familles notamment en raison de ce sentiment d'insécurité.

Les attentes de la population vont dans le sens d'une amélioration et de la valorisation de leur cadre de vie : activités, équipements, propreté, espaces verts, installation de mobilier urbain (bancs), éclairage public.

Les participants en appellent à un meilleur déploiement des forces de gendarmerie et de police municipale, et un renforcement de leurs moyens et de leurs effectifs.

Il est demandé une plus grande prise en compte du handicap dans les aménagements urbains, et la mise en place de dispositions pour faciliter le déplacement des personnes porteuses de handicap : signalétique et mobilier urbain, places de parkings, trottoirs, marquage au sol, etc. Il est nécessaire de mettre aux normes les établissements recevant du public pour faciliter l'accessibilité aux services de ces personnes (ex : ascenseur à la mairie annexe de Trois-Mares).

Il est observé l'effacement des lignes de marquage sur les réseaux routiers. Les peintures employées ne sont pas adaptées aux normes de sécurité entraînant glissades et accidents des piétons, cyclistes et

motocyclistes, manque de respect des règles de sécurité routière. Les habitants demandent qu'il y soit remédié.

En matière d'environnement, il est préconisé la mise en place d'actions de sensibilisation auprès des jeunes afin de les rendre acteurs en matière de protection de l'environnement.

Le développement des jardins collectifs est souhaité. En parallèle, il doit être mis en place un dispositif adapté de dépôt des déchets verts.

LES EQUIPEMENTS DE PROXIMITE ET L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

Les quartiers sont dotés d'équipements sportifs : plateaux noirs, stades, gymnases etc. Certains en libre accès, tels les plateaux noirs, sont peu utilisés par les jeunes des quartiers par respect d'un site entretenu mais aussi par méconnaissance des règles de pratiques sportives. Les participants associatifs ont fait part de la demande des jeunes à être formés pour pratiquer.

Les participants demandent la création de parcours de santé dans les quartiers, lieux de rencontres, de convivialité et de pratique sportive.

L'animation des quartiers est très inégale, voire inexistante en particulier les week-ends. Il manque des informations sur les lieux culturels et récréatifs. L'atelier a révélé que les associations et les activités proposées sont souvent méconnues des habitants des quartiers. Les associations ont soulevé le problème de la communication sur leurs activités et de la difficulté de capter le public du quartier dans lesquelles elles sont implantées, les contraignant à « recruter » dans d'autres quartiers pour la réalisation de leurs actions. La distribution de flyers dans les boîtes aux lettres ne donne aucun résultat, ceux-ci étant souvent confondus avec la publicité commerciale abondante, et jetée sans être lue.

Les habitants des quartiers ne vont pas spontanément sur le site internet de la mairie pour rechercher les informations sur les animations culturelles et sportives accessibles dans leur quartier pour des raisons d'accessibilité à internet. Le site doit être tenu à jour. Il est suggéré la mise en place un wifi gratuit (hot spot) afin de favoriser l'accès aux informations.

Il est proposé aux associations de faire remonter les informations aux délégués de quartiers qui se chargeraient d'informer les habitants des quartiers dont ils sont responsables. La création d'un journal associatif ou d'un annuaire des associations est également suggérée.

LES COMMERCES

L'offre commerciale est inégalement répartie. La zone commerçante principale se situe au centre-ville. Les quartiers de la Chatoire et de Trois-Mares sont dotés de commerces de proximité et de grandes surfaces. Le quartier des Araucarias est insuffisamment pourvu de commerce. Il y avait une boulangerie qui faisait aussi office de débits de boissons avec tous ses inconvénients (regroupement de personnes sous effet).

Les participants ont essentiellement évoqué la problématique du centre-ville : sentiment d'insécurité des commerçants amenant à fermer dès 17H30, horaires des transports publics inadaptés, éclairage public insuffisant, rue principale vieillotte (façades dégradées), absence de mobilier urbain, Parc Jean de Cambiaire non intégré à la ville et non sécurisé, parkings mal indiqués. Les devantures sont taguées. Le centre-ville ne donne pas une image favorable à l'investissement économique, y compris dans les autres quartiers de la ville.

Il est souhaité une ouverture plus tardive des commerces du centre-ville afin de créer une dynamique et une animation.

Les commerçants relèvent que les jours de ramassage des cartons de livraison sont inadaptés à leurs besoins. Il est préconisé la mise en place de bacs plus grands.

Pour ce qui concerne le sentiment d'insécurité, la mise en place d'un système de vidéo-protection en centre-ville et son extension vers les autres quartiers est souhaitée, ainsi qu'un renforcement des rondes de gendarmerie et de police municipale, et de leurs effectifs.

La problématique de l'emploi n'est jamais lointaine de celle de l'économie. L'activité économique des quartiers doit être dynamisée. Des actions doivent être menées en vue du développement et le soutien aux commerces de proximité. L'installation d'entreprises doit être soutenue. Les métiers de l'artisanat doivent être développés et favorisés par la création d'ateliers d'artisanat par exemple. Il doit être demandé aux constructeurs des immeubles de prévoir des locaux commerciaux en bas d'immeubles (avec des loyers adaptés).

Les habitants souhaiteraient que les commerçants de Trois-Mares soient associés aux animations commerciales régulièrement organisées en centre-ville. Il pourrait être mis en place un marché forain ou couvert.

LOGEMENTS

Les participants relèvent que les conditions de logement ne sont pas toujours correctes : patrimoine dégradé, saleté, squats de parties communes. Il y a peu de relais locaux (manque de gardien, peu de réactivité…) pour les problèmes du quotidien. Il manque des espaces de concertation avec les bailleurs, entre locataires.

Les logements sociaux sont mal conçus, inadaptés, se dégradent rapidement (« vite faits et mal faits »), pas toujours accessibles aux personnes porteuses de handicap. Ceci amplifie le sentiment de délaissement des habitants de ces quartiers.

Les bailleurs sociaux doivent surveiller le déroulement des travaux des résidences pour éviter les défauts de construction. Certains habitants observent que les consignes d'entretien des appartements ne sont pas respectées contribuant ainsi aux dégradations et délabrements rapides. Il convient de travailler sur le respect des règles de vie en habitat collectif.

Il est relevé l'absence de mixité sociale. Lorsqu'un locataire se plaint de la dégradation de son logement, il est réorienté vers un logement plus correct. L'appartement devenu libre est loué à des familles mahoraises, des personnes à problèmes, des personnes sorties de prison, etc. On assiste à un phénomène de ghettoïsation des populations les moins intégrées culturellement, socialement et économiquement. Cette volonté explicite chez certains bailleurs dans l'attribution des logements sociaux nuit à l'image des quartiers et amplifie le sentiment d'insécurité.

Les procédures d'attributions de logements sociaux doivent être révisées au bénéfice des tamponnais. En effet, il a été remarqué que les commissions privilégient les personnes extérieures à la commune au détriment de familles tamponnaises défavorisées.

Les procédures d'amélioration de l'habitat sont inadaptées. Les délais d'instruction et de traitement sont beaucoup trop longs, en particulier quand les demandes sont faites par des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap : « 3 ans d'attente pour un contrôle + 2 ans d'attente pour la réalisation des travaux).

ACCESSIBILITE DES QUARTIERS

Il est relevé que si les quartiers sont desservis par des bus, les arrêts de bus ne sont pas indiqués. Il n'y a pas d'horaires de passage.

Les abribus sont mal éclairés la nuit, squattés également en journée, amenant les femmes notamment à préférer s'avancer à pieds plutôt qu'attendre dans un espace jugé dangereux. Ils doivent être rénovés et équipés.

Les participants notent l'absence d'entretien des trottoirs ou leur inexistence dans certaines rues rendant dangereuse la circulation piétonne. Certains axes, peuplés, doivent être pourvus de ralentisseurs. La signalétique doit être améliorée de manière générale sur l'ensemble du réseau urbain.

Pour ce qui concerne le ramassage scolaire, les participants notent l'absence d'abribus pour les enfants. Il est demandé un renforcement du ramassage scolaire (et le respect des horaires de ramassage)

Il a été relevé également le manque de civisme des automobilistes se garant sur des trottoirs, empêchant la libre circulation des piétons, en particulier à proximité des établissements scolaires. Les infractions ne sont pas sanctionnées par la gendarmerie et la police municipale. Il est demandé l'installation de plots, et une verbalisation de ces infractions qui nuisent à la fluidité de la circulation, et rendent dangereux l'accès aux écoles.

La création de pistes cyclables est souhaitée. Elles devraient faciliter les déplacements, la mobilité dans la ville et permettre la diminution des incivilités des jeunes notamment quand ils circulent sur les espaces dévolus aux piétons. Il est souhaité également la mise en place de couloirs de bus.

LE DEVELOPPEMENT URBAIN

L'enjeu dans le développement urbain est de privilégier les désirs et les besoins des habitants pour qu'ils s'approprient et fassent vivre leur quartier. L'exemple souvent cité est la création d'un terrain multi-sports et jeux ouvert à toutes les générations aux Araucarias sur un terrain vague appartenant à la SIDR.

Certains participants évoquent l'image négative du quartier de la Chatoire. Cette mauvaise réputation est en décalage avec la réalité vécue par les habitants. Elle est cependant renforcée par le visuel quand on traverse ce quartier : absence de centralité, regroupement visible de jeunes autour d'un débit de boissons (Résidence Bellevue) et du tulipier du Gabon, rendant invisibles les services situés à proximité.

PARTICIPATION DES HABITANTS ET DEMOCRATIE LOCALE

Les habitants des quartiers ne sont pas informés de ce qui se passe dans la commune et dans leur quartier. Le site internet de la commune n'est pas l'outil privilégié pour se renseigner. Les prospectus d'information délivrés par les délégués de quartier sont mêlés aux prospectus publicitaires et jetés à la poubelle. En termes de communication, il apparait important de diversifier les supports (panneaux d'affichage, mobilier urbain, journal), avec un mode de mobilisation adapté aux populations ciblées. Par exemple, pour des actions destinées aux jeunes, aux enfants, impliquer les parents dans la distribution de prospectus d'information sur des activités.

Il a été soulevé la difficulté de mobiliser les citoyens. Sans stabilité au niveau de l'emploi, sans stabilité de vie, il est difficile de s'impliquer dans une action citoyenne. Outre le manque d'envie, il y a l'absence de contrepartie. Les associations présentes constatent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des bénévoles.

Il faut créer des temps d'échange entre habitants d'un quartier, favoriser les rencontres par des animations (fête des voisins, fête de quartier, …).

Les habitants souhaitent non seulement être informés, mais également être impliqués dans les projets concernant leur quartier. Il faut faire en sorte qu'ils puissent être associés à la prise de décision, et soient porteurs de propositions. Cela permettrait une plus grande implication citoyenne.

La création d'un conseil citoyen dans chaque quartier est accueillie très favorablement, s'il constitue un véritable lieu de participation des habitants.

EN CONCLUSION

Même si elle n'a pas réuni autant de personnes que souhaité, la réunion des habitants des quatre quartiers prioritaires du Tampon a constitué un véritable moment d'échange et d'expression d'autant que la prise de parole était facilitée et encouragée.

Plusieurs participants ont manifesté le souhait d'installer une régularité de ces rencontres. La réunion a été perçue comme conviviale et constructive.

La rencontre avec les élus a été extrêmement fructueuse et a permis d'enrichir considérablement la contribution des habitants en termes de constats et de propositions. L'attente de bénéfices de la mise en place des propositions du contrat de ville a été vivement ressentie.

Intervention des partenaires au contrat de ville

I. CONTRIBUTION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LA NOUVELLE POLITIQUE DE LA VILLE 2014-2020

De par ses compétences et son expertise en matière d'action sociale et d'insertion et son organisation territorialisée, le Conseil Départemental constitue un des partenaires privilégiés de l'Etat et des communes dans la mise en œuvre des nouveaux contrats de ville.

Il sera représenté au niveau central par la Direction Générale Adjointe Pôle Territorial.

Au niveau opérationnel les acteurs mobilisés sont les équipes sociales, médico-sociales et les professionnels de l'insertion sous l'autorité des directions de territoire Nord, Sud, Est et Ouest.

Au-delà de l'engagement quotidien des professionnels, en faveur et avec les habitants, en particulier ceux des quartiers prioritaires, cette implication répond au souci de la collectivité départementale de mutualiser les ressources et de conforter la complémentarité des compétences pour une meilleure efficacité et efficience de son action.

Les équipes de terrain ont été étroitement associées à l'élaboration du diagnostic des quartiers prioritaires et au choix des priorités d'orientations et d'actions. Elles participeront aux côtés des autres partenaires à la mise en œuvre des actions et à leur évaluation.

Le Conseil Départemental apporte donc une contribution en ressources humaines par l'implication des équipes de terrain dans les instances de travail de la politique de la ville (comités de pilotage, comités techniques, groupe de travail, diagnostics, évaluation…), la mise en place d'actions individuelles et collectives. Les dispositifs de droit commun qui accompagnent la construction des parcours d'insertion des individus et des familles et alimentent la cohésion sociale pourront être mobilisés en tant que de besoin. Cette participation sera valorisée et évaluée financièrement annuellement.

Le Conseil départemental apporte également une contribution par la mobilisation de ses dispositifs de droit commun et facultatifs en faveur des publics des territoires prioritaires. Les montants afférents seront consolidés à posteriori.

Actions, dispositifs de droit commun et facultatifs du Conseil Départemental en faveur des familles, des jeunes, des personnes vulnérables, des bénéficiaires du RSA
Actions individuelles : accès aux droits, aide éducative, aide à la relation familiale, accompagnement des individus et des familles vers l'autonomie et l'insertion, accompagnement en faveur des jeunes, soutien scolaire, accès au logement, amélioration habitat, aide alimentaire, prévention des ruptures de ressources, l'accès aux soins…
Dispositifs de droit commun : FSL maintien et accès dans le logement, ASLL, FDAJ, APA, Aide-ménagère, Aides à domicile, secours d'urgence, allocation mensuelle, MASP, RSA, mesures de protection de l'enfance ,Interventions au titre de la PCH, ACTP, Aide sociale à l'hébergement.
Actions collectives , exemples de thématique**s :** accès aux droits, accompagnement budgétaire, soutien à la scolarité, accompagnement à la parentalité, prévention des mauvais traitements à enfants, prévention des maltraitances des personnes vulnérables , accompagnement à l'insertion des jeunes mères, prévention des violences , renforcement des liens intergénérationnels, prévention des addictions, éducation à la santé…
Dispositifs facultatifs : aide-ménagère, aide aux étudiants, accompagnement des malades en cas de transfert sanitaire, chèque santé, pass loisir, pass transport, aide financière à l'insertion, chèque marmaille, …

De plus, des actions spécifiques en faveur de l'Insertion des jeunes et des publics en difficulté sont mises en œuvre par le Conseil Départemental et toucheront aussi le public des quartiers prioritaires.

Notamment :

- **Le plan 4 000 jeunes** :

Il contribue à la mise en place de parcours d'insertion pour des jeunes éloignés de l'emploi en faisant bénéficier leur faisant bénéficier à la fois d'un référent unique parmi les professionnels de l'Insertion de la collectivité mais aussi du « parrainage » d'un membre de la société civile.

- **Les actions d'aides à la création d'entreprise**
- Les actions de **mobilité professionnelle** :

Où, il s'agit d'accompagner les jeunes vers une insertion professionnelle au-delà des frontières du territoire.

- **L'Académie des Dalons** :

Ce dispositif présente la particularité de décomposer le parcours d'accompagnement en deux phases :

1- Une phase d'internat permettant la remobilisation et la dynamisation des jeunes.
2- Une phase professionnalisant grâce à l'activation de services civiques.

Ces actions bénéficiant des cofinancements européens (Fonds social et Initiative pour l'emploi des jeunes), le Conseil départemental s'engage à transmettre les statistiques concernant les jeunes issus des quartiers prioritaires.

II. CONTRIBUTION DE LA REGION REUNION

Le projet du contrat de plan État-Région pour la période 2015-2020 prévoit qu'un protocole additionnel concernant la politique de la ville soit annexé au contrat de plan définitif. Ce document a pour objectif d'identifier les différentes mesures qui contribuent et participent à la bonne réalisation de chacun des 13 contrats de ville en cours de finalisation. Une fiche descriptive de chacun d'entre eux sera annexée à ce protocole additionnel au fur et à mesure de leur signature.

Il est notamment question pour la Région d'intervenir sur la restructuration des quartiers sensibles en terme d'équipements de proximité. En effet, dans le cadre de la structuration des quartiers prioritaires, les équipements et aménagements de proximité sont des éléments importants de la revitalisation, de la cohésion sociale. Leur création ou leur réaménagement est l'occasion de créer les conditions de chantiers écoles prioritairement destinés aux habitants des quartiers prioritaires.

Les opérations soutenues s'inscrivent dans la mise en œuvre de l'OT 9 du FEDER 2014-2020. La fiche action relève de la démarche relative aux ITI et doivent contribuer à l'accomplissement des objectifs spécifiques des axes prioritaires du programme et s'inscrire dans une stratégie urbaine intégrée.

III. CONTRIBUTION DE LA CASUD

L'EPCI s'engage à assurer la solidarité intercommunale en renforçant le processus de péréquation au sein du territoire conformément à l'article 12 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale.

Les champs de compétence de la CASud en matière d'insertion, d'emploi et de prévention de la délinquance avec la gestion des mesures Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) notamment, positionnent particulièrement la CASud sur le contrat de ville au niveau du pilier développement de l'activité économique et de l'emploi.

La CASud inscrit sa politique de l'emploi et de l'insertion dans une démarche partenariale avec les autres financeurs. Il s'agit d'une restructuration de cette politique afin d'y intégrer une dimension plus économique, elle s'articule autour de plusieurs objectifs :

- proposer une offre de service globale aux entreprises répondant à leurs besoins en compétences
- proposer un accompagnement renforcé aux personnes en parcours d'insertion professionnelle et exclues des dispositifs de droit commun
- structurer une offre d'accompagnement innovante en direction de la jeunesse
- favoriser l'articulation des dispositifs en faveur de l'emploi et participer activement à l'animation des politiques locales de l'emploi.

Le volet déplacement avec les travaux du PDU, ainsi que les travaux en cours sur l'habitat dans le cadre du PLH conduisent la CASud à apporter sa contribution aux questions d'amélioration du cadre de vie et de gestion urbaine de proximité de ces quartiers.

Une partie du programme FEDER (2014-2020) relevant de l'autorité de gestion Région intitulée Investissement Territorial Intégré (ITI) concerne des investissements relatifs aux quartiers de la politique de la ville, ce programme se gère au niveau des EPCI, la CASud est donc concernée et coordonnera cette mesure européenne en direction des projets d'investissements éligibles.

IV. CONTRIBUTION DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville, et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville du Tampon.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le **logement social**, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1. En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville

La mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de 3 axes :

- L'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires
- Le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi
- Les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise, …).

2. En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville

La mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- Les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques …)
- Les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources …)
- Les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations, …)

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipements urbains des quartiers :

- Construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative …), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- Opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux, …)

3. En ce qui concerne le volet logement

L'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, établissements publics, …) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

V. L'INTERVENTION DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Le cadre réglementaire

La Convention d'objectifs et de gestion liant la Branche Famille et l'État pour la période 2013/2017 énonce les ambitions et les principaux axes d'interventions des CAF(s) ;

Le contrat pluriannuel de gestion et d'objectifs (CPOG) 2013-2017 conclu entre la CNAF et la CAF de la Réunion décline les objectifs retenus pour le Département de la Réunion ;

La convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2013/2015 signée entre la Ministre des affaires sociales et de la Santé, ses ministres délégués et le Ministre délégué à la Ville énonce, l'engagement de territorialisation et de participation de la CAF à la réforme de la politique de la ville.

Une circulaire de la Caisse Nationale des Allocations Familiales relative à la politique de la ville précise la déclinaison opérationnelle de cette participation.

Objectifs et méthodologies partagés entre les politiques sectorielles menées par la CAF et la politique de la ville.

Au regard des 4 piliers de : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain, développement de l'activité économique et de l'emploi, valeurs de la République et de la citoyenneté, la politique de la ville poursuit des objectifs partagés par la CAF.

D'une part, les territoires et publics qu'elle vise recoupent ceux définis comme prioritaires. Il s'agit plus particulièrement des jeunes et des publics fragiles, parmi lesquels les femmes en situation de monoparentalité.

D'autre part, la mise en œuvre des contrats de ville s'appuie sur des méthodologies éprouvées et valorisées par la CAF ; tel est notamment le cas du schéma départemental de services aux familles (SDSF), lequel a vocation à contribuer à la définition et à la réalisation des projets des contrats de ville, et des conventions territoriales globales (CTG), cosignés avec la CAF-R.

Les dispositifs et les actions pour la mise en œuvre des contrats de ville.

Par une combinaison d'interventions – prestations en espèces et services aux familles, la CAF apporte des réponses globales et adaptées à la diversité des situations et des besoins des allocataires, et notamment les publics les plus fragiles.

Ainsi, l'offre de service à destination des habitants des quartiers de la politique de la ville relève tant de dispositifs de droit commun que de leviers spécifiques visant le rééquilibrage entre les territoires afin de :

- favoriser l'accès aux droits et lutter contre le non recours aux droits avec la mise en place notamment des « RDV des droits » ;
- réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil du jeune enfant (développement des modes d'accueil collectif pour les 0-3 ans, d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants) ; financement d'actions émargeant sur le fonds de rééquilibrage territorial ;
- réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité par la gestion conjointe avec l'État et le financement des dispositifs de droit commun (REAAP, CLAS, Médiation Familiale) mais également par le renforcement de la pré scolarisation des enfants de moins de 3 ans (développement de classes passerelles), par l'accompagnement des familles vulnérables ainsi que l'éveil et la socialisation des enfants (développement des lieux d'accueils enfants parents – LAEP-), par la gestion

du dispositif de garantie des impayés de pension alimentaire (GIPA) ; ces dispositifs étant dûment mobilisés dans le cadre par exemple des programmes de réussite éducative (PRE)

- réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil du jeune enfant avec l'aide au départ en vacances des enfants et des familles ;
- renforcer la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale en facilitant l'intégration des familles et des jeunes de 12 à 18 ans dans la vie collective et citoyenne (financement des centres sociaux, des espaces de vie sociale, financement des actions développées par les adolescents) ainsi que les aides au financement du Brevet d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA).
- améliorer la vie quotidienne des habitants, en contribuant à la lutte contre les logements non-décents et indignes, et à la prévention des expulsions locatives ;
- Soutenir les projets de remobilisation vers la formation et l'accès à l'emploi des familles monoparentales avec enfants,
- Favoriser l'exercice de la citoyenneté et développer la participation citoyenne notamment dans les actions de soutien à la fonction parentale.

Modalités de partenariat

Les équipes de la CAF sont mobilisées à différents niveaux :

- Au niveau opérationnel : les équipes sociales sous l'autorité des Responsables d'Antennes et des responsables adjointes sociales Nord-Est, Sud, et Ouest sont impliquées dans les instances de travail de la politique de la ville (comités de pilotage, comités techniques, groupe de travail, diagnostics, évaluation…). Les équipes de terrain ont été étroitement associées au choix des priorités d'orientations et d'actions. Elles participeront aux côtés des autres partenaires à la mise en place d'actions individuelles et collectives et à leur évaluation.

Outre les modalités de partenariat et d'articulation entre les dispositifs de la CAF et ceux de la politique de la ville, la CAF propose de mettre à disposition des données :

- **à l'étape de diagnostic** en vue de compléter le portrait des territoires de la politique de la ville selon le planning ci-après :
    - les données existantes pour la signature des contrats de ville,
    - les données spécifiques territorialisées permettant d'éclairer le plan d'actions 2016 – 2020, courant deuxième semestre 2015.
- **à l'étape de bilan**, les tableaux de données actualisées et la liste des indicateurs de suivi des actions CAF-R inscrites au contrat de ville, en appui au bilan intermédiaire prévu fin 2017 et correspondant pour la CAF-R à l'échéance de la COG 2013 2017 ;

Une convention régionale, en cours de signature, énonce les objectifs des politiques menées par la CAF-Réunion en lien avec la politique de la ville, les dispositifs et les moyens mis en œuvre, et les modalités de travail et de collaboration.

VI. LA DIMENSION EUROPEENNE DU CONTRAT DE VILLE

Plusieurs éléments concourent à la construction de la dimension européenne du contrat de ville, à savoir :

1. L'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne approuvé le 8 août 2014

Cet accord prévoit que *« 10% de l'enveloppe FEDER FSE gérée par les autorités de gestion régionales ont vocation à soutenir en priorité la politique de la ville, en particulier dans le cadre des stratégies urbaines intégrées. »*

2. Onze objectifs thématiques dont 3 majoritairement concernés par la politique de la ville

OT 8 : Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre

OT 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté

OT 10 : Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie

3. 3 conventions cadres entre le ministère délégué à la ville et les associations d'élus

1 :	Associations des Régions de France (ARF)	13 02 13
2 :	Association des Communautés de France (AdCF)	27 05 13
3	Association des Départements de France (ADF)	11 10 13

4. Des acteurs concernés

- Dans le cadre de l'article 7 du règlement FEDER et de l'élaboration d'un projet urbain intégré durable : le Conseil Régional
- Hors article 7 : le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la DIECCTE

5. Une mise en œuvre de l'article 7 du règlement FEDER au travers de 2 axes :

- Un axe urbain
- La démarche des investissements territoriaux intégrés

6. Au-delà de l'article 7 du FEDER, le FSE

Il vise à soutenir l'emploi, la formation professionnelle, l'inclusion sociale et la lutte contre le décrochage scolaire au travers de 3 axes prioritaires :

- Axe prioritaire 1 : Accompagner vers l'emploi les demandeurs d'emploi et les inactifs, soutenir les mobilités professionnelles et développer l'entreprenariat
- Axe prioritaire 2 : Anticiper les mutations et sécuriser les parcours professionnels
- Axe prioritaire 3 : Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion

7. Le programme opérationnel national pour la mise en œuvre de l'initiative pour l'emploi des jeunes :

Ce programme en faveur des jeunes de moins de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation et ne suivent pas d'études a pour objectif le co-financement d'actions permettant :

- D'améliorer le repérage des jeunes, et leur accompagnement personnalisé dans l'élaboration d'un projet professionnel et l'accès à l'emploi
- D'accroître la capacité d'insertion professionnelle de ces jeunes en renforçant les dispositifs existants de formation et d'apprentissage, ainsi qu'en développant de nouvelles possibilités d'immersion en milieu professionnel et d'entrepreneuriat.

8. Un protocole additionnel relatif à la politique de la ville au contrat de plan ETAT / REGION 2015 – 2020

Ce document est en cours d'élaboration. La démarche est portée par les services du Secrétariat général aux Affaires Régionales en partenariat avec le Conseil régional et le Conseil Départemental.

VII. LA CONTRIBUTION DE PÔLE EMPLOI

Le Pôle emploi du Tampon s'implique aux côtés de la ville et de ses partenaires dans le cadre de la politique de la ville.

L'engagement du Pôle emploi s'articule autour de l'axe suivant : **assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires, par des solutions adaptées aux besoins des habitants concernés**.

Le Pôle emploi s'engage donc à développer la délivrance de ses services dans les quartiers de la politique de la ville. Le développement se fera sur la base d'un diagnostic territorial des besoins des demandeurs d'emploi et des capacités d'accueil de leurs interventions par le réseau partenaire.

A ce titre, Pôle emploi établira avec l'aide des services de la ville et de l'EPCI, une cartographie de la présence de partenaires potentiels en mesure d'accueillir des actions.

Pôle emploi interviendra selon les actions suivantes :

Informer et former

- Pour un meilleur relais auprès de la population, Pôle emploi informera et formera les personnels d'accueil, travailleurs sociaux et partenaires de l'emploi implantés dans les quartiers prioritaires sur l'offre de services de Pôle emploi, le marché du travail, l'utilisation des services sur pôle-emploi.fr, etc.
- Pôle emploi mettra en œuvre des ateliers à destination des demandeurs d'emploi sur l'aide à la recherche d'emploi et le marché du travail.
- Pôle emploi mandatera des prestations dans les quartiers prioritaires : dans le cadre de sa politique de territorialisation, Pôle emploi envisagera de mettre en œuvre des prestations adaptées aux besoins spécifiques des populations des quartiers cibles.
- Pôle emploi co-organisera des actions de promotions de métiers et emplois avec ses partenaires : forum de recrutement, actions de parrainage, informations sur la création d'entreprises

Développer les capacités d'accompagnement renforcé et mobiliser les prestations

Pôle emploi poursuit le déploiement de pôle emploi 2015 visant notamment à faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin. A ce titre, la capacité d'accompagnement renforcé par des conseillers pôle emploi se développe par la mise en place de portefeuilles d'accompagnement intensif jeunes (AIJ)

Un pilotage et un regard particulier seront portés pour favoriser et mesurer l'accès des publics issus des quartiers prioritaires à ces accompagnements.

Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit.

Pôle emploi accordera une priorité aux demandeurs d'emploi des quartiers de la politique de la ville dans la mobilisation de ses ressources de droit commun. Pour une plus grande efficience, cette mobilisation se réalisera en complémentarité et en cohérence avec l'intervention des autres acteurs présents sur le territoire.

Afin de **favoriser la création d'activités**, Pôle emploi mobilisera son expertise et ses partenariats pour répondre aux besoins d'information et d'accompagnement des potentiels porteurs de projets de création et de reprise d'entreprise issus des quartiers prioritaires.

Sur le volet de l'insertion par l'activité économique, Pôle emploi se fixera pour objectif de favoriser l'accès des publics issus des quartiers prioritaires aux offres des structures de l'insertion par l'activité économique et aux offres rentrant dans le cadre des clauses d'insertion.

Pour les emplois d'avenir, Pôle emploi, en collaboration étroite avec la mission locale, contribuera à promouvoir la candidature des jeunes sans qualification ou ayant peu de qualification issus des quartiers prioritaires, sur des emplois leur permettant d'acquérir des compétences, voire une qualification en vue d'une insertion durable dans l'emploi.

Bilan du contrat enfance jeunesse 2011-2014

Le CEJ 2011-2014 a pris fin au 31 décembre 2014, avant la présentation du contenu du CEJ de 2ème génération qui sera signé au mois d'août, nous vous présentons un bilan du contrat qui a couvert la période 2011-2014.

En préambule et afin de situer notre propos, nous ferons un bref rappel de ce qu'est un CEJ, de ses objectifs et des actions prises en compte dans ce type de contrat.

Dans un deuxième temps, seront présentées les actions ayant été mises en place dans le cadre du CEJ 2011-2014 et une analyse des principales leçons que nous pouvons en tirer et mettre à profit sur le prochain contrat.

I. Qu'est-ce qu'un CEJ ?

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement qui s'inscrit dans la mission 1 de la Caisse d'Allocations Familiales, à savoir, « Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale » et qui vise, dans ce but, le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Les objectifs du CEJ

Le CEJ a pour objectifs :

D'une part, de favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil pour les 0-17 ans par :

- une localisation géographique équilibrée des différents équipements en ciblant les publics et les territoires les moins bien servis.
- la définition d'une réponse adaptée aux besoins des familles et de leurs enfants ;
- la recherche de l'implication des enfants, des jeunes et de leurs parents dans la définition des besoins, de la mise en œuvre et de l'évaluation des actions ;
- une politique tarifaire adaptée permettant l'accessibilité aux enfants des familles aux revenus modestes.

D'autre part, de rechercher l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Les actions éligibles au CEJ

Pour rappel, la CAF fixe un montant plafonné par action éligible, le financement se fait à un taux de 55% du reste à charge plafonné.

Concernant le volet enfance, le CEJ prend en compte les :

- crèches et micro-crèches (7,22 € / h enfant)
- Ludothèque (20 € / h d'ouverture)
- Réseau d'assistants maternels (44 254 € / an et par ETP de fonctionnement)
- Lieux d'accueil enfants/parents (59,46 € / h d'ouverture)

Dans le volet jeunesse, nous avons les accueils de loisirs avec ou sans hébergement, les accueils jeunes tels que les camps d'ados et l'accueil périscolaire...).

Enfin, dans la fonction pilotage, on aura le financement :

- Du diagnostic (10 000 € par contrat)

- Formation BAFA/BAFD (800 € / stagiaire / an)
- Poste de coordination (33 000 € / ETP/ an)

Il est à noter qu'une mesure d'accompagnement a été instituée, le contrat de rattrapage qui consiste en une majoration du financement de la CAF, réduisant le reste à charge de la commune sur les actions nouvelles.

Etapes de mise en place du CEJ

Le CEJ 2011-2014 a été élaboré sur la base d'un diagnostic réalisé par le Cabinet Synthèses en 2010 intitulé « Analyse des attentes et des besoins pour l'enfance et la jeunesse au Tampon».

Outre les données permettant d'analyser l'évolution du contexte local (données démographiques liées à l'évolution des tranches d'âge, contexte socio-économique...), ce diagnostic a permis de faire un état des lieux exhaustif de l'existant (capacité d'accueil, taux d'occupation, accessibilité...) mettant ainsi en relief les manques et les besoins exprimés notamment par le biais d'une enquête réalisée auprès des parents et des jeunes.

Cette phase de diagnostic a débouché sur un programme réaliste et réalisable consistant en 8 actions nouvelles

- Crèche multi-accueil « Les Ptits Marmailles »
- Relais d'assistants maternels des Araucarias
- Lieu d'accueil parent enfants des Araucarias « la Maison verte »
- Ludothèque de la Plaine des Cafres
- Postes de coordination
- Diagnostic initial
- Camps d'adolescents
- Formation BAFA

Et une action existante à développer

- Accueils de loisirs sans hébergement

II. Le bilan

Les actions Enfance

La crèche « Les ptits marmailles »


BILAN DES ACTIONS ENFANCE : CRECHE « LES PTITS MARMAILLES »

Date d'ouverture : 23 janvier 2012

Capacité d'accueil : 60 places

	2012	2013	2014
Nombres d'heures facturées	125 155,5	134 685	142 009
Nombre d'heures réalisées	105 420	102 876	109 382
Nombre d'enfants accueillis	72	103	97
Taux d'occupation	78,28 %	76,86 %	82,25%

Ouverte en janvier 2012, la crèche collective « Les Ptits Marmailles » répondait au besoin recensé en matière d'accueil collectif lors du diagnostic de 2010 déjà évoqué. Elle dispose d'une capacité de 60 places. Sur la période 2012 à 2014, de 97 à 103 familles ont été bénéficiaires de ses services.

Les heures facturées dans la première ligne du tableau correspondent aux heures réservées par les familles, les heures réalisées sont celles où la présence de l'enfant est effective. L'objectif pour l'établissement est de réduire l'écart entre ces deux chiffres afin de bénéficier de la meilleure prise en charge au niveau de la PSU.

Le taux d'occupation de la structure oscille entre 78 et 82 %.

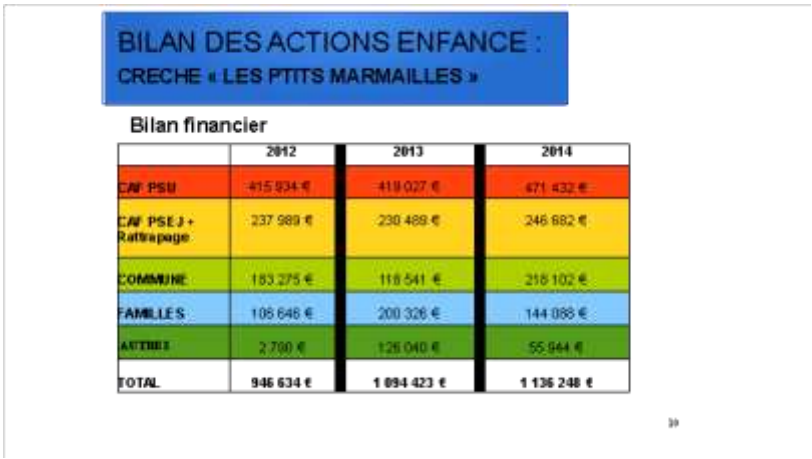

	2012	2013	2014
CAF PSU	415 934 €	419 027 €	671 432 €
CAF PSEJ + Rattrapage	237 989 €	239 489 €	246 682 €
COMMUNE	183 275 €	118 541 €	216 102 €
FAMILLES	106 646 €	200 326 €	144 088 €
AUTRES	2 790 €	126 040 €	55 944 €
TOTAL	946 634 €	1 094 423 €	1 136 248 €

Dotée d'un effectif de 30 personnes, la crèche a un budget de fonctionnement qui tourne autour du million d'euros annuellement.

La prestation de service unique (PSU) est versée directement à la structure pour assurer son fonctionnement.

La prestation enfance jeunesse (PSEJ) et le contrat de rattrapage qui est déclenché par l'inscription de la structure dans le CEJ est versée à la commune.

Les autres financeurs en dernière ligne du tableau sont le Conseil Général avec le Contrat de solidarité départemental avant qu'il ne disparaisse ou encore l'agence de service et de paiement (ASP) qui assure le versement de la prise en charge par l'État des contrats aidés.

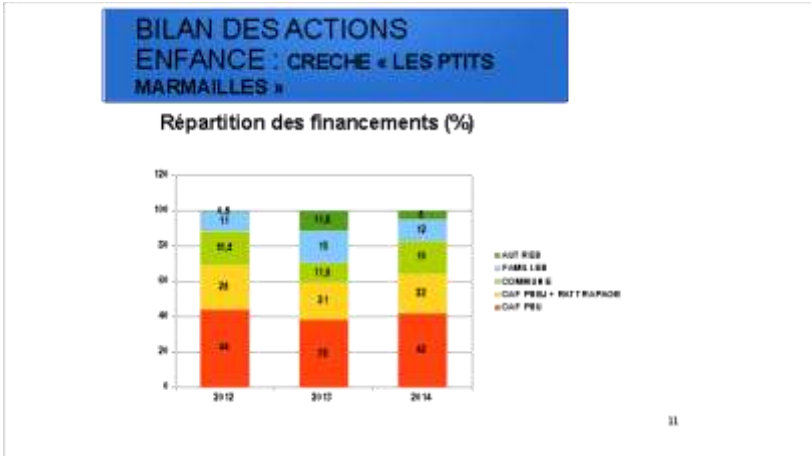

Ce diagramme montre comment sont répartis les financements en pourcentage. La prestation de service unique représente entre 38 et 44% du budget.

Il est à noter que sans le versement de la Prestation de service Enfance Jeunesse et le contrat de rattrapage la participation communale serait de 30 à plus de 40% selon les années (addition des segments jaune et vert clair) au lieu 11 à 20 %. On voit donc ici clairement l'intérêt du contrat enfance jeunesse pour la collectivité.

La participation des familles évolue quant à elle en fonction du nombre d'enfants inscrits et des quotients familiaux des parents bénéficiaires des services de la crèche.

Le lieu d'accueil enfants parents



BILAN DES ACTIONS ENFANCE : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Lieu d'implantation : Les Araucarias

Date d'ouverture : Juillet 2011

	2011	2012	2013	2014	Évolution 2012-2014
Nombres d'heures d'ouverture	488	1 047	1 191	1 335	+ 27,5 %
Nombres de passages d'enfants	536	2 399	2 488	3 033	+ 26 %
Nombre de passages familles	436	1 826	2 099	2 699	+ 48 %

Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents) est un lieu d'écoute, d'accueil, d'échanges et de rencontre des familles. L'enfant est accompagné par le parent et sous la responsabilité de celui-ci.

A travers les activités proposées et grâce à la disponibilité des professionnels encadrants (éducateur de jeunes enfants et technicien en intervention sociale et familiale), la famille travaille sur la relation Parent/enfant, c'est aussi un lieu de socialisation de l'enfant lorsque les parents ne dispose pas de place en crèche.

Le lieu a connu une nette augmentation de sa fréquentation durant la période du CEJ comme en témoigne les chiffres : +26% de passages enfants et + 48% de passages de familles. La promotion du LAEP s'est faite essentiellement par les autres structures d'accueil de la petite enfance, par le bouche à oreilles ou encore par la PMI.



BILAN DES ACTIONS ENFANCE : LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Bilan financier

	2011	2012	2013	2014
CAF PSO	5 149 €	21 442 €	20 545 €	23 065 €
CAF PSEJ + Rattrapage	16 477 €	21 588 €	26 337 €	32 423 €
COMMUNE	16 867 €	28 427 €	21 585 €	21 448 €
TOTAL	38 493 €	71 457 €	68 467 €	76 956 €

Le coût de fonctionnement moindre en 2011 s'explique par le fait que l'ouverture a eu lieu au mois de juillet 2011. Les charges les plus importantes sont celles liées au personnel du LAEP, une éducatrice de jeunes enfants et une animatrice pour l'équivalent de 1,25 ETP.

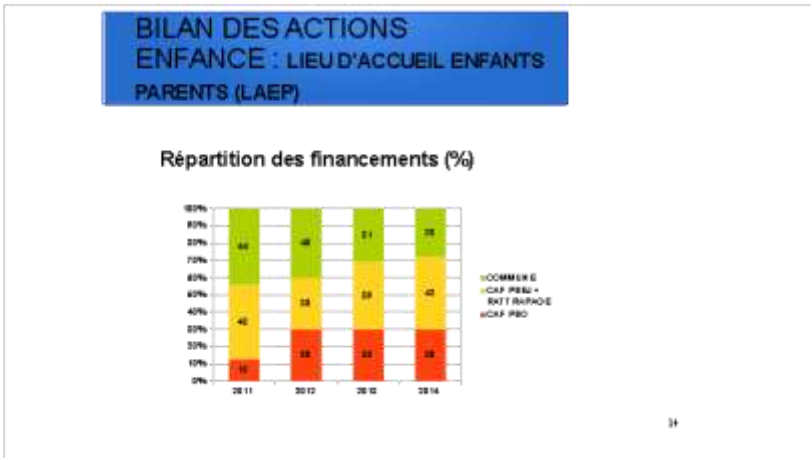

A travers la prestation de service ordinaire et la prestation de service enfance jeunesse + le contrat de rattrapage, la CAF prend en charge plus des 2/3 2/3 du coût de fonctionnement de la structure en 2014.

Le réseau d'assistants maternels



	2012	2014	Evolution 2012-2014
Nombres de passages d'enfants	649	992	+ 53 %
Nombre de passages de parents	335	544	+ 62 %
Nombre de passages d'assistants maternels	367	507	+ 38 %

Le RAM est un lieu d'information pour les parents et pour les assistants maternels, il contribue au recensement de l'offre et de la demande d'accueil, c'est un lieu de rencontre et d'écoute, Il vise à rompre l'isolement des assistants maternels et à favoriser leur professionnalisation, il offre enfin des activités pour les enfants (matinées récréatives, éveil musical...).

Ce lieu fonctionne avec 1,25 ETP, base sur laquelle le RAM est financé par la CAF. La création de ce lieu répondait à un véritable besoin comme en témoigne l'augmentation de la fréquentation. Le nombre de matinées d'éveil est d'ailleurs passé de 3 à 5 pour satisfaire la demande des assistantes maternelles toujours plus grande.

BILAN DES ACTIONS
ENFANCE : RESEAU D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Bilan financier

	2011	2012	2013	2014
CAF PSO	13 786 €	21 089 €	17 327 €	24 738 €
CAF PSEJ	15 324 €	26 643 €	27 610 €	29 169 €
COMMUNE	3 632 €	0 €	0 €	3 624 €
TOTAL	32 742 €	39 255 €	40 296 €	57 531 €
Trop perçu		8 487 €	4 641 €	

En ce qui concerne les aspects financiers, on constate que sur 2012 et 2013, la PSEJ versée a couvert l'intégralité des dépenses de fonctionnement, la participation communale apparaît donc comme nulle même si elle a fait l'avance des sommes nécessaires. La structure apparaît comme excédentaire mais la CAF a du réguler par la suite pour rattraper ce que l'on pourrait qualifier de « trop perçu ».

BILAN DES ACTIONS
ENFANCE : RESEAU D'ASSISTANTS MATERNELS (RAM)

Répartition des financements (%)

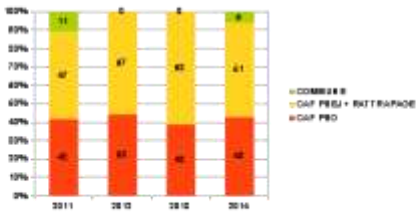

La répartition des financements fait apparaître une prise en charge de la CAF supérieure à 90% sur le RAM.

La ludothèque

BILAN DES ACTIONS
ENFANCE : LUDOTHEQUE

Lieu d'implantation : Médiathèque de la Plaine des Cafres

Date d'ouverture : 15 juin 2011

	2011	2012	2013	2014
Nombre d'heures d'ouverture	637	1 451	1 317	1 650
Nombre de personnes accueillies	2 117	2 412	2 014	2 105

La ludothèque est un espace culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations autour des jeux et des jouets. Au regard de l'engouement lié aux 6 premiers mois de fonctionnement, on aurait pu s'attendre à une augmentation plus flagrante de la fréquentation à partir de 2012, mais elle n'est que de 13 %. En 2013, on

enregistre même une baisse d'environ 16% de la fréquentation de l'espace en 2013 et une légère reprise en 2014. La ludothèque n'est toujours pas assez connue du public et ce malgré une information portée via les outils de communication de la ville. Elle travaille avec divers partenaires, les écoles, la PMI, l'IMPRO...mais la population des écarts se déplace peu vers le 23ème du fait, notamment, du faible nombre de lignes de bus sur la partie haute de la ville (seules 2 lignes font le lien entre certains quartiers de la Plaine des Cafres).

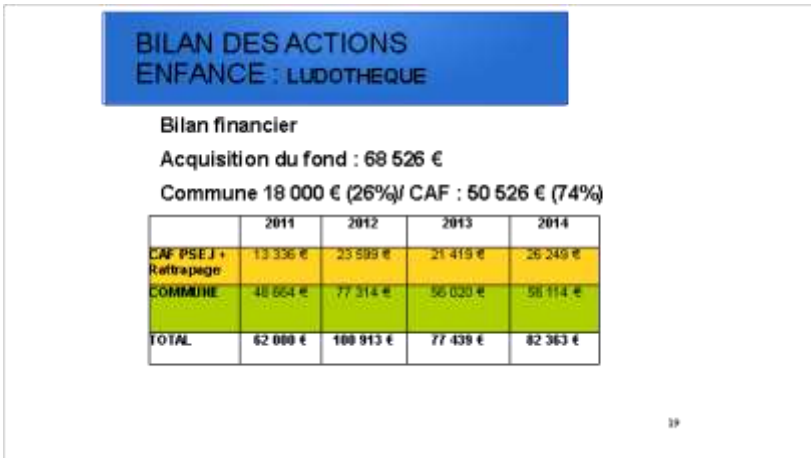
BILAN DES ACTIONS
ENFANCE : LUDOTHEQUE

Bilan financier

Acquisition du fond : 68 526 €

Commune 18 000 € (26%)/ CAF : 50 526 € (74%)

	2011	2012	2013	2014
CAF PSEJ + Rattrapage	13 336 €	23 599 €	21 419 €	26 249 €
COMMUNE	48 664 €	77 314 €	56 020 €	56 114 €
TOTAL	62 000 €	100 913 €	77 439 €	82 363 €

Les charges de fonctionnement de cet espace sont essentiellement liées au personnel. Elles varient d'une année sur l'autre en fonction du nombre d'heures d'ouverture et de la catégorie de personnel qui y est affecté. En 2013, la ludothèque a bénéficié d'une subvention de la CAF de 50 526 € pour l'acquisition de jeux et jouets en 2013. Les supports concernés étant particulièrement onéreux, il a fallu compléter les acquisitions faites dans ce cadre pour que le prêt soit enfin possible à compter de la prochaine rentrée.

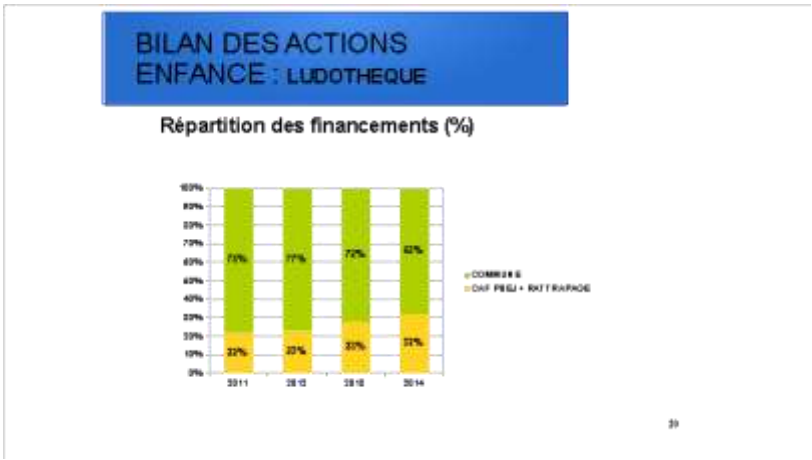
BILAN DES ACTIONS
ENFANCE : LUDOTHEQUE

Répartition des financements (%)

La prestation de service enfance jeunesse prend en charge du quart au tiers du fonctionnement de la structure.

Les actions Jeunesse

L'accueil de loisirs sans hébergement

BILAN DES ACTIONS JEUNESSE : Accueil de loisirs sans hébergement

Opérateur : CAQCT

Existant en 2010 : 283 places / 3 centres soit 26 928 heures enfants

	2011	2012	2013	2014	Evolution 2010-2014
Nombre de places développées	90	0	400	166	+ 563 places (+ 198 %)
Nombre de places total	564	376	713	846	
Taux d'occupation	91,22%	90,82%	92,97%	92%	
Nombres d'heures enfants réalisées	57 834	38 160	83 584	76 810	
Développement CEJ	30 834	11 202	35 856	48 882	
Nombre de centres développés	3	0	1	2	+ 6 centres
Nombre de centres total	6	4	7	9	

Avant la signature du CEJ, 283 places d'accueils de loisirs pour les 6-11 ans étaient offertes et mises en œuvre par le CAQCT.

Le développement démarre avec 3 centres de plus en 2011 (+ 282 places) mais il s'interrompt en 2012, année durant laquelle, pour des raisons budgétaires, seuls 4 centres seront mis en place.

Il reprend en 2013 où l'on a 4 centres en janvier et 3 en juillet/août. Du fait d'une forte demande, les centres de juillet/août 2013 accueillent 112 enfants au lieu de 94.

On atteint 846 places en 2014 avec 9 centres ouverts, 4 en janvier et 5 en juillet/août.

BILAN DES ACTIONS JEUNESSE : Accueil de loisirs sans hébergement

Bilan financier

	2011	2012	2013	2014
CAF PSO	27 200 €	16 698 €	31 140 €	21 788 €
CAF PSEJ + Rattrapage	27 156 €	15 851 €	69 738 €	72 100 €
COMMUNE	117 797 €	89 963 €	108 445 €	185 476 €
FAMILLES	22 423 €	13 677 €	26 873 €	34 749 €
TOTAL	194 576 €	138 189 €	236 196 €	294 123 €

Dans les financements de ces centres, on trouve la prestation de service ordinaire versée directement au CAQCT et la PSEJ qui vient amoindrir la participation de la commune.

Le coût par centre varie de 32 000 à 35 000 € environ.

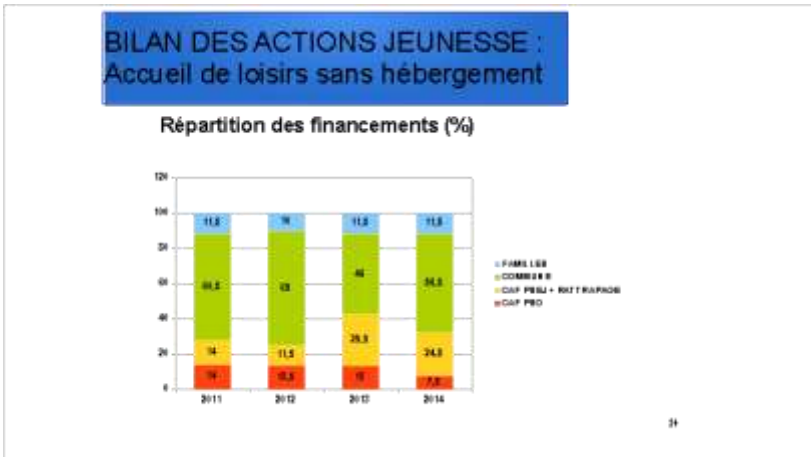

La participation de la CAF, PSO, PSEJ et contrat de rattrapage confondu représente de 25 à 40% du coût des centres.

La commune contribue à hauteur de 45 à 65 % selon les années et la participation des familles représente autour de 10% du budget.

Les camps d'ados

Cette action, portée par l'OMS, a été développée hors CEJ, le porteur ne satisfaisant pas aux demandes de la CAF en matière de tarification notamment. Un seul camp ayant concerné 15 ados a ainsi été mis en place en 2011.

En 2013, l'action a été réalisée mais non retenue au titre du CEJ car il n'y avait pas de financement commune.

La tranche d'âge des 12-17 ans reste donc un public cible prioritaire pour le futur CEJ, on verra tout à l'heure que de nombreuses actions sont prévues pour ces jeunes.

La fonction Pilotage



Sur la fonction pilotage nous avions : le diagnostic réalisé par Synthèses en 2010, les postes de coordination et une action de formation BAFA pour des agents communaux susceptibles d'intervenir sur les accueils de loisirs.

La formation BAFA qui devait concerner 12 agents est quant à elle restée au stade de projet faute d'inscription budgétaire pour la mettre en place dans un contexte financier difficile sur la période 2011/2012.

BILAN DES ACTIONS PILOTAGE :
DIAGNOSTIC

	CAF fonds propres	CAF PSEJ + Rattrapage	COMMUNE	TOTAL
2010	5 500 €	8 132 €	10 342 €	23 978 €
	23 %	34 %	43 %	

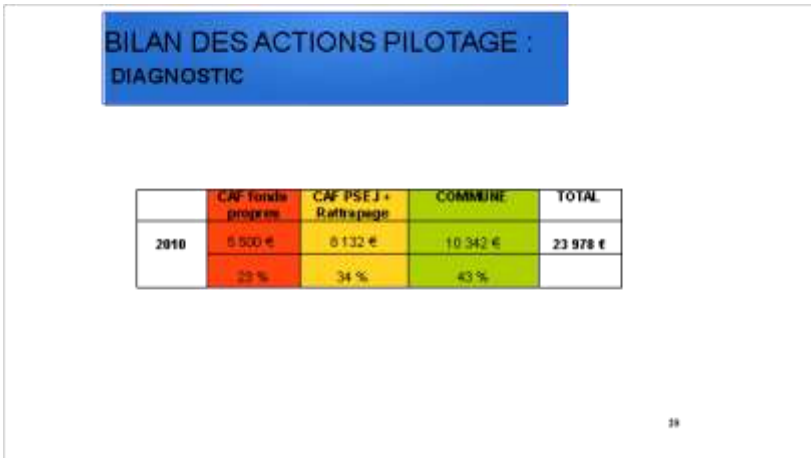

Le diagnostic a coûté environ 24 000 € dont un peu plus de 40% sont restés à la charge de la commune.

BILAN DES ACTIONS PILOTAGE :
Coordination enfance et jeunesse

Enfance : 0,5 ETP

Bilan financier et répartition financement :

CAF 60 à 75 % / COMMUNE 25 à 40 %

	2011	2012	2013	2014
CAF PSEJ + Rattrapage	13 417 €	13 417 €	13 417 €	13 417 €
COMMUNE	4 722 €	4 848 €	7 202 €	8 741 €
TOTAL	18 140 €	18 226 €	20 619 €	22 158 €

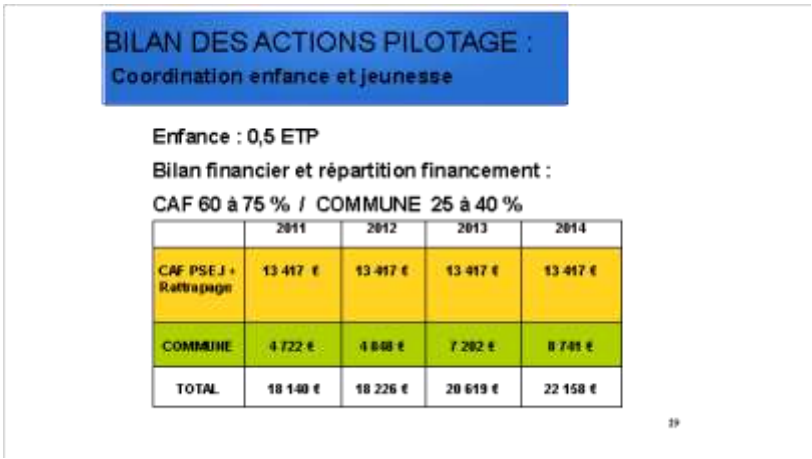

En ce qui concerne les postes de coordination, le mi-temps de coordination du volet enfance est pris en charge par la CAF, selon les années, entre 60 et 75 %, le quart temps de coordination jeunesse à hauteur de 70 %.

BILAN DES ACTIONS PILOTAGE :
Coordination enfance et jeunesse

Jeunesse : 0,25 ETP

Bilan financier et répartition financement :

CAF 65 à 70 % / COMMUNE : 25 à 30 %

	2011	2012	2013	2014
CAF PSEJ + Rattrapage	6 527 €	6 527 €	6 527 €	6 527 €
COMMUNE	2 909 €	2 910 €	3 286 €	3 431 €
TOTAL	9 436 €	9 437 €	9 813 €	9 958 €

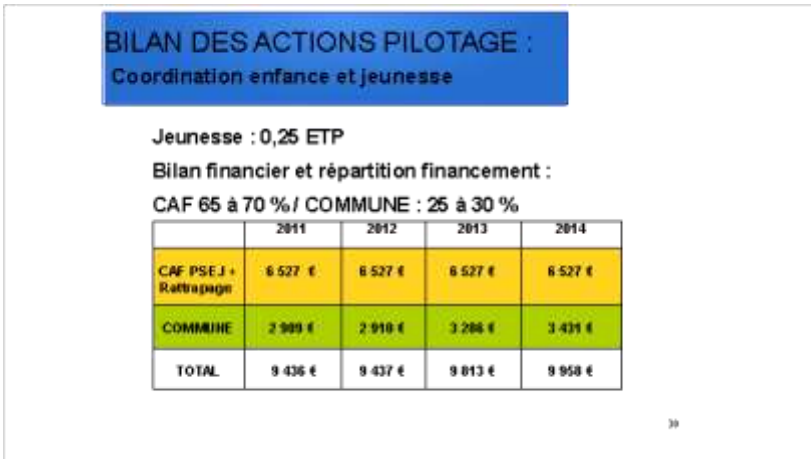

Les ETP affectés à la coordination n'ont pas fait l'objet de demande de révision durant le contrat faute de développement de celui-ci durant la période. Le principal enseignement pour ces deux postes est la nécessité que la personne en charge de la coordination ne doit avoir pas d'autres missions au sein de la collectivité pour véritablement faire vivre la convention et le réseau de partenaires qui y est associé et la développer grâce à des avenants en cours de période.

BILAN DE LA CTG 2011 - 2012

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
Mission d'appui				
Coordination	**CAF** :80 000€ **Commune** : 20 000€	Financement du poste de coordination de Mmes Patricia COELIS et Josie HOAREAU : Coût réel de la dépense : 67 979,44€	**CAF** : 54 383,55€ **Commune** : 13 595,89€	La coordination assurée par Mmes Patricia COELIS en 2011 à 100% et Josie HOAREAU en 2012 à hauteur de 50%. Cette mission a permis de : – Relever les difficultés que rencontraient certaines actions dans leur mise en place – Réajuster voire même de réorienter les objectifs des actions :difficultés budgétaires avec une baisse des subventions aux associations – Renforcer un réseau partenarial actif et créer de nouveaux liens avec d'autres partenaires – Formaliser les données quantitatives et qualitatives sous forme de documents écrits consultables et diffusables (fiche de synthèse, tableau, compte rendu). – Restituer les résultats de l'évaluation sous forme de bilan final Actions non réalisées : Les projets « Animation Locale » portés par l'association ARVEL n'ont pu être réalisés sur le quartier de Bois Court par manque de personnel. Les difficultés rencontrées sont le recueil des données auprès des associations qui ne comprennent pas toujours le contexte du

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				dispositif. Perspectives 2013 : Réflexion à mener pour élargir le champ d'action : Dispositif Animation Locale et le logement
Diagnostic CEJ	**CAF** : 11 000€ : **Commune** : 18 478,50€ **Coût globale :** 23 978,50€	Réalisation du diagnostic en vue de la signature du CEJ	**CAF :** 5 500€ (mars 2011) **Commune :** 18 478,50	Réalisé par le Cabinet Synthèse, il a fait ressortir les besoins des familles du Tampon en matière d'activités liées à la Petite Enfance et à la jeunesse. La somme de 5 500€ a été versée en mars dans le cadre de la Prestation de Service Enfance Jeunesse.
1. Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale				
EAJE « Les Ptits marmailles »- Ex Nid Joli	CAF FP: 482 113 € CCAS : 401 797€ Commune : 78 512€ CG : 70 274€ Autres : 150 900€	Dépenses de fonctionnement	**CAF FP Investissement :** 151 966,10 € CCAS : 240 663,630€ Commune : 104 100€ CG : 71 254,79€ Autres :	La structure devait être mise en service en juillet 2011, mais pour des raisons de marchés infructueux les équipements n'ont pas pu être livrés à temps. Elle a été mise en service le 23 janvier 2012, la crèche collective les Ptits marmailles est agréée pour 60 places. Perspectives 2013 : poursuite de l'accueil avec 224 jours d'ouverture, 131 040 heures facturées et 111 385 heures de présences enfants

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
			130971,91€	
Equipement de Nid Joli (CAS du 15/02/2011) - AGCME	FP CAF : 371 419,89€ Commune : 88 000€		CAF : 0€ Commune : 0€	Une demande de subvention a été faite par l'AGCME en 2011 mais elle a été mise en liquidation judiciaire fin avril 2012.
Relais d'assistants Maternels (Maison de l'Enfance) : CEJ	**FP accordé :** 32 505,64€ **PS. : 42 547,08€** **CCAS :** 45 107,36€	Ouverture en 2011	**PS payée** : 34 886,73€ **CCAS :** 46 548,53€	Sur le Tampon, nous relevons une moyenne de 119 assistantes Maternelles. 109 assistantes maternelles sont en activité soit une moyenne de 311 places, ⅄ 2011 : 45 ont fréquenté le RAM dont 5 aux temps collectifs 30 familles ont pris contact ⅄ 2012 : 397 ont fréquenté le RAM 335 familles 408 enfants 57 temps collectifs 24 candidats à l'agrément 16 réunions partenaires La hausse de la fréquentation est significative. En 2011, la structure était méconnue des familles et des professionnels et une appropriation s'est faite progressivement . Le RAM est l'outil incontournable dans la recherche d'un mode de garde. Perspectives 2013 : mise en place du projet de la structure, RAM itinérant et séance d'informations à thème

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
Ludothèque		Ouverture en juin 2011	**CAF : (10%) : 5 052,63€** **Commune : 18 000€**	Depuis son ouverture, l'espace ludothèque a accueilli 4 529 usagers. En 2012, on peut constater une hausse de la fréquentation des moins de 7 ans de mars à mai. Suite au succès rencontré après l'inauguration, la fréquentation attendue sur une année aurait dû représenter près de 4000 usagers pour cet espace. Cependant, cette structure s'intègre au fur et à mesure dans l'environnement communal. Les parents ont du mal à pousser la porte. Impact sur la parentalité : Ce lieu reste fréquenté mais les parents n'ont pas cette notion du « jouer ensemble ». Le personnel présent incite les parents à venir avec leurs enfants afin de favoriser ce lien parents/enfants et passer un moment privilégié. Cela reste un travail sur du long terme. Subvention d'investissement accordée par la CAF : 50 526,30 Perspectives 2013 : passage à l'étape du prêt, moments très attendu par le public avec l'acquisition de jeux supplémentaires suite à l'attribution d'un subvention d'équipement par la CAF
ALSH-CEJ		3 accueils de loisirs sans hébergement pour 6/12 ans en janvier (existant) et 3 nouvelles actions en juillet (développement CEJ)		Action inscrite au schéma de développement de CEJ. En 2011, 3 ALSH soit 282 places se sont déroulés pour la première fois en juillet/août. Les familles ont adhéré et les places ont été pourvues en 2 jours. 4 ALSH se sont déroulés en janvier 2012 (porté par le CAQCT). Dans le cadre du CEJ (développement d'action), 3 ALSH n'ont pu se faire par manque de moyens budgétaires

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				Perspectives 2013 : poursuivre les engagements inscrits dans le CEJ en fonction des moyens budgétaires disponibles.
Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT)	**CAF** : PS : 38 090,40€ **FP** : 1 270€ **Commune** : 20 000€	9 places supplémentaires	**CAF : 24 895,20**€ **FP : 1 153,44** € **Commune :** 18 000€	L'association gestionnaire a rencontré des difficultés financières. 9 places supplémentaires ont été proposées. Le FJT du Tampon compte 16 logements diffus Le FJT n'a pu atteindre un taux d'occupation de 100% car les logements sont placés au rez-de-chaussée au sein d'un environnement sensible ne correspondant pas au profil de nos jeunes et ils trouvent peu de demandeurs. Perspectives 2013 : Continuité de la fonction socio-éducative au Tampon
2. Soutenir la fonction parentale				
Lieu d'accueil Parents Enfants (Maison de l'Enfance des Araucarias)	CAF FP:**35 987 €** CAF PS : 42 547,08 € **CCAS :88 650**€ **Autres** : 24 300€	Ouverture le 22 juin 2011	**CAF** : 26 591,88€ **CCAS** : 83 317,74€ **Autre** : 0 €	498h d'ouverture en 2011, 1 047 heures d'ouverture en 2012. La structure a accueilli depuis son ouverture, 2 937enfants et 2 411 adultes. Les familles reviennent volontairement après la découverte du lieu. Certaines fréquentent à raison de 2 fois/semaine. Les familles ont besoin de ce lieu et les temps d'écoute sont privilégiés. Les parents ou accompagnants font part de leur questionnement sur leur rôle de parents. Ils évoquent souvent le moment de la séparation lors de l'entrée à l'école. Les échanges entre parents sont très visibles et permettent de créer du lien social. Ce lieu est désormais repéré par les familles du Tampon, il prend

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				en compte la famille dans toute sa différence et sa singularité. Perspectives 2013 : La mise en place de groupes de parole a trouvé un écho favorable auprès des parents, ils seront mis en place en lien notamment avec le psychologue. Les accueillants du LAPE souhaitent développer des ateliers afin de valoriser le parent (estime de soi, valorisation des compétences).
REAAP AREP (action Châtoire) **REAAP (Pause Famille)**	**CAF** : 64000€ **CCAS** : 110 000€ **Commune** : 9 000€	Familles de la Châtoire Projet intergénérationnel sur 3 ans et consolidation des projets REAAP	**CAF : 58 850€** **CCAS : 55 000€** **Commune :** 25 200€	**AREP** : Projet prévu sur 2 ans, seule l'année 2011 a été réalisée. Cette action a été menée par l'AREP qui a la suite d'un diagnostic a défini 3 axes d'intervention : parents, adolescents et petite enfance. Différents groupes de travail ont été mis en place. Un réseau partenarial a été créé et a favorisé le travail sur le territoire. Au fur et à mesure de l'avancée du projet, l'AREP a réajusté le projet afin d'être au plus près des besoins des participants. Les jeunes ont pu trouver un espace d'expression dans lequel ils ont pu exprimer leur mal être, leur vécu, temps forts surtout pour les jeunes filles. L'action s'articulait autour des 3 axes cités ci-dessus et proposait : Le nombre de participants varie de 8 à 13 personnes par atelier. - ateliers d'animation : (parents/enfants) avec divers supports :40 séances, 12 parents pour 15 enfants - groupes de parole (parents/professionnels) : 30 séances , 25 parents de pré-adolescents et adolescents – actions de prévention avec le collège : 8 à 10 séances, 15 à 20 pré-adolescents et adolescents (6ème et 4ème) Pour des raisons d'ordre financière, l'action n'a pas pu être reconduite en 2012 ********** **Pause famille :** Cette association est reconnue sur le territoire

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				pour ces actions en faveur de la famille. La parentalité reste le domaine d'intervention privilégié de l'association. Elle compte environ 95 parents dont 20 non allocataires. Le public âgé de 0 à 60 ans participe aux différents ateliers mis en place par eux et pour eux et tous cela dans un esprit d'entraide et de solidarité. Le projet mené en 2012, valorise d'avantage cet état de « vivre ensemble » à travers son projet intergénérationnel. La parentalité a d'autant plus sa place et contribue de manière plus large à la cohésion sociale. Pour la Commune, il est important de valoriser ce type d'action en faveur des familles, sur le secteur de la Plaine des Cafres. <u>Perspectives 2013</u> L'association PAUSE FAMILLE est reconduite dans son action pour 2013 en fonction des moyens budgétaires communaux.
CLAS (Caisse des écoles)	**CAF** : **FP** 202 900€ **PSN** : 130 200€ **Commune** : 95 956,47 € **Autres** :427 224€	Élèves des écoles primaires et élémentaires	**CAF FP:** 105 865,20€ **PS :** 51 867,40€ **Commune :** 1 800€ **Autres/Caisse des écoles** : 545 575,57€	Le CLAS a permis de : - Assurer la continuité de la réussite scolaire - Élargir le dispositif d'accompagnement scolaire à un plus grand nombre d'enfants - Favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants **<u>Ecoles primaires :</u>** Notre Dame de la Paix, Piton Ravine Blanche, Ligne d'Equerre,

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				Petite Ferme, Grande Ferme, Dassy, Coin Tranquille, Bourg Murat, Bois Court, Ernest Vélia, Alfred Isautier, Champcourt, Bras de Pontho, Petit Tampon, Aristide Briand, du 23ème km, Vincent Séry, Just Sauveur, Edgar Avril, Pont d'Yves, Piton Hyacinthe, Charles Isautier **<u>Ecoles élémentaires :</u>** du 17ème km, Bras Creux, Jules Ferry, Antoine Lucas, Iris Hoarau, 12ème km, 14ème km, Louis Clerc Fontaine soient 30 écoles Les activités « aides aux devoirs » et le « activités du mercredi » ont été proposées. Les ateliers « parentalié » ont du être réorientés par manque de moyens humains. Un travail devra être mené afin de sensibiliser les parents sur leur implication dans ce type de dispositif. Une remise en question profonde et une revalorisation des missions des coordonnateurs de secteur devront être effectuées afin d'améliorer le travail de terrain indispensable à la réussite d'un tel dispositif. Pour la partie de 2012 (janvier à juin), malgré les difficultés rencontrées cela fut une formidable expérience d'organiser ces activités avec un niveau d'exigence structuré et élevé qui au final

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				légitime une action que menait auparavant la municipalité du Tampon depuis plusieurs années avant que la Caisse des Écoles devienne porteuse de ce projet. En 2012, le projet a été présenté par la Caisse des Ecoles mais il a été annulé en cours pour des raisons budgétaires. <u>Perspectives 2013</u> : Mise en place du soutien scolaire
PARS (Prestation Accueil Restauration Scolaire)	**CAF** : 5 506 902€ **Commune** : 8 333 734€ **Autres** : 2 830 500€	Moyenne de 10 335 rationnaires sur ces deux ans	**CAF :** **5 417 938,83€** **Commune :** 10 693 956,04**€** **Commune (investissement) :** **166 174,72€** **Autres :** **1 117 168,61€**	Les écoles maternelles, élémentaires et le collège Marthe Robin sont concernés. **2011 : 1 406 711 repas servis** **Participation des familles : 45€ l'année soit 5€/mois** **2012 : 1 437 112 repas servis** Participation des familles : 15€/mois. Une moyenne de 20 % d'impayés a été constatée sur ces deux années. En 2011, la Commune a contribué à l'améliorer la qualité de la restauration scolaire en faisant l'acquisition d'équipements complémentaires : couverts, conteneurs isothermes, bacs gastronomiques, armoire froides,.. ; En 2012, l'opération « **<u>1 fruit à la récré</u>** » : distribution de fruits tous les <u>jeudis matins</u> à la récréation – **40 écoles** concernées- 11 000 élèves / Rationnaires et non rationnaires y compris l'école primaire Marthe Robin (privée) : un accompagnement

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				pédagogique a été proposé aux écoles à raison d'une séance obligatoire par trimestre. **Afin de poursuivre la sensibilisation des enfants, diverses actions ont été proposées et accompagnées** soit : - par le service de restauration en partenariat avec les écoles et inversement. – par les écoles uniquement (classe)**.** Les thèmes traités sont les suivants: familles d'aliments, éducation au goût, éveil des 5 sens, sensibilisation au goût et à la découverte des fruits, observer et reconnaître des spécimens de fruits etc. **Autres actions :** **-** création et entretien de jardins pédagogiques dans les écoles, à la demande des équipes pédagogiques (avec notamment des plantations d'aromatiques...) et en partenariat avec le service Environnement - ateliers de valorisation des déchets (tri, compostage, ...) en partenariat avec la CASUD – **40 « guides pédagogiques »** distribués aux écoles à l'usage des ambassadeurs du fruit ».

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				Intervention d'une diététicienne autour d'actions menées sur la nutrition, les familles d'aliments, l'équilibre alimentaire. 1- Prestations d'accompagnement – Restauration Scolaire **(180 h)** 2-Prestations d'accompagnement – Ecoles maternelles et élémentaires (135 h) - Prestataire pour un forfait de 3 heures d'intervention de conseils par école. Perspectives 2013 : Maintien du nombre de rationnaires, des actions et des tarifs de la restauration scolaire à la rentrée scolaire 2013/2014
3. Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie				
Logement				
Auto amélioration de l'habitat/Fondation Abbé Pierre (FAP) et Association Nationale des Compagnons Bâtisseurs (ANCB)	**CAF** : 20 000€ **CCAS** : 46 000€ **Autre** : 23 200 €		**CAF** : 0€ **CCAS** : 46 000€ Autre : 0€	Cette action a démarré fin 2011 et 5 familles ont pu en bénéficier. Les familles bénéficiaires sont des allocataires CAF. 10 chantiers CAF ont démarré en avril 2012. Les familles ont été impliquées dans la concrétisation de leur projet à deux niveaux à savoir sur le plan financier et humain. Un comité technique a été mis en place en mai 2012. Un suivi et un accompagnement des familles ont permis de voir l'évolution des travaux. Perspectives 2013 : projet à reconsidérer peut-être sous une autre

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				forme en lien avec les différents dispositifs du CCAS.
Aide individuelle amélioration de l'habitat (AFI) – 100 familles	**CAF** : 350 000€		**CAF : 195 000€**	Nombre de dossiers : – 101 dossiers enregistrés en 2011 – 30 orientés en 2012 par la Commune après visite du technicien communal qui a évalué le montant des travaux Les travaux peuvent aller jusqu'à 15 000€. Les familles apportent 10% du coût des travaux. Les difficultés rencontrées ont été dans le suivi et devenir des dossiers enregistrés et orientés par le CCAS vers la CAF. Un échange de tableau de bord entre la CAF/Commune permettrait d'avoir une lisibilité des dossiers et une vision sur les suites à donner à ces derniers.
Vie sociale				
Animation locale	**CAF** : 133 372€ **Commune :** 72 200€	ARVEL et Association Harmonie	**CAF : PS** 51 552,45€ FP : 10 643,14€ **Commune :** 18 000€	Ce dispositif « Animation Locale » permet aux associations de proposer des projets de création de lien social. Cependant, seules 2 associations ont présenté des projets sur 2011 et 2012. Le service Associations de la Commune diffuse l'information à l'ensemble du réseau associatif de la Commune mais peu dépose un projet. Selon les associations, le manque de

Prévisionnel 2011/2012 (cf. art.2 avenant ou tableau prévisionnel récapitulatif)		Réalisé 2011/2012		Analyse des écarts Atteinte des objectifs, si non pour quels motifs ? Perspectives
Nbre actions / public	**Montant**	**Actions / public**	**Montant**	
				moyens humains et de trésorerie sont des freins à la mise en place de ces projets. L'ARVEL est intervenu sur les quartiers de Bérive, Piton Hyacinthe, le 27ème Km. L'association Harmonie intervient sur le secteur des Araucarias. Chaque association a proposé des activités en fonction de leur projet mais avec un même finalité, la création de liens sociaux. Malgré les difficultés rencontrés (démarrage tardif, changement de personnel pour l'ARVEL), les objectifs ont été atteints, le public a été présent. Perspectives 2013 : Sensibilisation sur le dispositif, mener une réflexion avec le service associations et la CAF pour définir les modalités.

Bilan du Programme de réussite éducative à la Plaine des Cafres

RAPPEL :

Jusqu'au 31 décembre 2014, le PRE sur la commune du Tampon concerne une cinquantaine d'élèves en difficulté, scolarisés dans les 11 écoles élémentaires et le collège Michel Debré, implantés sur le territoire de la Plaine des Cafres, classé "dispositif éclair"et allant du 19ème km au 27ème km.

Des actions individuelles et collectives sont proposées hors temps scolaires aux enfants et à leur famille afin d'augmenter leurs chances de réussite éducative et scolaire.

Depuis sa mise en place en 2010, nous assistons à une demande de plus en plus forte des partenaires et des familles pour l'entrée de nouveaux enfants dans le dispostif.

Ce qui nous conforte dans la plus-value d'un tel dispositif sur la Commune du Tampon et de sa nécessité de perdurer.

I. BILAN 2014

A. Bilan financier

Budget accordé en 2014 par l'ACSé : 78 000 €

1. Les dépenses réalisées ou engagées pour 2014 sont les suivantes :

POSTE	Prévisionnel 2014	Engagé 31/12/2014	Disponible 2014
Axe Ingénierie	**78 000**	**71 275**	**6 725**
Rémunération TCC de la Coordonnatrice	44 101	44 101	0
Rémunération TCCTravailleur social	33 599	26 874	6 725
Maintenance Logiciel PRE TTC	300	300	0
Axe Culture-loisirs-sports	**0**	**0**	**0**
Action Séjour Vivre Ensemble mai 2014 (Association FAIR et Collège)	0	0	0
Financement 2000 € par le Collège Michel Debré			
Action Café des Parents le dernier lundi du mois (Collège Michel Debré)	0	0	0
Action Médiathèque-Ludothèque de la Plaine des Cafres	0	0	0
Axe Santé	**0**	**0**	**0**
Axe parentalité	**0**	**6 725**	**0**
Action Séjour Familial			

Association Croq Vacances Saint-Denis	0	6 000	0
Pique-nique partage à l'HORLOGE	0	725	0
TOTAL	**78 000**	**78 000**	**0**

2. Récapitulatif des dépenses et des recettes :

DEPENSES	MONTANT €		RECETTES €	MONTANT €
Salaire TCC Coordonnatrice	44 101,00		**ACSE**	78 000,00
Salaire TCC Travailleur Social	26 874,00			
Maintenance logiciel	300,00			
Activités	6 725,00			
Total	**78 000,00**		**Total**	**78 000,00**

B. Bilan quantitatif et qualitatif pour 2014

Le PRE sur la commune est opérationnel depuis juin 2010 avec l'installation de l'équipe pluridisciplinaire le 21 juin et dans la foulée celle du premier conseil consultatif le 6 juillet 2010.

Depuis sa mise en place, une liste d'attente a dû être établie car de nombreuses familles sont intéressées et demandeuses de ce genre d'accompagnement à la fois de proximité et abordant la scolarité de leurs enfants.

1. Sur le plan quantitatif :

a) Nombre d'enfants accueillis en 2014 : 50 enfants

L'objectif est d'accompagner 50 enfants dont 20 collégiens et 30 primaires, par an. Les sorties des enfants du dispositif se font essentiellement suite au déménagement d'autres familles.

A ce jour, sur une période de 4 ans et demi, nous avons accompagné 130 enfants et 70 familles résidant sur le territoire de la Plaine des Cafres.

b) Les activités de janvier à décembre 2014

Période	Activités	Nbre enfants et parents	Prestataires
Vacances de Mai Juillet-Août et décembre	Séjour Vivre Ensemble	11 collégiens	Association FAIR
	Médiathèque	10 primaires et collégiens	Médiathèque
	Ludothèque	10 primaires	Ludothèque
	Séjour Croq'Vacances	30 personnes (parents et enfants)	Centre Culture Lecture Environnement
	Pique-nique partage	60 personnes	PRE et Mairie
Mercredi	Médiathèque	9 primaires et collégiens	Médiathèque
	Ludothèque	10 primaires	Ludothèque
Dernier lundi du mois	Café des parents	5 parents de collégiens	Collège Michel Debré

2. Sur le plan qualitatif :

Les actions menées en 2014 ont visé essentiellement une approche nouvelle pour favoriser les apprentissages scolaires. Les élèves du PRE, très souvent considérés comme en marge de l'école à cause de difficultés scolaires mais également sociales et familiales, nous nous sommes penchés sur les raisons du décrochage scolaire afin d'élaborer des solutions et y remédier. Bon nombre d'actions ont été proposées mais en 2014, un objectif phare a été retenu : inviter les parents à fréquenter un lieu où le savoir est accessible à tous.

De plus, le quartier de la Plaine des Cafres bénéficiant d'un bel équipement de lecture publique, nous avons privilégié la rencontre des enfants accompagnés de leurs parents, avec le livre. Egalement, la ludothèque jouxtant la médiathèque a été une occasion d'associer l'outil aux jeux proposés. Dans une ambiance de partage, de plaisir de lire ou de découverte d'une histoire en compagnie de parents, nous avons proposé en partenariat avec le personnel de la Médiathèque, des séances pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Ces expériences ludiques autour de la lecture ont permis de démystifier l'endroit considéré comme réservé à une élite.

Cette première approche de démocratisation d'un lieu "sacralisé" a permis aux parents de s'approprier la Médiathèque et d'accepter les actions proposées par le personnel accueillant.

Pour rappel, les actions organisées dans les années précédentes dans les axes culture-loisirs-sports et parentalité, notamment l'expression théâtrale adulte-enfant, l'expression corporelle et picturale, ont amorcé l'envie de se familiariser avec l'outil-livre. Il n'est plus alors associé à une obligation voire à un échec scolaire mais prend une toute autre forme plus conviviale et attrayante.

La dernière action que nous proposons vient ainsi compléter et renforcer nos initiatives dans le domaine de la lecture.

Il s'agit d'un séjour famille en décembre où parents et enfants vont bénéficier d'un apport en littérature jeunesse dans un cadre champêtre au Centre Culture Lecture Environnement du Brûlé à Saint-Denis.

Cette action organisée par une conteuse-auteure, Mme Dambreville Dominique, responsable du Centre, offre un panel d'activités ludiques et pédagogiques en faveur des familles et des enfants du PRE, autour de la littérature jeunesse.

II. PERSPECTIVES 2015

Nos actions pour l'initiation à la littérature aboutissent et s'ancrent en définitif dans un grand projet porté par la Municipalité.

En effet, l'équipe municipale oeuvre actuellement pour la mise en place d'un projet, qui s'intitule "Le Tampon, une Ville qui lit". Envisagé dans tous les établissements scolaires et les structures d'accueil Petite Enfance, le livre, notamment le conte aurait une place importante depuis la plus tendre enfance pour une meilleure appropriation et implication dans le système scolaire.

L'objectif premier étant la réussite éducative et scolaire de tous les enfants, ce Projet viendrait complètement s'imbriquer dans le futur Contrat de Ville 2015 car le volet éducatif présent dans le Programme de Réussite Educative est en adéquation avec le Projet de lecture publique. L'un des aspects essentiels serait de donner le goût de lire aux enfants et aux familles par une invitation dans les médiathèques communales, le plus tôt possible et tout au long de la vie.

Pour ce faire, des déclinaisons opérationnelles pour atteindre nos objectifs sont élaborés par différents acteurs : ATSEM, personnels de crèche, de services d'animation, associations, PRE...dans le cadre de formations des personnels, prévues pour une adhésion intime et une mise en valeur de la littérature jeunesse par la suite tant sur le plan professionnel que dans la sphère familiale.

Ainsi, un futur Programme de Réussite Educative sur le Tampon trouverait un ancrage territorial et une cohérence plus pertinente à la fois départementale et communale pour abonder le futur Contrat de Ville.

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2014 – CCAS du TAMPON

FICHE ACTION

N° 1

INTITULE DE L'ACTION :

Séjour "Vivre Ensemble"

PORTEUR :

Association FAIR

Culture-loisirs-sports

OBJECTIFS :

- Permettre aux enfants de se construire, de s'épanouir et d'intégrer des valeurs
- Faire découvrir un environnement nouveau et le respecter
- Favoriser une meilleure insertion des jeunes réunionnais
- Favoriser les liens intergénérationnels
- Favoriser les échanges avec des jeunes du même âge issus d'un autre territoire

PUBLIC :

10 élèves du primaire et du collège : groupe mixte

ACTIVITES :

Séjours : activités de pleine nature (randonnées, camping...)
théâtre, arts plastiques, activités artisanales, sorties pédagogiques...

LIEU ET DATES :

Séjour de 9 jours pendant les vacances de mai 2014

BUDGET :

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant en €	Libellé	Montant en €
Coût total du séjour soit 200 €/enfant	2 000,00	**Collège Michel Debré**	2 000,00
Total	**2 000,00 €**	Total	**2 000,00 €**

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2014

CCAS du TAMPON

FICHE ACTION

N° 2

INTITULE DE L'ACTION :

PORTEUR :

AXE DE L'ACTION :

Action Médiathèque-Ludothèque

Culture-loisirs-sports

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès aux livres hors-temps scolaire
- Permettre aux enfants un accès aux jeux
- Familiariser les familles avec le lieu d'accueil
- Sensibiliser les parents sur la place du livre dans la réussite de l'enfant
- Permettre aux parents de partager des moments de convivialité avec leurs enfants autour du jeu

PUBLIC :

- groupe mixte de 3 à 8 ans (groupe des 30 enfants)

ACTIVITES :

- 45mn de conte au sein de la médiathèque
- 45mn de jeu au sein de la ludothèque

LIEU et MODALITES :

A la médiathèque de la Plaine des Cafres, les mercredis de 14h à 15h30

BUDGET :

Dépenses	Recettes
0€	0€

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2014

CCAS du TAMPON

FICHE ACTION

N° 3

INTITULE DE L'ACTION :

PORTEUR :

AXE DE L'ACTION :

Café des parents

Collège Michel Debré

SANTE/PARENTALITE

OBJECTIFS :

- Représenter un lieu d'intéraction entre les parents et les professionnels gravitant au sein et autour de l'établissement scolaire.
- Faire de la prévention autour de différentes thématiques (santé, lien parents-enfants...)
- Faire émerger des idées chez les parents concernant la scolarité de leurs enfants
- Partager un moment de convivialité autour d'un petit déjeuner.

PUBLIC :

Les parents du collège, y compris les parents du PRE

ACTIVITES :

- Groupe de paroles
- Intervention d'intervenants extérieurs (Associations, professionnels de santé...)

LIEU et MODALITES :

Salle du réfectoire – Collège Michel Debré de 9h à 11h30, tous les derniers lundis du mois

BUDGET :

Dépenses	Recettes
0€	0€

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE 2014 – CCAS du TAMPON

FICHE ACTION

N° 4

INTITULE DE L'ACTION :

Séjour pédagogique"Croq'Vacances"

PORTEUR :

Centre Culture Lecture Environnement du Brûlé

Parentalité/Culture-loisirs-sports

OBJECTIFS :

- Proposer aux enfants et familles une découverte de la poésie et du conte
- Donner le goût de la lecture et une nouvelle approche de l' école
- Faire découvrir la faune et la flore de l'île et favoriser le respect de l'environnement
- Favoriser un accompagnement à la parentalité au travers de la créativité
- Favoriser les liens/échanges entre jeunes et parents issus d'un autre territoire

PUBLIC :

30 personnes : parents et enfants du primaire et du collège

ACTIVITES :

Séjours : activités de pleine nature au Brûlé à Saint-Denis
lecture, théâtre, arts plastiques, activités artisanales, sorties pédagogiques...

LIEU ET DATES :

Séjour de 3 jours fin décembre 2014

BUDGET :

Dépenses		**Recettes**	
Libellé	Montant en €	Libellé	Montant en €
Hébergement et activités pour 30 personnes	6 000,00	**ACSé**	6 000,00
Total	**6 000,00 €**	Total	**6 000,00 €**

Les conseils citoyens

COMMUNE DU TAMPON

Contrat de ville 2015-2020

APPEL A CANDITATURE
CONSEIL CITOYEN

Quartier :

☐	**Centre-ville**	☐	**Araucarias**
☐	**La Chatoire**	☐	**Trois-Mares**

NOM : .....

NOM DE JEUNE FILLE : .....

PRENOM : .....

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : .....

ADRESSE : .....

.....

TELEPHONE (S) : ...../.....

ADRESSE MAIL : .....@.....

SITUATION FAMILIALE : .....

SITUATION PROFESSIONNELLE : .....

☐ Je souhaite faire partie du collège « Habitants »

☐ Je souhaite faire partie du collège « Associations et acteurs locaux » en tant que représentant de l'organisme suivant :

.....

A déposer avant le 17 juillet 2015

au Service des quartiers de la Mairie du Tampon (0262 57 92 74)

DEVENEZ MEMBRE DU CONSEIL CITOYEN DE VOTRE QUARTIER

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 crée les conseils citoyens devant être mis en place dans chacun des quartiers prioritaires.

Au Tampon, 4 quartiers sont concernés : le Centre-Ville, les Araucarias, la Chatoire et les Trois-Mares

C'est quoi ?

Les conseils citoyens

sont des instances autonomes de démocratie participative permettant aux habitants des quartiers prioritaires de participer à la mise en œuvre du contrat de ville.

***Le contrat de ville** définit l'intervention – économique, sociale et urbaine – des pouvoirs publics dans les quartiers prioritaires.*

Son objectif est la réduction de la pauvreté avec notamment le renforcement des solidarités, l'accès aux droits, la réussite éducative, l'insertion et la formation, le développement économique et le renouvellement urbain.

C'est qui ? C'est vous !

Les conseils citoyens

sont constitués d'habitant(e)s, d'associations et de socioprofessionnels issus des 4 quartiers prioritaires de la ville du Tampon.

Comment participer ?

Par tirage au sort ou sur candidature

- *Le **collège des habitants** qui sera majoritaire – est composé :*
  - *d'habitants tirés au sort*
  - *d'habitants volontaires*
- *Le **collège des associations et acteurs locaux** (socio-professionnels, usagers des quartiers, acteurs locaux) sur candidature*

Pourquoi participer ?

Pour participer

- *Pour échanger et vous exprimer sur l'avenir et les aménagements dans votre quartier et contribuer à son évolution ;*
- *Pour construire des projets dans le cadre défini par le Contrat de ville*
- *Pour participer aux instances de pilotage du Contrat de Ville aux côtés de l'Etat et de la Ville du Tampon.*

Liberté, égalité, fraternité, laïcité, neutralité, pluralité, indépendance, souplesse, citoyenneté, proximité, parité, co-construction.

Signataires de l'accord-cadre du contrat de ville du Tampon

M. Philippe ASERVADOMPOULE **SODEGIS**	**Mme Anne SERY** **SHLMR**	**M. Bernard FONTAINE** **SIDR**
Mission Locale Sud	**M. Yann POLARD** **Pôle Emploi**	**M. Jean-Charles SLAMA** **Caisse d'Allocations Familiales**
M. Frédéric NOËL **Caisse des Dépôts et Consignations**	**Chantal de SINGLY** **Agence de Santé Océan Indien**	**M. Thierry TERRET** **RECTEUR** **Académie de la Réunion**
M. André THIEN AH KOON **Président de la CASUD**	**M. Dominique FOURNEL** **Conseil Régional**	**M. Enaud RIVIERE** **Conseil départemental**
M. André THIEN AH KOON **Maire du Tampon**	**M. Rémy DARROUX** **Sous-Préfet délégué à la Cohésion sociale**	

Fait au Tampon, le 16 juillet 2015